


Ex
Libris
Danielis
Girtanneri
Utile miscere dulci.

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
ET
DE LA CHÛTE
DE
L'EMPIRE ROMAIN,

Traduite de l'Anglois de M. Gibbon,

Par M. de Septchênes.

TOME TROISIÈME.



A PARIS,

Chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

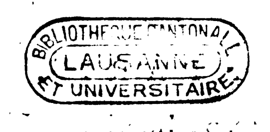

LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce troisième Volume.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

Fin de la Table.

HISTOIRE



HISTOIRE DE LA DÉCADENCE ET DE LA CHÛTE DE L'EMPIRE ROMAIN.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Troubles après l'abdication de Dioclétien. Mort de Constance. Élévation de Constantin & de Maxence. Six Empereurs dans le même temps. Mort de Maximien & de Galère. Victoires de Constantin sur Maxence & sur Licinius. Réunion de l'Empire sous l'autorité de Constantin.

Le systême d'administration qu'avoit établi Dioclétien, perdit son équilibre dès-qu'il ne fut plus soutenu par la main Temps de guerres civiles & de confusion. A. 305-323.

ferme & adroite du Fondateur. Ce systême exigeoit un mélange si heureux de talens & de caractères différens, qu'il eût été difficile de les rassembler de nouveau. Pouvoit-on se flatter de voir encore une fois deux Empereurs sans jalousie, deux Césars sans ambition, & quatre Princes indépendans animés du même esprit, & invariablement attachés à l'intérêt général ? L'abdication de Dioclétien & de Maximien fut suivie de dix-huit ans de confusion & de discorde; cinq guerres civiles déchirèrent le sein de l'Empire; & si, pendant ces temps malheureux, le calme sembla quelquefois succéder aux orages, ces tristes intervalles furent moins un état de repos qu'une suspension d'armes entre des Monarques ennemis, qui, s'observant mutuellement avec l'œil de la crainte & de la haine, s'efforçoient d'accroître leur puissance aux dépens de leurs sujets.

Caractère & situation de Constance.

Dès-que Dioclétien & Maximien eurent quitté la pourpre, en vertu des

règles de la nouvelle constitution ; le poste qu'ils avoient occupé fut rempli par les deux Césars. Constance & Galère prirent aussi-tôt le titre d'Auguste (1). Le droit de préséance & les honneurs dus à l'ancienneté du rang, furent accordés au premier de ces Princes. Il gouverna, sous une nouvelle dénomination, son ancien département, la Gaule, l'Espagne & la Bretagne. L'administration de ces vastes provinces suffisoit pour exercer ses talens, & pour satisfaire son ambition. La modération, la douceur & la tempérance caractérisoient principalement cet aimable Souverain ; & ses heureux sujets avoient souvent occasion d'opposer les vertus de leur maître aux

(1) M. de Montesquieu (Considérations sur les causes de la grandeur & de la décadence des Romains, c. 17) suppose, d'après l'autorité d'Orose & d'Eusèbe, que dans cette occasion, l'Empire fut *réellement* divisé pour la première fois en deux parties. Cependant il seroit difficile de découvrir en quoi le plan de Galère différoit de celui de Dioclétien.

passions violentes de Maximien, & même à la conduite artificieuse de Dioclétien (1). Au-lieu d'imiter le faste & la magnificence Asiatique, qu'ils avoient introduits dans leurs Cours, Constance conserva la modestie d'un Prince Romain. Il disoit avec sincérité que son plus grand trésor étoit dans le cœur de ses peuples, & qu'il pouvoit compter sur leur libéralité & sur leur reconnoissance, toutes les fois que la dignité du Trône & que le danger de l'État exigeoient quelque secours extraordinaire (2). Les habitans de la Gaule, de l'Espagne &

(1) *Hic, non modò amabilis, sed etiam venerabilis Gallis fuit, præcipuè quòd Diocletiani suspectam prudentiam, & Maximiani sanguinariam violentiam imperio evaserant.* Eutrop. *Breviar.* x, 1.

(2) « Divitiis provincialium (mel. provinciatum) » ac privatorum studens, fisci commoda non admodùm affectans; ducensque meliùs publicas opes à » privatis haberi, quàm intrà unum claustrum reser» vari ». *Id. ibid.* Il portoit la pratique de cette maxime si loin que toutes les fois qu'il donnoit un repas, il étoit obligé d'emprunter de la vaisselle.

de la Bretagne, frappés de son mérite & du bonheur dont ils jouissoient, jetoient des regards tremblans sur la santé languissante de leur Souverain, & ils envisageoient avec inquiétude l'âge encore tendre des enfans qu'il avoit eus de son second mariage avec la fille de Maximien.

Les qualités de Constance formoient un contraste frappant avec les dispositions féroces de son collègue. Galère avoit des droits à l'estime de ses sujets; il daigna rarement mériter leur affection. Sa réputation dans les armes, & surtout le succès brillant de la guerre de Perse, avoient enorgueilli son esprit naturellement altier, & qui ne pouvoit souffrir de supérieur ni même d'égal. S'il étoit possible de croire le témoignage suspect d'un Ecrivain rempli de préjugés, nous aurions attribué l'abdication de Dioclétien aux menaces de Galère, & il nous eût été facile de rapporter les particularités d'une conversation secrette De Galère.

entre ces deux Princes, dans laquelle le premier montra autant de foiblesse que l'autre développa d'ingratitude & d'arrogance (1). Mais un examen impartial du caractère & de la conduite de Dioclétien suffit pour détruire ces anecdotes obscures. Quelles qu'ayent pu être les intentions de ce Prince, s'il eût eu à redouter la violence de Galère, sa prudence lui auroit donné les moyens de prévenir un débat ignominieux ; & comme il avoit tenu le sceptre avec éclat, il seroit descendu du trône sans rien perdre de sa gloire.

Les deux Césars, Sévère & Maximin.

Lorsque Galère & Constance eurent été élevés au rang d'*Auguste*, le nouveau

(1) Lactance, *de mort. persec.* c. 18. Quand les particularités de cette conversation se rapprocheroient davantage de la bienséance & de la vérité, on pourroit toujours demander comment elles sont parvenues à la connoissance d'un Rhéteur obscur. Mais il y a beaucoup d'Historiens qui nous rappellent ce mot admirable du grand Condé au Cardinal de Retz : « Ces coquins nous font parler & agir comme ils » auroient fait eux-mêmes à notre place ».

systême du Gouvernement Impérial exigeoit deux autres *Césars*. Dioclétien desiroit sincèrement de se retirer du monde : regardant Galère qui avoit épousé sa fille, comme l'appui le plus ferme de sa famille & de l'Empire, il consentit sans peine à lui laisser le soin brillant & dangereux d'une nomination si importante. On ne consulta pour ce choix, ni l'intérêt ni l'inclination des Princes d'Occident. Ils avoient chacun un fils qui étoit parvenu à l'âge d'homme; & l'on devoit naturellement espérer que leurs enfans seroient revêtus de la pourpre. Mais la modération de Constance l'empêchoit de faire valoir ses droits par les armes; & la vengeance impuissante de Maximien n'étoit plus à craindre. Les deux Césars, élus par Galère, convenoient bien mieux à ses vues ambitieuses : leur principale recommandation consistoit dans leur peu de mérite & de considération personnels. L'un d'eux, fils d'une sœur de Galère, se

nommoit Daza, ou, comme on l'appela dans la suite, Maximin. Jeune, sans expérience, ses manières & son langage décéloient toujours l'éducation rustique qu'il avoit reçue. Quel fut son étonnement & celui de tout l'Empire, lorsqu'après avoir reçu la pourpre des mains de Dioclétien, il fut élevé à la dignité de César, & qu'on lui confia le commandement suprême de l'Égypte & de la Syrie (1)! Dans le même instant, Sévère, sujet fidèle, capable des affaires, quoique livré aux plaisirs, se rendit à Milan, où Maximien lui remit en soupirant les ornemens de César & la possession de l'Italie & de l'Afrique (2). Selon les formes de la constitution,

---

(1) Sublatus nuper à pecoribus & silvis (dit Lac- » tance, *de mort. persec.* c. 19) statim Scutarius, » continuò Protector, mox Tribunus, postridiè Cæ- » sar, accepit Orientem ». Aurelius Victor lui donne trop libéralement toute la portion de Dioclétien.

(2) Son exactitude & sa fidélité sont reconnues, même par Lactance, *de mort. persec.* c. 18.

Sévère reconnut la souveraineté de l'Empire d'Occident; mais il suivit aveuglément les ordres de son bienfaiteur Galère, qui, se réservant les Provinces situées entre les confins de l'Italie & ceux de la Syrie, établit une autorité ferme & absolue sur les trois quarts de l'Empire. Persuadé que la mort de Constance le rendroit bientôt seul maître de l'Univers Romain, Galère avoit déjà, dit-on, réglé la succession des Princes qui devoient régner dans la suite; & il comptoit passer tranquillement le reste de ses jours dans la retraite, lorsqu'il auroit terminé un règne glorieux de vingt années (1).

Mais, en moins de dix-huit mois, deux révolutions inattendues détruisirent ses vastes projets. L'espoir qu'avoit Galère de réunir à ses domaines les Provinces occidentales, fut renversé

Ambition de Galère, trompée par deux révolutions.

(1) Au reste, ces projets ne sont appuyés que sur l'autorité très-suspecte de Lactance, *de mort. persec.* c. 20.

par l'élévation de Constantin ; & bientôt la révolte heureuse de Maxence lui enleva l'Italie & l'Afrique.

Naissance, éducation & fuite de Constantin.

A. 274.

I. La réputation de Constantin a rendu intéressantes aux yeux de la Postérité les plus petites particularités de sa vie & de ses actions. Le lieu de sa naissance & la condition de sa mère Hélène, sont devenus un sujet de dispute, non-seulement parmi les Savans, mais encore parmi les Nations. Malgré la tradition récente qui donne pour père à Hélène un Roi Breton, nous sommes forcés d'avouer qu'elle étoit fille d'un Aubergiste (1). D'un autre côté, nous pouvons

(1) Cette tradition, inconnue aux contemporains de Constantin, & fabriquée dans la poussière des Cloîtres, fut embellie par Geoffroy de Monmouth, & par les Écrivains du douzième siècle ; elle a été défendue, dans le dernier siècle, par nos Antiquaires, & elle est sérieusement rapportée dans la volumineuse Histoire d'Angleterre, compilée par M. Carte (vol 1, p. 147). Il transporte cependant le Royaume de Coil, ce prétendu père d'Hélène, du comté d'Essex à la muraille d'Antonin.

défendre la légitimité de ſon mariage contre ceux qui l'appellent la concubine de Conſtance (1). Conſtantin-le-Grand naquit, ſelon toute apparence, à Naiſſus, ville de la Dacie (2). Il n'eſt pas éton-

(1) Eutrope (x , 2) indique en peu de mots la vérité , & ce qui a donné lieu à l'erreur. « *Ex obſcu-* » *riori matrimonio*, ejus filius ». Zoſime (l. II , p. 78) a ſaiſi avec empreſſement l'opinion la plus défavorable ; il a été ſuivi par Oroſe (VII , 25) , à l'autorité duquel il eſt aſſez ſingulier que M. de Tillemont , Auteur infatigable , mais partial , n'ait pas fait attention. En inſiſtant ſur le divorce de Conſtance , Dioclétien reconnoiſſoit la légitimité du mariage d'Hélène.

(2) Il y a trois opinions ſur le lieu de la naiſſance de Conſtantin : I. Les Antiquaires Anglois avoient coutume de s'arrêter avec tranſport ſur ces mots de ſon Panégyriſte : *Britannias illic oriendo nobiles feciſti*; mais ce paſſage célèbre peut s'appliquer auſſi-bien à l'avénement de Conſtantin qu'à ſa naiſſance. II. Quelques Grecs modernes ont fait naître ce Prince à Drepanum , ville ſituée ſur le Golfe de Nicomédie (Cellarius , tom. II , p. 174) , que Conſtantin honora du nom d'Hélénopolis , & que Juſtinien embellit de ſuperbes édifices (Procope , *de ædif.* V , 2). A la vérité , il eſt aſſez probable que le père d'Hélène tenoit une auberge à Drepanum , & que Conſtance put y loger lorſqu'il revint de ſon ambaſſade en

nant que dans une Province, & au ſein d'une famille diſtinguée ſeulement par la profeſſion des armes, il n'ait point cultivé ſon eſprit, & qu'il ait montré, dès ſes premières années, peu de goût pour les Sciences (1). Il avoit environ dix-huit ans lorſque ſon père fut nommé
Ann. 292. César; mais cet heureux événement fut

Perſe, ſous le règne d'Aurélien. Mais, dans la vie errante d'un ſoldat, le lieu de ſon mariage & celui de la naiſſance de ſes enfans ont très-peu de rapport l'un avec l'autre. III. La prétention de Naiſſus eſt fondée ſur l'autorité d'un Auteur anonyme dont l'ouvrage a été publié à la fin de l'hiſtoire d'Ammien, p. 710, & qui travailloit en général ſur de très-bons matériaux. Cette troiſième opinion eſt auſſi confirmée par Julius Firmicus) *de Aſtrologiâ*, l. 1, c. 4), qui fleuriſſoit ſous le règne de Conſtantin. On a élevé quelques doutes ſur la pureté du texte de Firmicus & ſur la manière d'entendre ce paſſage; mais ce texte eſt appuyé ſur les meilleurs manuſcrits; &, quant à la manière dont il faut l'entendre, cetre interprétation a été habilement défendue par Juſte-Lipſe, *de Magnitudine Rom.* l. IV, c. 11 & ſupplément.

(1) *Litteris minùs inſtructus*, Anonyme, *ad Ammianum*, p. 710.

accompagné du divorce de sa mère, & l'éclat d'une alliance impériale réduisit le fils d'Hélène à un état de disgrace & d'humiliation. Au-lieu de suivre Constance en Occident, il resta au service de Dioclétien. L'Egypte & la Perse furent le théâtre de ses exploits; & il s'éleva, par degrés, au rang honorable de Tribun de la première classe. Constantin avoit la taille grande & l'air majestueux: adroit pour tous les exercices du corps, intrépide dans la guerre, affable dans la paix, il s'accoutuma de bonne heure à déguiser ses passions. La prudence tempéroit le feu de sa jeunesse; &, dans le temps que l'ambition agissoit le plus fortement sur son ame, il se montroit froid & insensible à l'attrait du plaisir. La faveur du Peuple & des Soldats qui le déclaroient digne du rang de César, ne servirent qu'à enflammer la jalousie inquiète de Galère; & quoique ce Prince n'osât point employer ouvertement la violence, un Monarque

absolu manque rarement de moyens pour se venger d'une manière sûre & secrette (1). Chaque instant augmentoit le danger de Constantin & l'inquiétude de son père, qui, dans toutes ses lettres, marquoit le desir le plus vif d'embrasser son fils. La politique de Galère lui suggéra pendant quelque temps des excuses & des motifs de délai ; mais il ne lui étoit plus possible de rejeter une demande si naturelle de son Associé, sans maintenir son refus par les armes. Enfin, après bien des difficultés, Constantin eut la permission de partir, & sa diligence incroyable déconcerta les mesures (2) que l'on pouvoit avoir prises

(1) Galère, ou peut-être son propre courage, l'exposa à de grands périls : il terrassa, dans un combat singulier, un Sarmate (Anonym. p. 710) & un lion monstrueux. Voyez Praxagoras, *apud Photium*, p. 63. Praxagoras, Philosophe Athénien, avoit écrit une vie de Constantin en deux livres, qui sont maintenant perdus. Il étoit contemporain de ce Prince.

(2) Zosime, l. II, p. 78, 79 ; Lactance, *de mort. persec.* c. 24. Le premier rapporte une histoire très-

pour intercepter un voyage dont les suites devoient être si importantes. Quittant le palais de Nicomédie pendant la nuit, il traversa en poste la Bithynie, la Thrace, la Dacie, la Pannonie, l'Italie & la Gaule, au milieu des acclamations du Peuple; & il se rendit au port de Boulogne, précisément lorsque son père se préparoit à passer en Bretagne (1).

Mort de Constance, & élévation de Constantin.

Ann. 306, 25 Juillet.

L'expédition de Constance dans cette île, & une victoire facile qu'il remporta sur les Barbares de la Calédonie, furent les derniers exploits de son règne. Il expira dans le Palais impérial d'York,

---

ridicule : il prétend que Constantin fit couper les jarrets à tous les chevaux dont il s'étoit servi. Une exécution si sanglante n'auroit point empêché qu'on ne le poursuivît; & elle auroit certainement donné des soupçons qui auroient pu l'arrêter dans son voyage.

(1) Anonym. p. 710; Panégyr. vet. VII, 4. Mais Zosime, l. II, p. 79, Eusèbe, *de vitâ Constant.* l. I, c. 21, & Lactance, *de mort. persec.* c. 24, supposent avec moins de fondement qu'il trouva son père au lit de la mort.

près de quatorze ans & demi après qu'il eut été revêtu de la dignité de César. Il n'avoit joui que quinze mois du rang d'Auguste. Sa mort fut suivie immédiatement de l'élévation de Constantin. Les idées de succession & d'héritage sont si familières, qu'elles paroissent presqu'à tous les hommes, fondées non-seulement sur la raison, mais encore sur la nature elle-même. Notre imagination applique facilement au gouvernement des Etats les principes adoptés pour les propriétés particulières ; & toutes les fois qu'un père vertueux laisse après lui un fils dont le mérite semble justifier l'estime du Peuple ou même ses espérances, l'influence réunie du préjugé & de l'affection agit avec une force irrésistible. L'élite des armées d'Occident avoit suivi Constance en Bretagne. Aux troupes nationales se trouvoit joint un corps nombreux d'Allemands, qui obéissoient à Crocus, un de leurs Chefs héréditaires.

héréditaires (1). Les partisans de Constantin inspirèrent avec soin aux légions une haute idée de leur importance, & ils ne manquèrent pas de les assurer que l'Espagne, la Gaule & la Bretagne approuveroient leur élection. Ils demandoient aux Soldats s'ils pouvoient balancer un moment entre l'honneur de placer à leur tête le digne fils d'un Prince qui leur avoit été si cher, & la honte d'attendre patiemment l'arrivée de quelque Étranger obscur, que le Souverain de l'Asie daigneroit accorder aux armées & aux Provinces de l'Occident. Tout le camp retentissoit des éloges de Constantin ; on ne cessoit de répéter que la gratitude & la générosité

(1) « Cunctis qui aderant annitentibus, sed præcipuè Croco (*alii Eroco*) Alamannorum rege, auxilii » gratiâ Constantium comitato, imperium capit ». Victor-le-Jeune, c. 41. C'est peut-être le premier exemple d'un Roi Barbare qui ait servi dans l'Armée Romaine avec un corps indépendant de ses propres sujets. Cet usage devint familier ; il finit par être fatal.

tenoient une place distinguée parmi ses autres vertus. Ce Prince artificieux eut soin de ne se montrer aux troupes que lorsqu'elles furent disposées à le saluer des noms d'Auguste & d'Empereur. Le Trône étoit l'objet de ses desirs, & le seul asyle où il pût être en sûreté, quand même il eût été moins dirigé par l'ambition. Connoissant le caractère & les sentimens de Galère, il savoit assez que s'il vouloit vivre, il devoit se déterminer à régner. La résistance convenable & même opiniâtre qu'il crut devoir affecter (1), servoit à justifier son usurpation; & il ne céda aux acclamations de l'Armée, qu'après avoir expliqué sa conduite dans une lettre qu'il envoya aussitôt à l'Empereur d'Orient. Constantin lui apprend qu'il a eu le malheur de perdre son père; il expose modestement

---

(2) Eumène, son panégyriste (VII, 8), ose assurer en présence de Constantin, qu'il donna des éperons à son cheval, & qu'il essaya, mais en vain, d'échapper à ses soldats.

ſes droits naturels à la ſucceſſion de Conſtance ; & il déplore en termes bien reſpectueux la violence affectueuſe de ſes troupes, qui ne lui a pas permis de ſolliciter la pourpre impériale d'une manière régulière & conforme à la conſtitution. Les premiers mouvemens de Galère furent ceux de la ſurpriſe, du chagrin & de la fureur ; & comme il ſavoit rarement commander à ſes paſſions, il menaça hautement le Député de le livrer aux flammes avec la lettre inſolente qu'il avoit apportée. Mais ſon reſſentiment s'appaiſa par degrés. Lorſqu'il eut réfléchi ſur le haſard incertain de la guerre ; lorſqu'il eut peſé le caractère & les forces de ſon Compétiteur, il conſentit à profiter de l'accommodement honorable que lui offroit la prudence de Conſtantin. Sans condamner ou ſans ratifier le choix de l'Armée de Bretagne, Galère reconnut le fils de ſon ancien Collègue pour Souverain des Provinces ſituées au-delà des Alpes ;

Il eſt reconnu par Galère, qui lui donne ſeulement le titre de Céſar, & qui accorde à Sévère celui d'Auguſte.

mais il lui accorda seulement le titre de César, & il ne lui donna que le quatrième rang parmi les Princes Romains : ce fut son favori Sévère qui remplit le poste vacant d'Auguste. L'harmonie de l'Empire parut toujours subsister; & Constantin, qui possédoit déjà la substance de l'autorité suprême, attendit patiemment l'occasion d'en obtenir les honneurs.

Frères & sœurs de Constantin.

Constance avoit eu, de son second mariage, six enfans, trois fils & trois filles (1). Leur extraction impériale sembloit devoir être préférée à la naissance plus obscure du fils d'Hélène. Mais Constantin, âgé pour lors de trente-deux ans, avoit atteint toute la vigueur de l'esprit & du corps, dans un temps où l'aîné de ses frères ne pouvoit avoir plus de treize ans. L'Empereur,

(1) Lactance, *de mort. persec.* c. 25; Eumène (VII, 8) décrit toutes ces circonstances en style de Rhéteur.

en mourant (1), avoit reconnu & ratifié les droits que la supériorité de mérite donnoit à l'aîné de tous ses fils; c'étoit à lui que Constance avoit légué le soin de la sûreté aussi-bien que de la grandeur de sa famille; & il l'avoit conjuré de prendre, à l'égard des enfans de Théodora, les sentimens & l'autorité d'un père. Leur excellente éducation, leurs mariages avantageux, la vie qu'ils menèrent tranquillement au milieu des honneurs, & les premières dignités de l'État, dont ils furent revêtus, attestent la tendresse fraternelle de Constantin. D'un autre côté, ces Princes, naturellement doux & portés à la reconnoissance, se soumirent sans peine à l'ascen-

(1) Il est naturel d'imaginer, & Eusèbe insinue que Constance, en mourant, nomma Constantin pour son successeur. Ce choix paroît confirmé par l'autorité la plus incontestable, le témoignage réuni de Lactance (*de mort. persec.* c. 24) & de Libanius (*Orat* 1); d'Eusèbe (*in vitâ Constant.* l. 1, c. 18, 21), & de Julien (*Orat.* 1).

dant de son génie & de sa fortune (1).

Mécontentement des Romains, lorsqu'on veut leur imposer des taxes.

II. Les vues de Galère sur les Provinces de la Gaule venoient d'être détruites : à peine cet esprit altier avoit-il reconnu la nécessité de céder aux circonstances, que la perte imprévue de l'Italie blessa son orgueil & son autorité par un endroit encore plus sensible. La longue absence des Empereurs avoit rempli Rome de mécontentement & d'indignation. Le peuple avoit enfin découvert que la préférence donnée aux villes de Milan & de Nicomédie, ne devoit point être attribuée à l'inclination particulière de Dioclétien, mais à la forme constante du gouvernement qu'il avoit institué. En vain ses successeurs, peu de mois après son abdication, avoient

(1) Des trois sœurs de Constantin, Constantia épousa l'Empereur Licinius; Anastasie, le César Bassian, & Eutropie, le Consul Népotien. Ses trois frères étoient Dalmatius, Jules-Constance, & Annibalien, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

ils élevé, au nom de ce Prince, ces bains magnifiques dont la vaste enceinte renferme aujourd'hui un si grand nombre d'Églises & de Couvens (1), & dont les ruines ont servi de matériaux à tant d'édifices modernes : les murmures impatiens des Romains éclatèrent tout-à-coup dans ces retraites tranquilles, siége du luxe & de la mollesse. Le bruit se répandit insensiblement que l'on viendroit bientôt leur redemander les sommes employées à la construction de ces bâtimens. Vers le même temps, l'avarice de Galère, ou peut-être les

(1) Voyez Gruter, Inscript. p. 178. Les six Princes sont tous nommés : Dioclétien & Maximien, comme les plus anciens Augustes, & comme pères des Empereurs. Ils dédient conjointement ce magnifique édifice pour l'usage de *leurs chers* Romains. Les Architectes ont dessiné les ruines de ces thermes ; & les Antiquaires, particulièrement Donatus & Nardini, ont déterminé le terrein qu'ils occupoient. Une des grandes salles est maintenant l'Église des Chartreux ; & même un des logemens du Portier s'est trouvé assez vaste pour former une autre Église qui appartient aux Feuillans.

beſoins de l'État, l'avoient engagé à faire une perquiſition exacte & rigoureuſe des propriétés de ſes ſujets, pour établir une taxe générale ſur leurs terres & ſur leurs perſonnes. Il paroît que leurs biens réels furent ſoumis au plus ſévère examen; &, dans la vue d'obtenir une déclaration ſincère de leurs richeſſes, on appliquoit à la queſtion, ſans aucun égard, les perſonnes ſoupçonnées de les avoir cachées (1). Les privilèges qui avoient élevé l'Italie au-deſſus des autres Provinces, furent oubliés. Déjà les Officiers du Fiſc s'occupoient du dénombrement du Peuple Romain, & ils commençoient à établir la proportion des nouvelles taxes.

Lorſque même l'eſprit de liberté a été entièrement éteint, les ſujets les plus accoutumés au joug ont oſé quelquefois défendre leurs propriétés contre une uſurpation dont il n'y avoit point encore

(1) Voyez Lactance, *de mort. perſ.* c. 26, 31.

eu d'exemple. Mais ici l'inſulte aggrava l'injure, & le ſentiment de l'intérêt particulier fut réveillé par celui de l'honneur national. La conquête de la Macédoine, comme nous l'avons déjà obſervé, avoit délivré les Romains du poids des impoſitions perſonnelles. Depuis près de cinq cens ans, ils jouiſſoient de cette exemption, quoique, durant cette époque, ils euſſent éprouvé toutes les formes du deſpotiſme. Ils ne purent ſupporter l'inſolence d'un payſan d'Illyrie, qui, du fond de ſa réſidence en Aſie, oſoit mettre Rome au rang des villes tributaires de ſon Empire. Ces premiers mouvemens de fureur furent encouragés par l'autorité du Sénat, ou du moins par la connivence de cette aſſemblée. Les foibles reſtes des Gardes Prétoriennes, qui avoient raiſon de craindre une entière diſſolution, ſaiſirent avidement un prétexte ſi honorable de tirer l'épée : ces braves ſoldats ſe déclarèrent prêts à défendre leur patrie opprimée. Tous les Citoyens deſiroient, bientôt ils eſpérèrent chaſſer de l'Italie

les Tyrans étrangers, & remettre le sceptre entre les mains d'un Prince qui, par le lieu de sa résidence & par ses maximes de gouvernement, méritât encore une fois le titre d'Empereur Romain. Le nom & la situation de Maxence déterminèrent en sa faveur l'enthousiasme du Peuple.

Maxence déclaré Empereur à Rome.

Ann. 306, 28 Octobre.

Maxence, fils de l'Empereur Maximien, avoit épousé la fille de Galère. Ce mariage & sa naissance sembloient lui frayer le chemin au Trône; mais le titre de César lui avoit été refusé : ses vices & son incapacité lui firent donner la même exclusion que Constantin avoit méritée par une supériorité dangereuse de talent. Galère préféroit des associés qui ne pussent ni déshonorer le choix de leur bienfaiteur, ni résister à ses ordres. Un obscur Etranger fut donc nommé Souverain d'Italie; & le fils du dernier Empereur forcé de descendre au rang de sujet, se retira dans une maison de campagne à quelques milles de la Capitale. Les sombres passions de

ſon ame, la honte, l'agitation & la rage furent enflammées par l'envie, lorſqu'il apprit les ſuccès de Conſtantin. Le mécontentement public ranima bientôt les eſpérances de Maxence. On lui perſuada facilement d'unir ſes injures & ſes prétentions perſonnelles avec la cauſe du Peuple Romain. Deux Tribuns des Gardes Prétoriennes & un Intendant des Proviſions furent l'ame du complot; & comme tous les eſprits concouroient au même but, l'événement ne paroiſſoit ni douteux ni difficile. Les Gardes maſſacrèrent le Préfet de la ville & un petit nombre de Magiſtrats qui reſtoient attachés à Sévère. Maxence, revêtu de la pourpre, fut déclaré, au milieu des applaudiſſemens du Sénat & du Peuple, Protecteur de la dignité & de la liberté Romaine. On ne ſait ſi Maximien avoit été informé de la conſpiration avant qu'elle éclatât; mais, dès-que l'étendard de la révolte eut été arboré dans la Capitale,

Maximien reprend la pourpre.

le vieil Empereur ſortit tout-à-coup de la retraite où l'autorité de Dioclétien l'avoit condamné à mener triſtement une vie ſolitaire. Lorſque Maximien parut de nouveau ſur la ſcène, il cacha ſon ambition ſous le voile de la tendreſſe paternelle. A la ſollicitation de ſon fils & du Sénat, il voulut bien reprendre la pourpre. Son ancienne dignité, ſon expérience, ſa réputation dans les armes ajoutoient de l'éclat & de la force au parti de Maxence (1).

Défaite & mort de Sévère.

L'Empereur Sévère, pour ſuivre l'avis ou plutôt les ordres de ſon Collègue, ſe rendit en diligence à Rome, perſuadé que la promptitude inattendue de ſes meſures diſſiperoit facilement le tumulte d'une populace timide, dirigée

(1) Le ſixième Panégyrique préſente la conduite de Maximien ſous le jour le plus favorable ; & l'expreſſion équivoque d'Aurelius Victor, *retractante diu*, peut également ſignifier qu'il trama la conjuration, ou qu'il s'y oppoſa. Voyez Zoſime, l. II, p. 79, & Lactance, *de mort. perſec.* c. 26.

par un jeune efféminé. Mais, à son arrivée, il trouva les portes de la ville fermées, les murs couverts d'hommes & de machines de guerre, & les rebelles commandés par un Chef expérimenté. Les troupes même de l'Empereur manquoient de courage ou d'affection. Un détachement considérable de Maures, attirés par la promesse d'une grande récompense, passa du côté de l'ennemi; & s'il est vrai que ces Barbares eussent été levés par Maximien dans son expédition en Afrique, ils préférèrent les sentimens naturels de la gratitude aux liens artificiels de l'obéissance. Le Préfet du Prétoire, Anulinus, se déclara pour Maxence, & il entraîna avec lui la plus grande partie de ses Soldats accoutumés à recevoir ses ordres. Rome, selon l'expression d'un Orateur, rappela ses Armées; & l'infortuné Sévère, sans force & sans conseil, se retira ou plutôt s'enfuit avec précipitation à Ravenne. Il pouvoit y être pendant quelque temps

en sûreté. Les marais qui environnoient cette Ville, suffisoient pour empêcher l'approche de l'Armée d'Italie; & les fortifications de la Place étoient capables de résister à ses attaques. La Mer, que Sévère tenoit avec une flotte puissante, assuroit ses provisions & ouvroit l'entrée du Port aux Légions d'Illyrie & des provinces orientales, qui au retour du printemps auroient marché à son secours. Maximien, qui conduisoit le siége en personne, redoutoit les suites d'une entreprise qui pouvoit consumer son temps & son Armée. Persuadé qu'il n'avoit rien à espérer de la force ni de la famine, il eut recours à des moyens qui convenoient bien moins à son caractère qu'à celui de son ancien Collègue; & ce ne fut pas tant contre les murs de Ravenne que contre l'esprit de Sévère qu'il dirigea ses attaques. La trahison que ce malheureux Prince avoit éprouvée, le disposoit à douter de la sincérité de ses plus fidèles amis. Les émissaires de

Maximien persuadèrent facilement à Sévère qu'il se tramoit un complot pour livrer la Ville ; & lui peignant les malheurs auxquels il s'exposoit en se remettant à la discrétion d'un vainqueur irrité, ils le déterminèrent à recevoir la foi d'une capitulation honorable. Il fut traité d'abord avec humanité & avec respect. Maximien mena l'Empereur captif à Rome, & lui donna l'assurance la plus solemnelle que sa vie étoit en sûreté, puisqu'il avoit abandonné la pourpre. Mais Sévère ne put obtenir qu'une mort douce & les honneurs funèbres réservés aux Empereurs. Lorsque la sentence lui fut signifiée, on le laissa maître de la manière de l'exécuter. Il se fit ouvrir les veines à l'exemple des Anciens. Dès-qu'il eut rendu les derniers soupirs, son corps fut porté au tombeau qui avoit été construit pour la famille de Gallien (1). Ann. 307, Février.

(1) Les circonstances de cette guerre & la mort de Sévère sont rapportées très-diversement & d'une ma-

Maximien donne sa fille Fausta à Constantin, & il lui confère le titre d'Auguste.

Ann. 307, 21 Mars.

Quoique le caractère de Maxence & celui de Constantin eussent très-peu de rapport l'un avec l'autre, leur situation & leur intérêt étoient les mêmes; & la prudence exigeoit qu'ils réunissent leurs forces contre l'ennemi commun. L'infatigable Maximien, quoique d'un rang supérieur, & malgré son âge avancé, passa les Alpes, sollicita une entrevue personnelle avec le Souverain de la Gaule, & lui offrit sa fille Fausta, comme le gage de la nouvelle alliance. Le mariage fut célébré dans la ville d'Arles avec une magnificence extraordinaire; & l'ancien Collègue de Dioclétien, reprenant les droits d'un Empereur d'Occident, conféra le titre d'Auguste à son gendre & à son allié. En recevant cette dignité des mains de son

nière fort incertaine dans nos anciens fragmens. (Voyez Tillemont, Histoire des Empereurs, tom. IV, part. 1, p. 555). J'ai tâché d'en tirer une narration conséquente & vraisemblable.

beau-père,

beau-père, Constantin paroissoit embrasser la cause de Rome & du Sénat ; mais il ne s'exprima que d'une manière équivoque ; & les secours qu'il fournit furent lents & incapables de faire pencher la balance. Il observoit avec attention les démarches des Souverains de l'Italie & de l'Empereur d'Orient, qui alloient bientôt mesurer leurs forces ; & il se préparoit à consulter dans la suite sa sûreté & son ambition (1).

Une guerre si importante exigeoit la présence & les talens de Galère. A la tête d'une armée formidable rassemblée dans l'Illyrie & dans les provinces orientales, il entra en Italie, résolu de venger la mort de Sévère, & de châtier les Romains rebelles, ou, comme s'exprimoit ce Barbare, avec le projet d'écraser le

Galère envahit l'Italie.

(1) Le sixième Panégyrique fut prononcé pour célébrer l'élévation de Constantin ; mais le prudent Orateur évite de parler de Galère ou de Maxence. Il ne se permet qu'une légère allusion à la majesté de Rome, & aux troubles qui l'agitèrent.

Sénat & de massacrer le Peuple. Mais l'habile Maximien avoit formé un plan judicieux de défense. Son rival trouva toutes les Places fortifiées, inaccessibles & remplies d'ennemis; & quoiqu'il eût pénétré jusqu'à Narni, à soixante milles de Rome, sa domination en Italie ne s'étendoit pas au-delà des limites étroites d son ca mp. A la vue des obstacles qui naissoient de toutes parts, le superbe Galère daigna le premier parler de réconciliation. Il envoya deux de ses principaux Officiers aux Souverains de Rome pour leur offrir une entrevue. Ces Députés assurèrent Maxence qu'il avoit tout à espérer d'un Prince qui avoit pour lui les sentimens & la tendresse d'un père, & qu'il devoit bien plus compter sur sa générosité que sur le hasard incertain de la guerre (1). La proposition de l'Em-

(1) Voyez, au sujet de cette négociation, les fragmens d'un Historien anonyme, que M. de Valois a publiés à la fin de son édition d'Ammien Marcellin.

pereur d'Orient fut rejetée avec fermeté, & sa perfide amitié refusée avec mépris. Il s'apperçut bientôt que, s'il ne se déterminoit à la retraite, il avoit tout lieu d'appréhender le sort de Sévère. Pour hâter la ruine d'un tyran abhorré, les Romains prodiguoient ces mêmes richesses qu'ils n'avoient pas voulu livrer à son avidité. Le nom de Maximien, la conduite populaire de son fils, des sommes considérables distribuées en secret, & la promesse de récompenses encore plus magnifiques, réprimèrent l'ardeur des Légions d'Illyrie & corrompirent leur fidélité. Enfin, lorsque Galère donna le signal du départ, il fut forcé d'avoir recours aux supplications & aux plus vives instances pour engager ses Vétérans à ne pas déserter un étendard qui les avoit menés tant de fois à l'hon-

p. 711. Ces fragmens nous ont fourni plusieurs anecdotes curieuses, &, à ce qu'il paroît, authentiques.

neur & à la victoire. Un Auteur contemporain attribue le peu de succès de cette expédition à deux autres causes; mais elles ne sont point de nature à pouvoir être raisonnablement adoptées. Galère, dit-on, s'étoit formé une idée fort imparfaite de la grandeur de Rome. Comme il jugeoit de cette Ville par celles de l'Orient qu'il connoissoit, il ne se trouva pas en état d'entreprendre le siége de l'immense Capitale de l'Empire. Mais l'étendue d'une Place ne sert qu'à la rendre plus accessible à l'ennemi. Depuis long-temps Rome étoit accoutumée à se soumettre dès-qu'un Vainqueur s'approchoit de ses murs; & les foibles efforts d'un Peuple animé par un enthousiasme passager, se seroient bientôt brisés contre la discipline & la valeur des Légions. On prétend aussi que les Soldats eux-mêmes furent frappés d'horreur & de remords, & que ces enfans de la République, pleins de respect pour

leur ancienne mère, refusèrent d'en violer la ſainteté (1). Il eſt bien difficile de concilier cette extrême délicateſſe avec les ſuites cruelles des anciennes guerres civiles. Lorſqu'on ſe rappelle avec quelle facilité l'eſprit de parti & l'habitude de l'obéiſſance militaire avoient armé les Citoyens contre Rome & les en avoient rendus les ennemis les plus implacables, que doit-on penſer d'une foule d'étrangers & de Barbares qui, avant de porter la guerre en Italie, n'avoient jamais apperçu cette contrée? S'ils n'euſſent pas été retenus par des motifs plus intéreſſés, leur réponſe à Galère eût été celle des Vétérans de Céſar : « Si tu deſires nous mener ſur les » rives du Tybre, nous ſommes prêts à » tracer ton camp. Quels que ſoient les

(1) Lactance, *de mort. perſec.* c. 28. La première de ces raiſons eſt probablement priſe de Virgile, lorſqu'il fait dire à un de ſes Bergers :

Illam ego huic noſtræ ſimilem, Melibæe, putavi, &c.

Lactance aime ces alluſions poétiques.

» murs que tu veuilles renverser, tu » peux disposer de nos bras : ils auront » bientôt fait mouvoir les machines. » Nous ne balancerons pas, la ville dé- » vouée à ta colère fût elle Rome elle- » même ». Ce sont, il est vrai, les expressions d'un Poëte ; mais ce Poëte avoit étudié attentivement l'histoire, & on lui a même reproché de n'avoir point osé s'en écarter (1).

Sa retraite. Les Soldats de Galère donnèrent une bien triste preuve de leurs dispositions par les ravages qu'ils commirent dans leur retraite. Le meurtre, le pillage, la licence la plus effrenée marquèrent par-tout les traces de leur passage. Ils enlevèrent les troupeaux des Italiens ; ils réduisirent les villages en cendres ;

---

(1) Castra super Tusci si ponere Tybridis undas ;
(*Jubeas*).
Hesperios audax veniam metator in agros.
Tu, quoscumque voles in planum effundere muros,
His aries actus disperget saxa lacertis ;
Illa licèt penitùs tolli quam jusseris urbem,
Roma sit.

Lucain, Phars. 1, 381

enfin ils s'efforcèrent de détruire le pays qu'il ne leur avoit pas été possible de subjuguer. Pendant toute la marche, Maxence harcela leur arrière-garde; il évita sagement une action générale avec ces Vétérans braves & désespérés. Son père avoit entrepris un second voyage en Gaule, dans l'espoir d'engager Constantin, qui avoit levé une armée sur la frontière, à poursuivre l'ennemi & à compléter la victoire. Mais la prudence, & non le ressentiment, dirigeoit toutes les actions de Constantin. Il persista dans la sage résolution de maintenir une balance égale de pouvoir entre les divers Souverains de l'Empire. Il ne haïssoit déjà plus Galère, depuis que ce Prince entreprenant avoit cessé d'être un objet de terreur (1).

L'ame de Galère, quoique susceptible

Licinius est élevé au rang d'Auguste.

An. 307, 11 Novembre.

(1) Lactance, *de mort. persec.* c. 27. Zosime, l. II, p. 82. Celui-ci fait entendre que Constantin, dans son entrevue avec Maximien, avoit promis de déclarer la guerre à Galère.

des passions les plus violentes, n'étoit point insensible aux charmes d'une amitié sincère & durable. Licinius, qui avoit à-peu-près les mêmes inclinations & le même caractère, paroît avoir toujours eu son estime & sa tendresse. Leur intimité avoit peut-être commencé dans les temps plus heureux de leur jeunesse & de leur obscurité. L'indépendance & les dangers de la vie militaire avoient cimenté cette première union ; & ils avoient parcouru d'un pas presqu'égal la carrière des honneurs attachés à la profession des armes. Galère, dès-qu'il eut été revêtu de la dignité Impériale, forma probablement le dessein d'élever son compagnon au même rang. Dans le peu de temps que dura sa prospérité, il ne crut pas le titre de César digne de l'âge & du mérite de Licinius, & il lui destinoit la place de Constance avec l'Empire de l'Occident. Lorsque l'Empereur se préparoit à marcher en Italie, il envoya son ami sur le Danube pour garder cette

frontière importante. Aussi-tôt après cette malheureuse expédition, Licinius monta sur le Trône vacant par la mort de Sévère, & il obtint le gouvernement immédiat des provinces de l'Illyrie (1). Dès-que la nouvelle de son élévation fut parvenue en Orient, Maximin, qui régnoit sur l'Egypte & sur la Syrie, ou plutôt qui opprimoit ces contrées, ne put dissimuler sa jalousie & son mécontentement. Dédaignant le nom inférieur de César, il exigea hautement celui d'Auguste; & Galère, après avoir employé inutilement les prières & les raisons les plus fortes, souscrivit à sa demande (2). L'Univers Romain fut gou-

Elévation de Maximin à la même dignité

Six Empereurs.

Ann. 308.

(1) M. de Tillemont (Hist. des Emp. tom. IV, part. 1, p. 559) a prouvé que Licinius, sans passer par le rang intermédiaire de César, fut déclaré Auguste le 11 Novembre de l'année 307, après que Galère fut revenu de l'Italie.

(2) Lactance, *de mort. persec.* c. 32. Lorsque Galère éleva Licinius à la même dignité que lui, & qu'il le déclara Auguste, il crut pouvoir satisfaire son jeune Collègue en imaginant pour Constantin &

verné pour la première & pour la dernière fois par six Empereurs. En Occident, Constantin & Maxence affectoient de respecter leur père Maximien. Licinius & Maximin en Orient, avoient une considération plus réelle pour Galère leur bienfaiteur. L'opposition d'intérêt & le souvenir récent d'une guerre cruelle divisèrent l'Empire en deux grandes puissances ennemies; mais leurs craintes respectives produisirent une tranquillité apparente & même une feinte réconciliation, jusqu'à ce que la mort des deux plus anciens Souverains, de Maximien & sur-tout de Galère, donnât une nouvelle direction aux vues & aux passions ambitieuses des Princes qui leur survécurent.

---

pour *Maximin*, (& non *Maxence*. Voyez Baluze, p. 81.) le nouveau titre de *Fils des Augustes*; mais Maximin lui apprit qu'il avoit déjà été salué Auguste par l'Armée; Galère fut obligé de reconnoître ce Prince, aussi-bien que Constantin, comme Associés égaux à la dignité impériale.

Lorsque Maximien avoit, malgré sa répugnance, abdiqué l'Empire, les vils Orateurs de ce siècle applaudirent à sa modération philosophique. Ils le remercièrent de son généreux patriotisme, lorsque son ambition alluma ou du moins attisa le feu de la guerre; & loin de vanter alors son amour pour le repos & pour la solitude, ils lui prouvèrent qu'il n'avoit pu, sans injustice, abandonner l'administration des affaires publiques (1). Mais il eût été impossible que l'harmonie subsistât long-temps entre Maximien & son fils, tant qu'ils seroient assis sur le même Trône. Maxence, qui se regardoit comme le Souverain de l'Italie, légitimement élu par le Sénat & par le Peuple Romain, ne pouvoit supporter les prétentions arrogantes de son père. D'un autre côté, Maximien déclaroit que son

Malheurs de Maximien.

(1) Voyez Panégyr. vet. VI, 9. *Audi doloris nostri liberam vocem, &c.* Tout le passage est dicté par la flatterie la plus adroite, & exprimé avec une éloquence facile & agréable.

nom & ses talens avoient seuls établi sur le trône un jeune Prince téméraire & sans expérience. Une cause si importante fut plaidée devant les Gardes-Prétoriennes. Ces troupes, qui redoutoient la sévérité du vieil Empereur, embrassèrent le parti de Maxence (1). On respecta toutefois la vie & la liberté de Maximien, qui se retira en Illyrie, affectant de déplorer son ancienne conduite & méditant en secret de nouveaux complots. Mais Galère, qui connoissoit son caractère turbulent, le força bientôt de quitter ses domaines; & le dernier asyle du malheureux fugitif fut la Cour de Constantin (2). Ce Prince artificieux

(1) Lactance, *de mort. persec.* c. 28. Zosime, l. II, p. 82. On fit courir le bruit que Maxence étoit le fils de quelque Syrien obscur, & que la femme de Maximien l'avoit substitué à son propre enfant. Voyez Aurelius Victor, Anonyme, Val. & Panegyr. vet. IX, 3, 4.

(2) *Ab urbe pulsum, ab Italiâ fugatum, ab Illyrico repudiatum, tuis provinciis, tuis copiis, tuo palatio recepisti.* Eumen. Paneg. vet. VII, 14.

eut pour son beau-père les plus grands égards ; & l'Impératrice Fausta le reçut avec toutes les marques de la tendresse filiale. Maximien, pour éloigner tout soupçon, résigna une seconde fois la pourpre (1), protestant qu'il étoit enfin convaincu de la vanité des grandeurs & de l'ambition. S'il eût suivi constamment ce dessein, il auroit pu finir ses jours avec moins de dignité, il est vrai, que dans sa première retraite ; cependant il auroit encore goûté les douceurs d'un repos honorable. La vue du trône qui frappoit ses regards, lui rappela le poste brillant d'où il étoit tombé ; & par un effort désespéré, il résolut de régner ou de périr. Une incursion des Francs avoit obligé Constan-

(1) Lactance, *de mort. persec.* c. 29. Cependant lorsque Maximien eut résigné la pourpre, Constantin lui conserva toujours la pompe & les honneurs de la dignité impériale ; & dans toutes les occasions publiques, il donnoit la droite à son beau père. Panegyr. vet. VII, 15.

tin de se rendre sur les bords du Rhin.
Il n'avoit avec lui qu'une partie de son armée : le reste de ses troupes occupoit les Provinces méridionales de la Gaule, qui se trouvoient exposées aux entreprises de l'Empereur d'Italie, & l'on avoit déposé dans la ville d'Arles un trésor considérable. Tout-à-coup le bruit se répand que Constantin a perdu la vie dans son expédition. Maximien, qui avoit inventé cette fausse nouvelle, ou qui y avoit ajouté foi trop légèrement, monte sur le trône sans hésiter, s'empare du trésor; &, le dispersant avec sa profusion ordinaire parmi les Soldats, il leur remet devánt les yeux ses exploits & son ancienne dignité. Il paroît même qu'il s'efforça d'attirer à son parti son fils Maxence; mais il n'avoit point encore pu terminer cette négociation ni affermir son autorité, lorsque la célérité de Constantin renversa toutes ses espérances. Ce Prince n'est pas plus tôt informé de l'ingratitude & de la perfidie de

son beau-père, qu'il vole avec une diligence incroyable des bords du Rhin à ceux de la Saone. Il s'embarque à Châlons sur cette dernière rivière. Arrivé à Lyon, il s'abanbonne au cours rapide du Rhône & paroît aux portes d'Arles avec des forces supérieures à celles de son ennemi. Maximien eut à peine le temps de se réfugier dans la ville voisine de Marseille. La petite langue de terre qui joignoit cette Place au Continent, étoit fortifiée, & la mer pouvoit favoriser la fuite de Maximien ou l'entrée des secours de son fils, si Maxence avoit intention d'envahir la Gaule sous le prétexte honorable de défendre un père malheureux & outragé. Prévoyant les suites fatales d'un délai, Constantin ordonna l'assaut; mais les échelles se trouvèrent trop courtes, & l'Empereur d'Occident auroit pu se trouver arrêté devant Marseille aussi long-temps que le premier des Césars. La Garnison elle-même mit fin à ce siége: les Soldats ne

pouvant se dissimuler leur faute & les dangers qui les menaçoient, achetèrent leur pardon en livrant la Ville & la personne de Maximien. Une sentence irrévocable de mort fut prononcée en secret contre l'Usurpateur. Il obtint seulement la même grace qu'il avoit accordée à Sévère ; & l'on publia qu'opprimé par les remords d'une conscience tant de fois coupable, il s'étoit étranglé de ses propres mains. Lorsqu'il eut perdu l'assistance de Dioclétien, & qu'il eut dédaigné les avis modérés de ce sage Collègue, il ne vécut que pour troubler l'État & pour éprouver une suite de disgraces personnelles. Enfin, après trois ans de calamités, sa vie active fut terminée par une mort ignominieuse. Ce Prince méritoit sa destinée ; mais nous applaudirions davantage à l'humanité de Constantin, s'il eût épargné un vieillard dont il avoit épousé la fille, & qui avoit été le bienfaiteur de son père. Dans cette triste scène, il paroît que Fausta sacrifia

Sa mort. Ann. 310, Février.

les

les sentimens de la nature au devoir conjugal (1).

Les dernières années de Galère furent moins honteuses & moins infortunées. Quoiqu'il eût rempli avec plus de gloire le poste subordonné de César que le rang suprême d'Auguste, il conserva jusqu'à l'instant de sa mort la première place parmi les Princes de l'Empire Romain : il vécut encore quatre ans environ après sa retraite d'Italie ; & renonçant sagement à ses projets de monarchie universelle, il ne songea plus qu'à mener une vie agréable. On le vit même alors s'occuper de travaux utiles

Mort de Galère. Ann. 311, Mai.

(1) Zosime, l. II, p. 82 ; Eumen. Paneg. vet. VII, 16-21. Le dernier de ces Auteurs a, sans contredit, exposé toute l'affaire dans le jour le plus favorable à son Souverain. Cependant, d'après même sa narration partiale, on peut conclure que la clémence répétée de Constantin, & les trahisons réitérées de Maximien, telles qu'elles ont été décrites par Lactance (*de mort. persec.* c. 29, 30.) & copiées par les Modernes, sont dépourvues de tout fondement historique.

à ses Sujets ; il fit écouler dans le Danube le superflu des eaux du lac Pelson, & couper les forêts immenses qui l'entouroient : ouvrage important qui rendoit à la Pannonie une grande étendue de terres labourables (1). Ce Prince, victime des excès auxquels il s'étoit livré, mourut des suites d'une maladie longue & cruelle. Son corps, couvert d'ulcères & prodigieusement enflé, ne présentoit qu'une masse informe ; il en sortoit une multitude innombrable de ces insectes qui ont donné leur nom à un mal

(1) Aurelius Victor, c. 40. Mais ce lac étoit dans la haute Pannonie, près les confins du Norique ; & la province de Valeria (nom que la femme de Galère donna au pays desséché) étoit certainement située entre la Drave & le Danube (Sextus Rufus, c. 9). Je croirois donc que Victor a confondu le lac Pelson avec les marais Volocéens, ou, comme on les appelle aujourd'hui, le lac Sabaton. Ce lac est au centre de la province de Valeria. Sa longueur est de douze milles de Hongrie (environ vingt-quatre lieues), & il peut en avoir deux de large. Voyez Severini *Pannonia*, l. 1, c. 9.

affreux (1). Mais comme Galère avoit offensé un parti zélé & très-puissant parmi ses Sujets, ses souffrances, loin d'exciter leur compassion, leur ont paru l'effet visible de la justice divine (2). Il n'eut pas plutôt rendu les derniers soupirs dans son palais de Nicomédie, que les deux Princes dont il avoit été le bienfaiteur, commencèrent à rassembler leurs forces, dans l'intention de se disputer ou de diviser entr'eux les Etats qui lui avoient appartenu. On les engagea cependant à renoncer au premier de ces projets & à se contenter du second. Les

Ses Etats partagés entre Maximin & Licinius.

(1) Lactance, *de mort. persec.* c. 33; Eusèbe, l. VIII, c. 16, décrivent les symptômes & le progrès de sa maladie avec une exactitude singulière, & avec un plaisir manifeste.

(2) S'il est encore des hommes qui (semblables au Docteur Jortin, Remarques sur l'Histoire Ecclésiastique, vol. II, p. 307-356) se plaisent à rapporter la mort merveilleuse des persécuteurs, je les exhorte à lire un passage admirable de Grotius (Hist. l. VII, p. 332) concernant la dernière maladie de Philippe II, Roi d'Espagne.

Provinces d'Asie tombèrent en partage à Maximin, celles d'Europe augmentèrent les domaines de Licinius. L'Hélespont & le Bosphore de Thrace formèrent leurs limites respectives, & les rives de ces détroits, qui se trouvoient dans le centre de l'Empire Romain, furent couvertes de Soldats, d'armes & de fortifications. Après la mort de Maximien & de Galère, l'Empire ne fût plus gouverné que par quatre Empereurs. Un intérêt commun unit bientôt Constantin & Licinius; Maximin & Maxence conclurent entr'eux une secrète alliance. Leurs Sujets infortunés attendoient avec effroi les suites funestes d'une dissension devenue inévitable, depuis que ces Souverains n'étoient plus retenus par la crainte ou par le respect que leur inspiroit Galère (1).

(1) Voyez Eusèbe, l. IX, 6, 10. Lactance, *de mort. persec.* c. 36. Zosime est moins exact; il confond évidemment Maximien avec Maximin.

Parmi cette foule de crimes & de malheurs enfantés par les passions des Princes Romains, on éprouve quelque plaisir en voyant une seule action qui peut être attribuée à leur vertu. Constantin, dans la sixième année de son règne, visita la ville d'Autun, & remit généreusement les arrérages du tribut. Il réduisit en même-temps la proportion des Contribuables. On comptoit vingt mille personnes sujettes à la capitation. Ce nombre fut fixé à dix-huit mille (1); cependant cette faveur même est la preuve la plus incontestable de la misère publique. Cette taxe étoit si oppressive, soit en elle-même, soit dans la manière de la percevoir, que le désespoir diminuoit un revenu dont l'exaction s'efforçoit d'augmenter la masse. Une grande partie du territoire d'Autun

Administration de Constantin dans la Gaule.

An. 306-312.

---

(1) Voyez le huitième Panégyrique, dans lequel Eumène déploie, en présence de Constantin, les calamités & la reconnoissance de la ville d'Autun.

restoit sans culture: une foule d'habitans aimoit mieux vivre dans l'exil & renoncer à la protection des loix, que de supporter les charges de la société civile. Le bienfaisant Empereur, en soulageant les peines de ses Sujets par cet acte particulier de libéralité, laissa vraisemblablement subsister les autres maux qu'avoient introduits les maximes générales d'administration. Mais ces maximes mêmes étoient moins l'effet de son choix, que celui de la nécessité; & si nous en exceptons la mort de Maximien, le règne de Constantin dans la Gaule paroît avoir été le temps le plus innocent & même le plus vertueux de sa vie. Sa présence mettoit les Provinces à l'abri des incursions des Barbares, qui redoutoient ou qui avoient éprouvé sa valeur intrépide. Après une victoire signalée sur les Francs & sur les Allemands, plusieurs de leurs Princes furent exposés par son ordre aux bêtes sauvages dans l'amphithéâtre de Trèves; & le Peuple,

témoin de ce traitement envers de si illustres Captifs, semble n'avoir rien apperçu dans un pareil spectacle qui blessât les droits des Nations ni ceux de l'humanité (1).

Tyrannie de Maxence en Italie & en Afrique. An. 306-312.

Les vices de Maxence répandirent un nouvel éclat sur les vertus de Constantin. Tandis que les Provinces de la Gaule goûtoient tout le bonheur dont leur condition paroissoit alors susceptible, l'Italie & l'Afrique gémissoient sous le despotisme d'un Tyran aussi méprisable qu'il étoit odieux. A la vérité, le zèle de la faction & de la flatterie a trop souvent sacrifié la réputation des vaincus à la gloire de leurs heureux rivaux: mais les Ecrivains mêmes qui ont révélé avec le plus de plaisir & de liberté les fautes de Constantin, conviennent unanimement que Maxence étoit cruel, avide & plon-

(1) Eutrope, x, 3; Panegyr. vet. VII, 10, 11, 12. Un grand nombre de jeunes Francs fut aussi exposé à cette mort cruelle & ignominieuse.

gé dans la débauche (1). Il avoit eu le bonheur d'appaiser une légère rebellion en Afrique. Le Gouverneur & un petit nombre de partisans avoient seuls été coupables : la Province entière porta la peine de leurs crimes. Toute l'étendue de cette fertile contrée, & les villes florissantes de Cirtha & de Carthage furent dévastées par le fer & par le feu. L'abus de la victoire fut suivi de l'abus des loix & de la justice ; une armée formidable d'espions & de délateurs envahit l'Afrique. Les Riches & les Nobles furent aisément convaincus d'avoir des liaisons avec les Rebelles, & ceux d'entr'eux que l'Empereur daigna traiter avec clémence, furent punis seulement par la confiscation de leurs biens (2). Une victoire si éclatante fut célébrée par un

(1) Julien exclut Maxence du banquet des Césars, & il parle de ce Prince avec horreur & avec mépris. Zosime, l. II, p. 85, l'accuse aussi de toute sorte de cruautés & de débauches.

(2) Zosime, l. II, p. 83-85 ; Aurelius Victor.

triomphe magnifique. Maxence exposa aux yeux du Peuple les dépouilles & les captifs d'une Province Romaine. L'état de la Capitale ne méritoit pas moins de compassion que celui de l'Afrique. Les richesses de Rome fournissoient un fonds inépuisable aux folles dépenses & à la prodigalité du Monarque; & les Ministres de ses finances connoissoient parfaitement l'art de piller les Sujets. Ce fut sous son règne que l'on inventa la méthode d'exiger des Sénateurs un don gratuit. Comme la somme s'augmenta insensiblement, les prétextes que l'on imagina pour la lever, tels qu'une victoire, une naissance, un mariage, ou le consulat du Prince, furent multipliées dans la même proportion (1). Maxence nourrissoit contre le Sénat la même haine invétérée qui avoit le plus caractérisé

(1) Le passage d'Aurelius Victor doit être lu de la manière suivante : « Primus instituto pessimo, *munerum* specie, Patres *Oratoresque* pecuniam conferre prodigenti sibi cogeret ».

les anciens Tyrans de Rome. Ce cœur ingrat ne pouvoit être sensible à la fidélité généreuse qui l'avoit élevé sur le trône & qui l'avoit soutenu contre tous ses ennemis. La vie des Sénateurs étoit exposée à ses cruels soupçons; & pour assouvir ses infâmes desirs, il portoit le déshonneur dans le sein des plus illustres familles (1). On peut croire qu'un Amant revêtu de la pourpre, se trouvoit rarement réduit à soupirer en vain; mais toutes les fois que la persuasion n'avoit aucun effet, il avoit recours à la violence. L'histoire nous a conservé l'exemple mémorable d'une femme de grande naissance qui conserva sa chasteté par une mort volontaire. Les Soldats furent

(1) Panegyr. vet. IX, 3; Eusèbe, Hist. Eccl. VIII, 14, & Vie de Constantin, I, 33, 34; Rufin, c. 17. Cette vertueuse Romaine qui se poignarda pour se soustraire à la violence de Maxence, étoit chrétienne, & femme du Préfet de la ville. Elle se nommoit Sophronie. Les Casuistes n'ont pas encore décidé si, dans de pareilles occasions, le suicide peut être justifié.

la seule classe d'hommes que Maxence parut respecter, ou dont il s'empressa de gagner l'affection. Il remplit Rome & l'Italie de troupes dont il favorisa secrètement la licence : sûres de l'impunité, elles avoient la liberté de piller, de massacrer même le Peuple (1) ; & elles se livroient aux mêmes excès que leur Maître. Maxence donnoit souvent à ses Satellites la superbe maison de campagne ou la belle femme d'un Sénateur. Un Prince de ce caractère, également incapable de gouverner dans la guerre & dans la paix, pouvoit bien acheter l'appui des Légions ; mais il ne lui auroit pas été possible d'obtenir leur estime. Cependant son orgueil égaloit ses autres vices. Tandis qu'éloigné du bruit

(1) *Prætorianis cædem vulgi quondam annueret* : telle est l'expression vague d'Aurelius Victor. Voyez une description plus particulière, quoique différente à certains égards, d'un tumulte & d'un massacre arrivés à Rome, dans Eusèbe, l. VIII, c. 14 ; & dans Zosime, l. II, p. 84.

des armes, il passoit honteusement sa vie dans l'enceinte de son palais ou dans les jardins de Sallufte, on l'entendoit répéter que lui seul étoit Empereur; que les autres Princes n'étoient que ses Lieutenans, & qu'il leur avoit confié la garde des Provinces frontières, afin de pouvoir goûter sans interruption les plaisirs & les agrémens de la Capitale. Durant les six années de son règne, Rome, qui avoit si long-temps regretté l'absence de son Maître, frémissoit à l'aspect de cet indigne Monarque (1).

Guerre civile entre Constantin & Maxence.

A. 312.

Quelle que pût être l'horreur de Constantin pour la conduite de Maxence, quelque compassion que lui inspirât le sort des Romains, de pareils motifs ne

(1) Voyez, dans les Panégyriques (IX, 14) une peinture vive de l'indolence & du vain orgueil de Maxence. L'Orateur observe dans un autre endroit que le Tyran, pour enrichir ses satellites, avoit prodigué les trésors que Rome avoit accumulés dans un espace de mille soixante ans; *redemptis ad civile latrocinium manibus ingesserat.*

l'auroient probablement pas engagé à prendre les armes. Ce fut le Tyran lui-même qui attira la guerre dans ses Etats: il eut la témérité de provoquer un adversaire formidable, dont jusqu'alors l'ambition avoit été plutôt retenue par des considérations de prudence que par des principes de justice (1). Après la mort de Maximien, ses titres, selon l'usage reçu, avoient été effacés & ses statues renversées avec ignominie. Son fils, qui l'avoit persécuté & abandonné pendant qu'il vivoit, affecta les plus tendres égards pour sa mémoire, & il ordonna que l'on fît le même traitement à toutes les statues élevées en Italie & en Afrique à l'honneur de Constantin. Ce sage Prince, qui desiroit sincèrement éviter

(1) Après la victoire de Constantin, on convenoit généralement que, quand ce Prince n'auroit eu en vue que de délivrer la République d'un tyran abhorré, un pareil motif auroit, en tout temps, justifié son expédition en Italie. Eusèbe, Vie de Constantin, L. 1, c. 26; Panegyr. vet. IX, 2.

une guerre dont il connoissoit l'importance & les difficultés, dissimula d'abord l'insulte; il employa la voie plus douce des négociations, jusqu'à ce qu'enfin, convaincu des dispositions ennemies & des projets ambitieux de l'Empereur d'Italie, il crut nécessaire d'armer pour sa défense. Maxence avouoit ouvertement ses prétentions à la Monarchie de l'Occident. Une grande armée, levée par ses ordres, se préparoit déjà à envahir les Provinces de la Gaule du côté de la Rhétie; & quoiqu'il n'eût aucun secours à espérer de Licinius, il se flattoit que les Légions d'Illyrie, séduites par ses présens & par ses promesses, abandonneroient l'étendart de leur Maître, & viendroient se mettre au rang de ses sujets & de ses soldats (1). Constantin n'hésita pas plus long-temps: il avoit délibéré avec circonspection; il agit avec vi-

(1) Zosime, l. II, p. 84, 85, Nazarius, Paneg. x, 7-13.

gueur. Le Sénat & le Peuple de Rome lui avoient envoyé des Ambassadeurs pour le conjurer de les délivrer d'un cruel tyran; il leur donna une audience particulière; &, sans écouter les représentations timides de son Conseil, il résolut de prévenir son adversaire, & de porter la guerre dans le cœur de l'Italie (1).

Si l'entreprise paroissoit glorieuse, elle ne présentoit pas moins de dangers. Le malheureux succès des deux premières invasions suffisoit pour inspirer les plus Préparatifs.

(1) Voyez Paneg. vet. IX, 2. « Omnibus ferè tuis » Comitibus & Ducibus non solùm tacitè mussantibus, » sed etiam apertè timentibus, contra consilia homi- » num, contra haruspicum monita, ipse per temet » liberandæ urbis tempus venisse sentires ». Zonare, l. XIII, & Cedrenus (*in Compend. Hist.* p. 270) sont les seuls qui parlent de cette ambassade des Romains; mais ces Grecs modernes étoient à portée de consulter plusieurs Ouvrages qui depuis ont éte perdus, & parmi lesquels nous pouvons compter la vie de Constantin par Praxagoras, Philosophe Athénien. Photius, p. 63, a fait un extrait assez court de cet Ouvrage.

sérieuses alarmes. Dans ces deux guerres, les Vétérans, qui respectoient le nom de Maximien, avoient embrassé la cause de son fils. L'honneur & l'intérêt ne leur permettoient pas alors de penser à une seconde désertion. Maxence, qui regardoit les Prétoriens comme le plus ferme rempart de son Trône, en avoit augmenté le nombre selon leur premier établissement. Ces Soldats composoient, avec les autres Italiens qui étoient entrés au service, un corps formidable de quatre-vingts mille hommes. Quarante mille Maures & Carthaginois avoient été levés depuis la réduction de l'Afrique. La Sicile même envoya des troupes. Enfin l'armée de Maxence se montoit à cent soixante-dix mille fantassins & dix-huit mille chevaux. Les richesses de l'Italie fournissoient aux dépenses de la guerre, & les Provinces voisines furent épuisées pour former d'immenses magasins de bled & de provisions de toute espèce. Les forces réunies de Constantin ne consistoient

que

que dans quatre-vingt-dix mille hommes de pied & huit mille de cavalerie (1). Comme durant l'abſence de l'Empereur la défenſe du Rhin exigeoit une attention extraordinaire, il ne pouvoit mener en Italie plus de la moitié de ſes troupes, à moins qu'il ne ſacrifiât la ſûreté publique à ſes querelles particulières (2). A la tête de quarante mille Soldats environ, il ne craignit pas de ſe meſurer avec un rival ſuivi d'une armée au moins quatre fois ſupérieure en nombre; mais depuis long-temps les Italiens,

(1) Zoſime, l. II, p. 86, nous donne ces détails curieux ſur les forces reſpectives des deux rivaux : il ne parle point de leurs armées navales. On aſſure cependant (Panegyr. vet. IX, 25) que la guerre fut portée ſur mer auſſi bien que ſur terre, & que la flotte de Conſtantin s'empara de la Sardaigne, de la Corſe, & des ports de l'Italie.

(2) Panegyr. vet. IX, 3. Il n'eſt pas ſurprenant que l'Orateur diminue le nombre des troupes avec leſquelles ſon Souverain acheva la conquête de l'Italie; mais il paroît en quelque ſorte ſingulier qu'il ne faſſe pas monter l'armée du Tyran à plus de cent mille hommes.

éloignés de tout danger, vivoient au sein de la mollesse, & avoient été énervés par le luxe. Accoutumés aux bains délicieux & aux théâtres de Rome, ils ne se traînoient qu'avec peine sur le champ de bataille. Parmi ces troupes on voyoit sur-tout des Vétérans qui avoient presque oublié l'usage des armes, & de nouvelles levées qui n'avoient jamais su les manier. Les légions de la Gaule, endurcies aux fatigues de la guerre, défendoient, depuis plusieurs années, les frontières de l'Empire contre les Barbares du Nord; & ce service pénible, en exerçant leur valeur, avoit affermi leur discipline. On observoit entre les Chefs la même différence que parmi les armées. Le caprice & la flatterie avoient d'abord inspiré à Maxence des idées de conquêtes. Bientôt ces espérances ambitieuses cédèrent à l'habitude du plaisir & à la conviction de son inexpérience. L'ame de Constantin attendoit l'occasion de déployer son intrépi-

dité : nourri dans les camps, il savoit agir, & il avoit appris l'art de commander.

Lorsqu'Annibal passa de la Gaule en Italie, il fut obligé de chercher d'abord, ensuite de s'ouvrir un chemin à travers des montagnes habitées par des peuples barbares, qui n'avoient jamais accordé le passage à une armée régulière (1). Les Alpes étoient alors gardées par la Nature; de nos jours l'Art les a fortifiées. Des citadelles construites avec autant d'ha- Constantin passe les Alpes.

(1) Les trois principaux passages des Alpes, entre la Gaule & l'Italie, sont ceux du mont Saint-Bernard, du mont Cénis & du mont Genevre. La tradition & une ressemblance de noms (*Alpes Penninæ*) avoient fait croire qu'Annibal avoit pris dans sa marche le premier de ces passages. (Voyez Simler, *de Alpibus*). Le Chevalier Folard (Polybe, tome IV) & M. d'Anville conduisent le Général Carthaginois par le mont Genevre. Mais, malgré l'autorité d'un Officier expérimenté & d'un savant Géographe, les prétentions du mont Cénis sont soutenues d'une manière spécieuse, pour ne pas dire convaincante, par M. Grosley. Observations sur l'Italie, tome I, page 40, &c.

billeté que de peines & de dépenses, commandent toutes les avenues qui conduisent à la plaine, & rendent, du côté de la France, l'Italie presque inaccessible aux ennemis du Roi de Sardaigne (1). Mais, avant que l'on eût pris ces précautions, les Généraux qui ont voulu tenter le passage ont rarement éprouvé de la difficulté ou de la résistance. Dans le siècle de Constantin, les paysans des montagnes avoient perdu leur rudesse, & ils étoient devenus des sujets obéissans. Le pays abondoit en provisions; & de superbes chemins tracés sur les Alpes, monumens étonnans de la grandeur Romaine, ouvroient plusieurs communications entre la Gaule & l'Italie (2). Constantin préféra la route

(1) La Brunette, près de Suze, Demont, Exiles, Fenestrelles, Coni, &c.

(2) Voyez Ammien Marcellin, xv, 10. La description qu'il donne des routes percées à travers les Alpes, est claire, agréable & exacte.

des Alpes-Cottiennes, aujourd'hui le mont Cénis, & il conduisit ses troupes avec une diligence si active, qu'il descendit dans la plaine de Piémont, avant que la Cour de Maxence eût reçu aucune nouvelle certaine de son départ des bords du Rhin. La ville de Suze cependant, située au pied du mont Cénis, étoit entourée de murs, & renfermoit une garnison assez nombreuse pour arrêter les progrès du Conquérant. L'impatience des troupes de Constantin dédaigna les formes ennuyeuses d'un siége. Le jour même qu'elles parurent devant Suze, elles mirent le feu aux portes, appliquèrent des échelles à la muraille, &, montant à l'assaut au milieu d'une grêle de pierres & de flèches, elles entrèrent dans la ville l'épée à la main, & taillèrent en pièces la plus grande partie de ceux qui la défendoient. Constantin fit éteindre les flammes; & les restes de Suze furent préservés, par ses soins, d'une destruction totale. A quarante milles

Bataille de Turin.

environ de cette Place, de plus grands travaux l'attendoient. Les Lieutenans de Maxence avoient assemblé dans les plaines de Turin un nombreux corps d'Italiens. La principale force de cette armée consistoit en une espèce de cavalerie pesante, que les Romains, depuis la décadence de leur discipline, avoient empruntée des nations de l'Orient. Les chevaux, aussi-bien que les hommes, étoient revêtus d'une armure complette, dont les joints s'adaptoient merveilleusement aux mouvemens du corps. Une pareille cavalerie avoit un aspect formidable; il paroissoit impossible de résister à son choc; & comme alors les Généraux l'avoient disposée en colonne compacte ou coin, qui présentoit une pointe aiguë, & dont les flancs se prolongeoient à une grande profondeur, ils espéroient pouvoir renverser facilement & écraser l'armée de Constantin. Peut-être leur projet auroit-il réussi, si leur adversaire expérimenté n'avoit point embrassé le

même plan de défenſe que l'Empereur Aurélien avoit ſuivi dans une circonſtance ſemblable. Les évolutions habiles de Conſtantin divisèrent & harraſsèrent cette maſſe de cavalerie; les troupes de Maxence prirent la fuite avec confuſion vers Turin, dont elles trouvèrent les portes fermées; auſſi en échappa-t-il très-peu à l'épée du vainqueur. Par ce ſervice ſignalé, Turin mérita la clémence & même la faveur du Conquérant. Il fit ſon entrée dans le Palais impérial de Milan; &, depuis les Alpes jusqu'aux rives du Pô, preſque toutes les villes d'Italie, non-ſeulement reconnurent l'autorité de Conſtantin, mais elles embraſsèrent avec ardeur le parti de ce Prince (1).

---

(1) Zoſime, ainſi qu'Eusèbe, ſe tranſportent tout-à-coup du paſſage des Alpes au combat déciſif qui ſe donna près de Rome. Il faut avoir recours aux Panégyriques pour connoître les actions intermédiaires de Conſtantin.

Siége & bataille de Vérone.

Les voies Emilienne & Flaminienne conduisoient de Milan à Rome par une route facile de quatre cent milles environ ; mais quoique Constantin brûlât d'impatience de combattre le Tyran, il tourna prudemment ses armes contre une autre armée d'Italiens, qui par leur force & par leur position, pouvoient arrêter ses progrès & intercepter sa retraite, si la fortune ne favorisoit pas son entreprise. Ruricius Pompeianus, Général d'un courage & d'un mérite distingués, avoit sous son commandement la ville de Vérone & toutes les troupes de la Province de Vénétie. Dès-qu'il eut été informé que Constantin marchoit à sa rencontre, il envoya contre lui un détachement considérable de cavalerie, qui fut défait dans une action près de Bresce, & que les légions de la Gaule poursuivirent jusqu'aux portes de Vérone. La nécessité, l'importance & les difficultés du siége de cette Place frap-

pèrent à-la-fois l'esprit pénétrant de Constantin (1). On ne pouvoit approcher des murs que par une péninsule étroite à l'occident de la ville. Les trois autres côtés étoient défendus par l'Adige, rivière profonde, qui couvroit la province de Vénétie, d'où les Assiégés tiroient un secours inépuisable d'hommes & de provisions. Ce ne fut pas sans peine que Constantin trouva moyen de passer la rivière : après plusieurs tentatives inutiles, il franchit le torrent dans un endroit où il étoit moins impétueux, à quelque distance au-dessus de la ville. Alors il entoura Vérone de fortes lignes, conduisit ses attaques avec une vigueur mêlée de prudence, & repoussa une

(1) Le Marquis Maffei a examiné le siége & la bataille de Vérone avec ce degré d'attention & d'exactitude que méritoit une action mémorable arrivée dans son pays natal ; les fortifications de cette ville, construites par Galien, étoient moins étendues que ne le sont aujourd'hui les murs, & l'amphithéâtre n'étoit pas renfermé dans leur enceinte. Voyez *Verona illustrata*, part. 1, p. 142, 150.

ſortie déſeſpérée de Pompeianus. Cet habile Général, lorſqu'il eut mis en uſage tous les moyens de défenſe que la force de la Place ou celle de la garniſon pouvoit fournir, s'échappa ſecrètement de Vérone, moins inquiet de ſon propre ſort que de la sûreté publique. Il raſſembla bientôt, avec une diligence incroyable, aſſez de troupes pour combattre Conſtantin dans la plaine, ou pour l'attaquer s'il perſiſtoit à reſter dans ſes lignes. L'Empereur, attentif aux mouvemens d'un ennemi ſi redoutable, & informé de ſon approche, laiſſe une partie de ſes légions continuer les opérations du ſiége; & ſuivi des troupes ſur la valeur & ſur la fidélité deſquelles il comptoit le plus, il s'avance en perſonne au-devant du Général de Maxence. L'armée de la Gaule avoit d'abord été rangée ſur deux lignes égales, ſelon les principes généraux de la tactique; mais leur Chef expérimenté, voyant que le nombre des Italiens excédoit de beaucoup celui de

ses soldats, change tout-à-coup ses dispositions : il diminue sa seconde ligne, & donne à la première une étendue aussi considérable que le front de l'ennemi. De pareilles évolutions, que des Vétérans seuls peuvent exécuter sans confusion au moment du danger, sont presque toujours décisives : cependant, comme le combat commença vers la fin du jour, & qu'il fut disputé durant toute la nuit avec une grande opiniâtreté, l'habileté des Généraux devint moins nécessaire que le courage des soldats. Les premiers rayons du soleil éclairèrent la victoire de Constantin ; il apperçut la plaine couverte de plusieurs milliers d'Italiens vaincus. Leur Général Pompeianus fut trouvé parmi les morts. Vérone se rendit aussi-tôt à discrétion, & la garnison fut faite prisonnière de guerre (1). Lorsque

(1) Ils manquoient de chaînes pour un si grand nombre de captifs ; & tout le Conseil se trouvoit dans un grand embarras ; mais l'ingénieux vainqueur

les Officiers de l'armée victorieuse félicitèrent leur Maître sur cet important succès, ils mêlèrent à leurs louanges quelques-uns de ces reproches qui ne sauroient blesser les Monarques les plus jaloux : ils représentèrent à Constantin que, non content de remplir tous les devoirs d'un Commandant, il avoit exposé sa personne avec une bravoure dont l'excès dégénéroit presque en témérité ; & ils le conjurèrent d'avoir désormais plus d'égards à sa propre conservation, & de penser que de sa vie dépendoit la sûreté de Rome & de l'Empire (1).

Indulgence & crainte de Maxence.

Tandis que Constantin signaloit sa valeur & sa conduite sur le champ de bataille, le Souverain de l'Italie paroissoit insensible aux calamités & aux périls d'une guèrre civile qui déchiroit le sein

imagina l'heureux expédient d'en forger avec les épées des vaincus. Panegyr. vet. IX, 11.

(1) Pagnegyr. vet. IX, 10.

de ſes États. Le plaiſir étoit la ſeule occupation de Maxence. Cachant ou affectant de cacher en public le mauvais ſuccès de ſes armes (1), il s'abandonnoit à une vaine confiance qui éloignoit le remède du mal, ſans éloigner le mal lui-même (2). Plongé dans une fatale ſécurité, les progrès rapides de ſes ennemis (3) furent à peine capables de l'en tirer. Il ſe flattoit que ſa réputation de généroſité, & que la majeſté du nom Romain, qui l'avoient déjà délivré de deux invaſions, diſſiperoient avec la même facilité l'armée rebelle de la Gaule. Les Officiers habiles & expéri-

---

(1) *Litteras calamitatum ſuarum indices ſupprimebat.* Panegyr. vet. IX, 15.

(2) *Remedia malorum potiùs quàm mala differebat.* Telle eſt l'expreſſion fine dont Tacite ſe ſert pour blâmer l'indolence ſtupide de Vitellius.

(3) Le Marquis de Maffei a rendu extrêmement probable l'opinion que Conſtantin étoit encore à Vérone le premier Septembre de l'année 312, & que l'ère mémorable des indictions a commencé lorſque ce Prince ſe fut emparé de la Gaule Ciſalpine.

mentés qui avoient servi sous les étendarts de Maximien, furent enfin forcés d'apprendre à son indigne fils le danger imminent où il se trouvoit réduit : s'exprimant avec une liberté qui l'étonna, & qui seule pouvoit le convaincre, ils lui représentèrent la nécessité de prévenir sa ruine en développant avec vigueur les forces qui lui restoient. Les ressources de Maxence en hommes & en argent étoient encore considérables. Les Prétoriens sentoient combien leur intérêt & leur sûreté se trouvoient fortement liés à la cause de leur Maître. On assembla bientôt une nouvelle armée, plus nombreuse que celles qui avoient été ensevelies dans les champs de Turin & de Vérone. L'Empereur ne paroissoit pas disposé à prendre le commandement de ses troupes. Il redoutoit un combat dangereux, qui devoit décider de sa fortune ; &, comme la crainte est ordinairement superstitieuse, il écoutoit avec une sombre inquiétude le rapport

des Augures, & des présages qui sembloient menacer sa vie & son Empire. Enfin, la honte lui tint lieu de courage, & le força de paroître sur le champ de bataille. Ce lâche Tyran ne put supporter le mépris du Peuple Romain : par-tout le Cirque retentissoit des clameurs de l'indignation. La multitude assiégeoit tumultueusement les portes du Palais, accusant la lâcheté d'un Prince indolent, & célébrant le courage héroïque de son rival (1). Maxence, avant de quitter Rome, consulta les Livres Sybillins. Si les gardiens de ces anciens oracles ignoroient les secrets du destin, ils connoissoient parfaitement les arts de ce monde : ils rendirent une réponse très-prudente, qui pouvoit s'adapter à l'événement & sauver leur réputation, quel que fût le sort des armes (2).

---

(1) Voyez Panegyr. vet. XI 16; Lactance, *de mort. persec.* c. 44.

(2) *Illo die hostem Romanorum esse periturum.* Le

Victoire de Constantin près de Rome. Ann. 312, 28 Octobre.

On a comparé la célérité de la marche de Constantin à la conquête rapide de l'Italie par le premier des Césars : ce parallèle flatteur est assez conforme à la vérité de l'Histoire, puisqu'entre la reddition de Vérone & la fin décisive de la guerre, il ne s'écoula que cinquante-huit jours. Constantin avoit toujours appréhendé que le Tyran ne suivît les conseils de la crainte, & peut-être de la prudence, & qu'au-lieu d'exposer ses dernières espérances au risque d'une action générale, il ne s'enfermât dans Rome : d'amples magasins auroient alors rassuré Maxence contre les dangers de la famine ; & comme la situation de Constantin ne souffroit aucun délai, il se seroit peut-être vu réduit à la triste nécessité de détruire par le fer & par le feu la Ville Impériale, cette récompense de ses travaux, & dont la déli-

Prince vaincu devenoit immédiatement l'ennemi de Rome.

vrance

vrancé avoit été le motif, ou plutôt en effet le prétexte de la guerre civile (1).

Ce fut avec un plaisir égal à sa surprise, qu'étant arrivé dans un lieu appelé *Saxa-Rubra*, à neuf milles environ de Rome (2), il apperçut Maxence & ses troupes disposées à livrer bataille (3). Le large front de cette armée remplissoit une plaine très-spacieuse, &

(1) Voyez Panegyr. vet. IX, 16, X, 27. Le premier de ces Orateurs parle avec exagération des amas de bled que Maxence avoit tiré de l'Afrique & des Isles; & cependant, s'il est vrai qu'il y eut une disette, comme le dit Eusèbe, vie de Const. l. 1, c. 36: il faut que les greniers de l'Empereur n'ayent été ouverts que pour les soldats.

(2) « Maxentius...... tandem urbe in *Saxa Rubra* » millia fermè novem ægerrimè progressus ». Aurelius Victor. Voyez Cellarius, Geogr. antiq tom. 1, p. 463. *Saxa Rubra* étoit situé près du Cremera, petit ruisseau devenu célèbre par la valeur & par la mort glorieuse des trois cens Fabius.

(3) Le poste que Maxence avoit occupé & la disposition de son armée, dont le Tybre couvroit l'arrière-garde, sont décrits avec beaucoup de clarté par les deux panégyristes IX, 16, X, 28.

ses lignes profondes s'étendoient jusqu'au bord du Tybre, qui couvroit l'arrière-garde, & qui lui coupoit la retraite. On assure, & nous pouvons le croire, que Constantin rangea ses légions avec une habileté consommée, & qu'il choisit pour lui-même le poste du danger & de l'honneur. Distingué par l'éclat de ses armes, il chargea en personne la cavalerie de son rival. Cette attaque terrible détermina la fortune de cette journée mémorable. La cavalerie de Maxence consistoit principalement en une troupe légère de Maures & de Numides, & en Cuirassiers dont l'armure pesante arrêtoit tous les mouvemens. Elle fut obligée de céder à l'impétuosité des Cavaliers Gaulois, qui, plus fermes que les Africains, surpassoient en activité les autres escadrons. La défaite des deux ailes laissoit à découvert les flancs de l'Infanterie. Les Italiens indisciplinés abandonnèrent avec joie les drapeaux d'un Tyran qu'ils

avoient toujours détesté, & qu'ils ne redoutoient plus. Les Prétoriens, persuadés que la grandeur de leur offense les rendoit indignes de pardon, combattoient animés par la vengeance & par le désespoir : malgré leurs efforts réitérés, ces braves Vétérans ne purent rappeler la victoire ; ils obtinrent cependant une mort honorable, & l'on observa que leurs corps couvroient le même terrein qui avoit été occupé par leurs rangs (1). La confusion devint alors générale. Incapables de se rallier, les soldats de Maxence, poursuivis par un ennemi implacable, se précipitoient par milliers dans les eaux profondes & rapides du Tybre. L'Empereur lui-même voulut se sauver dans la ville par le pont Milvius ; mais la multitude des fuyards, qui se pressoient en foule sur

(1) *Exceptis latrocinii illius primis auctoribus, qui desperatâ veniâ locum quem pugnæ sumpserant texêre corporibus*, panégyr. vet. IX, 17.

cet étroit passage, le fit tomber dans le fleuve, où, embarrassé du poids de ses armes, il fut aussi-tôt noyé (1). Le lendemain on eut peine à trouver son corps qui avoit été très-enfoncé dans le limon du Tybre. La vue de sa tête, élevée au haut d'une pique, assura le Peuple de sa délivrance. A ce spectacle, les Romains reçurent avec les acclamations de la fidélité & de la reconnoissance, l'heureux Constantin, qui avoit ainsi terminé, par ses talens & par sa valeur, l'entre-

(2) Il se répandit bientôt un bruit très-ridicule : on disoit que Maxence, qui n'avoit pris aucune précaution pour sa retraite, avoit imaginé un piége fort adroit pour détruire l'armée du vainqueur ; mais que le pont de bois, que l'on devoit détacher à l'approche de Constantin, s'écroula malheureusement sous le poids des fuyards Italiens. M. Tillemont (hist. des Emper. tom. IV, part. I, p. 576) examine très-sérieusement si, malgré l'absurdité de cette opinion, le témoignage de Zosime & d'Eusebe doit l'emporter sur le silence de Lactance, de Nazarius & de l'auteur anonyme, mais contemporain, qui a composé le neuvième panégyrique.

prise la plus éclatante de sa vie (1).

Si la clémence de ce Prince après sa victoire, ne mérite point d'éloges, on ne sauroit non plus lui reprocher une rigueur excessive (2). Il fit aux vaincus le même traitement que sa personne & sa famille auroient éprouvé, s'il eût été défait. Les deux fils de Maxence furent mis à mort, & l'on détruisit soigneusement toute sa race. Il étoit naturel que les plus fidèles serviteurs du Tyran par- Sa réception.

(1) Zosime l. II, p. 86-88, & les deux panégyriques, dont le premier fut prononcé peu de mois après, donnent l'idée la plus claire de cette grande bataille. Lactance, Eusebe & même les Epitomes fournissent quelques détails utiles.

(2) Zosime, l'ennemi de Constantin, convient, l. II, pag. 88, qu'un petit nombre seulement des amis de Maxence, fut mis à mort; mais nous pouvons remarquer le passage expressif de Nazarius (panegyr. vet. X, 6.) *omnibus qui labefactare statum ejus poterant cum stirpe deletis*. L'autre orateur (panegyr. vet. IX, 20, 21,) se contente d'observer que Constantin, lorsqu'il entra dans Rome, n'imita point les cruels massacres de Cinna, de Marius ou de Sylla.

tageaſſent ſa deſtinée, comme ils avoient partagé ſa proſpérité & ſes crimes; mais lorſque les Romains demandèrent à haute voix un plus grand nombre de victimes, l'Empereur ſut réſiſter avec force & avec humanité à ces clameurs ſerviles, dictées par la flatterie auſſi-bien que par le reſſentiment. Les délateurs furent punis & découragés. Ceux qu'une injuſte tyrannie avoit condamnés à l'exil reparurent dans leur patrie, & leurs biens leur furent rendus. Une amniſtie générale tranquilliſa l'eſprit des habitans, & fixa leurs propriétés en Italie & en Afrique (1). La première fois que Conſtantin honora le Sénat de ſa préſence, il expoſa, dans un diſcours modeſte, ſes ſervices & ſes exploits : il déclara qu'il avoit pour cette illuſtre Compagnie le reſpect le plus ſincère, & il lui promit de rétablir ſa première di-

(1) Voyez les deux panégyriques, &, dans le code Théodoſien, les loix des années 312 & 313.

gnité & ses anciennes prérogatives. Ces protestations vagues furent payées des vains titres d'honneur dont le Sénat pouvoit encore disposer : sans oser ratifier l'autorité de Constantin, il lui assigna, par un décret solemnel, le premier rang entre les trois *Augustes* qui gouvernoient l'Univers Romain (1). On institua des jeux & des fêtes, pour perpétuer le souvenir de cette victoire célèbre ; & plusieurs édifices, élevés aux dépens de Maxence, furent dédiés à son heureux rival. L'arc-de-triomphe de Constantin est encore maintenant une triste preuve de la décadence des Arts & un témoignage singulier de la plus basse vanité. Comme il n'étoit pas possible de trouver dans la Capitale de l'Empire un Sculpteur capable de décorer ce mo-

---

(1) Panegyr vet. IX, 20. Lactance *de mort. persec.* c. 44. Maximin, qui étoit incontestablement le plus ancien des Césars, prétendoit avec quelque apparence de raison, au premier rang parmi les Augustes.

nument public, l'arc de Trajan, sans aucun respect pour la mémoire d'un si grand Prince ou pour les règles de la convenance, fut dépouillé de ses plus beaux ornemens. On n'eut point égard à la différence des temps & des personnes, des actions & des caractères; les Parthes captifs paroissent prosternés aux pieds d'un Monarque qui n'a jamais eu la moindre relation avec ce Peuple, & les Antiquaires curieux peuvent encore appercevoir la tête de Trajan sur les trophées de Constantin. Les nouveaux ornemens qu'il fallut ajouter aux anciennes sculptures, pour en remplir les vuides, sont exécutés de la manière la plus informe & la plus grossière (1).

Et sa conduite à Rome.

La vengeance, aussi-bien que la po-

(2) « Adhuc cuncta opera quæ magnificè construxe-» rat, urbis fanum, atque basilicam, Flavii meritis » patres sacravere. » Aurelius Victor. A l'égard de ce vol des trophées de Trajan, voyez Flaminius Vacca, *apud Mont-faucon, Diurium Italicum*, p. 250, & l'antiquité expliquée, tom. IV, p. 171.

litique, exigeoit l'entière abolition des Prétoriens. Ces troupes hautaines, dont Maxence avoit rétabli & même augmenté le nombre & les priviléges, furent pour jamais caſſées par Conſtantin. On détruiſit leur camp fortifié, & le reſte des Prétoriens qui avoit échappé à la fureur du combat, fut diſperſé parmi les légions, & relégué ſur les frontières de l'Empire, où ces guerriers pouvoient être utiles ſans devenir encore dangereux (1). En ſupprimant les troupes qui avoient leur poſte à Rome, Conſtantin porta le coup fatal à la dignité du Sénat & du Peuple. La Capitale déſarmée reſta expoſée ſans protection à la négligence & aux inſultes d'un Maître éloigné. Nous pouvons obſerver que,

(1) « Prætoriæ legiones ac ſubſidia factionibus ap» tiora quàm urbi Romæ, ſublata penitùs; ſimul » arma atque uſus indumenti militatis » Aurelius Victor. Zoſime, l. II, p. 89) parle de ce fait comme hiſtorien; & il eſt très-pompeuſement célébré dans le neuvième panégyrique.

dans ce dernier effort des Romains pour conſerver leur liberté expirante, l'appréhenſion d'un tribut les avoit d'abord engagés à placer Maxence ſur le trône. Ce Prince ayant exigé du Sénat ce tribut ſous le nom de don gratuit, ils implorèrent alors l'aſſiſtance du Souverain des Gaules. Conſtantin vainquit le Tyran, & convertit le don gratuit en taxe perpétuelle. Les Sénateurs, ſuivant leurs facultés, dont ils furent forcés de donner une déclaration, furent partagés en différentes claſſes; les plus opulens payoient annuellement huit livres d'or. On en exigea quatre de la ſeconde claſſe, & deux de la dernière : ceux qui, par leur pauvreté, méritoient une exemption, furent cependant taxés à ſept pièces d'or. Outre les membres de cette Aſſemblée, leurs fils, leurs deſcendans, leurs parens même jouiſſoient des vains priviléges attachés à la dignité de Sénateur, & ils en ſupportoient les charges onéreuſes. On ne s'étonnera plus que

Conſtantin ait pris tant de ſoin pour augmenter le nombre des perſonnes compriſes dans une claſſe ſi utile (1). Après la défaite de Maxence, le victorieux Empereur ne reſta que deux ou trois mois à Rome. Il retourna deux fois dans cette Capitale pendant le reſte de ſa vie, pour célébrer les fêtes ſolemnelles de la dixième & de la vingtième année de ſon règne. Conſtantin, preſque toujours en action, s'occupoit à exercer ſes ſoldats & à examiner l'état des Provinces. Trèves, Milan, Aquilée, Sirmium, Naïſſus & Theſſalonique devinrent tour-à-tour le lieu de ſa réſidence, jusqu'à ce qu'il eût

(1) « Ex omnibus provinciis optimates viros curiæ » tuæ pigneraveris; ut Senatûs dignitas... ex totius » Orbis flore conſiſteret. » Nazarius panegyr. vet. x, 35) Le mot *pignaveris* pourroit preſque paroître avoir été malignement choſi. Au ſujet de l'impôt ſur les Sénateurs, voyez Zoſime, l. II, p. 115, le ſecond titre du ſixième livre du code Théodoſien avec le commentaire de Godefroy, & les mémoires de l'académie des inſcriptions tom. XXVIII, p. 726.

bâti une NOUVELLE ROME ſur les confins de l'Europe & de l'Aſie (1).

Son alliance avec Licinius. Ann. 313, Mars.

Avant de marcher en Italie, il s'étoit aſſuré de l'amitié ou du moins de la neutralité de Licinius, Souverain des Provinces Illyriennes. Conſtantin avoit promis à ce Prince ſa ſœur Conſtantia ; mais la célébration du mariage avoit été différée juſqu'à ce que la guerre eût été terminée. L'entrevue des deux Empereurs à Milan, lieu déſigné pour cette cérémonie, ſembloit devoir réunir à jamais leurs intérêts & leurs familles (2). Au milieu de la joie publique,

(1) Le code Théodoſien commence maintenant à nous faire connoître les voyages des Empereurs ; mais les dates des lieux & des temps ont été ſouvent altérées par la négligence des copiſtes.

(2) Zoſime, l. II, pag. 89, obſerve que Conſtantin avoit promis, avant la guerre, ſa ſœur à Licinius. Selon Victor-le-jeune, Dioclétien fut invité aux noces ; mais ce prince s'étant excuſé ſur ſon âge & ſur ſes infirmités, reçut une ſeconde lettre où on lui reprochoit ſa partialité prétendue pour Maxence & pour Maximin.

ils furent tout-à-coup obligés de se séparer. Constantin, à la nouvelle d'une incursion des Francs, vola sur les rives du Rhin; & l'approche du Souvérain de l'Orient, qui s'avançoit les armes à la main, força Linicius de marcher en personne à sa rencontre. Maximin avoit été l'Allié secret de Maxence : sans être découragé par le sort funeste de ce Tyran, il résolut de tenter la fortune d'une guerre civile. De la Syrie, il se transporta, dans le fort de l'hiver, sur les frontières de la Bithynie. La saison étoit rigoureuse; un grand nombre d'hommes & de chevaux périrent dans la neige; & comme les pluies abondantes avoient rompu les chemins, Maximin fut obligé de laisser derrière lui une partie considérable du gros bagage, qui ne pouvoit suivre la rapidité de ses marches forcées. Par cet effort extraordinaire de diligence, il parvint au rivage du Bosphore de Thrace avec une armée harrassée, mais formidable,

Guerre entre Maximin & Licinius.

Ann. 313.

ſans que les Lieutenans de Licinius euſſent été informés de ſon approche, Bizance ouvrit ſes portes à Maximin, après onze jours de réſiſtance. Ce Prince fut arrêté quelque temps au ſiége d'Héraclée : dès-qu'il ſe fut emparé de cette ville, il fut étonné d'apprendre que Licinius campoit à la diſtance de dix-huit milles ſeulement. Après une négociation infructueuſe, dans laquelle les deux Empereurs s'efforcèrent chacun de corrompre la fidélité de leurs partiſans reſpectifs, ils eurent recours aux armes. Le Souverain de l'Aſie commandoit une armée de plus de ſoixante-dix mille hommes, compoſée de Vétérans bien diſciplinés. Licinius, qui n'avoit environ que trente mille Illyriens, fut d'abord accablé par la ſupériorité du nombre. Ses talens militaires & la fermeté de ſes troupes rétablirent le combat ; il remporta une victoire déciſive. La diligence incroyable de Maximin dans ſa fuite eſt beaucoup plus célébrée que ſa

Défaite.

valeur ſur le champ de bataille. Vingt-quatre heures après, on le vit pâle, tremblant & dépouillé de ſes ornemens impériaux, à Nicomédie, ville éloignée de cent ſoixante milles de la place où il avoit été défait. Les richeſſes de l'Aſie n'avoient cependant pas encore été épuiſées; &, quoique l'élite des Vétérans de Maximin eût péri dans la dernière action, il pouvoit encore, avec du temps, lever de nombreuſes troupes dans la Syrie & dans l'Égypte. Mais il ne ſurvécut que trois ou quatre mois à ſon infortune. Sa mort, arrivée à Tarſe, a été diverſement attribuée au déſeſpoir, au poiſon & à la juſtice divine. Comme Maximin manquoit également de talens & de vertus, il ne fut regretté ni du Peuple ni des Soldats. Les Provinces de l'Orient, délivrées des terreurs d'une guerre civile, reconnurent avec joie l'autorité de Licinius (1).

Et mort du premier de ces Princes, Août.

(2) Zoſime rapporte la défaite & la mort de

.é de L'Empereur vaincu laissoit deux enfans, un fils de huit ans, & une fille de sept environ. L'innocence d'un âge si tendre pouvoit inspirer de la compassion; mais la compassion de Licinius étoit une bien foible ressource, & elle ne l'empêcha pas d'éteindre le nom & la mémoire de son adversaire. La mort du fils de Sévère est encore moins excusable, puisque ni la vengeance ni la politique ne le condamnoient à périr. Le vainqueur n'avoit point à se plaindre du père de l'infortuné Sévérien; on avoit déjà oublié le règne court & obscur de Sévère dans une partie de l'Empire fort éloignée. Mais l'exécution de Candidianus est un acte de la cruauté & de l'ingratitude la plus noire. Il étoit fils naturel de Galère, l'ami & le bienfaiteur

---

Maximin, comme des événemens naturels; mais Lactance (*de mort. persec.* c. 45-50) les attribue à l'interposition miraculeuse du ciel; & il s'étend beaucoup sur ce sujet. Licinius étoit alors un des protecteurs de l'Eglise.

faiteur de Licinius : le père, en mourant, l'avoit jugé trop jeune pour soutenir le poids du diadême. Il espéroit que, sous la protection des Princes qu'il avoit lui-même revêtus de la pourpre impériale, son fils mèneroit une vie tranquille & honorable. Candidianus avoit alors près de vingt ans. L'éclat de sa naissance, quoiqu'elle ne fût soutenue ni par le mérite ni par l'ambition, suffit pour enflammer la jalousie de Licinius (1). A ces victimes innocentes & illustres de sa tyrannie, nous pouvons ajouter la femme & la fille de Dioclétien. Ce Prince, en donnant à Galère le titre de César, lui avoit accordé en mariage sa fille Valérie, dont les aventures funestes pourroient devenir le sujet d'une tragédie fort intéressante. Elle avoit rempli & même surpassé les de-

Sort infortuné de l'Impératrice Valérie & de sa mère.

(1) Lactance *de mort. persec.* c. 50. Aurelius Victor parle en peu de mots de la différence avec laquelle Licinius & Constantin usèrent de la victoire.

voirs d'une femme. Comme elle n'avoit point d'enfans, elle voulut bien adopter le fils illégitime de son mari, & elle eut constamment pour l'infortuné Candidianus la tendresse & les soins d'une véritable mère. Lorsque Galère eut rendu les derniers soupirs, les biens immenses de sa veuve irritèrent l'avarice de son successeur Maximin, & les attraits de sa personne excitèrent les desirs de ce Prince (1). Il étoit alors marié; mais les Loix Romaines permettoient le divorce, & les passions violentes du Tyran deman-

(1) Maximin satisfaisoit ses appétits sensuels aux dépens de ses sujets; ses eunuques, qui enlevoient les femmes & les vierges, examinoient avec une curiosité scrupuleuse, leurs charmes les plus secrets; de peur que quelque partie de leur corps ne fût pas trouvée digne des embrassemens du prince. La réserve & le dédain étoient regardés comme des crimes de trahison; & le tyran faisoit noyer celles qui refusoient de se rendre à ses desirs. Il introduisit insensiblement une coutume que personne ne se marioit sans la permission de l'Empereur, *ut ipse in omnibus nuptiis prægustator esset.* Lactance *de mort. persec.* c. 38.

doient une prompte décision. La réponse de Valérie fut celle qui convenoit à la fille & à la veuve d'un Souverain. Elle y mêla seulement la prudence que sa malheureuse situation la forçoit d'observer. « Si l'honneur, dit-» elle, permettoit à une femme de mon » rang & de mon caractère de penser » à un second mariage, la décence me » défendroit au moins d'écouter la pro-» position du Prince, dans un temps » où les cendres de mon mari, son bien-» faiteur, ne sont pas encore refroidies. » Voyez ces vêtemens lugubres : ils » expriment la douleur dans laquelle » mon ame est plongée. Mais quelle » confiance, ajouta-t-elle avec fer-» meté, puis-je avoir aux protestations » d'un homme, dont la cruelle incons-» tance est capable de répudier une » épouse tendre & fidelle (1) ? » A ce refus, l'amour de Maximin se changea

(1) Lactance, *de mort. persec.* c. 39.

en fureur : comme il avoit toujours à sa disposition des témoins & des juges, il ne lui fut pas difficile de cacher son ressentiment sous le voile d'une procédure légale, & d'attaquer la réputation, aussi bien que la tranquillité de Valérie. Les biens de cette malheureuse princesse furent confisqués ; ses eunuques, ses domestiques livrés aux plus cruels supplices. Enfin plusieurs dames vertueuses & respectables, qu'elle avoit honorées de son amitié, souffrirent la mort sur une fausse accusation d'adultère. L'Impératrice elle-même & sa mère Prisca furent condamnées à vivre en exil dans un village situé au milieu des déserts de la Syrie. Traînées ignominieusement de ville en ville, elles exposèrent ainsi leur honte & leur misère à ces mêmes Provinces de l'Orient, qui pendant trente ans avoient respecté leur dignité auguste. Dioclétien fit plusieurs tentatives inutiles pour adoucir le sort de sa fille ; il demandoit que Valérie eût la

permiſſion de venir partager ſa retraite de Salone, & fermer les yeux d'un père affligé (1): c'étoit, diſoit-il à Maximin, la ſeule grace qu'il attendoit d'un Prince auquel il avoit donné la pourpre impériale. Dioclétien conjuroit, mais il ne pouvoit plus menacer: ſes prières furent reçues avec froideur & avec dédain. Le fier Tyran paroiſſoit prendre plaiſir à traiter Dioclétien en ſuppliant & ſa fille en criminelle. La mort de Maximin ſembloit annoncer aux Impératrices un changement favorable dans leur fortune. Les diſcordes civiles relâchèrent la vigilance de leurs gardes; elles trouvèrent moyen de s'échapper du lieu de leur exil, & de ſe rendre, quoiqu'avec précaution, & déguiſées, à la Cour de Licinius. La conduite de ce Prince dans

(1) Enfin Dioclétien envoya *cognatum ſuum, quemdam militarem ac potentem virum*, pour intercéder en faveur de ſa fille (Lactance, *de mort perſec.* c. 41.) Nous ne connoiſſons point aſſez l'hiſtoire de ce temps, pour nommer la perſonne qui fut employée.

les premiers jours de ſon règne, & la réception honorable qu'il fit au jeune Candidianus, inſpirèrent à Valérie une ſatisfaction ſecrète : elle crut que déſormais ſes jours & ceux de ſon fils adoptif ne ſeroient plus mêlés d'amertume. A ces eſpérances flatteuſes ſuccédèrent bientôt la ſurpriſe & l'horreur ; & les exécutions qui enſanglantèrent le Palais de Nicomédie, apprirent à l'Impératrice que le trône de Maximin étoit occupé par un Tyran encore plus barbare. Valérie pourvut à ſa ſûreté par la fuite ; & toujours accompagnée de ſa mère Priſca, elle erra pendant plus de quinze mois dans les Provinces de l'Empire (1),

(1) « Valeria quoque per varias provincias, quin» decim menſibus plebeio cultu pervagata. » Lactance, *de mort. perſec.* c. 51. On ne ſait ſi les quinze mois doivent être comptés du moment de ſon exil ou de celui de ſon évaſion. L'expreſſion de *pervagata* ſemble nous déterminer pour le dernier ſens. Mais alors il faudroit ſuppoſer que le traité de Lactance a été compoſé après la première guerre civile entre Licinius & Conſtantin. Voyez Cuper, p. 254.

revêtues toutes les deux de l'habillement le plus commun. Elles furent enfin découvertes à Theſſalonique ; &, comme la ſentence de mort avoit déjà été prononcée, elles eurent auſſi-tôt la tête tranchée, & leurs corps furent jetés dans la mer. Le Peuple contemploit avec effroi & avec étonnement ce triſte ſpectacle ; mais les terreurs d'une garde militaire étouffèrent ſa douleur & ſon indignation. Telle fut la cruelle deſtinée de la femme & de la fille de Dioclétien. Nous déplorons leurs infortunes ; nous ne pouvons découvrir leurs crimes ; &, quelque juſte idée que l'on ſe forme de la cruauté de Licinius, il paroît toujours ſurprenant qu'il ne ſe ſoit pas contenté d'aſſurer ſa vengeance d'une manière plus ſecrète & plus décente (1).

(1) *Ita illis pudicitia & conditio exitio fuit.* (Lactance, *de mort. perſec.* c. 51.) Il rapporte les malheurs de la femme & de la fille de Dioclétien, ſi injuſtement maltraitées, avec un mélange bien naturel de pitié & de ſatisfaction.

Rivalité entre Constantin & Licinius.

A. 314.

L'Univers Romain se trouvoit alors divisé entre Constantin & Licinius ; le premier gouvernoit l'Occident, l'autre donnoit des loix aux Provinces Orientales. On devoit peut-être espérer que les vainqueurs, fatigués des guerres civiles & liés entre eux par une alliance publique aussi bien que particulière, renonceroient à tout projet d'ambition, ou du moins qu'ils en suspendroient l'exécution ; cependant douze mois s'étoient à peine écoulés depuis la mort de Maximin, que les Princes victorieux tournèrent leurs armes l'un contre l'autre. Le génie, les succès, l'esprit entreprenant de Constantin semblent le désigner comme le premier auteur de la rupture ; mais le caractère perfide de Licinius justifie les soupçons les moins favorables. A la foible lueur que l'Histoire jette sur cet événement (1), on apper-

(1) Le Lecteur qui aura la curiosité de consulter le fragment de Valois, p. 713, m'accusera peut-être

çoit une conſpiration tramée par ſes artifices contre l'autorité de ſon collègue. Conſtantin venoit de donner ſa ſœur Anaſtaſie en mariage à Baſſian, homme d'une grande fortune & d'une naiſſance illuſtre, & il avoit élevé ſon beau-frère au rang de Céſar. Selon le ſyſtême du gouvernement inſtitué par Dioclétien, l'Italie, & peut-être l'Afrique, devoit former le département du nouveau Prince dans l'Empire; mais l'accompliſſement de la promeſſe ſouffrit tant de délais, ou fut accompagné de conditions ſi peu avantageuſes, que la fidélité de Baſſian fut plutôt ébranlée qu'affermie par la diſtinction honorable qu'il avoit obtenue. Licinius avoit ratifié ſon élection. Ce Prince artificieux trouva bientôt, par ſes émiſſaires, le moyen d'entretenir une correſpondance ſecrète &

---

d'avoir donné une paraphraſe hardie & trop libre; mais en l'examinant avec attention, il reconnoîtra que mon interprétation eſt à la fois probable & conſéquente.

dangereuſe avec le nouveau Céſar, d'irriter ſes mécontentemens, & de le porter au projet téméraire d'arracher par la violence, ce qu'il attendoit en vain de la juſtice de l'Empereur. Mais le vigilant Conſtantin découvrit le complot avant que toutes les meſures euſſent été priſes pour l'exécuter. Auſſi-tôt, renonçant ſolemnellement à l'alliance de Baſſian, il le dépouilla de la pourpre & lui infligea la peine que méritoient ſa trahiſon & ſon ingratitude. Lorſqu'on vint demander à Licinius la reſtitution des criminels qui avoient cherché un aſyle dans ſes Etats, ſon refus altier confirma les ſoupçons que l'on avoit déjà de ſa perfidie; & les indignités commiſes à Æmone ſur les frontières de l'Italie contre les ſtatues de Conſtantin, devinrent le ſignal de la diſcorde entre les deux Princes (1).

---

(1) La poſition d'Æmone, aujourd'hui Laybach, dans la Carniole (d'Anville géog. anc. tom. 1, p.

La première bataille se livra près de Cibalis, ville de Pannonie, située sur la Save, à cinquante milles au-dessus de Sirmium (1). Les forces peu considérables que ces deux puissans Monarques avoient rassemblées dans une occasion si importante, donnent lieu de croire que l'un fut provoqué subitement, & l'autre surpris tout-à-coup. Le Souverain de l'Orient n'avoit que trente-cinq mille hommes; vingt mille soldats composoient toute l'armée de l'Empereur

Première guerre civile entre ces deux Princes. Bataille de Cibalis.

Ann. 314, 8 Octobre.

---

187) peut fournir une conjecture. Comme elle est située au nord-est des alpes Juliennes, une Place si importante devint naturellement un objet de dispute entre le Souverain de l'Italie & celui de l'Illyrie.

(1) Cibalis ou Cibalæ, (dont le nom est encore conservé dans les ruines obscures de Swilei) étoit à cinquante milles environ de Sirmium, capitale de l'Illyrie, & à cent milles de Taurunum, ou Belgrade, ville située au confluent de la Save & du Danube. On trouve dans les mémoires de l'académie des Belles-Lettres (tom. XXVIII) un excellent mémoire de M. d'Anville, où il fait très-bien connoître les villes & les garnisons que les Romains avoient sur ces deux fleuves.

d'Occident. L'infériorité du nombre fut réparée toutefois par l'avantage du terrein. Posté dans un défilé large environ d'un demi-mille, entre une colline escarpée & un marais profond, Constantin attendoit l'ennemi avec assurance, & il repoussa son premier choc. Résolu de profiter de cet avantage, il descendit dans la plaine; mais les Vétérans d'Illyrie se rallièrent sous les étendards d'un Chef qui avoit appris le métier des armes à l'école de Probus & de Dioclétien. Des deux côtés les armes de traits furent bientôt épuisées; les Armées rivales, animées d'un même courage, s'élancèrent avec impétuosité l'une contre l'autre, & se battirent à coup de lances & d'épées. Le combat douteux avoit déjà duré depuis la pointe du jour jusqu'aux approches de la nuit, lorsque l'aile droite, que Constantin commandoit en personne, détermina la victoire par une attaque vigoureuse. Une sage retraite sauva le reste des

troupes de Licinius. Mais dès-que ce Prince eut connu ſa perte, qui ſe montoit à plus de vingt mille hommes, il ne ſe crut pas en ſûreté pendant la nuit devant un adverſaire actif & victorieux : abandonnant ſon camp & ſes magaſins, il marcha ſecrètement & avec diligence à la tête de la plus grande partie de ſa cavalerie ; & il ſe trouva bientôt hors de tout danger. Sa célérité fut le ſalut de ſa femme, de ſon fils & de ſes tréſors qu'il avoit laiſſés dans Sirmium. Licinius traverſa cette ville ; & après avoir rompu le pont ſur la Save, il ſe hâta de lever une nouvelle armée dans la Dacie & en Thrace : tandis qu'il fuyoit, il accorda le titre précaire de Céſar à Valens, un de ſes Généraux, qui commandoit ſur la frontière d'Illyrie (1).

La plaine de Mardie, dans la Thrace, Bataille de Mardie.

(1) Zoſime (l. II, p. 90, 91) donne un détail très-circonſtancié de cette bataille ; mais les deſcriptions de Zoſime ſont plutôt d'un rhéteur que d'un militaire.

fut le théâtre d'une ſeconde bataille auſſi opiniâtre & non moins ſanglante que la première. Les troupes des deux partis déployèrent une valeur & une diſcipline égales ; & la victoire fut encore une fois fixée par l'habileté ſupérieure de Conſtantin. Ce Prince avoit envoyé un corps de cinq mille hommes s'emparer d'une hauteur avantageuſe, d'où, pendant la chaleur de l'action, ils tombèrent ſur l'arrière-garde de l'ennemi & en firent un grand carnage. Cependant les Légions de Licinius, préſentant un double front, conſervèrent toujours le terrein, juſqu'à ce que la nuit mît fin au combat, & favoriſât leur retraite vers les montagnes de Macédoine (1). La perte de deux batailles & de ſes plus braves Vétérans força l'eſprit altier de Licinius à demander la paix. Miſ-

(1) Zoſime, l. II, p. 92; 93, l'anonyme de Valois p. 713. Les épitomes fourniſſent quelques faits; mais ils confondent ſouvent les deux guerres entre Licinius & Conſtantin.

trianus, son Ambassadeur, admis à l'audience de Constantin, s'étendit sur ces maximes générales de modération & d'humanité, si familières à l'éloquence des vaincus. Il représenta, dans les termes les plus insinuans, que l'événement de la guerre étoit encore douteux, & que ses calamités inévitables entraîneroient la ruine des deux partis. « Licinius & Valens, mes Maîtres, dit- » il en finissant, m'autorisent à pro- » poser une paix solide & honorable ». Au nom de Valens, Constantin ne put retenir son mépris & son indignation. « Nous ne sommes pas venus, répliqua- » t-il fièrement, des bords de l'Océan » occidental; nous n'avons pas parcouru » d'immenses contrées en livrant tant » de combats, en remportant un si grand » nombre de victoires, pour couronner » un vil esclave, après avoir puni un » parent ingrat. L'abdication de Valens » est le premier article du traité ». La nécessité contraignit d'accepter cette

condition humiliante. Après un règne de quelques jours, Valens perdit la pourpre & la vie (1). Dès-que cet obstacle eut été levé, la tranquillité de l'Univers Romain fut bientôt rétablie. Si les défaites successives de Licinius avoient épuisé ses forces, elles avoient développé son courage & ses talens. Sa situation étoit presque désespérée; mais les efforts du désespoir sont souvent formidables. La prudence de Constantin préféroit un avantage considérable & certain au hasard douteux d'une troi-

Traité de paix. Décembre.

sième bataille. Il consentit à laisser son rival, ou comme il appeloit de nouveau Licinius, son ami & son frère, en

(1) Pierre Patrice, *excerp. legat.* p. 27. Si l'on pense que γαμϐρος signifie plutôt gendre que parent, on peut conjecturer que Constantin, prenant le nom de père & en remplissant les devoirs, avoit adopté les autres enfans que Constance avoit eus de Theodora. Mais dans les meilleurs écrivains, γαμϐρος signifie tantôt un mari, tantôt un beau-père, & quelquefois un parent en général. Voyez Spanheim, *observat. ad Julian. orat.* 1, p. 72.

possession

possession de la Thrace, de l'Asie mineure, de la Syrie & de l'Egypte. Mais les Provinces de la Pannonie, de la Dalmatie, de la Dacie, de la Macédoine & de la Grèce, furent cédées à l'Empereur d'Occident; & les Etats de Constantin s'étendirent depuis les confins de la Calédonie jusqu'à l'extrémité du Péloponèse. Il fut stipulé par le même traité, que les trois jeunes Princes, fils des Empereurs, seroient désignés successeurs de leurs pères. Crispus & le jeune Constantin furent bientôt après déclarés Césars en Occident. Dans l'Orient, le jeune Licinius parvint à la même dignité. Cette double portion d'honneurs, que le vainqueur réunissoit dans sa famille, montroit la supériorité de ses armes & de sa puissance (1).

(1) Zosime, l. II. p. 93; l'anonyme de Valois, p. 713. Eutrope X, 5. Aurelius Victor. Eusebe *in chron.* Sozomene, l. I, c. 2. Quatre de ces écrivains assurent que la promotion des Césars fut un des articles

Paix générale. Loix de Constantin.
A. 315.-323.

La réconciliation de Constantin & de Licinius, quoiqu'envenimée par le ressentiment & par la jalousie, par le souvenir des injures récentes & par l'appréhension de nouveaux dangers, maintint cependant durant plus de huit années la tranquillité de l'Univers Romain. Comme vers cette époque commence une suite très-régulière des loix impériales, il ne seroit pas difficile de rapporter les règlemens civils qui employèrent le loisir de Constantin. Mais ses institutions les plus importantes se trouvent étroitement liées au nouveau systême de politique & de religion, qui ne fut parfaitement établi que dans les derniers temps & dans les années paisi-

---

du traité. Il est cependant certain que le jeune Constantin & le fils de Licinius, n'étoient pas encore nés, & il est très-vraisemblable que la promotion se fit le premier Mars de l'année 317. Il avoit probablement été stipulé dans le traité que l'Empereur d'Occident pourroit créer deux Césars, & l'Empereur d'Orient un seulement. Mais chacun d'eux se réservoit le choix des personnes.

bles de ſon règne. Pluſieurs de ſes Loix, en tant qu'elles concernent les droits & les propriétés des individus & la pratique du Barreau, doivent être plus proprement rapportées à la juriſprudence particulière, qu'à l'adminiſtration publique de l'Empire, & il publia un grand nombre d'Edits, dont la nature tient tellement aux lieux & aux circonſtances, qu'ils ne ſont pas dignes de trouver place dans une hiſtoire générale. On peut cependant tirer de la foule deux Loix qui méritent d'être connues, l'une pour ſon importance, l'autre pour ſa ſingularité : la première reſpire la plus grande humanité ; la ſévérité exceſſive de la ſeconde la rend très-remarquable.

I. La pratique horrible & ſi familière aux Anciens, d'expoſer ou de faire mourir les enfans nouveaux-nés, devenoit tous les jours plus fréquente, ſpécialement en Italie. C'étoit l'effet de la misère ; & la misère avoit ſur-tout pour principe le poids intolérable des impo-

sitions, & les voies aussi injustes que cruelles employées par les Officiers du Fisc contre leurs débiteurs insolvables. Les Sujets les plus pauvres ou les moins industrieux, loin de voir avec plaisir augmenter leurs familles, croyoient suivre les mouvemens d'une véritable tendresse, en arrachant à leurs enfans le présent funeste d'une vie condamnée aux peines, & en les délivrant des calamités qu'ils ne pouvoient eux-mêmes supporter. L'humanité de Constantin, excitée peut-être par quelques exemples nouveaux & frappans de désespoir, engagea ce Prince à publier un Edit dans toutes les villes de l'Italie, ensuite de l'Afrique. En vertu de ce règlement, on devoit donner un secours immédiat & suffisant à ceux qui produiroient devant le Magistrat les enfans que leur pauvreté ne leur permettroit pas d'élever. Mais la promesse étoit trop magnifique, & les moyens de la remplir avoient été fixés d'une manière trop

vague, pour produire aucun avantage général ou permanent (1). La Loi, malgré les éloges qu'elle mérite, servit moins à soulager qu'à développer la misère publique. Ce monument authentique peut aujourd'hui contredire & confondre de vils Orateurs qui chérissoient trop leur situation pour exposer devant un Souverain généreux le tableau des vices & des malheurs sous lesquels son Peuple gémissoit (2).

II. Les Loix de Constantin contre le rapt marquent bien peu d'indulgence pour une des foiblesses les plus pardonnables de la nature humaine, puisque sous la dénomination de ce crime, on

---

(1) Code Théodosien, l. XI, tit. 27, tom. IV, p. 188, avec les observations de Godefroy. Voyez aussi l. V, tit. 7-8.

(2) *Omnia foris placita, domi prospera, annonæ ubertate, fructuum copiâ*, &c. Panégyr. vet. X, 38. Ce discours de Nazarius fut prononcé le jour des *quinquenales* des Césars, le premier Mars de l'année 321.

comprit non ſeulement la violence brutale qui arrachoit à ſa famille une femme libre avant l'âge de vingt-cinq ans, mais encore la douce ſéduction qui pouvoit la déterminer à quitter la maiſon paternelle : « Le raviſſeur heureux eſt puni » de mort ; & ſi la mort ſimple n'eſt pas » proportionnée à l'énormité de ſon » crime, il eſt ou brûlé vif ou déchiré » en pièces par les bêtes ſauvages au » milieu de l'amphithéâtre. Si la vierge » déclare qu'elle a été enlevée de ſon » propre conſentement, loin de ſauver » ſon Amant par cet aveu, elle s'expoſe » à partager ſon ſort. Les parens de la » fille infortunée ou coupable ſont obligés de pourſuivre en juſtice le raviſ» ſeur : ſi, cédant aux mouvemens de » la Nature, ils ferment les yeux ſur » l'inſulte, & qu'ils réparent par un » mariage l'honneur de leur famille, » ils ſont eux-mêmes condamnés à l'exil, » & leurs biens ſont confiſqués. Les » eſclaves de l'un ou de l'autre ſexe,

» convaincus d'avoir favorisé le rapt » ou la séduction, sont brûlés vifs, » ou expirent dans ce supplice ingé- » nieux, qui consiste à leur verser dans » la bouche du plomb fondu. Comme » le crime est d'une espèce publique, » l'accusation en est permise même » aux étrangers. L'instruction du procès » n'est point limitée à un certain nom- » bre d'années; & les suites de la sen- » tence s'étendent jusqu'au fruit in- » nocent d'une union si contraire aux » Loix (1) ». Mais toutes les fois que l'offense inspire moins d'horreur que la punition, la rigueur de la loi pénale est forcée de céder aux mouvemens naturels imprimés dans le cœur de l'homme. Les articles les plus odieux de cet Edit furent adoucis ou annullés sous les règnes suivans (2). Constantin lui-même tempéra

(1) Voyez l'édit de Constantin adressé au peuple de Rome, dans le Code de Théodosien, l. IX, tit. 24, tom. III, p. 189.

(2) Son fils assigne de bonne-foi la véritable raison

souvent par des actes particuliers de clémence l'esprit cruel de ses institutions générales ; & telle étoit l'humeur singulière de ce Prince : il se montroit aussi indulgent, aussi négligent même dans l'exécution de ses Loix, qu'il avoit paru sévère & même cruel en les publiant. Il seroit à peine possible de découvrir un symptôme plus marqué de foiblesse, soit dans le caractère de l'Empereur, soit dans la constitution du Gouvernement (1).

Guerre contre les Goths. A. 322.

L'administration civile fut quelquefois interrompue par des expéditions militaires entreprises pour la défense de

---

qui a fait modifier cette loi : *ne sub specie atrocioris judicii aliqua in ulciscendo crimine dilatio nasceretur.* Cod. Théod. tom. III, p. 193.

(1) Eusebe (vie de Constantin, l. III, c. 1.) ne craint pas d'assurer que, sous le règne de son héros, l'épée de la justice resta immobile entre les mains des Magistrats. Eusebe lui-même (l. IV, c. 29, 54,) & le Code Théodosien nous apprennent que l'on ne fut redevable de cette douceur excessive, ni au manque de crimes atroces, ni au défaut de loix pénales.

l'Empire. Crispus, jeune Prince de la plus belle espérance, qui avoit reçu, avec le titre de César, le commandement du Rhin, signala sa valeur & sa conduite dans plusieurs victoires sur les Francs & sur les Allemands. Il apprit aux Barbares de cette frontière à redouter le fils aîné de Constantin & le petit-fils de Constance (1). L'Empereur s'étoit réservé le département plus important & bien plus difficile du Danube. Les Goths, qui sous les règnes de Claude & d'Aurélien avoient senti le poids des armes Romaines, respectèrent la puissance de l'Empire, même au milieu des discordes intestines qui le déchirèrent après la mort de ces Princes. Mais cinquante ans de paix avoient alors réparé les forces de cette Nation belliqueuse. Il s'étoit élevé une nouvelle génération qui ne se ressouvenoit plus des malheurs

(1) Nazarius, panegyr. vet. x. Quelques médailles représentent la victoire de Crispe sur les Allemands.

des anciens temps. Les Sarmates des Palus-Méotides ſuivirent les étendards des Goths, comme Sujets ou comme Alliés ; & ces Barbares réunis fondirent tout-à-coup ſur les Provinces Illyriennes. Campona, Margus & Bononia paroiſſent avoir été le théâtre de pluſieurs ſiéges & de pluſieurs combats (1) mémorables. Quoique Conſtantin trouvât une réſiſtance opiniâtre, il vint à bout de terraſſer ces redoutables Adverſaires ; & les Goths achetèrent la permiſſion de ſe retirer honteuſement, en rendant le butin qu'ils avoient pris. Cet avantage ne ſatisfaiſoit pas l'indignation de l'Empereur. Il réſolut de repouſſer & de châtier des Barbares inſolens qui avoient

(1) Voyez Zoſime (l. II. p. 93, 94,) quoique la narration de cet hiſtorien ne ſoit ni claire ni conſéquente. Le panégyrique d'Optatien (c. 23.) parle d'une alliance des Sarmates avec les Carpiens & les Getes ; & il déſigne les différens champs de bataille. On ſuppoſe que les Jeux Sarmates, célébrés dans le mois de Novembre, tiroient leur origine du ſuccès de cette guerre.

osé envahir le territoire de Rome. Il passa le Danube avec ses Légions sur le pont construit par Trajan, il pénétra dans les retraites les plus inaccessibles de la Dacie (1); &, lorsqu'il eut laissé des traces d'une vengeance sévère, il consentit à donner la paix au Peuple suppliant des Goths, à condition qu'ils lui fourniroient un corps de quarante mille soldats, toutes les fois qu'il l'exigeroit (2). De pareils exploits honorent sans doute ce Prince & furent utiles à l'Empire; mais on doute qu'ils puissent

(1) Dans les Césars de Julien (p. 329, comment. de Spanheim, p. 252.) Constantin se vante d'avoir réuni à l'Empire la province (la Dacie) que Trajan avoit subjuguée. Mais Silenus donne à entendre que les lauriers de Constantin ressembloient aux fleurs du jardin d'Adonis, qui se fanoient & se flétrissoient presqu'aussi-tôt qu'elles étoient épanouies.

(2) Jornadès, *de rebus Geticis*, c. 21. Je ne sais s'il est possible de s'en rapporter entièrement à cet écrivain. Une pareille alliance a un air bien moderne; & elle s'accorde à peine avec les maximes adoptées dans le commencement du quatrième siècle.

justifier une assertion exagérée d'Eusèbe. Cet Auteur prétend que les armes victorieuses de Constantin subjuguèrent TOUTE LA SCYTHIE, pays immense, divisé en tant de Nations de noms si différens & de mœurs si sauvages, & que les bornes de la Monarchie Romaine furent reculées jusqu'aux extrémités du Septentrion (1).

Seconde guerre civile entre Constantin & Licinius.

A. 323.

Parvenu à ce haut point de gloire, il eût été difficile à Constantin de souffrir que l'Empire fût plus long-temps partagé. Plein de confiance en la supériorité de son génie & de sa puissance militaire, il se détermina, sans avoir eu à se plaindre d'aucune insulte, à précipiter du trône un Collègue dont l'âge avancé & les vices odieux sembloient rendre la

---

(1) Eusebe, vie de Constantin, l. 1, c. 8. Au reste, ce passage est pris d'une déclamation générale sur la grandeur de Constantin; & il n'est point tiré d'une histoire particulière de la guerre de ce Prince avec les Goths.

destruction facile (1). Mais à l'approche du danger, le vieil Empereur trompa l'attente de ses amis aussi-bien que de ses adversaires. Rappelant tout à-coup cette bravoure & ces talens qui lui avoient mérité l'amitié de Galère & la pourpre impériale, il se prépara au combat, assembla les forces de l'Orient, & remplit bientôt de ses troupes les plaines d'Andrinople, tandis que ses vaisseaux couvroient l'Hellespont. Son Armée consistoit en cent-cinquante mille fantassins & quinze mille cavaliers. Comme cette cavalerie avoit principalement été tirée de la Phrygie & de la Cappadoce, on peut se former une idée plus favorable de la beauté des che-

(1) « Constantinus tamen, vir ingens, & omnia » efficere nitens, quæ animo præparasset, simul » principatum totius orbis affectans, Licinio bellum » intulit ». Eutrope, x, 5. Zosime, l. II. p. 89. Les raisons qu'ils ont assignées pour la première guerre civile, peuvent s'appliquer avec plus de justesse à la seconde.

vaux que du courage & de l'habileté de ceux qui les montoient. Trois cent-cinquante galères à trois rangs de rames composoient la flotte. L'Egypte & la côte adjacente de l'Afrique en avoient fourni cent-trente. Cent-dix de ses bâtimens venoient des Ports de la Phénicie & de l'Isle de Chypre. Enfin les contrées maritimes de la Bithynie, de l'Ionie & de la Carie avoient été forcées de donner les cent-dix autres.

Constantin assigna le rendez-vous de ses troupes à Thessalonique. Elles se montoient à plus de cent-vingt mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie (1). Leur Chef contemploit avec plaisir leur air martial; & son Armée, quoiqu'inférieure en nombre à celle de son rival, renfermoit plus de soldats. Les légions de Constantin avoient été levées dans les Provinces belliqueuses de l'Europe. Leur discipline avoit été

(1) Zosime, l. II, p. 94, 95.

éprouvée ; leurs anciennes victoires enfloient leurs espérances ; & elles avoient dans leur sein une foule de vétérans qui, après dix-sept campagnes glorieuses sous le même Général, se préparoient à mériter une retraite honorable par un dernier effort de courage (1). Mais sur mer les préparatifs de Constantin ne pouvoient en aucune façon être comparés à ceux de Licinius. Les villes maritimes de la Grèce avoient envoyé chacune au célèbre Port du Pirée les hommes & les bâtimens qu'elles pouvoient fournir ; & toutes ces forces réunies ne formoient que deux cens petits vaisseaux : armement très-foible, si on l'oppose à ces flottes formidables équipées & entretenues par la République d'Athènes

---

(1) Constantin avoit les plus grands égards pour les priviléges de ses *compagnons vétérans* (*conveterani*), comme il commençoit alors à les appeler, & il cherchoit à leur procurer toutes sortes d'agrémens. Voyez le Code Théodosien, l. VII, tit. 20, tom. II, p. 419, 429.

durant la guerre du Péloponèse (1). Depuis que l'Italie avoit cessé d'être le siége du Gouvernement, les établissemens formés dans les Ports de Misène & de Ravenne avoient été insensiblement négligés; & comme la Marine de l'Empire étoit soutenue par le commerce plutôt que par la guerre, il devoit naturellement se trouver un bien plus grand nombre de matelots & de bâtimens dans les Provinces industrieuses de l'Egypte & de l'Asie. On est seulement étonné que l'Empereur d'Orient, dont les forces navales étoient si considérables, ait négligé de porter la guerre dans le centre des Etats de son rival.

(1) Dans le temps que les Athéniens possédoient l'empire de la mer, leur flotte consistoit en trois cens galères à trois rangs de rames, & dans la suite en quatre cens, toutes complètement armées, & en état de servir sur le champ. L'arsenal du port de Pirée avoit coûté à la république mille talens, environ cinq millions de livres. V. Thucydide, *de bel. Pelopon.* l. II, c. 13, & Meursius, *de fortunâ Atticâ*, c. 19.

Au-lieu d'embrasser une résolution si active, qui auroit pu changer toute la face de la guerre, le prudent Licinius attendit l'ennemi près d'Andrinople; & le soin avec lequel il fortifia son camp, déceloit assez ses inquiétudes. Après avoir quitté Thessalonique, Constantin s'avançoit vers cette partie de la Thrace, lorsqu'il fut tout-à-coup arrêté par l'Hèbre; fleuve large & rapide; & il apperçut les nombreuses troupes de Licinius, qui, postées sur la pente d'une montagne, s'étendoient depuis le fleuve jusqu'à la ville. Plusieurs jours se passèrent en escarmouches à quelque distance des deux Armées. Enfin l'intrépidité de Constantin surmonta les difficultés du passage & de l'attaque. Ce seroit ici le lieu de rapporter un exploit prodigieux de ce Prince. Quoiqu'il ne s'en trouve peut-être aucun dans la Poésie ou dans les Romans qui puisse y être comparé, cependant il a été célébré, non par un de ces vils Orateurs

Bataille d'Andrinople.

An. 323, 3 Juillet.

vendus à sa fortune, mais par un Historien le plus cruel ennemi de sa gloire. On assure que le vaillant Empereur se jeta dans l'Hèbre, accompagné seulement de douze Cavaliers, & que par la force ou la terreur de son bras invincible, il renversa, massacra & mit en pièces un détachement de cent-cinquante hommes. La crédulité l'emportoit tellement sur la passion dans l'esprit de Zosime, qu'au-lieu de s'attacher aux événemens les plus importans de cette fameuse bataille, il paroît avoir choisi & embelli les plus merveilleux. La valeur & le péril de Constantin sont attestés par une blessure légère qu'il reçut à la cuisse. Mais nous pouvons découvrir, dans une narration imparfaite & peut-être dans un texte corrompu, que la victoire ne fut pas moins due à la conduite du Général qu'à la bravoure du Héros. Il assembla d'abord des matériaux, comme s'il eût eu dessein de jeter un pont sur le fleuve; & tandis que les

ennemis étoient occupés de ces préparatifs, il envoya un corps de cinq mille Archers s'emparer d'un bois épais qui couvroit leur arrière-garde. Licinius, déconcerté par des manœuvres si habiles, sortit avec regret de son poste avantageux pour combattre dans la plaine sur un terrein uni, où la victoire ne fut plus disputée. Les Vétérans expérimentés de l'Occident taillèrent facilement en pièces cette multitude confuse de nouvelles levées. Il périt, dit-on, trente-quatre mille hommes. Le soir même le camp fortifié de Licinius fut pris d'assaut, & la plus grande partie des fuyards qui avoient gagné les montagnes, se rendit le lendemain à la discrétion du Vainqueur. Son rival, incapable désormais de tenir la campagne, s'enferma dans les murs de Bizance (1).

(1) Zosime, l. II, p. 95, 96. Cette grande bataille est décrite dans le fragment de Valois (p. 714.) d'une manière claire, quoique concise. « Licinius verò circum Hadrianopolin maximo exercitu latera ardui

Siége de Bizance & victoire navale de Crispus.

Constantin mit aussi-tôt le siége devant cette Ville. Une pareille entreprise exigeoit de grands travaux, & le succès pouvoit en paroître fort incertain. Dans les dernières guerres civiles, les fortifications d'une Place si importante, regardée avec raison comme la clef de l'Europe & de l'Asie, avoient été réparées & augmentées, & tant que Licinius restoit maître de la mer, la garnison avoit bien moins à craindre de la famine que l'armée des assiégeans. Les Commandans de la flotte de Constantin eurent ordre de se rendre auprès de lui, & il leur ordonna de forcer le passage de l'Hellespont, puisque les vaisseaux de Licinius, au-lieu de chercher & de détruire un ennemi plus foible, demeu-

» montis impleverat: illuc toto agmine Constantinus
» inflexit. Cùm bellum terra marique traheretur,
» quamvis per arduum suis nitentibus, attamen disciplinâ militari & felicitate, Constantius Licinii
» confusum & sine ordine agentem vicit exercitum;
» leviter femore sauciatus ».

roient dans l'inaction & continuoient à occuper un détroit où la supériorité du nombre étoit si peu utile & si peu avantageuse. Crispus, fils aîné de Constantin, fut chargé de cette entreprise hardie. Il l'exécuta si heureusement & avec tant de courage, qu'il mérita l'estime de son père, & qu'il excita probablement sa jalousie. Le combat dura deux jours. A l'approche de la nuit, les deux flottes, après une perte considérable & réciproque, se retirèrent, l'une en Europe, l'autre du côté de l'Asie. Le second jour il s'éleva vers le midi un vent du Sud (1), qui soufflant avec violence, poussa les vaisseaux de Crispus contre ceux de l'ennemi. Ce Prince profita par son habile intrépidité de cet heureux hasard,

(1) Zosime, l. II, p. 97, 98. Le courant sort toujours de l'Hellespont; & lorsque le vent du nord souffle, aucun vaisseau ne peut tenter le passage. Un vent du midi rend la force du courant presque imperceptible. Voyez le voyage de Tournefort au Levant, let. XI.

& il remporta bientôt une victoire complette. Cent-trente bâtimens furent coulés à fond, cinq mille hommes perdirent la vie; & Amandus, l'Amiral de la Flotte Asiatique, ne parvint qu'avec la plus grande difficulté aux rivages de Calcédoine. Dès-que l'Hellespont fut libre, un grand convoi arriva au camp de Constantin, qui avoit déjà avancé les opérations du siége. Après avoir construit un rempart de terre égal en hauteur aux fortifications de Bizance, il posa sur cette terrasse des machines de toute espèce & de hautes tours d'où ses Soldats lançoient aux Assiégés des dards & des pierres énormes; & les béliers avoient ébranlé les murs en plusieurs endroits. Si Licinius persistoit à se défendre plus long-temps, il s'exposoit à être enseveli sous les ruines de la ville. Avant d'être entièrement bloqué, il passa prudemment avec ses trésors à Calcédoine en Asie, & n'ayant pas perdu le desir d'associer des compagnons

à l'efpoir & aux dangers de fa fortune, il donna le titre de Céfar à Martinianus, qui rempliffoit un des emplois les plus importans de fon Empire (1).

Bataille de Chryfopolis.

Telles étoient les reffources & les talens de Licinius, qu'après tant de défaites réitérées, il affembla en Bithynie une nouvelle armée de cinquante ou foixante mille hommes, pendant que Conftantin exerçoit fon activité au fiége de Bizance. Le vigilant Empereur ne crut cependant pas devoir négliger les derniers efforts de fon rival. Une partie confidérable de l'Armée victorieufe paffa le Bofphore dans de petits bâtimens; & bientôt après l'arrivée de ces troupes, la bataille décifive fe donna fur les hauteurs de Chryfopolis,

(1) Aurelius Victor. Zofime, l. II, p. 98. Selon ce dernier hiftorien, Martinianus étoit *Magifter officiorum* (il fe fert en grec de ces deux mots latins); quelques médailles femblent indiquer que, pendant le peu de temps qu'il regna, il reçut le titre d'Aufte.

aujourd'hui Scutari. Les Soldats de Licinius, quoique nouvellement levés, mal armés, & plus mal disciplinés, résistèrent au vainqueur avec un courage inutile, mais animé par le désespoir; jusqu'à ce que la défaite totale & le massacre de vingt-cinq mille hommes déterminèrent à jamais le sort de leur Chef (1). Il se rendit à Nicomédie, moins dans l'espoir de se défendre que dans la vue de gagner du temps pour négocier. Constantia, femme de Licinius & sœur de Constantin, sollicita son frère en faveur de son mari; elle obtint plutôt de la politique que de la compassion du vainqueur, la promesse solemnelle confirmée par un serment, que Licinius, après s'être dépouillé de la pour-

Soumission & mort de Licinius.

(1) Eusebe (vie de Constantin, l. II, c. 16. 17) attribue cette victoire décisive aux ferventes prières de l'Empereur. Le fragment de Valois (p. 714) parle d'un corps de Goths anxiliaires, commandés par leur chef Aliquaca, qui combattirent pour le parti de Licinius.

pre, & après avoir ſacrifié Martinianus, auroit la permiſſion de paſſer le reſte de ſes jours dans un repos honorable. La conduite de Conſtantia & ſes liaiſons avec les deux Princes rivaux, rappellent naturellement le ſouvenir de cette vertueuſe Romaine, ſœur d'Auguſte & femme de Marc-Antoine. Mais les idées des hommes étoient changées, & l'on ne penſoit plus que ce fût une tache de ſurvivre à ſon honneur & à ſa liberté. Licinius n'eut point honte de demander & d'accepter le pardon de ſes fautes. Il ſe proſterna devant ſon *Seigneur* & *Maître*; il mit à ſes pieds ſon manteau de pourpre, & lorſqu'il eut été relevé de terre avec une pitié inſultante, il fut admis au banquet impérial. On l'envoya auſſi-tôt à Theſſalonique, qu'on avoit choiſi pour le lieu de ſa retraite (1). Il fut bientôt

(1) Zoſime, l. II, p. 102. Victor le jeune, *in epitom.* L'anonyme de Valois ...

condamné à mourir. On ne sait si les Soldats avoient demandé qu'il pérît, ou s'il fut exécuté en vertu d'un décret du Sénat. Le despotisme ne manque jamais de prétextes pour frapper ses victimes. Licinius fut accusé de tramer une conspiration ou d'entretenir une correspondance criminelle avec les Barbares. Mais comme il ne fut jamais convaincu ni par sa conduite ni par aucune preuve légale, sa foiblesse doit faire présumer (1) qu'il étoit innocent. La mémoire de ce malheureux Prince fut dévouée à une infamie perpétuelle. On renversa ses statues avec ignominie; & par un Edit précipité, dont les

(1) *Contra religionem sacramenti Thessalonicæ privatus occisus est.* Eutrope, x, 6, & son témoignage est confirmé par S. Jérôme (*in chron.*) aussi-bien que par Zosime, l. II, p. 102. Il n'y a que l'anonyme de Valois qui parle des soldats; & Zonare est le seul qui ait recours à l'assistance du Sénat. Eusèbe glisse prudemment sur ce fait délicat. Mais un siècle après, Sozomène ose soutenir que Licinius fut coupable de trahison.

ſuites parurent ſi funeſtes qu'il fut preſqu'auſſi-tôt modifié; on annulla toutes les loix & toutes les procédures judiciaires de ſon règne (1). Cette victoire de Conſtantin réunit de nouveau les membres épars de l'Univers Romain ſous l'autorité d'un ſeul Monarque, trente-ſept ans après que Dioclétien eut partagé avec Maximin ſon aſſocié, ſa puiſſance & ſes Provinces. Réunion de l'Empire. An. 324.

Les degrés ſucceſſifs de l'élévation de Conſtantin, depuis ſa première élection dans la ville d'Yorck, juſqu'à l'abdication de Licinius à Nicomédie, ont été repréſentés avec quelque détail & avec préciſion, non-ſeulement parce que ces événemens ſont en eux-mêmes fort intéreſſans & de la plus grande importance, mais encore parce qu'ils ont

(1) Voyez le Code Théodoſien, l. xv, tit. 15, tom. v. p. 404, 405. Les édits de Conſtantin décèlent un degré de paſſion & de précipitation indignes du caractère d'un légiſlateur.

contribué à la décadence de l'Empire par tout le sang & par les richesses immenses qui furent alors prodigués, & par l'accroissement perpétuel des taxes aussi-bien que des forces militaires. La fondation de Constantinople & l'établissement de la Religion Chrétienne sont les suites immédiates & à jamais mémorables de cette révolution.

N. B. Le Traducteur n'a pas entendu, dans les Chapitres suivans, adopter tous les principes de l'Auteur, qui est Protestant.



CHAPITRE XV.

Progrès de la Religion Chrétienne. Sentimens, mœurs, nombre & condition des premiers Chrétiens.

UN examen impartial, mais raisonné, des progrès & de l'établissement du Christianisme, peut être regardé comme une partie très-essentielle de l'Histoire de l'Empire Romain. Tandis que ce grand Corps est attaqué de tous côtés par la violence ouverte, & que des principes cachés de décadence en altèrent sourdement la constitution; une Religion humble & pure jette sans effort des racines dans l'esprit des hommes, croît au milieu du silence & de l'obscurité, tire de l'opposition une nouvelle vigueur, & arbore enfin sur les ruines du Capitole la bannière triomphante de la Croix. Son in- Importance de l'examen.

fluence ne ſe borne pas à la durée ni aux limites de l'Empire ; après une révolution de treize ou quatorze ſiècles, cette Religion eſt encore celle des Nations de l'Europe qui ont ſurpaſſé tous les autres Peuples de l'Univers dans les Arts, dans les Sciences, auſſi-bien que dans les armes : le zèle & l'induſtrie des Européens ont porté le Chriſtianiſme ſur les rivages de l'Aſie & de l'Afrique les plus éloignés ; & par le moyen de leurs Colonies, il a été fermement établi depuis le Chili juſqu'au Canada, dans un Monde inconnu aux Anciens.

Quelles en ſont les difficultés.

Un pareil examen ſeroit ſans doute utile & intéreſſant ; mais il ſe préſente ici deux difficultés particulières. Les monumens ſuſpects & imparfaits de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique nous mettent rarement en état d'écarter les nuages épais qui couvrent le berceau du Chriſtianiſme. D'un autre côté, la grande loi d'impartialité nous oblige trop ſouvent de révéler les imperfections des Chré-

tiens, qui, ſans être inſpirés, prêchèrent ou embraſsèrent l'Evangile. Aux yeux d'un obſervateur peu attentif, leurs fautes ſembleront peut-être jeter une ombre ſur la foi qu'ils profeſſoient; mais le ſcandale du vrai Fidèle & le triomphe imaginaire de l'Impie ceſſeront dès-qu'ils ſe rappelleront, non-ſeulement *par qui*, mais encore *à qui* la Révélation divine a été donnée. Le Théologien peut ſe livrer au plaiſir de repréſenter la Religion deſcendant du Ciel dans tout l'éclat de ſa gloire & environnée de ſa pureté primitive. Une tâche plus triſte eſt impoſée à l'Hiſtorien: il doit découvrir le mélange inévitable d'erreur & de corruption que la Foi a reçu parmi des êtres foibles & dégénérés.

Cinq cauſes de l'accroiſſement du Chriſtianiſme.

La curioſité nous porte à vouloir démêler les moyens qui ont aſſuré les ſuccès étonnans du Chriſtianiſme ſur les Religions établies alors dans l'Univers: il eſt facile de la ſatisfaire par une réponſe naturelle & déciſive. Sans doute

cette victoire est due à l'évidence convaincante de la doctrine elle-même & à la providence invariable de son grand Auteur. Mais ne sait-on pas que la raison & la vérité trouvent rarement un accueil favorable parmi les hommes? Et puisque la sagesse de la Providence daigne souvent employer nos passions & les circonstances générales où se trouve le genre-humain, comme des instrumens propres à l'exécution de ses vues; il peut aussi nous être permis de demander, avec toute la soumission convenable, non pas quelle fut la cause première des progrès rapides de l'Eglise Chrétienne*, mais quelles en ont été les causes secondes. Les cinq suivantes paroîtront peut-être avoir le plus contribué à son établissement, & l'avoir favorisé de la manière la plus efficace. I. Le zèle inflexible, &, s'il nous est permis de le dire, intolérant des Chrétiens; zèle tiré, il est vrai, de la Religion Juive, mais dégagé de cet esprit étroit & insociable,

ciable, qui, loin d'inviter les Gentils à embrasser la Loi de Moyse, les en avoit détournés. II. La doctrine d'une vie future, perfectionnée & accompagnée de tout ce qui pouvoit donner du poids & de la force à cette vérité importante. III. Le don des miracles attribué à l'Eglise primitive. IV. La morale pure & austère des Fidèles. V. L'union & la discipline de la République Chrétienne, qui forma par degrés, dans le sein de l'Empire Romain, un Etat libre, dont la force devenoit de jour en jour plus considérable.

Première Cause. Zèle des Juifs.

I. Nous avons déjà décrit l'harmonie religieuse de l'ancien Monde, & la facilité avec laquelle tant de Nations si différentes, & même ennemies, avoient adopté, ou du moins respecté les superstitions les unes des autres. Un seul Peuple refusa de souscrire à cet accord universel du genre-humain. Les Juifs, qui sous la domination des Assyriens & des Perses, avoient langui pendant plu-

sieurs siècles au rang des plus vils esclaves (1), sortirent tout-à-coup de l'obscurité, lorsqu'ils furent soumis aux successeurs d'Alexandre ; & comme leur nombre s'augmenta avec une rapidité étonnante en Orient, & dans la suite en Occident, ils excitèrent bientôt la surprise & la curiosité de autres Nations (2). Leur opiniâtreté invincible à conserver leurs cérémonies particulières & leurs mœurs insociables, sembloit indiquer une espèce d'hommes qui professoient hardiment, ou qui déguisoient à peine une haine implacable contre le reste du genre

---

(1) *Dum Assyrios penes Medosque & Persas Oriens fuit, despectissima pars servientium.* Tac. hist. v. 8. Hérodote, qui visita l'Asie lorsqu'elle obéissoit au dernier de ces peuples, parle, en peu de mots, des Syriens de la Palestine, qui, selon leur propre aveu, avoient tiré de l'Egypte la pratique de la circoncision.

(2) Diodore de Sicile, l. XL. Dion Cassius, l. XXXVII, p. 121. Tac. hist. v. 1-9. Justin XXXVI. 2, 3.

humain (1). Ni la violence d'Antiochus, ni les artifices d'Hérode, ni l'exemple des Nations circonvoisines ne purent jamais engager les Juifs à joindre aux institutions de Moyse, la Mythologie élégante des Grecs (2). Les Romains, attachés aux maximes d'une tolérance universelle, protégèrent une superstition qu'ils mé-

(1) Tradidit arcano quodcumque volumine Moses,
Non monstrare vias eadem nisi sacra colenti
Quæsitum ad fontem solos deducere verpas.

On ne trouve point précisément cette loi dans ce que nous avons des ouvrages de Moïse; mais le sage, l'humain Maimonide enseigne ouvertement que, si un idolâtre tombe dans l'eau, un Juif ne doit point l'empêcher de mourir. V. Basnage, hist. des Juifs, l. VI, c. 28.

(2) Il parut, pendant quelque temps, parmi eux une secte, dans laquelle on pouvoit remarquer une sorte de conformité entre les dogmes des deux religions. Ces Juifs furent appelés Hérodiens, du nom d'Hérode, dont l'autorité & l'exemple les avoit entraînés. Mais leur nombre étoit si peu considérable, & la durée de cette secte fut si courte, que Josephe ne l'a pas jugée digne de son attention. V. Prideaux, vol. II, p. 285.

prisoient (1). Auguste, si rempli de condescendance envers tous les Sujets de son Empire, daigna ordonner que l'on offrît des prières pour la prospérité de son règne dans le Temple de Jérusalem (2); tandis que le dernier des enfans d'Abraham seroit devenu un objet d'horreur à ses propres yeux, & se seroit attiré l'exécration de ses frères, s'il eût rendu le même hommage au Jupiter du Capitole. La modération des vainqueurs ne fut pas capable d'appaiser la jalousie d'un Peuple dont les alarmes & le scandale redoubloient à la vue des enseignes du Paganisme, qui devoient nécessairement s'introduire dans une Province Romaine (3). En vain Caligula voulut-il pla-

(1) Cicéron *pro. Flacco*, c. 23.

(2) Philon *de legatione*. Auguste fonda un sacrifice perpétuel. Il ne désapprouva cependant point le peu d'égards que Caïus, son petit-fils, marqua pour le Temple de Jérusalem. V. Suétone, vie d'Auguste, c. 93, & les notes de Casaubon sur ce passage.

(3) Voyez en particulier Josephe, antiq. XVII,

ver sa statue dans le Temple de Jérusalem : ce projet insensé fut détruit par la résolution unanime des habitans, qui redoutoient bien moins la mort qu'une profanation si impie (1). Leur attachement à la Loi de Moyse égaloit leur aversion pour tout culte étranger. Le zèle & la dévotion qui étoient resserrés dans des bornes étroites, se portèrent avec la force & quelquefois avec l'impétuosité d'un torrent.

Accroissement successif de ce zèle.

Cette persévérance inflexible, qui paroissoit si odieuse ou si ridicule à l'ancien Monde, prend un caractère plus auguste,

---

*, XVIII, 6, & *de bel. Judaïco*, I, 33, & II, 9.

(1) *Jussi à Caïo Cæsare effigiem ejus in templo locare, arma potiùs sumpsere.* Tac. hist. v. 9. Philon & Josephe donnent, avec beaucoup de détail, mais en style de Rhéteur, une description de ce fait, qui embarrassa extrêmement le gouverneur de la Syrie. La première fois que l'on fit cette proposition idolâtre, le Roi Agrippa se trouva mal, & il ne revint de son évanouissement que le troisième jour.

depuis que la Providence a daigné nous révéler l'histoire mystérieuse du Peuple choisi ; mais le respect & même le scrupule avec lesquels les Juifs du second Temple conservèrent les institutions de Moyse, paroîtront encore plus étonnans, si l'on compare cet attachement avec l'incrédulité opiniâtre de leurs ancêtres. Lorsque la Loi fut donnée sur le Mont-Sinaï au milieu des éclats de la foudre ; lorsque les flots de l'Océan devinrent immobiles, & que les corps célestes suspendirent leur cours, pour favoriser les expéditions des Israélites ; lorsqu'enfin des récompenses ou des punitions temporelles furent les suites immédiates de leur piété ou de leur désobéissance, ils se révoltèrent sans cesse contre la majesté visible de leur Roi divin, ils placèrent les idoles des Nations dans le Sanctuaire de Jéhovah ; enfin ils imitèrent toutes les cérémonies fantastiques, pratiquées sous les tentes des Arabes ou

dans les villes de la Phénicie (1). A mesure que le Ciel, justement irrité, retira sa protection à des ingrats, leur foi acquit un nouveau degré de vigueur & de pureté. Les contemporains de Moyse & de Josué avoient contemplé avec indifférence les miracles les plus étonnans : dans un temps moins reculé, tandis que les Juifs gémissoient sous le poids des calamités les plus cruelles, ils furent frappés de la vérité de ces mêmes prodiges ; leur croyance les préserva de la contagion universelle de l'idolâtrie ; &, ce qui est entièrement contraire à la marche générale de l'esprit humain, ce Peuple singulier semble avoir cru plus fermement & avec plus de promptitude les traditions de ses premiers pères, que

(1) Au sujet de l'énumération des Divinités Syriennes & Arabes, on peut observer que Milton a renfermé dans cent trente vers, d'une grande beauté, les deux traités considérables & remplis d'érudition, que Selden a composés sur cette matière obscure.

le témoignage de ses propres sens (1).

Leur religion plus propre à se défendre qu'à faire des conquêtes.

La Religion Juive renfermoit tout ce qui pouvoit servir à sa défense ; mais elle n'étoit point destinée à faire des conquêtes ; & probablement le nombre des prosélytes ne surpassa jamais beaucoup celui des apostats. Les promesses divines avoient été originairement faites à une seule famille ; c'étoit à elle qu'avoit été prescrite la pratique distinctive de la Circoncision. Lorsque la postérité d'Abraham eut multiplié comme les sables de la mer, la Divinité qui lui avoit dicté de sa bouche un systême de loix & de cérémonies, se déclara le Dieu propre & en quelque sorte national d'Israël ; & elle parut toujours extrêmement jalouse de séparer son Peuple favori d'avec le

(1) « Usquequò detrahet mihi populus iste ? quousque non *credent* mihi, in omnibus *signis* quæ feci coram eis » : (nomb. XIV, 11). Il seroit facile, mais il seroit peu convenable, de justifier, par tout le récit de Moïse, les reproches de la Divinité.

reste des hommes. La conquête de la terre de Chanaan fut accompagnée de tant de circonstances merveilleuses & d'une si grande effusion de sang, que les Juifs restèrent dans un état d'inimitié irréconciliable avec tous leurs voisins. Les vainqueurs avoient reçu ordre d'exterminer quelques-unes des Tribus les plus idolâtres : les foiblesses de l'humanité les empêchèrent rarement d'exécuter la volonté de l'Être-Suprême. Les mariages & les alliances avec les autres Nations ne leur étoient pas permis ; ils ne pouvoient recevoir les étrangers dans la congrégation ; & cette défense, quelquefois perpétuelle, s'étendoit presque toujours à la troisième, à la septième ou même à la dixième génération. L'obligation de prêcher la Foi de Moyse n'avoit jamais été prescrite comme un précepte de la Loi ; & les Juifs ne pensèrent point à s'imposer volontairement un pareil devoir. Lorsqu'il s'agissoit d'admettre de nouveaux Citoyens, ce Peuple insociable suivoit

plutôt l'orgueilleuse vanité des Grecs que la politique généreuse des Romains. Les descendans d'Abraham, fiers de l'opinion qu'ils avoient seuls hérité de l'Alliance, craignoient de diminuer la valeur de leur patrimoine, en le partageant trop facilement avec les étrangers de la terre. Une plus grande communication avec le genre-humain étendit leurs connoissances sans corriger leurs préjugés; & toutes les fois que le Dieu d'Israël acquéroit de nouveaux adorateurs, il en étoit bien plus redevable à l'humeur inconstante du Polythéisme qu'au zèle actif de ses propres Missionnaires (1). La Religion de Moyse semble avoir été instituée pour une contrée particulière, aussi-bien que pour une seule Nation. Si les Juifs eussent exécuté rigoureusement le précepte qui ordonnoit

(1) Tout ce qui a rapport aux prosélytes Juifs, a été traité avec beaucoup d'habileté par Basnage, hist. des Juifs, l. VI, c. 6, 7.

à tous les mâles de se présenter trois fois dans l'année devant Jéhovah, il leur eût été impossible de se répandre au-delà de la Terre promise (1). A la vérité, la destruction du Temple de Jérusalem leva cet obstacle ; mais la plus grande partie de la Religion Mosaïque fut enveloppée dans ses ruines. Les Payens avoient été étonnés pendant long-temps du bruit étrange qui s'étoit répandu, que cet édifice ne renfermoit qu'un Sanctuaire vuide (2). Lorsque la Nation Juive eut été dispersée, ils furent en peine de découvrir quel pouvoit être

(1) Voyez Exode XXIV, 23. Deuter, XVI, 16, les Commentateurs, & une note très-remarquable dans l'Histoire Universelle, vol. 1, p. 603, édit, in-folio.

(2) Lorsque Pompée, usant ou abusant du droit de conquête, entra dans le Saint des Saints, on observa, avec étonnement, *nullâ intùs Deum effigie, vacuam sedem & inania arcana.* Tacite, hist. V. 9. C'étoit un bruit populaire, en parlant des Juifs, que

: Nil præter nubes & cœli Numen adorant.

l'objet, quels pouvoient être les instrumens d'un Culte qui manquoit de Temples & d'Autels, de Prêtres & de Sacrifices. Cependant les Juifs, dans l'état même d'abaissement où ils avoient été réduits, ne renoncèrent pas à des priviléges exclusifs, & qui flattoient leur orgueil : loin de rechercher la société des étrangers, ils l'évitèrent soigneusement, & ils observèrent alors avec une rigueur inflexible, les articles de la Loi qu'il étoit en leur pouvoir de pratiquer. Des distinctions particulières de jours, d'alimens, & une foule d'observances frivoles, quoique pénibles, combattoient trop ouvertement les coutumes & les préjugés des autres Peuples, pour ne pas exciter leur dégoût & leur aversion. La Circoncision, pratique douloureuse, quelquefois même accompagnée de danger, étoit seule capable d'éteindre la ferveur du Prosélyte (1), au moment où

(1) Un prosélyte Samaritain ou Egyptien, étoit

il se présentoit à la porte de la Synagogue.

Ce fut dans ces conjonctures que le Christianisme parut sur la terre, armé de toute la force de la Loi Mosaïque, & débarrassé du poids de ses fers. Le nouveau systême prescrivoit, aussi formellement que l'ancien, un zèle exclusif pour la vérité de la Religion & de l'unité de Dieu. Tout ce que la Révélation apprit alors aux hommes concernant la nature & les desseins de l'Etre-Suprême, servit à augmenter leur vénération pour cette doctrine mystérieuse. L'autorité divine de Moyse & des Prophètes fut admise, & même établie comme la base la plus solide du Christianisme. Depuis le commencement du monde, une suite non interrompue de prédictions avoit

Zèle plus généreux des Chrétiens.

obligé de subir une seconde espèce de circoncision. On peut voir dans Basnage, (hist. des Juifs, l. VI, c. 6.) l'indifférence opiniâtre des Talmuldistes, au sujet de la conversion des étrangers.

annoncé & préparé la venue si desirée du Sauveur : il est vrai que pour se conformer aux idées grossières des Juifs, le Messie avoit plus souvent été représenté sous la forme d'un Roi & d'un Conquérant, que sous celle d'un Prophète, d'un Martyr & du Fils de Dieu. Par son sacrifice expiatoire, les sacrifices imparfaits du Temple furent à-la-fois consommés & abolis. A la Loi ancienne qui consistoit seulement en types & en figures, succéda un Culte pur, spirituel, également adapté à tous les climats & à tous les Etats du genre-humain. On substitua à l'initiation par le sang, l'initiation par l'eau. La faveur divine, au-lieu de n'être accordée qu'à la postérité d'Abraham, fut universellement promise à l'homme libre & à l'esclave, au Grec & au Barbare, au Juif & au Gentil.

Les Membres de l'Eglise Chrétienne jouissoient toujours, sans partage, de tous les priviléges qui, en élevant le prosélyte jusqu'au ciel, pouvoient exalter

sa dévotion, assurer son bonheur, ou même satisfaire cet orgueil secret, qui sous l'apparence de la dévotion, s'insinue dans le cœur humain. Mais en même-temps on permit à tous les hommes, on les sollicita même, d'accepter une distinction glorieuse, que non-seulement on leur offroit comme une faveur, mais qu'ils étoient forcés d'accepter comme une obligation. Le devoir le plus sacré d'un nouveau Converti, fut de communiquer à ses amis & à ses parens le trésor inestimable qu'il avoit reçu, & de les prévenir des suites funestes d'un refus qui seroit sévèrement puni, comme une désobéissance criminelle à la volonté d'un Dieu bienfaisant, mais dont la toute puissance étoit redoutable.

Opiniâtreté & raisons des Juifs croyans.

Ce ne fut pas sans peine que l'Eglise secoua le joug de la Synagogue ; & cet affranchissement exigea un temps assez long. Les Juifs convertis reconnoissoient dans la personne de Jésus le Messie annoncé par les anciens Oracles ; ils

le respectoient comme un divin Prophète qui avoit enseigné la religion & la vertu ; mais ils restèrent opiniâtrément attachés aux cérémonies de leurs ancêtres, & ils voulurent les faire adopter aux Gentils, qui augmentoient continuellement le nombre des Fidèles. Les Chrétiens Judaïsans semblent avoir trouvé des argumens assez plausibles dans l'origine céleste de la Loi Mosaïque & dans les perfections immuables de son grand Auteur. « Si l'Être, disoient-ils, qui est » le même dans toute l'éternité, avoit » eu dessein d'abolir ces rites sacrés qui » ont servi à distinguer son peuple choisi, » ce second acte de sa volonté auroit » été annoncé d'une manière aussi claire » & aussi solemnelle que le premier. La » Religion de Moïse, au-lieu de ces » déclarations fréquentes qui en supposent ou qui en assurent la perpétuité, » auroit été représentée comme un plan » provisionnel, destiné à subsister seulement, jusqu'à ce que le Messie fût

» venu

» venu montrer aux hommes une forme » plus parfaite de foi & de culte (1). Le » Messie lui-même & ses disciples, qui » conversèrent avec lui sur la terre, » loin d'autoriser, par leur exemple, les » plus petites observances de la loi Mo» saïque (2), auroient publié à l'univers » que ces cérémonies, désormais inuti» les, étoient détruites, & ils n'auroient » pas souffert que le Christianisme restât, » pendant plusieurs années, obscuré-

(1) Ces argumens sont présentés avec beaucoup de sagacité par le Juif Orobio, & réfutés avec la même sagacité & avec candeur, par le Chrétien Limborch. Voyez *amica collatio* (ouvrage qui mérite bien ce nom), ou relation de la dispute qui s'éleva entr'eux.

(2) « Jesus ..... circumcisus erat; cibis utebatur » Judaïcis, vestitu simili; purgatos scabie mittebat » ad sacerdotes; Paschata & alios dies festos religiosè » observabat: si quos sanavit sabbato, ostendit non » tantùm ex lege, sed & excerptis sententiis, talia » opera sabbato non interdicta ». Grotius, de verit. rel. Christ. l. v, c. 7. Peu après, (c. 12.) il s'étend sur la condescendance des Apôtres.

» ment confondu parmi les sectes de l'E-
» glise Juive ». Il paroît que l'on employa de pareils argumens pour défendre la cause expirante de la loi de Moïse ; mais la sagacité des saints interprètes a suffisamment expliqué le langage mystérieux de l'Ancien-Testament, & la conduite équivoque des Prédicateurs apostoliques. Il falloit développer par degrès le systême de l'Evangile : il falloit user de la plus grande réserve & des ménagemens les plus délicats, en prononçant une sentence de condamnation si contraire aux inclinations & aux préjugés des Juifs convertis.

Eglise Nazaréenne de Jérusalem.

L'Histoire de l'Eglise de Jérusalem fournit une preuve frappante de la nécessité de ces précautions, & de l'impression profonde que la Religion Juive avoit faite sur l'esprit de ses sectateurs. Les quinze premiers Evêques de Jérusalem furent tous des Juifs circoncis ; & la congrégation à laquelle ils présidoient, unissoit la loi de Moïse avec la doctrine

de Jésus-Christ(1). La tradition primitive d'une Eglise fondée quarante jours seulement après la mort du Sauveur, & gouvernée pendant presque autant d'années, sous l'inspection immédiate des Apôtres, devoit naturellement être reçue comme le modèle de la foi orthodoxe. (2) Les Eglises éloignées avoient souvent recours à l'autorité respectable de leur mère, dont elles s'empressoient de soulager les besoins par de généreuses contributions d'aumônes. Mais lorsque des sociétés nombreuses & opulentes eurent été établies dans les grandes villes de l'Empire, Antioche, Alexandrie, Ephèse, Corinthe & Rome, on vit in-

(1) *Penè omnes Christum. Deum sub legis observatione credebant.* Sulpice Sevère, II, 31. V. Eusèbe, hist. ecclésiast. l. IV, c. 5.

(2) Mosheim, *de rebus Christianis antè Constantinum magnum*, p. 153. Dans cet excellent ouvrage, que j'aurai souvent occasion de citer, il traite de l'état de l'Eglise primitive, avec bien plus d'étendue qu'il n'a été à portée de le faire dans son histoire générale.

ſenſiblement diminuer la vénération que Jéruſalem avoit inſpirée à toutes les Colonies Chrétiennes. Les Juifs convertis, ou, comme on les appela dans la ſuite, les Nazaréens, qui avoient jeté les fondemens de l'Egliſe, ſe trouvèrent bientôt accablés par la multitude des Proſélytes, qui, de toutes les différentes religions du Polythéiſme, accouroient en foule ſe ranger ſous la banière de Jéſus-Chriſt. Et les Gentils, autoriſés par leur Apôtre particulier à rejeter le fardeau inſupportable des cérémonies Moſaïques, voulurent auſſi refuſer à leurs frères plus ſcrupuleux, la même tolérance qu'ils avoient d'abord humblement ſollicitée pour eux-mêmes. Les Nazaréens reſſentirent vivement la ruine de la Ville, du Temple, & de la religion publique du peuple Juif; en effet, quoiqu'ils euſſent renoncé à la foi de leurs ancêtres, ils tenoient toujours intimement, par leurs mœurs, à des compatriotes impies, dont les malheurs, attribués par les

Payens au mépris de l'Etre Suprême, étoient à bien plus juste titre, aux yeux des Chrétiens, l'effet de la colère d'un Dieu vengeur. Après la destruction de Jérusalem, les Nazaréens se retirèrent au-delà du Jourdain, dans la petite ville de Pella, où cette ancienne Eglise languit, durant plus de soixante ans, dans la solitude & dans l'obscurité. (1) Ils avoient toujours la consolation de faire souvent de pieuses visites à la *Cité Sainte*; & ils se nourrissoient de l'espoir qu'ils seroient un jour rendus à ces demeures chéries que la religion & la nature leur avoient appris à aimer & à respecter. Mais enfin, sous le règne d'Adrien, le fanatisme désespéré des Juifs remplit la

(1) Eusèbe, l. III, c. 6. Le Clerc, hist. ecclésiast. p. 605. Durant cette absence momentanée, l'Evêque & l'Eglise de Pella retinrent toujours le titre de Jérusalem. C'est ainsi que les Pontifes Romains résidèrent pendant soixante-dix ans à Avignon, & que les Patriarches d'Alexandrie ont transféré depuis long-temps leur Siége épiscopal au Caire.

mesure de leurs calamités ; & les Romains indignés des rebellions réitérées de ce peuple, usèrent avec rigueur des droits de la victoire. L'Empereur bâtit une nouvelle ville sur le mont Sion (1) ; il lui donna le nom d'*Œlia Capitolina*, lui accorda les privilèges d'une Colonie, & décernant les châtimens les plus sévères contre tout Juif qui oseroit approcher de son enceinte, il y mit en garnison une cohorte Romaine pour assurer l'exécution de ses ordres. Les Nazaréens ne pouvoient échapper que par une seule voie à la proscription générale. La force de la vérité fut alors secourue de l'influence des avantages temporels. Ils élurent pour leur Evêque, Marcus, Prélat de la race des Gentils, & qui tiroit pro-

(1) Dion Cassius, l. LXIX. Ariston de Pella (apud Euseb., l. IV, c. 6) atteste que l'on interdit aux Juifs l'entrée de Jérusalem ; & il en est parlé dans plusieurs Ecrivains ecclésiastiques. Quelques-uns d'entre eux cependant se sont trop empressés, d'étendre cette défense à tout le pays de la Palestine.

bablement son origine de l'Italie, ou de quelques provinces latines. A sa persuasion, la plus grande partie de la secte abandonna la loi de Moïse, qu'elle avoit suivie constamment pendant plus d'un siècle. En sacrifiant ainsi leurs coutumes & leurs préjugés, les Nazaréens obtinrent l'entrée libre de la Colonie d'Adrien, & ils cimentèrent plus fermement leur union avec l'Eglise Catholique (1).

Les Ebionites.

Lorsque le nom & les honneurs de l'Eglise de Jérusalem eurent été rétablis sur le Mont Sion, on accusa de schisme & d'hérésie les restes obscurs des Nazaréens, qui avoient refusé d'accompagner leur Evêque Latin. Ils conservèrent toujours leur première habitation de Pella, d'où ils se répandirent dans les villages situés aux environs de Damas, & ils for-

(1) Eusebe l. IV, c. 6. Sulpice Sévère, II, 31. En comparant les narrations peu satisfaisantes de ces deux auteurs, Mosheim, (p. 327, &c.) a tracé une description très-claire des circonstances & des motifs de cette révolution.

mèrent une petite Eglise à Bœrée, aujourd'hui Alep en Syrie (1). Le nom de Nazaréen parut trop honorable pour ces Juifs Chrétiens; ils furent bientôt appelés Ebionites (2), terme de mépris, qui marquoit la pauvreté prétendue de leur esprit, aussi-bien que de leur condition. Peu d'années après le retour de l'Eglise de Jérusalem, il s'éleva une question qui devint un sujet de doute & de contro-

---

(1) Le Clerc, (hist. ecclésiast., p. 477, 535,) paroît avoir tiré d'Eusebe, de S. Jérôme, de S. Epiphane, & de quelques autres Ecrivains, toutes les circonstances principales, qui ont rapport aux Nazaréens ou Ebionites. La nature de leurs opinions les divisa bientôt en deux sectes, l'une plus rigide, l'autre plus douce. Il y a du moins quelques raisons de conjecturer que les parens de Jesus-Christ restèrent attachés au dernier parti, qui étoit le plus modéré.

(2) Quelques Ecrivains se sont plû à créer un Ebion, auteur imaginaire du nom & de la secte des Ebionites. Mais nous pouvons bien plus compter sur le savant Eusèbe, que sur le véhément Tertullien, ou sur le crédule Epiphane. Selon Le Clerc, le mot hébreu *Ebjonim*, peut être traduit en latin, par celui de *pauperes*. V. hist. ecclésiast. p. 477.

verſe : il s'agiſſoit de décider ſi un homme qui reconnoiſſoit ſincèrement Jéſus comme le Meſſie, mais qui perſiſtoit toujours à obſerver la loi de Moïſe, pouvoit eſpérer d'être ſauvé. L'humanité de Juſtin le Martyr le faiſoit pencher pour l'affirmative, & quoiqu'il s'exprimât avec la défiance la plus réſervée, il oſa prononcer en faveur de ces Chrétiens imparfaits, pourvu qu'ils ſe contentaſſent de pratiquer les cérémonies de Moïſe, ſans prétendre que l'uſage dût en être général ou néceſſaire. Mais, lorſqu'on preſſa Saint-Juſtin de déclarer le ſentiment de l'Egliſe, il avoua que pluſieurs Chrétiens orthodoxes, non-ſeulement privoient leurs frères judaïſans de l'eſpoir du ſalut, mais encore que, dans les devoirs ordinaires de l'amitié, de l'hoſpitalité & de la vie civile, ils refuſoient d'avoir avec eux aucune communication (1). L'opinion la plus rigou-

(1) Voyez le curieux dialogue de S. Juſtin le Mar-

reuse l'emporta sur la plus douce, comme on devoit naturellement s'y attendre; & les disciples de Moïse furent à jamais séparés de ceux de Jésus-Christ. Les malheureux Ebionites, rejetés d'une religion comme apostats, & de l'autre comme hérétiques, se trouvèrent forcés de prendre un caractère plus décidé; & quoiqu'on puisse appercevoir jusques dans le quatrième siécle quelques traces de cette ancienne secte, elle se perdit insensiblement dans la Synagogue, ou dans l'Eglise (1).

---

tyr, avec le Juif Tryphon. La conférence qu'ils eurent entr'eux, se tint à Ephèse, sous le règne d'Antonin-le-pieux, vingt ans environ après le retour de l'Eglise de Pella dans la ville de Jérusalem. Consultez, pour cette date, la note de l'exact Tillemont. Mém. Ecclésiast. tom. II, p. 511.

(1) De tous les systêmes de Christianisme, celui de l'Abyssinie est le seul qui tienne encore aux rites Mosaïques. (Geddes, histoire de l'Eglise d'Ethiopie, & dissertations de Le Grand sur la relation du P. Lobo). L'Eunuque de la Reine Candace peut faire naître quelques soupçons; mais comme on nous assure,

Tandis que l'Eglise orthodoxe gardoit un juste milieu entre une vénération excessive & un mépris déplacé pour la loi de Moïse, les divers hérétiques prenoient les extrêmes opposés, & ils s'égaroient également en suivant les routes de l'erreur & de l'extravagance. La vérité reconnue de la religion Juive avoit persuadé aux Ebionites qu'elle ne pouvoit jamais être abolie; ses imperfections prétendues donnèrent naissance à l'opinion non moins téméraire des Gnostiques, qu'elle n'avoit jamais été instituée par la sagesse de Dieu. Il est contre l'autorité de Moïse & des Prophètes, Les Gnostiques.

(Socrate I, 19. Sozomene, II, 24. Ludolphe, p. 281) que les Ethiopiens ne furent convertis que dans le quatrième siécle, il est plus raisonnable de croire qu'ils observèrent le Sabbat, & qu'ils eurent aussi des mets défendus, en imitation des Juifs, qui, dans un temps très-reculé, étoient établis des deux côtés de la Mer-Rouge. Les plus anciens Ethiopiens ont pratiqué la circoncision par des motifs de santé & de propreté, qui semblent expliqués dans les Recherches philosophiques sur les Américains, tom. II, p. 117.

quelques objections qui séduisent trop facilement le sceptique, quoiqu'elles n'ayent pour principe que l'ignorance où nous sommes de l'antiquité reculée, & la foiblesse de notre esprit incapable de se former une idée juste de l'économie divine. C'étoit sur ces objections que s'appuyoit la vaine science des Gnostiques (1), & qu'ils insistoient vivement. Ennemis, pour la plupart, des plaisirs des sens, ces hérétiques censuroient avec aigreur la polygamie des Patriarches, les galanteries de David & le sérail de Salomon. Comment concilier, disoient-ils, la conquête de la terre de Canaan, & la destruction d'un peuple sans défiance, avec les notions communes de la justice & de l'humanité? Lorsqu'ils jetoient ensuite les yeux sur la liste sanguinaire de meurtres, d'exé-

(1) Beausobre (histoire du Manichéisme, l. 1, c. 3.) a rendu compte, avec la plus savante impartialité, de leurs objections, & particuliérement de celles de Faustus, l'adversaire de S. Augustin.

cutions & de maſſacres qui ſouillent preſqu'à chaque page les Annales des Juifs, ils reconnoiſſoient que les barbares de la Paleſtine n'avoient point eu plus de compaſſion pour leurs amis & pour leurs compatriotes, que pour leurs ennemis idolâtres (1). Paſſant enſuite des ſectateurs de la loi à la loi elle-même, ils prétendoient qu'une religion qui conſiſtoit ſeulement en ſacrifices ſanglans, en cérémonies puériles, & dont toutes les punitions & toutes les récompenſes étoient temporelles, ne pouvoit ni inſpirer l'amour de la vertu, ni réprimer l'impétuoſité des paſſions. Les Gnoſtiques s'efforçoient de jeter un ridicule ſur la narration de l'Ecrivain ſacré, lorſqu'il décrit la création du monde & la chûte

(1) *Apud ipſos fides obſtinata, miſericordia in promptu. Adverſus omnes alios hoſtile odium* Tac. hiſt. v, 4. Certainement Tacite a vu les Juifs d'un œil trop favorable. La lecture de Joſephe auroit pu détruire l'antithèſe.

de l'homme; ils traitoient avec une dérision profane le repos de la Divinité après six jours de travail, la côte d'Adam, le jardin d'Eden, les arbres de la vie & de la science, le serpent parlant, le fruit défendu, & la condamnation éternelle prononcée contre le genre-humain, pour l'offense légère de ses premiers pères (1). Les Gnostiques osoient bien représenter le Dieu d'Israël comme un être sujet à l'erreur & à la passion, capricieux dans sa faveur, implacable dans sa vengeance, bassement jaloux de son culte religieux, n'accordant ses bienfaits qu'à un seul peuple, & n'étendant point sa providence au-delà de cette vie passagère. Ils ne pouvoient appercevoir, dans une pareille description, aucun des traits qui caractérisent le père commun, le Maître tout-puissant de l'u-

---

(2) Le Docteur Burnet (*Archaologia*, l. 11, c. 7.) a discuté les premiers chapitres de la Genèse avec trop d'esprit & de liberté.

nivers(1). Ils convenoient que la religion du peuple Juif étoit, en quelque sorte, moins criminelle que l'idolâtrie des autres nations; mais leur doctrine avoit pour base la mission de Jésus-Christ. Ils enseignoient qu'il devoit être adoré comme la première & la plus brillante émanation de la Divinité, & qu'il avoit paru sur la terre pour corriger les différentes erreurs des hommes, & pour révéler un nouveau système de vérité & de perfection. Par une condescendance très-singulière, les plus savans Pères de l'Eglise ont eu l'imprudence d'admettre les sophismes de cette secte. Avouant que le sens littéral des divines écritures répugne à tous les principes

(1) Les Gnostiques les plus modérés considéroient Jehovah, comme un être d'une nature mixte entre Dieu & le Démon. D'autres le confondoient avec le mauvais principe. Voyez le second siècle de l'histoire générale de Mosheim. Cet auteur expose d'une manière distincte, quoique concise, les opinions étranges qu'ils s'étoient formées sur ce sujet.

de la raison & de la foi, ils se croient en sûreté & invulnérables derrière le large voile de l'allégorie, qu'ils ont soin d'étendre sur la partie la plus délicate du systême de Moïse (1).

Leurs sectes, leurs progrès & leur influence.

On a prétendu que la pureté primitive de l'Eglise n'avoit jamais été violée par le schisme ni par l'hérésie, avant le règne de Trajan ou d'Adrien, cent ans environ après la mort de Jésus-Christ (2). Observons plutôt que, durant cette période, les disciples du Messie donnèrent à la foi & à la pratique une étendue que ne se permirent jamais les fidèles des siècles suivans. Insensiblement les limites de la communion furent resserrées, le parti dominant exerça son autorité spirituelle

(1) Voyez Beausobre, hist. du Manichéisme, l. 1, c. 4. Origène & S. Augustin étoient du nombre des Allégoristes.

(2) Hegesipe, apud Euseb., l. III, 32, IV, 22. Clement d'Alexandrie, Stromat. VII, 17.

avec

avec plus de rigueur, & l'on exigea des Membres les plus respectables, qu'ils renonçassent à leurs opinions particulières. La plupart d'entr'eux n'en devinrent que plus hardis à soutenir leurs sentimens, à suivre des principes erronés, & à lever ouvertement l'étendart de la révolte contre l'unité de l'Eglise. Les Gnostiques se distinguèrent sur-tout par leur politesse, par leur savoir & par leur opulence. L'orgueil leur fit prendre la dénomination générale de Gnostiques ou *Illuminés*, qui exprimoit une supériorité de connoissance : peut-être aussi ce nom leur fut-il donné ironiquement par des adversaires envieux. Cette secte, composée presque toute de familles payennes, paroît avoir eu principalement pour fondateurs, des habitans de la Syrie ou de l'Egypte, contrées où la chaleur du climat dispose & l'esprit & le corps à la dévotion contemplative. Les Gnostiques mêloient à la foi de Jésus-Christ plusieurs dogmes sublimes, mais obscurs, tirés

de la philosophie orientale, & même de la religion de Zoroastre, concernant l'éternité de la matière, l'existence de deux principes, & la hiérarchie mystérieuse du monde invisible. (1) Dès-qu'ils se furent élancés dans ce vaste abîme, ils prirent pour guide une imagination désordonnée ; & comme les sentiers de l'erreur sont variés & infinis, les Gnostiques se trouvèrent imperceptiblement divisés en plus de cinquante sectes particulières (2), dont les principales paroissent avoir été les Basilidiens, les Valentiniens, les Marcionites, & dans un temps moins reculé, les Manichéens ; chacune de ces

(1) En décrivant les Gnostiques du second & du troisième siècle, Mosheim est ingénieux & de bonne foi ; Le Clerc, un peu lourd, mais exact ; Beausobre est presque toujours un apologiste ; & il est bien à craindre que les premiers Peres de l'Eglise ne soient très-souvent des calomniateurs.

(2) Voyez les catalogues de S. Irénée & de S. Epiphane. Il faut avouer aussi que ces Ecrivains étoient portés à multiplier le nombre des sectes qui s'opposoient à l'*unité* de l'Eglise.

ſectes pouvoit ſe vanter d'avoir ſes Evêques & ſes Congrégations, ſes Docteurs & ſes Martyrs (1). Au-lieu des quatre évangiles adoptés par l'Egliſe, les hérétiques produiſoient une foule d'hiſtoires dans leſquelles ils avoient adapté à leurs doctrines reſpectives (2), les actions &

(1) Eusèbe, l. IV, c. 15. Voyez dans Bayle, à l'article *Marcion*, un détail curieux d'une diſpute ſur ce ſujet. Il ſembleroit que quelques-uns des Gnoſtiques (les Baſilidiens) évitoient & même refuſoient l'honneur du martyre. Leurs raiſons étoient ſingulières & abſturſes. V. Mosheim, p. 359.

(2) Voyez un paſſage très-remarquable d'Origène (proem. ad Lucan). Cet infatigable écrivain qui avoit paſſé ſa vie dans l'étude de l'Ecriture Sainte, en appuye l'authenticité ſur l'autorité inſpirée de l'Egliſe. Il étoit impoſſible que les Gnoſtiques puſſent recevoir les Evangiles que nous avons maintenant, & dont pluſieurs paſſages (particulièrement la réſurrection de Jeſus-Chriſt) attaque directement leurs dogmes favoris, & pouvoient paroître avoir été dirigés contr'eux à deſſein. Il eſt donc, en quelque ſorte, ſingulier que S. Ignace (epiſt. ad Smyrn. Patr. Apoſtol., tom. II, p. 34.) ait préféré d'employer une tradition vague & douteuſe, au-lieu d'avoir recours au témoignage certain des Evangéliſtes.

les discours de Jésus-Christ. Le succès des Gnostiques fut rapide & devint fort étendu (1). Ils couvrirent l'Asie & l'Egypte, s'établirent à Rome & pénétrèrent quelquefois dans les Provinces de l'Occident. Ils s'élevèrent, pour la plupart, dans le second siècle; le troisième fut l'époque de leur splendeur; ils furent entièrement terrassés dans le quatrième ou dans le cinquième, par l'influence supérieure de quelques nouvelles controverses, & par l'ascendant de la puissance dominante. Quoiqu'ils troublassent sans cesse la paix de l'Eglise, & qu'ils en avilissent souvent la dignité, ils contribuèrent plus à favoriser qu'à retarder les progrès du Christianisme. Les Payens convertis, dont les objec-

(1) *Habent apes favos; habent ecclesias & Marcionitæ.* Telle est l'expression forte de Tertullien, que je suis obligé de citer de mémoire. Du temps de S. Epiphane (adverf. hæreses, p. 302.) les Marcionites étoient très-nombreux en Italie, en Syrie, en Egypte, en Arabie & dans la Perse.

tions les plus fortes étoient contre la loi de Moïse, pouvoient être admis dans le sein de plusieurs sociétés chrétiennes qui n'exigeoient pas de leur esprit, encore rempli de préjugés, la croyance d'une Révélation antérieure; & à la fin, l'Eglise profita des conquêtes de ses ennemis les plus invétérés (1).

Au reste, quelle que pût être entre les Orthodoxes, les Ebionites & les Gnostiques, la différence d'opinion concernant la Divinité ou l'obligation de la loi de Moïse, un zèle exclusif les animoit tous également; & ils avoient pour l'idolâtrie la même horreur qui avoit distingué les Juifs parmi les autres nations de l'ancien monde. Le philosophe, qui ne voyoit dans le systême du Polythéisme, qu'un mélange ridicule de

Les Démons considérés comme les Dieux de l'antiquité.

(1) S. Augustin est un exemple mémorable de ce passage qui mène, par degrés, de la raison à la foi. Il fut durant plusieurs années, engagé dans la secte des Manichéens.

fraude & d'erreur, pouvoit librement sourire de pitié sous le masque de la dévotion, sans craindre que le mépris ou la complaisance ne l'exposât au ressentiment de quelque puissance invisible, ou plutôt, selon lui, imaginaire. Mais les premiers Chrétiens envisageoient avec bien plus d'effroi, & sous un jour beaucoup plus odieux, la religion du Paganisme. Les fidèles & les hérétiques s'accordoient à regarder les démons comme les auteurs, les patrons & les objets de l'idolâtrie (1).
» Ces esprits rebelles, qui avoient été
» dégradés de l'état d'ange, & précipités
» dans le gouffre infernal, avoient tou-
» jours la permission d'errer sur la terre,
» de tourmenter le corps des pécheurs
» & de séduire leurs ames. Les démons
» s'apperçurent bientôt & ils abusèrent

(1) Le sentiment unanime de l'Eglise primitive, est très-clairement expliqué, par S. Justin-le-martyr. Apolog. Major, par Athenagoras, legat. c. 22. &c., & par Lactance, institut. divin. II, 14-19.

» du penchant naturel de l'homme à la
» dévotion; & détournant adroitement
» les mortels de l'adoration qu'ils de-
» voient à leur Créateur, ils usurpèrent
» la place & les honneurs de l'Etre-Su-
» prême. Le succès de leurs artifices
» détestables satisfit à la fois leur vanité
» & leur vengeance, & ils goûtèrent
» la seule consolation dont ils pou-
» voient être susceptibles, l'espoir d'en-
» velopper l'espèce humaine dans leur
» crime & dans leur misère ». On di-
soit, ou du moins on s'imaginoit qu'ils s'étoient partagé entr'eux les rôles les plus importans du Polythéisme : l'un de ces démons prenant le nom & les attributs de Jupiter, l'autre d'Esculape, un troisième de Vénus, & un quatrième peut-être d'Apollon (1). On ajoutoit que leur longue expérience, & leur

(1) Tertullien (apolog. c. 23.) allégue la confession des Démons eux-mêmes, toutes les fois qu'ils étoient tourmentés par les exorcistes chrétiens.

nature aërienne les mettoient en état de remplir ces différens caractères avec une adreſſe & avec une dignité convenables. Cachés dans les Temples, ils avoient inſtitué les fêtes & les ſacrifices; ils avoient inventé les fables : les oracles étoient rendus par ces eſprits infernaux ; & il leur avoit ſouvent été permis de faire des miracles. Les Chrétiens, qui, par l'interpoſition des démons, pouvoient expliquer ſi facilement toutes les apparences ſurnaturelles, admettoient ſans peine & même avec empreſſement les fictions les plus extravagantes de la mythologie payenne. Mais en ajoutant foi à ces fictions, le Chrétien ne les enviſageoit qu'avec horreur. La plus petite marque de reſpect pour le culte national eût été à ſes yeux un hommage direct rendu aux eſprits infernaux, & un acte de rebellion contre la majeſté de Dieu.

Horreur des Chrétiens pour l'idolâtrie.

Par une ſuite de cette opinion, le devoir le plus eſſentiel, mais en même

temps le plus pénible d'un Chrétien, étoit de se conserver pur au milieu d'un monde corrompu, & de ne pas se souiller par la pratique de l'idolâtrie. La religion des anciens peuples ne consistoit pas simplement en une doctrine spéculative, professée dans les écoles ou prêchée dans les Temples. Les Divinités & les rites innombrables du Polythéisme étoient étroitement liés à tous les détails de la vie publique ou privée: les plaisirs, les affaires rappeloient à chaque instant ces cérémonies; & il eût été presqu'impossible de ne les pas observer, sans fuir en même temps tout commerce avec les hommes, & sans renoncer aux devoirs & aux amusemens de la société (1): Les actes les plus solemnels de la guerre & de la

Cérémonies.

(1) Tertullien a écrit un traité fort sévère contre l'idolâtrie, pour précautionner ses frères contre le danger où ils étoient à chaque instant, de commettre ce crime. *Recogita sylvam & quantæ latitant spinæ.* De idololatriâ, c. 10.

paix étoient toujours préparés ou conclus par des sacrifices, auxquels le Magistrat, le Sénateur & le soldat ne pouvoient se dispenser de présider ou de participer (1). Les spectacles publics formoient une partie essentielle de la dévotion riante des Payens. Ils se persuadoient que leurs Divinités acceptoient avec reconnoissance ces jeux que le Prince & le Peuple célébroient dans les fêtes instituées en leur honneur (2). Le fidèle, qui fuyoit avec une pieuse horreur les abominations du cirque ou du théâtre, se trou-

(1) Le Sénat Romain s'assembloit toujours dans un temple ou dans un lieu consacré, (Aulu-Gelle XIV, 7). Avant de s'occuper d'affaires, chaque Sénateur étoit obligé de verser du vin, & de brûler de l'encens sur l'autel. Suétone, vie d'Auguste, c. 35.

(2) Voyez Tertullien *de spectaculis*. Ce réformateur rigide n'a pas plus d'indulgence pour une tragédie d'Euripide que pour un combat de gladiateurs. C'est sur-tout l'habillement des acteurs qui le choque. En se servant de brodequins élevés, ces impies s'efforcent d'ajouter une coudée à leur taille. c. 23.

voit dans chaque repas exposé à des embûches infernales, toutes les fois que ses amis, invoquant les Dieux propices, versoient des libations (1), & formoient des vœux pour leur bonheur réciproque. Lorsque l'épouse, enlevée d'entre les bras de ses parens, franchissoit avec une répugnance affectée le seuil de sa nouvelle demeure (2), accompagnée de tout le cortége de l'hymen; lorsque la pompe funèbre s'avançoit lentement vers le bûcher (3) : au milieu de ces cérémonies

(1) On peut voir, dans tous les Auteurs de l'Antiquité, que les Anciens avoient coutume de terminer leur repas par des libations. Socrate & Sénèque, dans leurs derniers momens, firent une application de cet usage. « Postquam stagnum calidæ aquæ introiit, respergens proximos servorum, additâ voce, libare » se liquorem illum Jovi liberatori ». Tacite, annal. xv, 64.

(2) Voyez l'hymne élégant, mais idolâtre, que Catulle composa à l'occasion des noces de Manlius & de Julie. *O hymen, hymenæe Io? quis huic Deo compararier ausit?*

(2) Virgile, en chantant la mort de Misene &

intéressantes, le Chrétien, dans la crainte de se rendre coupable de sacrilége, se trouvoit forcé d'abandonner les personnes qu'il chérissoit le plus. Toutes les professions, tous les métiers qui contribuoient à former ou à décorer les idoles, étoient déclarés infectés du poison de l'idolâtrie (1): sentence sévère, puisqu'elle dévouoit aux tourmens éternels cette portion si considérable de la société qui exerce les arts libéraux & mécaniques. Si nous jetons les yeux sur les restes innombrables de l'antiquité, outre les images des Dieux & les instrumens sacrés de leur culte, nous voyons que les maisons, les habits &

---

de Pallas, a décrit avec exactitude les funérailles des Anciens; les éclaircissemens donnés par son commentateur Servius, ne contribuent pas moins à faire connoître ces cérémonies. Le bûcher lui-même étoit un autel; le sang des victimes servoit d'aliment aux flammes; & tous les assistans étoient arrosés de l'eau lustrale.

(1) Tertullien *de idololatriâ*, c. 11.

les meubles des Payens devoient leurs plus riches ornemens aux formes élégantes & aux fictions agréables, consacrées par l'imagination des Grecs (1). C'étoit aussi dans cette source impure que la musique, la peinture, l'éloquence & la poésie avoient puisé leurs plus grandes beautés. Dans le langage des Pères de l'Eglise, Apollon & les Muses sont les organes de l'Esprit Infernal; Homère & Virgile en sont les principaux ministres; & cette mythologie brillante qui remplit, qui anime les productions de leur génie, est destinée à célébrer la gloire des démons. La langue même de la Grèce & de Rome abondoit en expressions familières, mais impies, que l'imprudent Chrétien pouvoit entendre avec trop de

(1) Voyez par-tout l'antiquité de Montfaucon. Le revers même des monnoies Grecques & Romaines, tenoit souvent à l'idolâtrie. Ici, il est vrai, les scrupules des Chrétiens étoient balancés par une passion plus forte.

patience, ou prononcer trop légèrement (1).

Fêtes. Les tentations dangereuses, qui se tenoient de tous côtés en embuscade pour surprendre le fidèle, l'attaquoient les jours de fêtes publiques avec une violence redoublée. Ces institutions augustes avoient été disposées & arrangées, dans l'année, avec tant d'art, que la superstition prenoit toujours le masque du plaisir, & souvent celui de la vertu (2). Chez les Romains, les fêtes les plus sacrées avoient pour objet de célébrer les

(1) Tertullien *de idololatriâ*, c. 20, 21, 22. Si un ami Payen (peut-être lorsqu'on éternuoit) se servoit de l'expression familière : *Jupiter vous bénisse*, le Chrétien étoit obligé de protester contre la Divinité de Jupiter.

(2) Voyez l'ouvrage le plus travaillé d'Ovide, ses Fastes, qui sont restés imparfaits. Il n'a fini que les six premiers mois de l'année. La compilation de Macrobe est appelée *Saturnalia*; mais c'est une petite partie du premier livre seulement, qui a quelque rapport à ce titre.

calendes de Janvier, en prononçant ſolemnellement des vœux pour la félicité publique & pour le bonheur des citoyens; de rappeler le ſouvenir des morts, & d'attirer les regards des Dieux ſur la génération préſente; de poſer les bornes invariables des propriétés; de ſaluer, au retour du printems, les puiſſances vivifiantes, qui répandent la fécondité; de perpétuer ces deux Eres mémorables de Rome, la fondation de la Ville, & celle de la République; & de rétablir, durant la licence bienfaiſante des Saturnales, l'égalité primitive du genre-humain. Quelle devoit être l'horreur des Chrétiens pour ces cérémonies impies, puiſque dans des occaſions moins alarmantes, ils montroient une délicateſſe ſi ſcrupuleuſe? Aux jours d'alégreſſe publique, les Anciens avoient coutume d'orner leurs portes de lampes & de branches de laurier, & de ceindre leurs têtes de guirlandes de fleurs. Cet uſage innocent, qui formoit un ſpec-

tacle agréable, pouvoit être toléré comme une institution purement civile; mais il arrivoit malheureusement que les portes se trouvoient sous la protection des Dieux Pénates, que le laurier étoit consacré à l'Amant de Daphné, & que ces guirlandes de fleurs, quoique souvent le symbole de la joie, ou de la tristesse, avoient été dédiées dans leur première origine au service de la superstition. Les Chrétiens qui se déterminoient à suivre les coutumes de la Patrie, & les ordres du Magistrat, éprouvoient de terribles agitations: en proie aux plus sombres alarmes, ils redoutoient les reproches de leur conscience, les censures de l'Eglise, & les dénonciations de la vengeance divine (1).

(1) Tertullien a composé un ouvrage pour défendre ou plutôt pour célébrer l'action téméraire d'un soldat Chrétien, qui en jetant sa couronne de laurier, avoit exposé sa personne & celle de ses frères au danger le plus imminent. Comme il parle des *Empereurs* (Sévère & Caracalla) il est évident, malgré

Tels

Tels étoient les soins pénibles qu'il falloit prendre pour garantir la pureté de l'Evangile du souffle empoisonné de l'idolâtrie. Les partisans de l'ancienne religion obsérvoient avec indifférence les rites publics ou particuliers qu'ils tenoient de l'éducation & de l'habitude; mais toutes les fois que ces cérémonies superstitieuses se présentoient, elles fournissoient aux Chrétiens une occasion de s'opposer avec force aux anciennes erreurs, & de déclarer leurs sentimens. Ces protestations fréquentes affermissoient leur attachement à la foi; & à mesure que leur zèle s'augmentoit, ils combattoient avec une plus grande ardeur, & avec des succès plus marqués dans cette guerre sainte, qu'ils avoient entreprise contre l'empire des démons. Zèle pour le Christianisme.

---

les vœux de M. de Tillemont, que Tertullien composa son traité *de coronâ*, long-temps avant qu'il eût adopté les erreurs des Montanistes. Voyez Mém. ecclésiast., tom. III, p. 384.

Seconde Cause.

La doctrine de l'immortalité de l'ame armi les Philosophes.

II. Les écrits de Cicéron (1), peignent des couleurs les plus vives, l'ignorance, les erreurs & l'incertitude des anciens philosophes, au sujet de l'immortalité de l'ame. Lorsqu'ils vouloient armer leurs disciples contre la crainte de la mort, ils leur inculquoient la vérité de cette opinion si simple, mais si affligeante, que le coup fatal de notre dissolution nous délivre des calamités de la vie, & que ceux qui ont peu de temps à exister, ont aussi peu de temps à souffrir. Rome & la Grèce renfermoient cependant un petit nombre de Sages qui avoient conçu une idée plus relevée, & à certains égards, plus juste de la nature humaine, quoique dans leurs sublimes recherches, leur raison ait souvent pris pour guide leur imagination, & que leur

(1) En particulier, le premier livre des Tusculanes, le traité de la vieillesse & le songe de Scipion, contiennent dans le plus beau langage, tout ce que la philosophie des Grecs ou le bon sens des Romains pouvoit suggérer sur ce sujet obscur, mais important.

imagination ait été dirigée par leur vanité. Lorſqu'ils contemploient avec complaiſance l'étendue de leurs puiſſances intellectuelles; lorſque dans les ſpéculations les plus profondes, ou dans les études les plus importantes, ils exerçoient les diverſes facultés de la mémoire, de l'imagination & du jugement; lorſqu'enfin ils méditoient ſur cet amour de la gloire qui nous tranſporte dans les ſiècles futurs bien au-delà des limites de la mort & du tombeau; ils rougiſſoient d'être confondus avec les brutes, & ils ne pouvoient ſe réſoudre à ſuppoſer qu'un Etre dont la dignité leur inſpiroit l'admiration la plus vive, fût réduit à une petite portion de terre, & à une durée de quelques années. Pour appuyer des ſentimens ſi favorables à l'excellence de notre eſpèce, ils appelèrent à leur ſecours la ſcience, ou plutôt le langage de la Métaphyſique. Ils découvrirent bientôt que, comme aucune des propriétés de

la matière ne peut s'appliquer aux opérations de l'esprit; l'ame devoit être une substance différente du corps, pure, simple & spirituelle, incapable de dissolution, & susceptible d'un degré plus parfait de bonheur & de vertu, après être sortie de sa prison corporelle. Les philosophes qui marchèrent sur les traces de Platon, tirèrent de ces principes nobles & spécieux une conclusion qu'il eût été très-difficile de justifier; puisque, non contens d'établir l'immortalité de l'ame, ils prétendoient prouver son éternité antérieure, & qu'ils penchoient à la regarder comme une portion de cet Esprit infini, existant par lui-même, qui remplit & soutient l'univers (1). Un systême si incompréhensible, si élevé au-dessus des sens & de l'expérience de

(1) La préexistence de l'ame, en tant au moins que cette doctrine est compatible avec la religion, fut adoptée par plusieurs des Pères de l'Eglise Grecque & Latine. Voyez Beausobre, hist. du Manichéisme, l. VI, c. 4.

tous les hommes, pouvoit amuser le loisir d'un philosophe; peut-être aussi dans le silence de la solitude, cette doctrine consolante offroit-elle quelquefois un rayon d'espoir à la vertu accablée. Mais l'impression foible qui avoit été communiquée dans les écoles, se perdoit bientôt au milieu du tumulte & des agitations de la vie active. Nous connoissons assez les actions, les caractères & les motifs des personnages éminens qui fleurirent du temps de Cicéron & des premiers Césars, pour être assurés que leur conduite dans cette vie ne fut jamais dirigée par aucune conviction sérieuse des punitions & des récompenses d'un état futur. Au Barreau & dans le Sénat de Rome, les Orateurs les plus habiles ne craignoient pas d'offenser leurs auditeurs, en représentant cette doctrine comme une opinion vaine & extravagante, que rejetoit avec mépris tout homme dont l'esprit avoit

été cultivé par l'éducation (1).

Parmi les Payens de la Grèce & de Rome.

Puisque la philosophie, malgré les efforts les plus sublimes, ne peut parvenir qu'à tracer foiblement le desir, l'espérance, ou tout au plus la probabilité d'une vie à venir, il n'appartient donc qu'à la Révélation divine de fixer l'existence, & de décrire l'état de ce pays invisible, destiné à recevoir les ames des hommes après leur séparation d'avec les corps. Mais il est facile d'appercevoir dans les religions de la Grèce & de Rome plusieurs défauts inhérens, qui les rendoient incapables d'entreprendre une tâche si difficile. 1°. Le systême général de la Mythologie ancienne ne portoit sur aucune preuve solide, & les plus sages d'entre les Payens avoient déjà

(1) Voyez Cicéron *pro Cluent.*, c. 61. César ap. Sallust. *de bel. Catil.* c. 50. Juvenal, sat. II, 149.

Esse aliquos manes, & subterranea regna.

. . . .

Nec pueri credunt, nisi qui nondùm ære lavantur.

fécoué l'autorité qu'elle avoit ufurpée. 2°. La defcription des régions infernales avoit été abandonnée aux Peintres & aux Poëtes; & leur imagination les peuploit d'un fi grand nombre de fantômes & de monftres, elle diftribuoit les punitions & les récompenfes avec fi peu d'équité, qu'une vérité augufte, la plus faite pour le cœur de l'homme, avoit été infenfiblement opprimée & dégradée par le mélange abfurde des fictions les plus groffières (1). 3°. A peine les polythéiftes les plus religieux de la Grèce & de Rome envifageoient-ils la doctrine d'un état futur comme un article fondamental de foi. La providence des Dieux avoit plutôt rapport aux fociétés

(1) Le onzième livre de l'Odiffée donne une defcription fombre & contradictoire des régions infernales. Pindare & Virgile ont embelli le tableau; mais ces Poëtes mêmes, quoique plus correcfts que leur grand modèle, font tombés dans des inconféquences bien étranges. Voyez Bayle, réponfes aux queftions d'un Provincial. part. III; c. 22.

publiques qu'aux individus ; & elle se développoit principalement sur le théâtre visible du monde présent. Les vœux particuliers, offerts devant les autels de Jupiter ou d'Apollon, exprimoient le desir inquiet de leurs adorateurs pour la félicité temporelle, & marquoient en même temps leur ignorance ou leur insensibilité concernant une vie à venir. (1) La vérité importante de l'immortalité de l'ame fut annoncée avec plus de soin & avec plus de succès dans l'Inde, en Assyrie, en Egypte & dans la Gaule ; & puisque ce n'est point dans une supériorité de connoissances parmi ces Barbares, que nous pouvons trouver la raison d'une différence si sensible, il faut l'attribuer à l'influence d'un ordre de Prêtres établis dans ces contrées, & qui em-

Parmi les Barbares.

(1) Voyez la seizième épitre du premier livre d'Horace, la treizième satyre de Juvénal, & la seconde satyre de Perse. Ces discours populaires expriment le sentiment & le langage de la multitude.

ployoient les motifs de vertu comme des inſtrumens d'ambition (1).

On ſe ſeroit naturellement attendu qu'un principe ſi eſſentiel à la Religion auroit été révélé dans les termes les plus clairs au peuple choiſi de la Paleſtine, & qu'il auroit pu être confié en toute sûreté à la race ſacerdotale d'Aaron. Il eſt de notre devoir d'adorer les décrets myſtérieux de la Providence (2), lorſque Parmi les Juifs.

---

(1) Si nous nous bornons aux Gaulois, nous pouvons obſerver qu'ils confioient, non-ſeulement leurs vies, mais leur argent même à l'aſſurance d'un autre monde. « Vetus ille mos Gallorum occurrit (dit Valère Maxime, l. II, c. 6, p. 10) quos memoriâ » proditum eſt, pecunias mutuas, quæ his apud inferos redderentur, dare ſolitos ». La même coutume eſt inſinuée plus obſcurément par Mela, l. III, c. 2. Il eſt preſque inutile d'ajouter que les profits du commerce étoient exactement proportionnés au crédit du Marchand, & que les Druïdes tiroient de leur profeſſion ſacrée un caractère de ſolvabilité, auquel toute autre claſſe d'hommes n'auroit peut-être point été en état de prétendre.

(2) L'auteur de la divine légation de Moyſe donne

nous voyons la doctrine de l'immortalité de l'ame omise dans la loi Mosaïque. Les Prophètes l'annoncèrent obscurément ; & durant la longue période qui s'écoula entre la servitude chez les Egyptiens, & la captivité de Babylone, les espérances aussi-bien que les craintes des Juifs paroissent avoir été resserrées dans le cercle étroit de la vie présente (1). Après que Cyrus eut permis à la nation exilée de retourner dans la terre promise, & qu'Esdras eut rétabli les anciens monumens de la Religion, deux sectes célèbres, les Saducéens & les Pharisiens, s'élevèrent insensiblement à Jérusalem (1).

---

une raison très-curieuse de cette omission ; & il rétorque très ingénieusement, contre les incrédules, les argumens qu'ils en tirent.

(1) Voyez Le Clerc (Prolegom. à l'hist. ecclésiast., c. 1, sect. 8). Son autorité paroît avoir d'autant plus de poids, qu'il a fait un commentaire savant & judicieux sur les livres de l'Ancien-Testament.

(1) Josephe, antiq., l. XIII, c. 10. *De bel. Judaïc.*, II, 8. Selon l'interprétation la plus naturelle des pa-

Les premiers, qui formoient la classe la plus opulente & la plus distinguée de l'Etat, s'attachoient avec rigueur au sens littéral de la loi de Moïse, & ils rejetoient pieusement l'immortalité de l'ame; opinion qui n'avoit point été consignée dans le livre divin qu'ils révéroient comme la seule règle de leur foi. A l'autorité des Ecritures, les Pharisiens ajoutoient celle de la Tradition, & sous le nom de Tradition, ils comprenoient plusieurs dogmes spéculatifs tirés de la philosophie ou de la religion des Orientaux. Les doctrines du destin ou de la prédestination des Anges & des Esprits, & d'un état futur de récompenses & de punitions, étoient au nombre de ces

---

roles de cet auteur, les Saducéens n'admettoient que le Pentateuque. Mais il a plu à quelques critiques modernes d'ajouter les Prophéties aux livres sacrés que cette secte reconnoissoit, & de supposer qu'elle se contentoit de rejeter les traditions des Pharisiens. Le Docteur Jortin raisonne d'après cette hypothèse, dans ses remarques sur l'histoire ecclésiastique, vol. II, p. 103.

nouveaux articles de leur croyance. Comme les Pharisiens, par l'austérité de leurs mœurs, avoient attiré dans leur parti le corps de la nation Juive, l'immortalité de l'ame devint l'opinion dominante de la Synagogue, sous le règne des Princes & des Pontifes Asmonéens. L'humeur des Juifs n'étoit pas capable de se contenter de cet acquiescement froid & languissant, qui auroit pu satisfaire l'esprit d'un Polythéiste; dès-qu'ils eurent admis l'idée d'une vie à venir, ils l'embrassèrent avec tout le zèle qui avoit toujours caractérisé la nation. Au reste, leur zèle n'ajoutoit rien à l'évidence ni à la probabilité de cette doctrine; & il étoit encore nécessaire que le dogme de la vie & de l'immortalité qui avoit été dicté par la nature, approuvé par la raison, & que la superstition avoit adopté, reçût de l'autorité & de l'exemple de Jésus-Christ, la sanction de vérité divine.

Parmi les Chrétiens.

Lorsque la promesse d'un bonheur

éternel fut offerte aux hommes, il n'eſt pas étonnant qu'une propoſition ſi avantageuſe ait été acceptée par un grand nombre de perſonnes de toutes les religions, de tous les états, & de toutes les Provinces de l'Empire Romain. Les premiers Chrétiens avoient pour leur exiſtence préſente un mépris, & ils attendoient l'immortalité avec une confiance dont la foi douteuſe & imparfaite des ſiècles modernes, ne ſauroit donner qu'une bien foible idée. Dans l'Egliſe primitive, l'influence de la vérité tiroit une force prodigieuſe d'une opinion reſpectable par ſon utilité & par ſon ancienneté, mais qui n'a pas été juſtifiée par l'expérience. On croyoit univerſellement que la fin du monde, & le royaume des Cieux étoient ſur le point d'arriver. L'approche de ce merveilleux événement avoit été prédit par les Apôtres; leurs plus anciens diſciples en avoient conſervé la tradition; & ceux qui expliquoient littéralement les paroles de

Fin prochaine du monde.

Jesus-Christ lui même, déclaroient que le Fils de l'Homme alloit bientôt paroître dans les nuages, & qu'il descendroit de nouveau sur la terre avec tout l'éclat de sa gloire avant l'extinction totale de cette génération, qui avoit été témoin de son humble état dans ce monde, & qui pouvoit attester les calamités des Juifs sous Vespasien, & sous l'Empereur Adrien. Une révolution de dix-sept siècles nous a appris à ne pas trop presser le langage mysterieux des prophéties & de l'Apocalypse ; mais cette erreur, tant que les sages décrets de la Providence ont permis qu'elle subsistât dans l'Eglise, produisit les effets les plus salutaires sur la foi & sur la conduite des Chrétiens qui vivoient dans l'attente auguste de ce moment où le globe lui-même & toutes les différentes races des mortels trembleroient à l'aspect de leur divin Juge (1).

(1) Cette attente étoit fondée sur le vingt-quatrième chapitre de S. Matthieu, & sur la première épitre de

L'ancienne doctrine des Millenaires, qui eut tant de partiſans, tenoit intimement à la ſeconde venue du Meſſie. Comme les ouvrages de la création avoient été finis en ſix jours, leur état actuel étoit fixé à ſix mille (1) ans, ſelon une tradition attribuée au Prophète Elie. Par la même analogie on prétendoit qu'à cette longue période, alors preſque accomplie (2), de travaux & de diſputes, Doctrine des Millenaires.

S. Paul aux Theſſaloniciens. Eraſme lève la difficulté à l'aide de l'allégorie & de la métaphore. Le ſavant Grotius oſe inſinuer que, pour de ſages vues, la pieuſe erreur s'introduiſit dans le monde par une permiſſion de la Providence.

(1) Voyez la Théorie ſacrée de Burnet; part. III, c. 5. On peut faire remonter cette tradition juſqu'à l'auteur de l'épître de S. Barnabé, qui écrivoit dans le premier ſiècle, & qui paroît avoir été un de ces Chrétiens Judaïſans.

(2) L'Egliſe primitive d'Antioche compte près de ſix mille ans, depuis la création du monde, juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Jules Africain, Lactance & l'Egliſe Grecque ont réduit ce nombre à cinq mille cinq cens. Euſèbe ſe contente de cinq mille deux

ſuccéderoit un joyeux Sabbat de dix ſiècles, & que Jeſus-Chriſt, ſuivi de la milice triomphante des Saints & des Elus échappés à la mort, ou miraculeuſement rappelés à la vie, régneroit ſur la terre juſqu'au temps déſigné pour la dernière & générale réſurrection. Cet eſpoir flattoit tellement l'eſprit des Fidèles, que la *nouvelle Jéruſalem*, ſiége de ce Royaume de félicité, fut bientôt ornée de toutes les peintures les plus ſéduiſantes de l'imagination. Dans ce ſéjour délicieux, où les habitans devoient conſerver leurs ſens & toutes les qualités de la nature humaine, un bonheur qui auroit conſiſté ſeulement

---

cens années. Ces calculs étoient appuyés ſur la verſion des Septante, qui fut univerſellement reçue durant les ſix premiers ſiècles. L'autorité de la Vulgate, & du texte Hébreux, a déterminé les modernes, tant Proteſtans que Catholiques, à préférer une période de quatre mille ans environ; quoiqu'en étudiant l'antiquité profane, ils ſe trouvent ſouvent reſſerrés dans d'étroites limites.

dans

dans des plaisirs purs & spirituels, auroit paru trop raffiné. Le Jardin d'Eden, & les amusemens de la vie pastorale, ne convenoient plus aux progrès que la société avoit faits sous l'Empire Romain. Une ville fut donc bâtie, brillante d'or & de pierres précieuses; par-tout aux environs la terre produisoit d'elle-même avec une abondance surnaturelle; la vigne croissoit sans culture, & le peuple heureux & innocent jouissoit de tous ces biens, sans être retenu par aucune de ces loix jalouses qui distribuent si inégalement les propriétés (1).

Depuis Saint Justin le martyr (2), &

(1) Une fausse interprétation d'Isaïe, de Daniel & de l'Apocalypse a fait imaginer la plupart de ces tableaux. On peut trouver une des descriptions les plus grossières dans S. Irenée, (l. v, p. 455) le Disciple de Papias qui avoit vu l'Apôtre S. Jean.

(2) Voyez le second dialogue de S. Justin avec Tryphon, & le septième livre de Lactance. Puisque le fait n'est pas contesté, il n'est pas nécessaire de citer tous les Pères intermédiaires. Cependant le lecteur

Saint Irenée, qui avoit conversé familièrement avec les disciples immédiats des Apôtres, jusqu'à Lactance, précepteur du fils de Constantin (1), tous les Pères de l'Eglise ont eu soin d'annoncer ce Millenaire : l'assurance qu'ils en ont donnée, & leur déclaration authentique prouvent que de leur temps, les Chrétiens avoient embrassé ce systême d'un consentement presque général ; & il paroît si bien adapté aux desirs & aux notions du genre humain, qu'il a dû contribuer beaucoup au progrès de la Religion Chrétienne. Mais lorsque l'édifice

---

curieux peut consulter Daillé *de usu Patrum*, l. II, c. 4.

(1) Que S. Justin & ses frères orthodoxes ayent ajouté foi à la doctrine d'un millenaire, c'est ce qui est prouvé de la manière la plus claire & la plus solemnelle (dialog. cum Tryph. Jud., p. 177, 178, édit. Benedict.) Si, dans le commencement de cet important passage, on apperçoit quelque chose qui ait l'apparence de l'inconséquence, nous pouvons en accuser, selon que nous jugerons à propos, soit l'auteur, soit ses copistes.

de l'Eglise eut été presque entièrement achevé, on mit de côté les instrumens qui avoient servi à sa construction. La doctrine du règne de Jésus-Christ sur la terre, traitée d'abord d'allégorie profonde, parut par dégrés incertaine & inutile; elle fut enfin rejetée comme l'invention absurde de l'hérésie & du fanatisme (1): une prophétie mystérieuse, qui forme encore une partie du Canon Sacré, mais que l'on croyoit favorable à l'opinion présente, n'échappa qu'avec peine à la sentence de l'Eglise (2).

---

(1) Dupin, bibliotheq. ecclésiast., tom. I, p. 223: tom. II, p. 366, & Mosheim, p. 720, quoique le dernier de ces savans Théologiens ne soit pas ici tout-à-fait impartial.

(2) Dans le Concile de Laodicée (vers l'an 360) l'Apocalypse fut tacitement exclue des Canons sacrés, par les mêmes Eglises de l'Asie, auxquelles elle est adressée; & les plaintes de Sulpice Sévère nous apprennent que leur sentence avoit été ratifiée par le plus grand nombre des Chrétiens de son temps. Pourquoi donc l'Apocalypse est-elle maintenant si généralement reçue par les Eglises Grecque, Romaine &

Conflagration de Rome & du monde.

Tandis qu'on promettoit aux disciples de Jesus-Christ le bonheur & la gloire d'un règne temporel, les calamités les plus terribles étoient dénoncées contre un monde incrédule. L'édification de la nouvelle Jérusalem devoit être accompagnée de la destruction de la Babylone mystique ; & tant que les Princes qui régnèrent avant Constantin, persistèrent dans la profession de l'idolâtrie, le nom

Protestante ? On peut en donner les raisons suivantes. 1°. Les Grecs furent subjugués par l'autorité d'un imposteur qui, dans le sixième siècle, prit le caractère de Denis l'Aréopagite. 2°. La crainte bien fondée que les Grammairiens ne devinssent plus importans que les Théologiens, engagea les Pères du Concile de Trente à poser le sceau de leur infaillibilité sur tous les livres de l'Ecriture renfermés dans la Vulgate Latine ; & heureusement l'Apocalypse se trouva du nombre. (Fra-paolo, hist. du Concile de Trente, l. II.) 3°. L'avantage qu'avoient les Protestans de tourner ces prophéties mystérieuses contre le Siége de Rome, leur inspira une vénération extraordinaire pour un allié si utile. Voyez les discours ingénieux & élégans de l'Evêque de Litchfield sur ce sujet, qui paroissoit peu susceptible d'ornemens.

de Babylone fut appliqué à la Ville & à l'Empire de Rome. Tous les maux que les causes physiques & morales peuvent produire pour affliger une nation florissante, avoient été annoncés. Les discordes intestines, l'invasion des plus féroces Barbares accourus des extrémités du Nord, la peste & la famine, les comètes & les éclipses, les tremblemens de terre & les inondations, tout présageoit une révolution terrible (1). Ces signes effrayans n'étoient que les avant-coureurs de la grande catastrophe. L'instant fatal approchoit, où la patrie des Scipions & des Césars seroit consumée par une flamme descendue du Ciel, où la ville des sept collines, ses palais, ses temples & ses arcs-de-triomphe seroient bientôt ensevelis dans un lac immense de feu & de bitume; & le monde qui

(1) Lactance (instiut. div. VII, 15, &c.) parle de cet affreux avenir avec beaucoup de feu & d'éloquence.

avoit déja péri par l'eau, devoit éprouver une destruction plus prompte par le feu. Ce qui pouvoit apporter quelque consolation à la vanité des Romains, c'est que le dernier période de leur Empire seroit celui de l'Univers entier.

Dans l'opinion d'un incendie général, la foi des Chrétiens se rapportoit fort heureusement à la tradition de l'Orient, à la philosophie des Stoïciens, & à l'analogie de la Nature. Le pays même où la Religion plaçoit l'origine & la principale scène de la conflagration, avoit été singulièrement disposé par la Nature pour ce grand événement. Il renfermoit dans son sein de profondes cavernes, des lits de soufre & de nombreux volcans que l'Etna, le Vésuve & les isles de Lipari représentent d'une manière très-imparfaite. Aux yeux même du sceptique le plus calme & le plus intrépide, l'opinion que le systême présent de l'Univers seroit détruit par le feu, paroissoit extrêmement probable.

Le Chrétien qui fondoit bien moins ſa croyance ſur les argumens trompeurs de la raiſon que ſur l'autorité de la Tradition & ſur l'interprétation de l'Ecriture, attendoit avec terreur & avec confiance cette deſtruction totale, perſuadé qu'elle alloit bientôt arriver ; & comme cette idée ſolemnelle rempliſſoit perpétuellement ſon eſprit, tous les déſaſtres qui tomboient ſur l'Empire, lui paroiſſoient autant de ſymptômes infaillibles de la décadence d'un monde expirant (1).

La réprobation des Payens les plus ſages & les plus vertueux, dont le crime étoit d'ignorer ou de ne pas croire la vérité divine, ſemble bleſſer la raiſon

Les Payens dévoués aux ſupplices éternels.

(1) Sur ce ſujet, tout lecteur de goût lira avec plaiſir, la troiſième partie de la théorie ſacrée de Burnet. Cet auteur mêle enſemble la philoſophie, l'écriture & la tradition ; il en compoſe un ſyſtême magnifique ; & dans la deſcription qu'il en donne, il déploie une force d'imagination, qui ne le cède pas à celle de Milton lui-même.

& l'humanité de notre siécle (1). Mais l'Eglise primitive, dont la foi portoit sur une base bien plus ferme, livroit, sans balancer, aux supplices éternels la partie la plus considérable de l'espèce humaine. On pouvoit se permettre une espérance charitable en faveur de Socrate ou de quelques autres sages de l'antiquité qui avoient consulté la lumière de la raison, avant qu'on eût vu briller celle de l'Evangile (2); mais on

(1) Et cependant, quel que puisse être le langage des individus, c'est encore la doctrine publique de toutes les Eglises Chrétiennes. L'Eglise anglicane même ne peut refuser d'admettre les conclusions que l'on doit nécessairement tirer du huitième & du dix-huitième de ses articles. Les Jansénistes, qui ont étudié avec tant de soin les ouvrages des Pères, maintiennent ce sentiment avec un zèle remarquable; & le savant M. de Tillemont ne parle jamais de la mort d'un vertueux Empereur, sans prononcer sa damnation. Zuingle est peut-être le seul chef de parti qui ait adopté une opinion plus modérée; & il n'a pas moins scandalisé les Luthériens que les Catholiques. Voyez Bossuet, hist. des variations, l. II, c. 19-22.

(2) S. Justin & S. Clément d'Alexandrie, con-

assuroit unanimement que les idolâtres, qui depuis la naissance ou la mort de Jesus-Christ, avoient opiniâtrément persisté dans le culte des Démons, ne méritoient ni ne pouvoient attendre de pardon de la justice d'un Dieu irrité. Ces sentimens rigides qui avoient été inconnus à l'ancien monde, répandirent de l'amertume dans un systême d'amour & d'harmonie. Souvent la différence des religions rompoit les nœuds du sang & de l'amitié. Les Fidèles qui gémissoient dans ce monde sous la puissance tyrannique des Payens, s'abandonnoient quelquefois à leur ressentiment; &, trompés par des mouvemens d'orgueil spirituel, ils se plaisoient à comparer leur triomphe futur avec les tourmens réservés à leurs ennemis. » Vous aimez les spectacles, s'écrie le vio-

---

viennent que quelques-uns des Philosophes furent instruits par le *Logos*; confondant la double signification de ce mot qui exprime la raison humaine & le Verbe Divin.

» lent Tertullien : attendez le plus grand
» de tous les ſpectacles : le jugement der-
» nier, jugement univerſel de l'Univers.
» Oh ! combien j'admirerai, combien je
» rirai, combien je me réjouirai, com-
» bien je triompherai, lorſque je con-
» templerai tant de ſuperbes Monarques
» & de Dieux imaginaires, pouſſant
» d'affreux gémiſſemens dans le plus
» profond de l'abîme ; tant de Magiſ-
» trats, qui perſécutoient le nom du
» Seigneur, liquéfiés dans des fournaiſes
» mille fois plus ardentes que celles où
» ils ont précipité les Chrétiens ; tant
» de ſages Philoſophes rougiſſant au
» milieu des flammes avec les diſciples
» qu'ils ont ſéduits ; tant de Poëtes
» célèbres tremblans devant le tribu-
» nal, non de Minos, mais de Jeſus-
» Chriſt ; tant d'acteurs tragiques éle-
» vant la voix avec bien plus de force,
» pour exprimer leurs propres douleurs ;
» tant de danſeurs !.... » Mais l'huma-
nité nous force de tirer un voile ſur le

reste de cette description révoltante, dans laquelle règne une grande affectation d'esprit & toute la violence d'un zèle outré (1).

Sans doute, parmi les premiers Chrétiens, il y en avoit un grand nombre dont le caractère convenoit mieux à la douceur & à la charité de leur profession. Plusieurs d'entr'eux ressentoient une compassion sincère à la vue des dangers de leurs amis & de leurs compatriotes ; & animés d'une ardeur bienfaisante, ils s'efforçoient de les arracher à une perte inévitable. Le Polythéiste indifférent qui se trouvoit tout-à-coup assailli par des terreurs imprévues, dont

(1) Tertullien, *de spectaculis*, c. 30. Pour donner une idée du degré d'autorité qu'avoit acquise le zélé Africain, il suffit de rapporter le témoignage de S. Cyprien, le Docteur & le guide de toutes les Eglises Occidentales. (V. Pruden. Hymn. XIII, 100). Toutes les fois qu'il s'appliquoit à son étude journalière des écrits de Tertullien, il avoit coutume de dire : *da mihi Magistrum* : « Donnez-moi le maître ». (S. Jérôme, de viris illust., c. 53).

ses Prêtres & ses Philosophes ne pouvoient le garantir, étoit souvent effrayé & subjugué par la menace d'un supplice éternel. Ses alarmes aidoient aux progrès de sa foi & de sa raison; & s'il parvenoit une fois à soupçonner que la Religion Chrétienne pouvoit bien être véritable, il devenoit facile de lui persuader qu'il n'avoit point de parti plus sage ni plus prudent à embrasser.

Troisième Cause.

Le don des miracles attribué à l'Eglise primitive.

III. Les dons surnaturels que le Chrétien avoit, dit-on, reçus, même durant cette vie, devoient, en l'élevant audessus des autres hommes, le consoler de leurs injustices, & contribuer à convaincre les Infidèles. Outre les prodiges passagers qui s'opéroient quelquefois par l'interposition immédiate de Dieu, lorsque, pour le service de la Religion, il suspendoit les loix de la Nature, l'Eglise Chrétienne, depuis le temps des Apôtres & de leurs premiers disciples (1), a réclamé une succession non in-

(1) Malgré les subterfuges du Docteur Middleton,

terrompue de miracles, tels que les dons des langues, des visions & des prophéties, le pouvoir de chasser les démons, de guérir les malades, & de ressusciter les morts. La connoissance des langues étrangères fut souvent accordée aux contemporains de Saint Irenée; quoique Saint Irenée lui-même, en prêchant l'Evangile aux natifs de la Gaule (1), se soit trouvé obligé de lutter contre les difficultés d'un dialecte barbare. L'inspiration divine se communiquoit par des visions, soit pendant le sommeil, soit quand on étoit éveillé. Les Fidèles de tout rang, de tout état, les femmes

---

il est impossible de ne pas reconnoître les traces frappantes de visions & d'inspiration, que l'on peut trouver dans les Pères Apostoliques.

(1) S. Irenée advers. hæret. Pœm., p. 3. Le Docteur Middleton (*free inquiry*, p. 96. &c.) observe que, comme cette prétention, parmi toutes les autres, étoit la plus difficile à soutenir par l'art, ce fut celle à laquelle on renonça le plus tôt. Cette observation convient à son hypothèse.

& les vieillards, les enfans auſſi-bien que les Evêques avoient également part à cette faveur. Lorſque leurs ames pieuſes avoient été ſuffiſamment préparées par les prières, les jeûnes & les veilles à recevoir l'impulſion extraordinaire, ils entroient tout-à-coup dans un ſaint tranſport; & ravis en extaſe, ils racontoient ce qui leur avoit été inſpiré, n'étant que l'inſtrument de l'Eſprit Saint, comme la flûte eſt l'organe de celui qui en tire des ſons (1). Nous pouvons ajouter que ces viſions avoient principalement pour objet, de dévoiler l'hiſtoire future de l'Egliſe, ou d'en régler l'adminiſtration préſente. L'expulſion des Démons que l'on contraignoit d'abandonner le corps de ces malheureuſes perſonnes qu'ils avoient eu la per-

(1) Athenagoras *in legatione.* Juſtin le martyr, *Cohort. ad gentes.* Tertullien *advers. Marcion.*, l. IV. Ces deſcriptions ne ſont pas très-différentes de la fureur prophétique, pour laquelle Cicéron (*de divinatione*, II, 54) montre ſi peu de reſpect.

miſſion de tourmenter, étoit le triomphe ordinaire, mais en même temps le plus ſignalé de la foi; & les anciens Apologiſtes ne ceſſent de répéter qu'une pareille victoire eſt la preuve la plus convaincante de la vérité du Chriſtianiſme. Cette cérémonie impoſante ſe paſſoit communément en public devant un grand nombre de ſpectateurs. Le patient étoit délivré par le pouvoir ou par l'adreſſe de l'exorciſte; & l'on entendoit le Démon vaincu avouer que ſous le nom d'un faux Dieu du Paganiſme, il avoit uſurpé pendant long-temps l'adoration du genre-humain (1). Mais la guériſon miraculeuſe des maladies les plus invétérées, & même ſurnaturelles, ne cauſera plus de ſurpriſe, ſi l'on ſe rappelle que du temps de Saint Irenée, vers la fin du ſecond ſiècle, la

(1) Tertullien (apolog. c. 23) donne hardiment un défi aux Magiſtrats Payens. De tous les miracles primitifs, le pouvoir d'exorciſer eſt le ſeul auquel les Proteſtans ayent jamais prétendu.

résurrection des morts ne paroissoit point un événement extraordinaire ; que dans les occasions nécessaires, les longs jeûnes & les supplications réunies de tous les Fidèles du lieu, suffisoient souvent pour opérer le miracle, & que les personnes ainsi rendues aux prières de leurs frères, avoient vécu plusieurs années parmi eux (1). Dans une période où la Foi pouvoit se vanter d'avoir remporté tant de victoires étonnantes sur la mort, il est difficile d'expliquer le scepticisme de ces Philosophes qui rejetoient ou qui osoient tourner en ridicule la doctrine de la résurrection. Un Grec d'une naissance distinguée, défendant le parti de l'erreur contre Théophile, Evêque d'Antioche, réduisit toute la dispute à un seul point, à la vérité très-important. Il promit que si on pouvoit lui montrer une seule per-

(1) S. Irenée *adverf. haret.*, l. II, 56, 57. l. V, c. 6. M. Dodwell (*differtat. ad Ireneum*, II, 42) conclut que le second siècle a été encore plus fertile en miracles que le premier.

sonne

ſonne qui eût été tirée du ſein des morts, il embraſſeroit auſſi-tôt la Religion Chrétienne. Il eſt aſſez ſingulier que le Prélat de la première Egliſe de l'Orient, malgré ſon zèle pour la converſion de ſon ami, n'ait pas jugé à-propos d'accepter ce défi ſimple & raiſonnable (1).

Vérité des miracles conteſtée.

Les miracles de l'Egliſe primitive, après avoir obtenu la ſanction des temps, ont été dernièrement attaqués dans un ouvrage (2) rempli de recherches curieuſes, mais hardies, & qui malgré l'accueil favorable qu'il a reçu du Public, paroît avoir excité un ſcandale général parmi les Théologiens de toutes les Egliſes de l'Europe (3). En haſardant notre ſenti-

(1) Théophyle, *ad Antolycum*, l. II, p. 77.

(2) Le Docteur Middleton donna ſon introduction en 1747; deux ans après, il publia ſon *Free inquiry*; & avant ſa mort, qui arriva en 1750, il avoit préparé une défenſe de cet ouvrage contre ſes nombreux adverſaires.

(3) L'Univerſité d'Oxford conféra des degrés à ceux

ment sur cette matière, nous serons bien moins déterminés par quelques argumens particuliers que par notre manière de voir & de réfléchir, & sur-tout par le degré d'évidence que nous avons coutume d'exiger quand il s'agit de prouver un événement miraculeux. Le devoir d'un Historien ne l'oblige pas de s'ériger en Juge, de son autorité privée, dans une controverse si délicate & d'une telle importance. D'un autre côté, malgré les obstacles qui se présentent de toutes parts, il est forcé d'adopter une théorie qui puisse concilier l'intérêt de la Religion avec celui de la raison; il doit faire une application convenable de cette théorie, & tracer avec précision les limites de cette période fortunée, exempte de fraude & d'erreur, dans laquelle nous sommes disposés à reconnoître le sceau

Notre embarras à déterminer la période où ils ont été opérés.

qui le combattirent. L'indignation de Mosheim (p. 221.) peut nous faire connoître les sentimens des Ministres Luthériens.

d'une puissance surnaturelle. Depuis le premier des Pères jusqu'au dernier des Papes, il se présente une succession non interrompue d'Evêques, de Saints, de Martyrs & de miracles; & en même-temps les progrès de la superstition ont été si suivis & si imperceptibles, que nous ne savons dans quel anneau particulier la chaîne de la tradition doit être rompue. Chaque siècle atteste authentiquement les événemens merveilleux qui l'ont distingué; & son témoignage ne paroît d'abord ni moins puissant, ni moins respectable que celui de la génération précédente, jusqu'à ce que nous soyons insensiblement parvenus à nous contredire, si, dans le huitième ou le douzième siècle, nous refusons au vénérable Bede & à S. Bernard le même degré de confiance que nous avons accordé si libéralement dans le second à S. Justin & à S. Irénée (1). Si la vérité de quelques-

(1) Il est assez singulier que S. Bernard, fonda-

uns de ces miracles est appréciée par leur utilité apparente, chaque siècle avoit des incrédules à convaincre, des hérétiques à réfuter & des Nations idolâtres à convertir. Il a toujours été possible de produire des motifs suffisans pour justifier l'interposition du Ciel; & cependant, puisqu'on ne peut admettre de révélation sans être persuadé de la réalité des miracles, & que de l'aveu de tout homme raisonnable, cette puissance surnaturelle a cessé, il a donc évidemment existé quelque période où le don des miracles a été enlevé subitement ou par degrés à l'Eglise Chrétienne. Quelle qu'ait été l'époque choisie pour un pareil dessein; que cette révolution soit arrivée à la

teur de Clairvaux, rapporte tant de miracles de son ami S. Malachie, & qu'il ne fasse aucune attention de ses propres miracles, que cependant ses compagnons & ses disciples ont pris soin à leur tour de célébrer. Dans toute la suite de l'Histoire ecclésiastique, existe-t-il un seul exemple d'un Saint qui se dise doué du don des miracles?

mort des Apôtres, à la conversion de l'Empire Romain ou à l'extinction de l'Hérésie arienne (1), l'insensibilité des Chrétiens qui vécurent alors, excitera toujours avec raison notre surprise. Ils conservèrent toujours leurs prétentions après avoir perdu leur pouvoir. La crédulité exerça les fonctions de la foi ; il fut permis au fanatisme de prendre le langage de l'inspiration ; & les effets du hasard ou les prestiges de l'imposture furent attribués à des causes divines. L'expérience récente des véritables miracles auroit dû faire connoître à l'Univers Chrétien les voies de la Providence, & si nous pouvons employer une expression très-imparfaite, habituer les yeux des Fidèles à la manière du grand Artiste.

(1) La conversion de Constantin est l'époque qui est le plus communément fixée par les Protestans. Les Théologiens les plus raisonnables ne sont pas disposés à admettre les miracles du quatrième siècle, tandis que les plus crédules ne veulent pas rejeter ceux du cinquième.

Si de nos jours le Peintre le plus habile de l'Italie avoit l'audace de décorer ses foibles copies des noms de Raphaël ou du Corrège, cette fraude insolente feroit bientôt découverte, & elle exciteroit la plus vive indignation.

Usage des premiers miracles.

Quelque opinion que l'on puisse avoir des miracles de l'Eglise primitive, depuis le temps des Apôtres, cette docilité de caractère que l'on remarque parmi les Chrétiens du second & du troisième siècle, procura quelques avantages à la cause de la vérité & de la Religion. Aujourd'hui un scepticisme caché & même involontaire s'attache aux dispositions les plus religieuses. Le sentiment que l'on éprouve en admettant les vérités surnaturelles, est bien moins une croyance active qu'un acquiescement froid & passif. Accoutumés depuis long-temps à observer & à respecter l'ordre invariable de la Nature, notre raison, ou du moins notre imagination, n'est pas suffisamment préparée à soutenir l'action visible

de la Divinité. Mais à la naissance du Christianisme, le genre-humain se trouvoit dans une situation extrêmement différente. Les plus curieux, ou les plus crédules d'entre les Payens, se déterminoient souvent à entrer dans une société qui se vantoit de jouir du don des miracles. Les premiers Chrétiens marchoient perpétuellement sur un terrein mystique; & l'habitude de croire les événemens les plus extraordinaires, exerçoit leur esprit. Ils sentoient, ou ils se figuroient, qu'assaillis de tous côtés par les Démons, ils étoient sans cesse rassurés par les visions célestes, instruits par les prophéties, & miraculeusement délivrés des dangers, des maladies, de la mort même, par les supplications de l'Eglise. Les prodiges réels ou imaginaires, dont ils se croyoient si souvent les objets, les instrumens, ou les spectateurs, les disposoient fort heureusement à recevoir avec la même facilité, mais avec bien plus de raison, les merveilles authentiques de

l'Evangile : ainsi les miracles qui n'excédoient pas la mesure de leur expérience, ne leur permettoient pas de douter de la vérité de ces mystères, qui, de leur propre aveu, surpassoient les limites de leur intelligence. C'est cette conviction intime des vérités surnaturelles, que l'on a tant célébrée sous le nom de Foi : l'heureux état d'une ame sur laquelle elles avoient fait une impression profonde, paroissoit le gage le plus assuré de la faveur divine & de la félicité future, & on le recommandoit comme le premier & peut-être comme le seul mérite d'un Chrétien. Selon les Docteurs les plus rigides, les vertus morales qui peuvent être également pratiquées par les Infidèles, ne sont d'aucune valeur ni d'aucune efficacité dans l'œuvre de notre justification.

Quatrième Cause.

Vertus des premiers Chrétiens.

IV. Mais dans les premiers siècles de l'Eglise, le Chrétien démontroit sa foi par ses vertus ; & l'on avoit raison de supposer que la persuasion divine, dont

l'effet est d'éclairer ou de subjuguer l'intelligence, doit en même-temps purifier le cœur du fidèle & diriger ses actions. Les plus anciens apologistes du Christianisme, lorsqu'ils justifient l'innocence de leurs frères, & les Ecrivains d'un siècle moins reculé, qui célèbrent la sainteté de leurs ancêtres, représentent avec les couleurs les plus vives la réformation des mœurs que la prédication de l'Evangile opéra parmi les hommes. Comme mon intention est de remarquer seulement les causes humaines qui ont secondé l'influence de la Révélation, j'exposerai légèrement deux motifs qui ont pu naturellement rendre la vie du premier Chrétien plus pure & plus austère que celle de leurs contemporains idolâtres, ou de leurs successeurs dégénérés. L'un étoit le repentir de ses fautes passées; l'autre le noble desir qu'il avoit de soutenir la réputation de la société où il avoit été reçu.

Les Chrétiens ont été autrefois accu-

sés d'attirer dans leur parti les plus grands scélérats. S'il faut en croire des imputations suggérées par l'ignorance, ou par la malignité des Payens, le coupable, dès-qu'il éprouvoit quelques remords, se déterminoit aisément à laver dans les eaux du Baptême, des crimes pour lesquels les Temples des Dieux refusoient d'accorder aucune expiation. Mais ce reproche, exposé dans son véritable jour, honore autant l'Eglise, qu'il a contribué à augmenter le nombre des Fideles (1). Les Apologistes du Christianisme peuvent avouer, sans rougir, que la plupart des Saints les plus éminens ont été avant leur Baptême les plus scandaleux des pécheurs. Les personnes qui dans le monde avoient suivi, quoique d'une manière très-imparfaite, les loix de la bienveillance & de l'honnêteté, se con-

(1) Les imputations de Celsius & de Julien, & la défense des Pères sont exposées avec beaucoup d'impartialité par Spanheim dans son Commentaire sur les Césars de Julien, p. 468.

tentoient de l'opinion de leur propre droiture; & la satisfaction calme qu'elles éprouvoient, les rendoit bien moins susceptibles de ces émotions soudaines de honte, de douleur & d'effroi qui ont enfanté tant de conversions merveilleuses. Guidés par l'exemple de leur divin Maître, les Missionnaires de l'Evangile s'adressoient aux hommes, & surtout aux femmes, qui accablés du poids de leurs vices, en ressentoient souvent les effets. Comme ces Prosélytes passoient tout-à-coup du péché & de la superstition à l'espérance glorieuse de l'immortalité, ils prenoient le parti de se consacrer non-seulement à l'exercice des vertus, mais encore à une vie de pénitence. Le desir de la perfection devenoit la passion dominante de leur ame; & si la raison n'embrasse qu'une froide médiocrité, on sait avec quelle rapidité, avec quelle violence nos passions nous font franchir l'espace qui se trouve entre les extrémités les plus opposées.

Soin qu'ils avoient de leur réputation.

Lorsque les nouveaux Convertis avoient été enrôlés parmi les Fidèles, & admis aux Sacremens de l'Eglise, une autre considération d'une espèce moins relevée, mais pure cependant & respectable, les empêchoit de retomber dans leurs désordres passés. Toute société particulière qui s'est séparée du grand Corps de la Nation ou de la Religion à laquelle elle appartenoit, excite aussi-tôt une attention & une jalousie universelles. C'est sur-tout quand elle est composée d'un très-petit nombre de personnes, que leurs vertus ou leurs vices peuvent influer sur le caractère général de la société. Chaque membre est obligé de veiller avec la plus exacte vigilance sur sa propre conduite & sur celles de ses frères; puisque devant s'attendre à partager la commune disgrace, il espère participer à la réputation commune. Lorsque les Chrétiens de Bithynie furent traduits devant le Tribunal de Pline-le-Jeune, ils assurèrent le Proconsul que

loin d'entrer dans aucune conſpiration contraire aux loix de l'Etat, ils s'engageoient tous par une obligation ſolemnelle à ne commettre aucun de ces crimes qui troublent la paix publique & particulière de la ſociété, tels que le vol, le brigandage, l'adultère, le parjure & la fraude (1). Cent ans après environ, Tertullien pouvoit ſe vanter, avec un noble orgueil, qu'excepté pour la cauſe de la Religion, on avoit vu périr très-peu de Chrétiens par la main du Bourreau (2). Leur vie ſérieuſe & retirée, entièrement éloignée du luxe & des plaiſirs du ſiècle, les endurciſſoit à la chaſteté, à la tempérance, à l'économie, à la ſobriété & à toutes les vertus domeſtiques. Comme la plus grande partie d'entr'eux exerçoit quelque métier ou quelque profeſſion, il leur importoit

(1) Lettres de Pline, x, 97.

(2) Tertullien, apolog. c. 44. Il ajoute cependant, en paroiſſant héſiter : *aut ſi aliud jam non Chriſtianus.*

d'agir avec la bonne foi la plus évidente, & avec la plus scrupuleuse intégrité, pour éloigner tous les soupçons que les profanes sont trop disposés à concevoir contre les apparences de la sainteté. Le mépris du monde entretenoit perpétuellement les Fidèles dans des sentimens de patience, de douceur & d'humilité. Plus on les persécutoit, plus ils s'attachoient les uns aux autres. Leur charité mutuelle & leur confiance généreuse n'ont point échappé aux regards des Infidèles, & leurs amis perfides n'en ont que trop souvent abusé (1).

Ce qui doit donner une haute idée de la morale des premiers Chrétiens, c'est que leurs fautes même, ou plutôt leurs erreurs, venoient d'un excès de vertu. Les Evêques & les Docteurs de

---

(1) Le Philosophe Peregrin, dont la vie & la mort ont été décrites par Lucien, d'une manière si agréable, abusa pendant long-temps, de la simplicité crédule des Chrétiens de l'Asie.

l'Eglise, dont le témoignage atteste, & dont l'autorité pouvoit diriger la foi, les principes & même la pratique de leurs contemporains, avoient étudié les Ecritures avec moins de sagacité que de dévotion; ils prenoient souvent dans le sens le plus littéral ces préceptes rigides, enseignés par Jesus-Christ & par ses Apôtres, & que dans la suite des Commentateurs prudens ont expliqués d'une manière moins stricte & plus figurative. Animés du desir d'élever la perfection de l'Evangile au-dessus de la sagesse de la Philosophie, les Pères ont porté dans leur zèle les devoirs de la mortification de soi même, de la pureté & de la patience, à une hauteur où il nous est à peine possible d'atteindre, & bien moins encore de nous soutenir dans notre état présent de foiblesse & de corruption. Une doctrine si extraordinaire & si sublime, ne pouvoit manquer d'attirer la vénération du Peuple; mais elle n'étoit nullement propre à gagner le suffrage

de ces Philosophes mondains, qui dans le cours de cette vie passagère, consultoient les mouvemens de la nature & l'intérêt de la société (1).

Principes de la nature humaine.

Dans les caractères les plus vertueux & les plus honnêtes, il est facile de démêler deux penchans bien naturels: l'amour du plaisir; & l'amour de l'action. Si l'amour du plaisir est épuré par l'art & par la science, s'il est embelli par les charmes de la société, & qu'il soit corrigé par les justes égards qu'exigent la tempérance, la santé & la réputation, il produit la plus grande partie du bonheur que l'on puisse goûter dans la vie privée. L'amour de l'action est un principe d'une espèce plus forte, & dont les effets ne sont pas si certains; souvent il mène à la colère à l'ambition, à la vengeance; mais lorsqu'il est dirigé par un sentiment d'honnêteté & de

(1) Voyez un traité fort judicieux de Barbeyrac, sur la morale des Pères.

bienfaisance,

bienfaiſance, il enfante toutes les vertus; & ſi ces vertus ſont accompagnées de talens capables de les développer, une famille, un Etat ou un Empire devra ſa ſûreté & ſa proſpérité au courage indomptable d'un ſeul homme. Nous pouvons donc attribuer à l'amour du plaiſir la plupart des qualités aimables, à l'amour de l'action, la plupart des qualités reſpectables & utiles. Un caractère ſur lequel ces deux puiſſans mobiles agiroient de concert & dans une juſte proportion, ſembleroit conſtituer l'idée la plus parfaite de la nature humaine. L'ame inſenſible & inactive que l'on ne ſuppoſeroit dirigée par aucun de ces principes, ſeroit unanimement rejetée de la Société, comme incapable de procurer aucun bonheur à l'individu, ou aucun avantage public au monde. Mais ce n'étoit pas dans ce monde que les premiers Chrétiens déſiroient de ſe rendre agréables ou utiles.

Les premiers Chrétiens condamnent les plaiſirs & le luxe.

L'homme dont l'eſprit a été cultivé par l'éducation, peut dans ſes momens

de loisir acquérir de nouvelles connoissances, exercer sa raison ou son imagination, & se livrer sans défiance à toute la vivacité d'une conversation enjouée. Les Pères cependant avoient en horreur des occupations si contraires à la sévérité de leur conduite, ou ils ne les permettoient qu'avec la plus grande réserve. Ils méprisoient toutes les connoissances qu'ils jugeoient inutiles à l'œuvre du salut ; & les discours frivoles leur paroissoient un abus criminel du don de la parole. Dans notre façon actuelle d'exister, le corps est si étroitement uni avec l'ame, qu'il est de notre intérêt de jouir avec innocence & avec modération des plaisirs dont ce fidèle compagnon est susceptible. Nos dévots prédécesseurs raisonnoient bien différemment : s'efforçant en vain d'imiter la perfection des Anges, ils dédaignoient ou affectoient de dédaigner toute espèce de délices terrestres & corporelles (1). Nos sens servent, les

(1) Lactance instit. divin. l. VI, c. 20, 21, 22.

uns à notre conservation, les autres à notre subsistance; & il en est qui nous ont été donnés pour nous instruire. A envisager leur nécessité, il eût été impossible d'en condamner l'usage. L'abus seul étoit criminel; & la première sensation du plaisir avoit été désignée comme le premier instant de cet abus. Le candidat qui aspiroit au ciel, en se dépouillant de toute sensibilité, apprenoit non-seulement à résister aux attraits grossiers du goût & de l'odorat, mais encore à fermer l'oreille à la profane harmonie des sons, & à contempler avec indifférence les productions les plus achevées de l'art humain. Des habits élégans, de superbes maisons, des meubles magnifiques étoient supposés réunir le double crime de l'orgueil & de la sensualité. Un extérieur simple, un air mortifié convenoient mieux au Fidèle qui, certain de ses péchés, doutoit de son salut. En condamnant le luxe, les Pères sont extrêmement minutieux & entrent dans

les plus petits détails (1). Parmi les divers articles qui excitent leur pieuse indignation, on peut compter les faux cheveux, les habits de toute espèce de couleur, excepté le blanc, les instrumens de musique, les vases d'or & d'argent, les oreillers de duvet (puisque Jacob reposa sa tête sur une pierre), du pain blanc, des vins étrangers, les salutations publiques, l'usage des bains chauds, & celui de se faire la barbe, pratique qui, selon l'expression de Tertullien, est un mensonge contre notre propre face, & une tentative impie pour perfectionner les ouvrages du Créateur (2). Lorsque le Christianisme s'introduisit parmi les personnes distinguées par leur

(1) Voyez un ouvrage de S. Clément d'Alexandrie, intitulé *le Pédagogue*, & qui contient les élémens de morale enseignés dans la plus célébre école des Chrétiens.

(3) Tertullien. *de spectaculis*, c. 23. S. Clément d'Alexandrie, Pedag., L. III, c. 8.

opulence & par la politesse de leurs mœurs, l'observation de ces loix singulières fut laissée, comme elle le seroit à présent, à un petit nombre qui ambitionnoit une sainteté supérieure. Mais les derniers rangs de la société se font un mérite de mépriser la pompe & les plaisirs que leur a refusés la fortune. Une pareille affectation leur est toujours facile, & en même temps agréable. La vertu des premiers Chrétiens, semblable à celle des premiers citoyens de la République Romaine, fut très-souvent gardée par la pauvreté & par leur ignorance.

Leurs sentimens concernant le mariage & la chasteté.

La chaste sévérité des Pères, dans tout ce qui avoit rapport au commerce des deux sexes, venoit du même principe : leur horreur pour toutes les voluptés qui pouvoient satisfaire les appétits sensuels de l'homme, & dégrader sa nature spirituelle. Ils aimoient à croire que, si Adam eût persévéré dans son obéissance au Créateur, il auroit tou-

jours vécu dans un état de pureté virginale ; & qu'alors quelque forme plus pure de génération auroit peuplé le Paradis d'Êtres innocens & immortels (1). L'usage du mariage fut permis, après sa chûte, à sa postérité, seulement comme un expédient nécessaire pour perpétuer l'espèce humaine & comme un frein toutefois imparfait contre la licence naturelle de nos desirs. L'embarras des casuistes orthodoxes, sur ce sujet intéressant, décèle la perplexité d'un législateur qui ne voudroit point approuver une institution qu'il est forcé de tolérer (2). L'énumération des loix bizarres & minutieuses dont ils avoient entouré le lit nuptial, arracheroit un sourire au jeune époux, & feroit rougir

(1) Beausobre, hist. critique du Manichéisme, l. VII, c. 3. S. Justin, S. Grégoire de Nysse, S. Augustin, &c. sont fortement portés pour cette opinion.

(2) Quelques-uns des Gnostiques étoient plus conséquens ; ils rejettoient l'usage du mariage.

la vierge modeste. Ils prétendoient unanimement qu'un premier engagement répondoit à toutes les fins de la Nature & de la société. Le lien sensuel prit un caractère plus relevé ; il fut comparé à l'union mystique de Jesus-Christ avec son Eglise ; & l'on déclara qu'il ne pouvoit être dissous ni par le divorce ni par la mort. Un second mariage fut flétri du nom d'adultère légal ; & les Chrétiens, coupables d'une offense si scandaleuse contre la pureté évangélique, furent bientôt exclus des honneurs & même des aumônes de l'Eglise (1). Dès-que le desir eut été interprété comme un crime, & le mariage toléré comme un défaut, selon les mêmes principes, le célibat devint l'état qui approchoit le plus de la perfection divine. Ce fut avec la plus grande diffi-

(1) Voyez une chaîne de tradition depuis S. Justin-le-Martyr, jusqu'à S. Jérôme, dans la morale des Pères, c. IV, 6-26.

culté que l'ancienne Rome put ſoutenir l'inſtitution de ſix veſtales (1). L'Egliſe primitive ſe trouva tout-à-coup remplie d'une foule de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe dévouoient à une chaſteté perpétuelle (2). Nous pouvons compter le ſavant Origène parmi le petit nombre de ceux qui crurent plus prudent de déſarmer le Tentateur (3). Quel-

---

(1) Voyez une diſſertation très-curieuſe ſur les Veſtales, dans les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, tom. II, p. 161-227. Malgré les honneurs & les récompenſes, que l'on accordoit à ces Vierges, il étoit difficile d'en trouver un nombre ſuffiſant; & la crainte de la mort la plus horrible, ne pouvoit pas toujours réprimer leur incontinence.

(2) *Cupiditatem procreandi aut unam ſcimus aut nullam.* Minucius Fœlix, c. 31. S. Juſtin, *Apolog. Maj.* Athenagoras *in legat*, c. 28. Tertullien, *de cultu fœm.*, l. II.

(3) Euſèbe, l. VI, 8. Avant que la réputation d'Origène eût excité l'envie & la perſécution, cette action extraordinaire fut plutôt admirée que blâmée. Comme c'étoit en général ſa pratique d'allégoriſer l'Ecriture, il eſt malheureux que, dans cette occaſion ſeulement, il ait pris le ſens littéral.

ques-uns paroiſſoient inſenſibles aux attaques de la chair; d'autres les ſoutenoient ſans être vaincus. Dédaignant une fuite ignominieuſe, les vierges nées ſous le climat brûlant de l'Afrique, ne craignoient pas de ſe meſurer avec l'ennemi, & bravoient les plus grands dangers; elles permettoient aux Diacres & aux Prêtres de partager leur lit; & elles ſe glorifioient d'une vertu qui échappoit à tous les feux de l'impureté. Mais la Nature inſultée revendiquoit ſouvent ſes droits; & cette nouvelle eſpèce de martyre ne ſervit qu'à introduire un nouveau ſcandale dans l'Egliſe (1). Parmi les Chrétiens aſcétiques (nom qu'ils tirèrent bientôt de leur exercice pénible) on en voyoit cependant pluſieurs qui, moins préſomptueux,

---

(1) S. Cyprien, let. 4, & Dodwell diſſertat. Cyprianic. III. Long-temps après, on a imputé au fondateur de l'Abbaye de Fontevrault, quelque choſe de pareil à cette entrepriſe téméraire. Bayle amuſe ſes lecteurs ſur ce ſujet délicat.

eurent probablement plus de succès.

L'orgueil spirituel suppléoit aux plaisirs sensuels, & en compensoit la perte. La multitude même des Payens apprécioit le mérite du sacrifice par sa difficulté apparente; & c'est pour célébrer les louanges des chastes épouses de Jesus-Christ, que les Pères ont versé les flots impétueux d'une éloquence souvent peu naturelle (1). Telles sont les premières traces des principes & des institutions de la vie monastique qui, dans les siècles suivans, ont contrebalancé tous les avantages temporels du Christianisme (2).

---

(1) Dupin (Bibliotheq. ecclésiast., tom. I, p. 195) donne un détail particulier du dialogue des dix Vierges, tel qu'il a été composé par Methodius, Evêque de Tyr. Les louanges de la virginité sont excessives.

(2) Les Ascétiques, dès le second siècle, faisoient publiquement profession de mortifier leurs corps & de s'abstenir de l'usage de la chair & du vin. Mosheim, p. 310.

Les Chrétiens ne fuyoient pas moins les affaires que les plaisirs de ce monde. Ils ne savoient comment concilier la défense de nos personnes & de nos propriétés avec la doctrine patiente qui prescrit le pardon illimité des injures reçues, & qui ordonne de rechercher de nouvelles insultes. Leur simplicité s'offensoit de l'usage des sermens, de la pompe de la magistrature & de la contention de la vie publique. Dans l'ignorance où ils étoient des choses humaines, ils ne pouvoient se persuader qu'il fût légitimement permis de verser par le glaive de la justice ou par l'épée de la guerre, le sang de ses semblables, même lorsque les forfaits des scélérats, ou les attaques de l'ennemi menaçoient la paix & la sûreté de toute la société (1).

Leur aversion pour les objets de la guerre & du gouvernement.

(1) Voyez la morale des Pères. Les mêmes principes de patience ont été renouvelés, depuis la réforme, par les Sociniens, par les Anabaptistes modernes & par les Quakers. Barclay, l'apologiste des

Si dans la constitution des Juifs, les Prophètes inspirés, & les Rois qui avoient reçu l'onction sacrée, avoient employé toutes les forces de la nation, ils n'avoient obtenu l'approbation du Ciel, que parce qu'ils vivoient sous une loi moins parfaite. Les Chrétiens sentoient & avouoient que de pareilles institutions pouvoient être nécessaires dans le systême présent du monde; & ils se soumettoient sans répugnance à l'autorité d'un maître idolâtre. Mais en inculquant des maximes d'obéissance passive, ils refusoient d'agir dans l'administration civile ou dans la défense militaire de l'Empire. On pouvoit avoir quelque indulgence pour ceux qui, avant leur conversion, s'étoient déjà trouvés engagés dans ces occupations violentes & sanguinaires (1); mais les Chrétiens

Quakers, s'est servi, pour défendre ses frères, de l'autorité des premiers Chrétiens, pages 542-549.

(1) Tertullien. Apolog., c. 21 *de idololatriâ*, c. 17.

avoient à remplir un devoir plus ſacré, & il ne leur étoit pas permis d'exercer les fonctions de ſoldats, de magiſtrats, ou de princes (1). Cette négligence indolente ou même criminelle pour le bien public, les expoſoit au mépris & aux reproches des Payens. On demandoit aux partiſans de la nouvelle ſecte quel ſeroit le deſtin de l'Empire aſſailli par les barbares, ſi tous les ſujets adoptoient des ſentimens ſi puſillanimes (2). A cette queſtion inſultante les Apologiſtes du Chriſtianiſme répondoient en mots obſ-

18. Origène *contra Celſum*, l. V, p. 253, l. VII, p. 348, l. VIII, p. 423-428.

(1) Tertullien (*de corona militis*, c. II.) leur ſuggéra l'expédient de déſerter. Ce conſeil, s'il eût été généralement connu, n'auroit pas été très-propre à concilier aux Chrétiens la faveur des Empereurs.

(2) Autant que nous en pouvons juger d'après les fragmens de la repréſentation d'Origène, (l. VIII, p. 423) il paroît que Celſus, ſon adverſaire, avoit inſiſté ſur cette objection avec beaucoup de force & de bonne foi.

curs & équivoques. Tranquilles dans l'attente qu'avant la conversion totale du genre humain, la guerre, le gouvernement, l'Empire Romain, le monde lui-même ne feroient plus, ils ne vouloient pas révéler aux Idolâtres cette cause secrette de leur sécurité. On peut encore observer ici que la situation des premiers Chrétiens se rapportoit fort heureusement à leurs scrupules religieux, & que leur aversion pour une vie active, contribuoit plutôt à les exempter de servir l'Etat ou l'armée, qu'à les exclure des honneurs civils & militaires.

Cinquième Cause.

Activité des Chrétiens dans le gouvernement de l'Eglise.

V. Mais l'esprit humain, quelque élevé, ou quelque déprimé qu'il puisse être par un enthousiasme passager, reprend par degré son niveau naturel, & se remet sous l'empire de ces passions qui semblent le mieux adaptées à sa condition présente. Les premiers Chrétiens étoient morts aux affaires & aux plaisirs du monde; mais cet amour de l'action

qu'ils avoient reçu de la Nature, & dont la trace n'avoit jamais pu être entièrement effacée, reparut bientôt & trouva de nouveaux alimens dans le gouvernement de l'Eglise. Une Société séparée, qui attaquoit la religion dominante de l'Empire, étoit obligée d'adopter quelque forme de police intérieure, & de créer un nombre suffisant de Ministres chargés, non-seulement des fonctions spirituelles, mais encore de la direction temporelle de la République Chrétienne. La sûreté de cette Société, son honneur, son agrandissement produisirent, même dans les ames les plus religieuses, un esprit de patriotisme semblable à celui qui enflammoit les premiers Romains pour leur patrie, & quelquefois les fidèles ne furent pas plus délicats sur le choix des moyens qui pouvoient conduire à un but si durable. Lorsqu'ils sollicitoient pour eux ou pour leurs amis les dignités de l'Eglise, ils déguisoient leur ambition sous le prétexte spécieux

de consacrer à l'utilité générale le pouvoir & la considération, que dans cette vue seulement, il étoit de leur devoir de rechercher. En exerçant leurs fonctions, ils avoient souvent occasion de dévoiler les erreurs de l'hérésie ou les artifices de la faction; de s'opposer aux desseins des frères perfides, de les dévouer à l'opprobre qu'ils méritoient, & de les chasser du sein d'une société dont ils s'efforçoient de troubler la paix & le bonheur. On enseignoit aux guides spirituels du Christianisme à joindre la prudence du serpent à l'innocence de la colombe; mais à mesure que l'habitude du commandement rendit leur conduite plus rafinée, insensiblement leurs mœurs se corrompirent. Dans l'Eglise, aussi-bien que dans le monde, ceux qui occupèrent quelque poste considérable, se distinguèrent par leur éloquence & par leur fermeté, par la connoissance des hommes & par leur habileté dans les affaires. Tandis qu'ils déroboient

aux

aux autres, & qu'ils se cachoient peut-être à eux-mêmes les motifs secrets de leurs actions, ils retomboient trop souvent dans toutes les passions turbulentes de la vie active, auxquelles le mélange du zèle religieux imprimoit un nouveau degré d'opiniâtreté & d'aigreur.

Liberté & égalité primitive de ce gouvernement.

Le gouvernement de l'Eglise a souvent été un objet aussi bien qu'un instrument de dispute. Les docteurs de Rome, de Paris, d'Oxford & de Genève, perpétuellement divisés entr'eux, se sont tous efforcés de réduire le modèle primitif & apostolique (1) aux systêmes respectifs de leur propre administration. Le petit nombre de ceux qui ont cherché à s'instruire avec plus de

(1) Le parti aristocratique, en France aussi-bien qu'en Angleterre, a maintenu avec vigueur l'origine divine des Evêques. Mais les Prêtres Calvinistes ne pouvoient souffrir un Supérieur ; & le Pontife Romain refusoit de reconnoître un égal. Voyez Fra-Paolo.

bonne foi & d'impartialité, pensent (1) que les Apôtres évitèrent de s'ériger en Législateurs, & qu'ils aimèrent mieux endurer quelques scandales & quelques divisions particulières, que d'ôter aux Chrétiens des âges futurs, la liberté de varier les formes du gouvernement ecclésiastique, selon les changemens des temps & des circonstances. La pratique de Jérusalem, d'Ephèse & de Corinthe, peut nous donner une idée du plan d'administration qui fut adopté de leur consentement pour l'usage des fidèles des premiers siècles. Les sociétés établies alors dans l'Empire Romain, n'étoient unies entre elles que par les liens de la foi & de la charité. L'indépendance & l'égalité formoient la base de leur constitution intérieure. Pour suppléer au manque de discipline & au défaut de connoissances humaines,

(1) Dans l'histoire de la Hierarchie Chrétienne, j'ai presque toujours suivi l'exact & savant Mosheim.

on avoit recours à l'assistance des *Prophètes* (1); tout Chrétien, sans distinction d'âge, de sexe, ou de talens naturels, avoit droit de remplir cette fonction sacrée; & toutes les fois qu'il sentoit l'impulsion divine, il répandoit les effusions de l'Esprit-Saint devant l'assemblée des fidèles. Mais souvent ces Prophètes de l'Eglise primitive, abusèrent ou ne firent pas une application juste de ces dons extraordinaires. Ils les déployoient mal-à-propos; leur présomption troubla plus d'une fois le service de l'assemblée; enfin, entraînés par l'orgueil ou par un faux zèle, ils introduisirent, particulièrement dans l'Eglise Apostolique de Corinthe, une foule de désordres funestes (1). Comme

(1) Pour les Prophètes de l'Eglise primitive, voyez Mosheim, *dissertationes ad hist. ecclesiast. pertinentes*, tom. II, p. 132-208.

(1) Voyez les épîtres de Saint Paul & de Saint Clément aux Corinthiens.

l'institution des Prophètes devint inutile, & même pernicieuse, leur pouvoir fut retiré & leur office aboli. On ne confia les fonctions publiques de la Religion qu'aux ministres établis de l'Eglise, les *Evêques* & les *Prêtres* : dénominations qui, dans leur première origine, paroissent avoir désigné la même dignité, & le même ordre de personnes. Le nom de Prêtre exprimoit leur âge, ou plutôt leur gravité & leur sagesse; le titre d'Evêque marquoit leur inspection sur la foi & sur les moeurs des Chrétiens, commis à leurs soins paternels. Dans le premier âge du Christianisme, ces *Prêtres Episcopaux*, dont le nombre étoit plus ou moins grand, en proportion du nombre respectif des fidèles, gouvernoient chaque Congrégation d'un commun accord & avec la même autorité (1).

(1) Hooker *Ecclesiastical Polity* l. VII.

Mais l'égalité la plus parfaite exige la main d'un magistrat supérieur qui la maintienne ; & l'ordre nécessaire dans les délibérations publiques, crée bientôt un Président, qui est au moins chargé de recueillir les voix de l'assemblée, & d'en exécuter les résolutions. Les premiers Chrétiens, persuadés que des élections annuelles, ou faites seulement quand l'occasion l'exigeroit, troubleroient souvent la tranquillité publique, se déterminèrent à former une magistrature perpétuelle & honorable, & à choisir parmi les Prêtres, le plus renommé par sa sainteté & par sa sagesse, pour remplir durant sa vie les devoirs de Gouverneur Ecclésiastique. Ce fut alors que le titre pompeux d'Evêque commença de s'élever au-dessus de l'humble titre de Prêtre. Tandis que le dernier de ces noms continuoit à distinguer les membres de chaque Sénat Chrétien, l'autre exprimoit la dignité de son nouveau Prési-

Institution des Evêques comme Présidens du Collége des Prêtres

dent (1). Les avantages de cette forme de gouvernement épiscopal, qui fut vraisemblablement institué avant la fin du premier siècle (2), parurent si frappans & d'une telle importance pour la grandeur future & pour la paix présente du Christianisme, qu'il fut adopté sans délai par toutes les sociétés déjà répandues dans l'Empire. Dès les premiers temps, il avoit acquis la sanction de l'antiquité (3); aujour-

(1) Voyez Saint Jérome *ad Titum* c. 1. & *epist.* 85 (dans l'édition des Bénédictins 101) & l'apologie travaillée de Blondel *pro sententiis Hieronymi*. L'ancien état de l'Evêque & des Prêtres d'Alexandrie, tel que l'a décrit S. Jérome, se trouve confirmé d'une manière remarquable par le Patriarche Eutychius, (annal. tom. I. p. 330 vers. Pocock) dont je ne saurois rejeter le témoignage, en dépit de toutes les objections du savant Pearson dans ses *Vindiciæ Ignatianæ*. part. 1. c. 11.

(2) Voyez l'introduction de l'Apocalypse. Les Evêques, sous le nom d'Anges, étoient déjà établis dans sept villes de l'Asie. Et cependant l'épître de Saint Clément, (laquelle est probablement d'aussi ancienne date) ne nous fait découvrir aucune trace d'épiscopat, soit à Corinthe, soit à Rome.

(3) *Nulla Ecclesia sine Episcopo*, a été un fait aussi

d'hui les Eglises les plus puissantes, tant de l'Orient que de l'Occident, le révèrent encore comme un établissement primitif, & même divin (1). Il est inutile d'observer que les Prêtres humbles & pieux, qui furent d'abord revêtus de la dignité épiscopale, ne possédoient sûrement pas, & qu'ils auroient probablement rejeté le pouvoir & la pompe qui environnent maintenant la thiare du Pontife Romain, ou la mitre d'un Prélat Allemand. Mais il est facile de tracer en peu de mots, les limites étroites de leur jurisdiction, qui, principalement spirituelle dans son origine, étoit quelquefois aussi temporelle (2). Elle

---

bien qu'une maxime depuis le temps de Tertullien & de Saint Irenée.

(1) Après avoir passé les difficultés du premier siècle, nous trouvons le gouvernement épiscopal universellement établi, jusqu'à ce qu'il ait été interrompu par le génie républicain des réformateurs Suisses & Allemands.

(2) Voyez Mosheim, premier & second siècles.

avoit pour objet, l'administration des Sacremens & la discipline de l'Eglise; l'inspection générale sur les cérémonies religieuses, qui, devenant de jour en jour plus variées, se multiplioient imperceptiblement; la consécration des Ministres ecclésiastiques auxquels l'Evêque assignoit leurs fonctions respectives; la direction des fonds de la communauté; & la décision de tous les différends que les fidèles ne vouloient pas porter au tribunal d'un Juge idolâtre. Pendant un espace de temps assez court, l'Evêque prenoit l'avis des autres Prêtres, & il n'exerçoit ses pouvoirs que du consentement & avec l'approbation de l'assemblée des Chrétiens. On le regardoit alors comme le premier d'entre ses égaux, & comme le servi-

---

Saint Ignace (*ad Smyrnaos*. c. 3. &c.) aime à relever la dignité épiscopale. Le Clerc (hist. ecclésiast. p. 569) censure brusquement sa conduite. Mosheim, guidé par une critique plus saine, (p. 161) soupçonne que même les petites épîtres ont été corrompues.

teur honorable d'un peuple libre. Toutes les fois que, par sa mort, le Siége Episcopal devenoit vacant, un nouveau Président, tiré du Collége des Prêtres, étoit élu par le suffrage libre de la congrégation entière, dont chaque membre se croyoit revêtu d'un caractère sacré & sacerdotal (1).

Telles furent la douceur & l'égalité avec lesquelles les Chrétiens se gouvernèrent pendant plus de cent ans après la mort des Apôtres. Chaque société formoit en elle-même une République séparée & indépendante; & quoique les plus éloignés de ces petits Etats entretinssent, par lettres & par députés, un commerce mutuel qui servoit à cimenter leur union, les différentes par- Conciles Provinciaux.

(1) *Nonne & laici sacerdotes sumus ?* Tertullien, *exhortat. ad castitat.* c. 7. Comme le cœur humain est toujours le même, plusieurs des observations que M. Hume a faites sur l'enthousiasme (essais vol. I. p. 76 *in*-4°.), peuvent s'appliquer même aux inspirations réelles.

ties du monde chrétien ne reconnoissoient point encore d'autorité suprême, ni d'assemblée législative. A mesure que le nombre des fidèles s'augmenta, ils s'apperçurent combien il leur seroit avantageux de lier plus étroitement leurs intérêts & leurs desseins. Vers la fin du second siècle, les Eglises de la Grèce & de l'Asie adoptèrent l'institution utile des Synodes provinciaux, & l'on peut supposer qu'en formant un Conseil représentatif, ils prirent pour modèle les établissemens célèbres de leurs pays, les Amphictions*, la Ligue Achéenne, ou les assemblées des villes de l'Ionie. Les Evêques des Eglises indépendantes avoient coutume, & furent bientôt obligés par une loi, de se rendre dans la Capitale de la province, aux époques fixées du Printemps & de l'Automne. Ils prenoient dans leurs délibérations l'avis d'un petit nombre de Prêtres distingués; & ils se trouvoient contenus par la présence de la multitude qui les

écoutoit (1). Leurs décrets, qui furent appelés Canons, régloient tous les points importans de la foi & de la discipline; l'on devoit naturellement imaginer que le S. Esprit verseroit ses dons en abondance sur l'assemblée unie des représentans du peuple Chrétien. L'institution des Synodes convenoit si bien à l'ambition particulière & à l'intérêt public, qu'en peu d'années, elle fut reçue dans tout l'Empire. Les Conciles provinciaux, par le moyen d'une correspondance réguliere, se communiquoient & approuvoient mutuellement leurs actes respectifs. L'Église Catholique prit bientôt la forme, & acquit toute la force d'une grande République confédérée (2). Union de l'Eglise.

(1) *Acta concil. Carthag. apud Cyprian.* Edit. fell, p. 158. Ce concile fut composé de quatre-vingt-sept Evêques des provinces de Mauritanie, de Numidie & d'Afrique; quelques Prêtres & quelques diacres assistèrent à l'Assemblée; *præsente plebis maximâ parte.*

(2) *Aguntur prætereà per Græcias illas, certis in locis*

Progrès de l'autorité épiscopale.

Comme l'usage des Conciles abolit insensiblement l'autorité législative des Eglises particulières, les Evêques, par leurs liaisons, obtinrent une portion plus considérable de puissance exécutrice & arbitraire. Réunis entr'eux par leurs intérêts communs, ils furent en état d'attaquer avec vigueur les droits originaux de leur Clergé & de leur Peuple. Les Prélats du huitième siècle changèrent imperceptiblement le langage de l'exhortation en celui du commandement; jetèrent les semences de leurs usurpations futures, & suppléèrent au défaut de la force & de la raison, par des allégories tirées de l'Ecriture sainte, & par des déclamations de rhéteur. « L'unité & le pouvoir de l'Eglise,

---

concilia, &c. Tertullien, *de Jejuniis*, c. 13. L'Africain en parle comme d'une institution récente & étrangère. La manière dont les Eglises Chrétiennes se sont unies, est fort habilement expliquée par Mosheim, p. 164-170.

» répétoient-ils souvent, sont représen-
» tés dans l'*office épiscopal*, dont chaque
» membre possède une portion égale &
» indivisible (1). Que les Princes & les
» Magistrats vantent leurs droits à un
» domaine terrestre & passager; l'au-
» torité épiscopale seule est dérivée
» de Dieu; elle s'étend sur ce monde-
» ci & sur l'autre. Les Evêques sont
» les Vices-Gérens de Jesus-Christ, les
» successeurs des Apôtres, & les Subs-
» tituts mystiques du Grand-Prêtre de
» la loi Mosaïque ».

Leur privilége exclusif de conférer les ordres sacerdotaux, envahissoit la liberté des élections qui appartenoient au Clergé & au Peuple; & si, dans l'administration de l'Eglise, ils suivoient quelquefois l'avis des Prêtres, ou le desir des fidèles, ils avoient le plus grand soin de se faire un mérite d'une

(1) Saint Cyprien dans son fameux traité *de unitate ecclesiæ*. p. 75-86.

pareille condescendance. Les Evêques reconnoissoient l'autorité suprême qui résidoit dans l'assemblée de leurs frères ; mais chacun d'eux, dans le gouvernement de son Diocèse particulier, exigeoit de son *troupeau* la même obéissance implicite, comme si cette métaphore favorite avoit été littéralement juste, & que le *Berger* eût été d'une espèce supérieure (1)! Une pareille autorité cependant ne fut point établie sans quelques efforts d'un côté, & de l'autre sans quelque résistance. En plusieurs endroits, le Clergé inférieur, animé par le zèle ou par l'intérêt, soutint avec chaleur la constitution démocratique ; mais leur patriotisme reçut les dénominations odieuses de faction & de schisme, &

(1) Nous pouvons en appeler à toute la conduite de Saint Cyprien, à sa doctrine & à ses épîtres. Le Clerc, dans une vie abrégée de ce Prélat, (Bibliothèque Universelle, tom. XII. p. 207-378) le montre à découvert avec beaucoup de liberté & d'exactitude.

le parti épiscopal fut redevable de ses progrès rapides, aux travaux de plusieurs Prélats actifs, qui, semblables à Cyprien de Carthage, savoient concilier les artifices de l'homme d'Etat le plus ambitieux, avec les vertus chrétiennes les mieux adaptées au caractère d'un saint & d'un martyr (1).

Prééminence des Eglises Métropolitaines.

Les mêmes causes qui avoient d'abord détruit l'égalité des Prêtres, introduisirent, parmi les Evêques, une prééminence pour le rang, & delà une supériorité de jurisdiction. Toutes les fois que, dans le Printemps & dans l'Automne, ils se trouvoient rassemblés au Synode provincial, la différence de réputation & de mérite personnel se faisoit sensiblemen remarquer parmi les

(1) *Si Novatus, Felicissimus*, &c. que l'Evêque de Carthage chassa de son Eglise, n'étoient point les plus détestables des scélérats, il faut que le zèle de Saint Cyprien l'ait emporté quelquefois sur sa véracité. On voit une relation très-juste de ces querelles obscures dans Mosheim. p. 497-512.

membres du Concile. L'éloquence & la sagesse d'un petit nombre gouvernoient alors toute la multitude ; mais l'ordre des délibérations publiques demandoit une distinction plus régulière & moins odieuse. L'office de Président perpétuel dans le Concile de chaque province fut conféré aux Evêques de la Capitale ; & ces Prélats entreprenans, décorés des titres brillans de Primats & de Métropolitains, se préparèrent secrètement à usurper sur les autres Evêques la même autorité que ceux-ci venoient d'enlever au Collége des Prêtres (1). Les Métropolitains eux-mêmes se disputèrent bientôt la supériorité du rang & du pouvoir. Chacun d'eux affectoit de déployer, dans les termes les plus pompeux, les avantages & les honneurs temporels de la Ville à laquelle il présidoit, le nombre & l'opulence des

(1) Mosheim, p. 269, 574. Dupin, *antiqua eccles. disciplin.* p. 19, 20.

des Chrétiens soumis à ses soins paternels, les Saints & les Martyrs qui s'étoient élevés parmi eux; &, remontant jusqu'à l'Apôtre ou au Disciple qui avoit fondé son Eglise, il insistoit sur la pureté avec laquelle la tradition de la foi, transmise par une suite non interrompue d'Evêques orthodoxes, avoit été conservée dans son sein (1). Toutes les raisons de supériorité soit civile, soit ecclésiastique, faisoient naturellement prévoir que Rome devoit s'attirer le respect des Provinces, & qu'elle exigeroit bientôt leur obéissance. La société des fidèles dans cette Ville, étoit proportionnée à la Capitale de l'Empire. Son Eglise étoit la plus grande, la plus nombreuse, &, par rapport à l'Occident, la plus ancienne de tous les établissemens chrétiens, dont la

Ambition du Pontife Romain.

---

(1) Tertullien, dans un traité particulier, a fait valoir contre les hérétiques le droit de prescription, qui étoit soutenu par les Eglises Apostoliques.

plupart avoient été formés par les travaux religieux des Missionnaires de Rome. Les plus hautes prétentions d'Antioche, d'Ephèse ou de Corinthe, se bornoient à reconnoître un seul Apôtre pour fondateur. Rome seule se vantoit que les rives du Tybre avoient reçu un nouvel éclat par la prédication & par le martyre des deux plus grands Apôtres (1). Son Evêque avoit soin de réclamer l'héritage de toutes les prérogatives que l'on attribuoit à la personne ou à la dignité de S. Pierre (2). Les Prélats de

---

(1) La plupart des Anciens rapportent que Saint Pierre vint à Rome, (v. Eusèbe II. 25), tous les Catholiques le prétendent, & quelques Protestans en conviennent. (Voyez Pearson & Dodwell *de success. episcop. Roman.*) Mais ce voyage a été fortement attaqué par Spanheim. (*miscellanea sacra* III. 3.) Selon le père Hardouin, les moines du treizième siècle, qui composèrent l'Enéide, représentèrent Saint Pierre sous le caractère allégorique du Héros Troyen.

(2) C'est en françois seulement que la fameuse allusion au nom de Saint Pierre, est exacte. « Tu

l'Italie & des Provinces consentoient à lui accorder une Primatie d'ordre & d'association (c'étoit avec cette précision qu'ils s'exprimoient) dans l'Aristocratie-Chrétienne (1). Mais le pouvoir d'un Monarque fut rejeté avec horreur, & le génie entreprenant de Rome qui vouloit soumettre toute la terre à sa puissance spirituelle, éprouva en Afrique & en Asie une résistance, que, dans des siècles plus reculés, leurs habitans n'avoient point opposée à sa domination temporelle. S. Cyprien, qui gouvernoit avec l'autorité la plus abso-

---

es *Pierre*, & sur cette *pierre* — » Cette allusion n'est pas tout-à-fait juste en grec, en latin, en italien &c. & elle est absolument inintelligible dans les langues dérivées de l'Allemand.

(1) Saint Irenée *adversf. hæreses* III. 3. Tertullien *de præscript.* c. 36. & St. Cyprien *Epistol.* 27. 55. 71. 75. Le Clerc (Hist. ecclésiast. p. 764) & Mosheim (p. 258. 578) travaillent à expliquer ces passages; mais le style vague & déclamatoire des Pères paroît souvent favorable aux prétentions de Rome.

lue l'Eglise de Carthage & les Synodes provinciaux, s'éleva avec vigueur & avec succès contre l'ambition du Pontife Romain. Ce zélé patriote eut l'art de lier sa propre cause à celle des Evêques d'Orient, & comme Annibal, il chercha de nouveaux alliés dans le cœur de l'Asie (1). Si cette guerre punique fut soutenue sans aucune effusion de sang, ce fut bien moins l'effet de la modération que de la foiblesse des Prélats rivaux. Les invectives, les excommunications étoient leurs seules armes, & tant que subsista leur inimitié, ils les lancèrent les uns contre les autres avec une fureur égale, & avec une égale dévotion. La dure nécessité de condamner la mémoire d'un Pape, ou celle d'un Saint & d'un Martyr, nous embarrasse aujourd'hui, lorsque nous

(1) Voyez l'épître véhémente de Firmilien, Evêque de Césarée, à Etienne, Evêque de Rome. *Apud Cyprian. Epist l.* 75.

voulons rapporter les particularités d'une dispute dans laquelle les défenseurs de la Religion se laissèrent entraîner par ces passions que l'on voit éclater dans le camp ou dans le Sénat (1).

Laïques & Clergé.

Les progrès de l'autorité ecclésiastique donnèrent naissance à cette distinction remarquable, de Laïques & de Clergé, qui avoit été inconnue aux Grecs & aux Romains (2). Sous le premier de ces noms, on comprenoit le Corps du Peuple Chrétien ; le second, selon la signification du mot, désignoit la portion choisie, qui séparée de la multitude, se consacroit au service de la Religion : classe d'hommes à jamais célèbre, qui a

(1) Il s'agissoit de savoir si l'on devoit rebaptiser les hérétiques. Concernant cette dispute, voyez les épîtres de Saint Cyprien & le septième livre d'Eusèbe.

(2) Pour l'origine de ces mots, Voyez Mosheim p. 141. Spanheim, hist. ecclésiast. p. 633. La distinction de *Clerus* & *Laïcus* étoit établie avant le temps de Tertullien.

fourni les sujets les plus importans à l'Histoire moderne, quoiqu'ils n'en soient pas toujours les plus édifians. Leurs hostilités réciproques troublèrent plus d'une fois la paix de l'Eglise dans son enfance ; mais leur zèle & leur activité se réunissoient pour la cause commune ; & l'amour du pouvoir, qui sous les déguisemens les plus trompeurs, se glissoit dans le sein des Prélats & des Martyrs, les animoit du desir d'augmenter le nombre de leurs sujets, & d'agrandir les bornes de l'Empire Chrétien ; ils n'avoient aucune force temporelle ; & pendant longtemps ils furent découragés & opprimés, plutôt que soutenus par le Magistrat civil. Mais alors même ils acquirent & ils employèrent dans leur propre société les deux plus puissans ressorts du gouvernement, les récompenses & les punitions ; le premier venoit de la pieuse libéralité des Fidèles, l'autre de leurs appréhensions religieuses.

Offrandes & revenu de l'Eglise.

I. La communauté des biens, qui avoit

séduit l'imagination de Platon (1), & qui subsistoit en quelque façon parmi la secte austère des Esséniens (2), fut adoptée durant quelque temps par l'Eglise primitive. La ferveur des premiers prosélytes les porta d'abord à vendre ces possessions mondaines qu'ils méprisoient, à en venir déposer le prix aux pieds des Apôtres, & à se contenter d'avoir une part égale dans la distribution commune (3). Les progrès du Christianisme relâchèrent & abolirent par degrés une institution généreuse, qui entre des mains moins

---

(1) La communauté instituée par Platon, est plus parfaite que celle que Morus a imaginée pour son Utopie. La communauté des femmes & celle des biens temporels peuvent être regardées comme des parties inséparables du même systême.

(2) Josephe, antiquit. XVIII. 2. Philon *de vitâ contemplativ.*

(3) Voyez les actes des Apôtres c. 2. 4. 5. avec le commentaire de Grotius. Mosheim, dans une dissertation particulière, attaque l'opinion commune avec des argumens très-peu concluans.

pures que celles des Apôtres, se seroit bientôt corrompue : l'on pouvoit craindre que l'intérêt naturel à l'homme ne se réveillât tout-à-coup, & n'abusât de ces dépôts sacrés. On permis aux nouveaux Convertis de garder leur patrimoine, de recevoir les legs & les héritages, & d'augmenter leurs biens particuliers par toutes les voies légitimes du commerce & de l'industrie. Au-lieu d'un sacrifice absolu, les Ministres de l'Evangile acceptèrent une portion modérée; & dans les assemblées qui se tenoient toutes les semaines, ou tous les mois, chaque Fidèle, selon les besoins de la congrégation, & selon la mesure de ses richesses & de sa piété, remettoit volontairement son offrande dans le trésor de la congrégation (1). On ne refusoit aucun présent, quelque peu considérable qu'il fû ; mais on enseignoit avec soin

(1) Saint Justin le martyr, Apolog. major, c. 89. Tertullien, apologet. c. 39.

que dans l'article des dixmes, la Loi de Moyſe étoit toujours d'obligation divine, & que puiſque ſous une diſcipline moins parfaite, les Juifs avoient reçu ordre de donner la dixième partie de tout ce qu'ils poſſédoient, il convenoit aux Diſciples de Jeſus-Chriſt de ſe diſtinguer par une plus grande libéralité (1), & d'acquérir quelque mérite en ſe détachant d'un tréſor ſuperflu qui devoit bientôt périr avec le monde lui-même (2).

---

(1) Saint Irenée *adverſ. hæreſ.* l. IV. c. 27. 34. Origène *in. num. hom.* II. Saint Cyprien *de unitat. Eccleſ. conſtitut. apoſtol.* l. II. c. 34, 35, avec les notes de Cotelier. Les conſtitutions eccléſiaſtiques établiſſent ce précepte comme de droit divin, en déclarant que les prêtres ſont autant au-deſſus des Rois que l'ame eſt au-deſſus du corps. Parmi les objets ſur leſquels on levoit la dixme, elles comptent le blé, le vin, l'huile & la laine. Voyez ſur ce ſujet intéreſſant, Prideaux hiſtoire des dixmes, & Fra-Paolo *Delle materie beneficiarie* : deux écrivains d'un caractère très-différent.

(2) La même opinion qui prévalut vers l'année 1000, produiſit des effets ſemblables. Dans la plupart

Il n'eſt pas neceſſaire de remarquer que le revenu incertain & ſi peu aſſuré de chaque Egliſe particulière, varioit en raiſon de la pauvreté ou de l'opulence des fidèles, ſelon qu'ils étoient diſperſés dans d'obſcurs villages, ou raſſemblés dans les grandes Villes de l'Empire. Du temps de l'Empereur Dece, les Magiſtrats ſe perſuadoient que les Chrétiens avoient des richeſſes conſidérables; que dans leur culte religieux, ils ſe ſervoient de vaſes d'or & d'argent; & que pluſieurs de leurs proſélytes avoient vendu leurs terres & leurs maiſons pour augmenter les fonds publics de la ſociété, aux dépens, à la vérité, de leurs malheureux enfans, qui ſe trouvoient réduits à la mendicité, parce que leurs pères avoient été des Saints (1). En général il

---

des donations, le motif eſt exprimé : *appropinquante mundi fine*. Voyez Mosheim, hiſtoire générale de l'Egliſe vol. 1. p. 457.

(1) Tum ſumma cum eſt fratribus,
(Ut ſermo teſtatur loquax)

faut ſe méfier des ſoupçons formés par des étrangers & par des ennemis : ici cependant ils ſont colorés de preuves ſpécieuſes & probables, & ils ſemblent juſtifiés par les deux faits ſuivans, qui ſeuls de tout ceux dont nous avons connoiſſance, parlent de ſommes préciſes,

---

Offerre, fundis venditis,
Seſtertiorum millia.
Addicta avorum prædia
Fædis ſub auctionibus,
Succeſſor exhæres gemit
Sanctis egens parentibus.
Hæc occulantur abditis
Eccleſiarum in angulis :
Et ſumma pietas creditur
Nudare dulces liberos.

Pruden. περι στεφανων. hym. 2.

Dans cette occaſion, la conduite du Diacre Laurent prouve ſeulement l'uſage convenable que l'on faiſoit des richeſſes de l'Egliſe Romaine; elles étoient ſans doute très-conſidérables. Mais Fra-Paolo (c. 3.) paroît exagérer, lorſqu'il ſuppoſe que ce fut l'avarice des ſucceſſeurs de Commode, ou celle de leurs Préfets du Prétoire, qui porta ces Princes à perſécuter les Chrétiens.

ou peuvent nous donner des idées distinctes. Sous le règne de l'Empereur Dece, l'Evêque de Carthage tira tout à-coup d'une société moins opulente que celle de Rome, cent mille sesterces, environ vingt mille livres, dès sa première invitation aux fidèles, pour les engager à racheter leurs frères de Numidie qui avoient été emmenés captifs par les Barbares du désert (1). Cent ans auparavant, une somme de deux cent mille sesterces avoit été présentée en un seul don à l'Eglise Romaine, par un étranger du Pont qui demandoit à fixer sa résidence dans la Capitale (2). Ces offrandes, pour la plupart, consistoient en argent; les Chrétiens n'avoient ni le desir ni le pouvoir de se charger d'une acquisition un peu considérable en terres. Il avoit été décidé par plusieurs loix, publiées dans le même esprit que nos

(1) Saint Cyprien *epistol.* 62.

(2) Tertullien *de præscriptione* c. 30.

règlemens concernant les gens de main-morte, que l'on ne pourroit donner ni léguer à une société formant corps dans l'Etat, aucun bien réel sans un privilége spécial ou sans une dispense particulière du Sénat ou de l'Empereur (1). Les Souverains de Rome furent rarement disposés à favoriser une secte qui, après avoir été l'objet de leur mépris, avoit enfin excité leur jalousie & leur crainte. Cependant un fait arrivé sous le règne d'Alexandre Sevère, prouve que ces règlemens furent quelquefois éludés ou suspendus, & que les Chrétiens eurent la permission de réclamer & de posséder une pièce de terre située dans les limites de Rome elle-même (2).

---

(1) Dioclétien donna un rescrit qui n'est qu'une déclaration de l'ancienne loi : « Collegium, si nullo » speciali privilegio subnixum sit, hæreditatem capere non posse dubium non est ». Fra-Paolo (c. 4.) pense que ces règlemens avoient été très-négligés depuis le règne de Valérien.

(2) Histoire Auguste p. 131. Le terrain avoit été

Les progrès du Chriſtianiſme & les diſcordes civiles de l'Empire contribuèrent à tempérer la ſévérité des loix ; & avant la fin du troiſième ſiècle, pluſieurs terres conſidérables appartenoient aux Egliſes opulentes de Rome, de Milan, de Carthage, d'Antioche, d'Alexandrie, & des autres grandes villes de l'Italie & des provinces.

Diſtribution du revenu.

L'Evêque étoit l'Intendant naturel de l'Egliſe : il diſpoſoit du tréſor public à ſa volonté & ſans être obligé de rendre compte. Ne laiſſant aux Prêtres que leurs fonctions ſpirituelles, il confioit ſeulement à l'ordre plus ſubordonné des Diacres, la direction & la diſtribution du revenu eccléſiaſtique (1). Si nous pouvons ajouter foi aux déclamations véhémentes de Saint Cyprien, l'Afrique ne renfermoit qu'un trop grand

---

public ; il étoit alors diſputé entre la ſociété des Chrétiens & celle des Bouchers.

(1) Conſtitut. Apoſtol. II. 35.

nombre de Prélats qui, en exerçant leur emploi, violoient tous les préceptes non-ſeulement de la perfection évangélique, mais encore de la morale. Quelques-uns de ces perfides Intendans diſſipoient les richeſſes de l'Egliſe pour ſatisfaire à leurs plaiſirs ſenſuels; d'autres les faiſoient indignement ſervir à leur profit particulier, à des marchés frauduleux, & à des uſures exorbitantes (1). Mais tant que les contributions du peuple chrétien furent libres & volontaires, l'abus de leur confiance ne pouvoit être bien fréquent; les uſages auxquels on conſacroit généralement leur libéralité, honoroient la ſociété religieuſe. L'Evêque & ſon Clergé avoient une part convenable pour leur entretien. On réſervoit une ſomme ſuffiſante pour les dépenſes qu'éxigeoit le

(1) Saint Cyprien *de lapſis* p. 89. *epiſtol.* 65. L'accuſation eſt confirmée par le dix-neuvième & par le vingtième canon du Concile d'Elvire.

culte religieux, dont les repas de charité, les *agapes*, comme on les appeloit alors, conſtituoient la partie la plus brillante & la plus eſſentielle. Le reſte étoit le patrimoine ſacré des pauvres. On s'en remettoit à la diſcrétion de l'Evêque qui ouvroit le tréſor de l'Egliſe pour ſoutenir les veuves, les orphelins, les boiteux, les malades & les vieillards de la Communauté; pour ſoulager les étrangers & les pélerins, & pour adoucir les maux des priſonniers & des captifs, ſur-tout lorſque leurs ſouffrances avoient été occaſionnées par un attachement ferme à la cauſe de la Religion (1). Un commerce généreux de charité uniſſoit les provinces les plus éloignées; & de petites congrégations trouvoient des reſſources abondantes dans les aumônes des ſociétés plus opulentes qui ſubvenoient avec joie aux beſoins de leurs

(1) Voyez les apologies de Saint Juſtin, de Tertullien, &c.

leurs frères (1). Cette noble institution, qui avoit moins d'égard au mérite qu'à la misère de l'objet, contribua beaucoup aux progrès du Christianisme. Les Payens qu'animoit un sentiment d'humanité, rendoient justice à la bienfaisance de la nouvelle secte, tandis qu'ils en méprisoient la doctrine (2). La vue d'un secours immédiat & d'une protection assurée attiroit dans son sein charitable une foule de malheureux que la négligence des hommes auroit laissés en proie aux horreurs de la pauvreté, des maladies & de la vieillesse. On peut croire aussi que la plupart des enfans, exposés au moment de leur naissance, selon la pratique inhumaine de ces

(2) Denys de Corinthe (ap. Euseb. l. IV. c. 23.) célèbre avec reconnoissance les richesses des Romains, & leur générosité envers leurs Frères les plus éloignés.

(2) Voyez Lucien, *in Peregrin*; Julien (lettre 49.) semble mortifié de ce que la Charité des Fidèles maintient non-seulement les pauvres de leur religion, mais encore ceux des payens.

temps, furent souvent sauvés, baptisés, élevés & entretenus par la piété des Chrétiens & aux dépens du trésor public (1).

Excommunication.

II. Toute société a le droit incontestable d'exclure de sa communion & de ne plus admettre à la participation de ses avantages, ceux de ses membres qui rejettent ou qui violent les règlemens établis d'un consentement général. En exerçant ce pouvoir, l'Eglise Chrétienne dirigea principalement ses censures contre les pécheurs scandaleux, & sur-tout contre les personnes coupables de meurtre, de fraude & d'incontinence; contre les auteurs ou les sectateurs de quelque opinion hérétique condamnée par le jugement de

(1) Telle a été du moins dans de pareilles circonstances, la louable conduite des missionnaires modernes. On expose tous les ans dans les rues de Pekin plus de trois mille enfans nouveaux-nés. Voyez Le Comte, Mem. sur la Chine, & les recherches sur les Chinois & les Egyptiens tom. I. p. 61.

l'Ordre épiscopal, & contre ces infortunés qui, de leur propre mouvement, ou qui, cédant à la force, s'étoient souillés, après leur baptême, par quelque acte de culte rendu aux idoles. L'excommunication influoit sur le spirituel aussi-bien que sur le temporel. Le Chrétien qui l'avoit encourue, étoit privé de toute portion dans la distribution des offrandes. Il voyoit se briser tous les liens de l'amitié religieuse & particulière. Les personnes qu'il estimoit le plus, & dont il avoit été le plus tendrement aimé, ne l'envisageoient qu'avec horreur comme un objet profane; & tant que l'excommunication pouvoit imprimer sur son caractère une marque flétrissante, presque tout le monde le fuyoit; on se méfioit généralement d'un homme qui avoit été chassé d'une société respectable. Quelque triste, quelque pénible que la situation de ces malheureux exi-

les pût être en elle-même, leurs appréhensions, comme il est assez ordinaire, surpassoient de bien loin leurs souffrances. Les avantages de la Communion Chrétienne étoient ceux de la vie éternelle; & les excommuniés ne pouvoient effacer de leur esprit, l'idée terrible que ces Gouverneurs ecclésiastiques, qui avoient prononcé leur sentence de condamnation, avoient reçu des mains de la Divinité les clefs de l'Enfer & du Paradis. Les Hérétiques soutenus peut-être par la conscience de leurs intentions, & par l'espérance flatteuse qu'ils avoient seuls découvert le véritable chemin du salut, s'efforçoient, il est vrai, de recouvrer dans leurs assemblées séparées ces avantages spirituels & temporels qu'ils ne retiroient plus de la grande société des Chrétiens; mais tous ceux qui n'avoient succombé qu'avec peine sous les efforts du vice ou de l'idolâtrie, sentoient l'état d'abaissement où ils étoient

tombés ; & tremblant ſur leur ſort, ils deſiroient être rendus à la communion des Fidèles.

Au ſujet du traitement qu'il falloit infliger à ces pénitens, deux ſentimens oppoſés, l'un de juſtice, l'autre de compaſſion, divisèrent l'Egliſe primitive. Les caſuiſtes les plus rigides & les plus inflexibles, leur refuſoient à jamais & ſans exception, la dernière même des places dans la Communauté ſainte, qu'ils avoient déshonorée ou abandonnée ; & , les livrant aux remords d'une conſcience coupable, ils ne leur laiſſoient qu'un foible rayon d'eſpoir, en leur inſinuant que la contrition de leur vie & de leur mort pourroit être acceptée par l'Être Suprême (1). Mais les

(1) Les Montaniſtes & les Novatiens, qui tenoient à cette opinion avec la plus grande rigueur & la plus ferme opiniâtreté, ſe trouvèrent enfin eux-mêmes au nombre des Hérétiques excommuniés. Voyez le ſavant Mosheim qui a traité ce ſujet avec beaucoup d'étendue, ſecond & troiſième ſiècle.

personnages les plus purs & les plus respectables de l'Eglise Chrétienne (1) adoptèrent une opinion plus douce dans la théorie aussi-bien que dans la pratique. Les portes de la réconciliation & du Ciel furent rarement fermées au pécheur touché de repentir; mais on institua une forme sévère & solemnelle de discipline, qui servoit à expier son crime, & dont l'appareil imposant pût en même-temps empêcher les spectateurs d'imiter son exemple. Humilié par une confession publique, macéré par les jeûnes, couvert d'un sac, le pénitent se tenoit prosterné à l'entrée de l'assemblée. Là, il imploroit, les larmes aux yeux, le pardon de ses offenses; & il sollicitoit les prières des Fidèles (2): si la faute étoit très-grave, des années en-

Pénitence publique.

(1) Denys. *ap.* Eusèb. IV. 23. Saint Cyprien, *de lapsis.*

(2) Cave, Christianisme primitif. part. III. c. 5. Les admirateurs de l'Antiquité regrettent la perte de cette pénitence publique.

nières de pénitence ne paroissoient pas une satisfaction proportionnée à la Justice divine. Le pécheur, l'hérétique ou l'apostat n'étoit admis de nouveau dans le sein de l'Eglise, qu'après avoir passé par des épreuves lentes & pénibles. On réservoit cependant la sentence d'excommunication perpétuelle pour les crimes énormes, & sur-tout pour les rechûtes inexcusables de ces pénitens, qui, ayant déjà éprouvé la clémence de leurs supérieurs ecclésiastiques, en avoient abusé. Les Evêques, maîtres absolus de la discipline chrétienne, l'exerçoient diversement selon les circonstances du crime, ou selon le nombre des coupables. Les Conciles d'Ancyre & d'Elvire furent tenus à-peu-près dans le même temps, le premier en Galatie, l'autre en Espagne; mais l'esprit de leurs canons respectifs, qui existent encore aujourd'hui, semble bien différent. Le Galate qui, après son baptême, avoit plus d'une fois sacrifié aux idoles,

obtenoit son pardon par une pénitence de sept ans ; & s'il avoit séduit quelques-uns de ses frères, on ajoutoit seulement trois années de plus au terme de son exil. Le malheureux Espagnol, au contraire, qui avoit commis la même offense, ne pouvoit espérer de réconciliation, même à l'article de la mort. Son idolâtrie se trouve placée à la tête d'une liste de dix-sept autres crimes, contre lesquels est prononcée une sentence non moins terrible. La calomnie envers un Evêque, un Prêtre ou même un Diacre, étoit au nombre de ceux que rien ne pouvoit expier (1).

Dignité du Gouvernement Episcopal.

Un mélange heureux de libéralité & de rigueur, une sage dispensation de

(1) Voyez dans Dupin (bibliot. ecclef. tom. II. p. 304-313) une exposition courte, mais raisonnée des canons de ces conciles, qui furent tenus dans les premiers momens de tranquillité après la persécution de Dioclétien. Cette persécution avoit été bien moins févère en Espagne qu'en Galatie : différence qui peut, en quelque sorte, expliquer le contraste des règlemens établis dans ces provinces.

punitions & de récompenses, conformément aux maximes de la politique, aussi-bien que de la justice, constituoient la force de l'Eglise sur la terre. Les Evêques, dont le soin paternel s'étendoit sur le gouvernement des deux mondes, sentoient l'importance de ces prérogatives; ils prétendoient n'être animés que du desir d'entretenir l'ordre & la paix; & cachant leur ambition sous ce noble prétexte, ils souffroient avec peine qu'un rival partageât l'exercice d'une discipline si nécessaire pour prévenir la désertion des troupes qui s'étoient enrôlées sous la bannière de la Croix, & dont le nombre devenoit de jour en jour plus considérable. Les déclamations impérieuses de S. Cyprien nous porteroient naturellement à supposer que la doctrine de l'excommunication & de la pénitence, formoit la partie la plus essentielle de la Religion, & que les Disciples de Jésus-Christ couroient moins de dangers, en négligeant d'observer les

devoirs de la morale, que s'ils eussent méprisé les censures & l'autorité de leurs Evêques. Tantôt nous imaginerions entendre la voix de Moïse, lorsqu'il commandoit à la terre de s'ouvrir, & d'engloutir dans des flammes dévorantes la race impie qui résistoit au sacerdoce d'Aaron; tantôt nous croirions voir un Consul Romain soutenant la Majesté de la République, & déclarant sa résolution inflexible de faire exécuter les Loix dans toute leur vigueur. « Si l'on souffre impunément de pareilles irrégularités » (c'est ainsi que l'Evêque de Carthage » blâme la douceur de son Collégue) » c'en est fait de la *vigueur épiscopale* (1); » c'en est fait de la puissance sublime » & divine qui gouverne l'Eglise; c'en est » fait même du Christianisme ». S. Cyprien avoit renoncé à ces honneurs temporels, que, probablement, il n'auroit jamais obtenus; mais l'acquisition d'une

(1) Saint Cyprien, épist. 69.

autorité si absolue sur les consciences & sur les esprits d'une congrégation, toute obscure, toute méprisable qu'elle paroît aux yeux du monde, satisfait plus véritablement l'orgueil du cœur humain, que la possession du pouvoir le plus despotique, auquel la force des armes & le droit de conquête obligent un peuple de se soumettre.

Dans le cours de cet examen important, quoique peut-être trop diffus, j'ai essayé de développer les causes secondes qui ont si efficacement assisté la vérité de la Religion Chrétienne. Si parmi ces causes, nous avons apperçu quelques ornemens artificiels, quelques circonstances étrangères, ou quelque mélange d'erreur & de passion, il n'est pas étonnant que les hommes ayent été si vivement affectés par des motifs conformes à leur nature imparfaite. Un zèle exclusif, l'attente immédiate d'un autre monde, le don prétendu des miracles, la pratique d'une vertu rigide, & la

Récapitulation des cinq Causes.

constitution de l'Eglise primitive, telles sont les causes qui ont assuré les succès du Christianisme dans l'Empire Romain. Les Chrétiens dûrent à la première cette valeur invincible qui dédaignoit de capituler avec l'ennemi dont ils avoient juré la perte. Les trois suivantes fournirent à leur valeur les armes les plus formidables. La dernière enfin affermit leur courage par l'union, dirigea leurs armes, & donna à leurs efforts cette impétuosité invincible, qui a souvent rendu une petite bande de volontaires désespérés & bien disciplinés, victorieuse d'une multitude confuse, indifférente sur l'événement d'une guerre dont elle ignore le sujet.

Foiblesse du Polythéisme.

Dans les différentes religions du Polythéisme, quelques fanatiques errans de l'Egypte & de la Syrie, occupés à surprendre la superstition crédule de la populace, formoient peut-être le seul ordre de Prêtres (1) qui tirassent toute

(1) Les artifices, les mœurs & les vices des Prêtres

leur existence, toute leur considération de l'état sacerdotal, & qui fussent sensiblement touchés d'un intérêt personnel pour la sûreté ou pour la prospérité de leurs divinités tutélaires. Les ministres du Polythéisme à Rome & dans les principales provinces, étoient, pour la plupart, des citoyens d'une naissance illustre & d'une fortune honnête; ils acceptoient comme une distinction honorable, l'office de Grand-Prêtre dans un temple célébre ou dans quelque sacrifice public. Souvent ils solemnisoient les jeux sacrés (1) à leurs propres

---

de la Déesse Syrienne, sont très-agréablement décrits par Apulée, dans le huitième livre de ses métamorphoses.

(1) L'office d'Asiarque étoit de cette espèce. Il en est fait souvent mention dans Aristide, dans les inscriptions, &c. Cette dignité étoit annuelle & éléctive. Il n'y avoit que le plus vain des citoyens qui pût desirer cette honneur: le plus opulent seul pouvoit en supporter la dépense. Voyez dans les *patres apostol.* (tom. II. p. 200.) avec quelle indifférence

dépens, & ils célébroient avec une froide indifférence les anciennes cérémonies, selon les loix & la coutume de leur patrie. Comme ils étoient livrés aux occupations ordinaires de la vie, il arrivoit rarement que l'esprit ecclésiastique, ou un sentiment d'intérêt animât leur zèle & leur dévotion. Bornés à leurs villes & à leurs temples respectifs, ils n'avoient entre eux aucun rapport de gouvernement ou de discipline; & ces magistrats civils, en reconnoissant la jurisdiction suprême du Sénat, du collége des Pontifes & de l'Empereur, se contentoient de la tâche facile qui leur avoit été imposée, de maintenir la paix & la dignité du culte établi dans l'Etat. Nous avons déjà remarqué combien les sentimens religieux du Polythéiste étoient variés, incertains

---

Philippe l'Asiarque se conduisit dans le martyre de Saint Polycarpe. Il y avoit aussi des Bithyniarques, des Lyciarques, &c.

& peu assurés ; ils étoient abandonnés presque sans réserve aux opérations naturelles de son imagination superstitieuse. Les circonstances particulières de sa situation ou de sa vie déterminoient l'objet aussi bien que le degré de sa dévotion, & tant qu'il prostituoit ainsi son encens à une foule innombrable de Dieux, il étoit à peine possible que son cœur pût être susceptible d'une passion bien vive ou bien sincère pour quelqu'une de ces divinités.

Le scepticisme du monde Payen devient favorable à la nouvelle Religion.

Lorsque le Christianisme parut sur la terre, ces impressions foibles & imparfaites avoient été insensiblement effacées. La raison humaine qui, abandonnée sans secours à sa propre force, est incapable de concevoir les mystères de la foi, avoit déjà remporté une victoire facile sur les folies du paganisme. Quand Tertullien ou Lactance voulurent en démontrer l'extravagance ou la fausseté, ils furent obligés d'emprunter l'éloquence de Cicéron, ou la plaisanterie de Lucien.

Le ſepticiſme répandu dans ces écrits n'avoit point influé ſeulement ſur l'eſprit des lecteurs; il ſe trouvoit une infinité d'autres perſonnes imbues des mêmes principes. L'incrédulité avoit gagné la plus grande partie de la ſociété, depuis le philoſophe juſqu'à l'homme livré aux plaiſirs & aux affaires; depuis le Noble juſqu'au Plébéïen; depuis le maître juſqu'à l'eſclave domeſtique qui aſſiſtoit à ſes repas, & qui écoutoit avec plaiſir la converſation libre des convives. En public, tous ces philoſophes affectoient de traiter avec vénération & avec décence les inſtitutions religieuſes de leur patrie; mais leur mépris intérieur perçoit à travers le voile léger dont ils ſavoient à peine ſe couvrir. Le peuple même, lorſqu'il voyoit ſes divinités rejetées & tournées en ridicule par ceux dont il avoit coutume de reſpecter le rang & les talens, ſe formoit des doutes & des ſoupçons ſur la vérité de la doctrine qu'il avoit

adoptée

adoptée avec la foi la plus implicite. La destruction des anciens préjugés laissa une portion très-nombreuse du genre humain dans une situation pénible & accablante. Un état de scepticisme & de suspension peut amuser quelques spéculatifs ; mais la pratique de la superstition est si naturelle à la multitude, que, si le charme est rompu, elle regrette toujours la perte d'une illusion agréable. L'amour que les hommes ont si généralement pour le merveilleux & pour les choses surnaturelles, la curiosité qui les porte à connoître l'avenir, leur penchant invincible à étendre leurs espérances & leurs craintes bien au-delà des bornes du monde visible, furent les principales causes qui favorisèrent l'établissement du Polythéisme. La nécessité de croire presse si fortement le vulgaire, qu'à la chûte d'un systême de mythologie, on verra probablement s'élever quelqu'autre superstition. Des divinités formées sur un

modèle plus nouveau & plus conforme au goût du siècle, auroient peut-être bientôt occupé les temples abandonnés d'Apollon & de Jupiter, si, dans ce moment décisif, la sagesse de la Providence n'eût pas envoyé sur la terre une révélation pure & sainte, propre à inspirer l'estime & la conviction la plus raisonnable, & ornée en même temps de tout ce qui pouvoir exciter la curiosité, l'étonnement & la vénération des peuples. Dans la disposition où ils se trouvoient alors, dégagés presque entièrement de leurs préjugés artificiels, mais également susceptibles & avides d'un attachement religieux, un objet bien moins digne de leur culte, auroit suffi pour remplir le vide de leur cœur, & pour satisfaire l'ardeur inquiète de leurs passions. Si l'on veut suivre cette réflexion dans toute son étendue, loin de s'étonner des progrès rapides du Christianisme, on sera peut-être surpris que ses succès n'ayent pas encore été plus rapides & encore plus universels.

On a obſervé, avec vérité & avec juſteſſe, que les conquêtes de Rome préparèrent & facilitèrent celles du Chriſtianiſme. Dans le ſecond Chapitre de cet Ouvrage, nous avons eſſayé d'expliquer comment les nations les plus civiliſées de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique, furent réunies ſous la domination d'un ſeul ſouverain, & ſe trouvèrent inſenſiblement liées entre elles par les rapports les plus intimes des loix, des mœurs & du langage. Les Juifs de la Paleſtine, qui avoient attendu avec une ferme confiance, un libérateur temporel, parurent ſi inſenſibles aux miracles du divin Prophète, que l'on ne crut pas néceſſaire de publier, ou du moins de conſerver aucun Evangile Hébreu (1). Les hiſtoires au-

Auſſi bien que la paix & l'union de l'Empire Romain.

(2) Les Pères prétendoient preſque unanimement, mais les critiques modernes ne ſont pas diſpoſés à croire que Saint Matthieu compoſa un Evangile hébreu, dont il ne reſte que la traduction grecque. Il

thentiques de la vie & des actions de Jesus-Christ, furent composées en grec, à une distance considérable de Jérusalem, & après que le nombre des Payens convertis eut été extrêmement multiplié (2). Dès-que ces histoires eurent été traduites en latin, elles furent à la portée de tous les sujets de Rome, excepté seulement des paysans de la Syrie & de l'Egypte, en faveur desquels on fit dans la suite des versions particulières. Les grands chemins, qui avoient été construits pour l'usage des légions, ouvroient aux Missionnaires de l'Evangile une route facile depuis Damas jusqu'à Corinthe, depuis les confins de l'Italie jusqu'aux extrémités

paroît cependant dangereux de rejeter le témoignage des Pères.

(2) Sous les règnes de Néron & de Domitien, & dans les villes d'Alexandrie, d'Antioche, de Rome & d'Ephese. Voyez, *Mill. Prolegomena ad novum testament.* & la grande & belle collection donnée par le docteur Lardner vol. xv.

de l'Espagne & de la Bretagne ; & les conquérans spirituels ne rencontrèrent aucun de ces obstacles qui retardent ordinairement, ou qui empêchent l'introduction d'une religion étrangère dans un pays éloigné. Tout nous porte à croire que la foi avoit été prêchée dans chaque province & dans toutes les grandes villes de l'Empire, avant les règnes de Dioclétien & de Constantin. Mais l'établissement des différentes congrégations, le nombre des fidèles qui les composoient, & leur proportion avec la multitude des idolâtres, sont maintenant ensevelis dans l'obscurité, ou déguisés par la fiction & par la déclamation. Nous allons cependant rassembler les circonstances imparfaites qui nous sont parvenues touchant l'accroissement du nom Chrétien en Asie & dans la Grèce, en Egypte, en Italie & dans l'Occident ; nous les rapporterons sans négliger les acquisitions réelles

Vue historique des progrès du Christianisme.

ou imaginaires de la foi, au-delà des limites de l'Empire Romain.

En Orient. Les riches provinces qui s'étendent de l'Euphrate à la mer d'Ionie, furent le principal théâtre sur lequel l'Apôtre des Gentils déploya son zèle & sa piété. Les semences de l'Evangile, qu'il avoit jetées dans un sol fertile, furent recueillies avec soin par ses disciples; & il paroît que, durant les deux premiers siècles, ces contrées renfermoient le corps le plus considérable de Chrétiens. Parmi les sociétés établies en Syrie, il n'en existoit pas de plus ancienne ni de plus illustre que celle de Damas, de Berée ou Alep & d'Antioche. L'introduction de l'Apocalypse a décrit & immortalisé les sept Eglises de l'Asie, Ephèse, Smyrne, Pergame, Thyatire (1), Sardes, Laodicée & Philadel-

(1) Les Alogiens (Saint Epiphane *de hæres.* 51) attaquoient la vérité de l'apocalypse, parce que l'E-

phie ; & leurs Colonies se répandirent bientôt dans ce pays si peuplé. Dès les premiers temps, les isles de Crète & de Chypre, les provinces de Thrace & de Macédoine, avoient favorablement accueilli la nouvelle Religion ; bientôt les villes de Corinthe, de Sparte & d'Athènes (1) virent s'élever dans leur sein des Républiques Chrétiennes. Comme la fondation des Eglises Grecques & Asiatiques remonte à une époque très-reculée, elles eurent tout le temps nécessaire pour leur accroissement & pour leur multiplication ; & même les essaims de Gnostiques & d'autres héré-

glise de Thyatire n'étoit pas encore fondée. Saint Epiphane, qui convient du fait, se débarrasse de la difficulté par la supposition ingénieuse, que Saint Jean écrivoit avec l'esprit de prophétie. Voyez Abauzit, discours sur l'apocalypse.

(1) Les épîtres de Saint Ignace & de Denys (ap. Euseb. IV, 23) désignent un grand nombre d'Eglises dans la Grèce & en Asie. Celle d'Athènes semble avoir été une des moins florissantes.

tiques, qui en sortirent, servent à montrer l'état florissant de l'Eglise orthodoxe, puisque la dénomination d'hérétique a toujours été appliquée au parti le moins nombreux. A ces témoignages rendus par les fidèles, nous pouvons ajouter l'aveu, les plaintes & les alarmes des Gentils eux-mêmes. Lucien, écrivain Philosophe qui avoit étudié les hommes & qui a peint leurs mœurs avec les couleurs les plus vives, nous apprend que le Pont, son pays natal, étoit rempli, sous le règne de Commode, d'Epicuriens & de *Chrétiens* (1). Quatre-vingts ans après la naissance de Jesus-Christ (2),

(1) Lucien. *in Alexandro*, c. 25. Le Christianisme cependant doit avoir été répandu très-inégalement dans le Pont, puisqu'au milieu du troisième siècle, il n'y avoit pas plus de dix-sept fidèles dans le Diocèse étendu de Neo-Césarée. Voyez M. de Tillemont, Mém. ecclésiast., tom. IV, p. 675. Cette particularité est tirée de S. Basile & de S. Grégoire de Nisse, qui étoient eux-mêmes natifs de Cappadoce.

(2) Selon les anciens, Jesus-Christ souffrit la

l'humanité de Pline l'engage à déplorer la grandeur du mal, qu'il s'est en vain efforcé de déraciner. Dans cette lettre curieuse, adressée à l'Empereur Trajan, il assure que les Temples sont presque déserts, que les victimes sacrées trouvent à peine des acheteurs, & que la superstition non-seulement a infecté les villes, mais qu'elle s'est aussi répandue dans les villages & dans les campagnes du Pont & de la Bithynie (1).

Sans vouloir peser avec une exactitude scrupuleuse les expressions & les motifs des Ecrivains qui ont célébré ou déploré les progrès du Christianisme, nous observerons en général que l'on ne trouve rien dans leurs ouvrages, qui puisse nous donner une idée juste du véritable nombre des fidèles de ces

L'Eglise d'Antioche.

mort sous le Consulat des deux Geminus en l'année 29 de notre ère. Pline (selon Pagi) fut envoyé en Bithynie dans l'année 110.

(1) Lettres de Pline, x, 97.

provinces. Cependant il nous est heureusement parvenu une circonstance qui semble jeter un plus grand jour sur ce sujet obscur, mais intéressant. Sous le règne de Théodose, après que le Christianisme eut brillé, pendant plus de soixante ans, de l'éclat de la faveur impériale, l'ancienne & illustre Eglise d'Antioche consistoit en cent mille habitans, dont trois mille étoient soutenus par les offrandes publiques (1). La splendeur & la dignité de la Reine de l'Orient, la population connue de Césarée, de Séleucie & d'Alexandrie, & la perte de 250 mille personnes qui périrent dans le tremblement de terre dont Antioche fut affligée du temps de Justin-l'ancien (2), sont autant de preuves convaincantes que cette dernière ville

(1) S. Chrysostom. opera, tom. VII, p. 658, 810, édit. Savil.

(2) Jean Malala, tom. II, p. 144. Il tire la même conclusion par rapport à la population d'Antioche.

renfermoit au moins cinq cens mille habitans, & que les Chrétiens, quoique extrêmement multipliés par l'autorité & par le zèle, n'en formoient pas plus de la cinquième partie. Combien la proportion sera-t-elle différente, si l'on compare l'Eglise persécutée avec l'Eglise triomphante; l'Occident avec l'Orient; des villages obscurs avec des villes peuplées; & des contrées nouvellement converties, avec le lieu où les fidèles ont reçu, pour la première fois, le nom de Chrétiens? Cependant, il ne faut pas le dissimuler, S. Chrysostôme, à qui nous devons la connoissance d'un fait si précieux, avance dans un autre passage, que la multitude des fidèles surpassoit même le nombre des Juifs & des Payens (1). Mais la solution de

(1) S. Chrysostôme, tom. 1, p. 592. Je dois ces passages, mais non l'induction que j'en tire, au savant Docteur Lardner. *Credibility of the Gospel history*, vol. XII, p. 370.

cette difficulté apparente est facile & se présente naturellement : l'éloquent Prédicateur met en parallèle la constitution civile & ecclésiastique d'Antioche ; il oppose aux Chrétiens qui ont acquis le Ciel par le baptême, les Citoyens qui avoient le droit de partager la libéralité publique : la première liste comprenoit les esclaves, les étrangers & les enfans ; ils étoient exclus de la seconde.

En Egypte. Le commerce étendu d'Alexandrie, & sa situation près de la Palestine, facilitèrent l'introduction du Christianisme dans cette ville ; la nouvelle Religion fut d'abord embrassée par un grand nombre de Thérapeutes ou Esséniens du lac Maréotis ; secte Juive qui avoit beaucoup perdu de son respect pour les cérémonies Mosaïques. La vie austère des Esséniens, leurs jeûnes & leurs excommunications, la communauté de biens, le goût du célibat, & la chaleur, non la pureté de leur foi, offroient

déjà une vive image de la discipline primitive (1). C'est dans l'école d'Alexandrie, que la Théologie Chrétienne semble avoir pris une forme régulière & scientifique ; & lorsqu'Adrien visita l'Egypte, il trouva une Eglise composée de Juifs & de Grecs, assez importante pour attirer l'attention de ce Prince curieux (2). Mais pendant long-temps les progrès du Christianisme ne s'étendirent pas au-delà des limites d'une seule ville, qui étoit elle-même une colonie

(1) Basnage (histoire des Juifs, l. II, c. 20, 21, 22, 23) a examiné avec la critique la plus exacte, le curieux traité de Philon, qui décrit les Thérapeutes. En prouvant qu'il fut composé dès le temps d'Auguste, Basnage a démontré, en dépit d'Eusèbe (l. II, c. 17) & d'une foule de Catholiques modernes, que les Thérapeutes n'étoient ni Chrétiens ni Moines. Il reste encore probable qu'après avoir changé de nom, ils conservèrent leurs mœurs, qu'ils adoptèrent quelques nouveaux articles de foi, & qu'ils devinrent insensiblement les fondateurs des Ascétiques égyptiens.

(2) Voyez une lettre d'Adrien dans l'Histoire Auguste, p. 245.

étrangère ; & jusques vers la fin du second siècle, les predécesseurs de Démétrius ont été les seuls Prélats de l'Eglise Egyptienne. Trois Evêques furent consacrés par la main de Démétrius ; Héraclas, son successeur, en porta le nombre jusqu'à vingt (1).

Les naturels du pays, peuple distingué par une farouche inflexibilité de caractère (2), reçurent la nouvelle doctrine avec froideur & avec répugnance : du temps même d'Origène, il étoit rare de trouver un Egyptien qui eût surmonté ses anciens préjugés pour les animaux sacrés de sa patrie (3). Dès-que le

(1) Pour la succession des Evêques d'Alexandrie, voyez l'histoire de Renaudot, p. 24, &c. Cette particularité curieuse est conservée par le Patriarche Eutychius, (annal., tom. I, p. 334, vers. Pocock) & l'évidence intérieure de ce fait suffiroit seule pour répondre à toutes les objections qui ont été avancées par l'Evêque Pearson dans les *vindiciæ ignitianæ*.

(2) Ammien Marcellin, XXII, 16.

(3) Origène *contra Celsum*. l. I, p. 40.

Christianisme monta sur le trône, le zèle de ces Barbares obéit à l'impulsion dominante. Les villes de l'Egypte furent remplies d'Évêques, & les déserts de la Thébaïde peuplés d'Hermites.

Les étrangers & les habitans des provinces affluoient sans cesse dans la vaste enceinte de Rome. Tout ce qui étoit singulier ou odieux, coupable ou suspect, pouvoit espérer, à la faveur de l'obscurité, d'éluder la vigilance des loix. Dans ce concours perpétuel de tant de nations, un ministre de la vérité ou du mensonge, le fondateur d'une association criminelle, ou d'une société vertueuse, trouvoit facilement les moyens d'augmenter le nombre de ses disciples ou de ses complices. Selon Tacite, les Chrétiens de Rome, lors de la persécution momentanée de Néron, composoient déjà une très-grande multitude (1); & le langage de A Rome.

(1) *Ingens multitudo*; telle est l'expression de Tacite, XV, 44.

ce grand historien est presque semblable à celui de Tite-Live, lorsque celui-ci rapporte l'introduction & l'abolition des cérémonies de Bacchus. Après que les Bacchanales eurent réveillé la sévérité du Sénat, on craignit pareillement qu'une très-grande multitude, qu'un peuple entier n'eût été initié dans ces horribles mystères. Des recherches plus exactes montrèrent bientôt que les coupables n'excédoient pas sept mille : nombre à la vérité effrayant quand on le considère comme l'objet de la justice publique (1). C'est avec la même modification que nous devons interpréter les expressions vagues de Tacite, & en premier lieu de Pline, lorsque ces deux auteurs parlent avec exagération de cette foule de fanatiques.

(1) Tite-Live, XXXIX; 13, 15, 16, 17. Rien ne pouvoit excéder l'horreur & la consternation du Sénat, lorsqu'il découvrit les Bacchanales, dont la licence effrenée est décrite & peut-être exagérée par Tite-Live.

séduits

ſéduits, qui avoient abandonné le culte des Dieux. L'Egliſe de Rome étoit ſans doute la première & la plus nombreuſe de l'Empire, & nous avons encore un regiſtre très-authentique, qui atteſte l'état de la religion dans cette ville, vers le milieu du troiſième ſiècle, après une paix de trente-huit ans. A cette époque, le Clergé étoit composé d'un évêque, de quarante-ſix prêtres, de ſept diacres, d'autant de ſous-diacres, de quarante-deux acolytes, & de cinquante lecteurs, exorciſtes & portiers. Le nombre des veuves, des malades & des pauvres ſoutenus par les offrandes publiques, ſe montoit à quinze cens (1). La raiſon, auſſi-bien que l'exemple d'Antioche, nous porte à croire que Rome renfermoit environ cinquante mille Chrétiens. On ne ſauroit fixer

(1) Euſèbe, l. VI, c. 43. Le traducteur latin, M. de Valois, a jugé à propos de réduire le nombre des Prêtres à quarante-quatre.

avec exactitude la population de cette immense Capitale ; mais le calcul le plus modéré ne la réduira certainement pas à moins d'un million d'habitans dont les fidèles pouvoient former tout au plus la vingtième partie (1).

En Afrique & dans les provinces Occidentales.

Les provinces occidentales paroissent avoir tiré la connoissance du Christianisme de la même source qui leur avoit porté le langage, les sentimens & les mœurs de Rome. Dans cette révolution bien plus importante, l'Afrique & la Gaule suivirent insensiblement l'exemple de la Capitale. Cependant, malgré plusieurs causes favorables qui pouvoient engager les Missionnaires Romains à visiter leurs provinces, il s'étoit écoulé plus d'un siècle lorsqu'ils passèrent la

(1) Cette proportion des Prêtres & des pauvres au reste du peuple, a été d'abord établie par Burnet, (voyages en Italie, p. 168) & approuvée par Moyle (vol. II. p. 151). Ils ne connoissoient ni l'un ni l'autre, ce passage de S. Chrysostome, par lequel leur conjecture est presque changée en fait.

mer ou les Alpes (1) ; & l'on ne peut appercevoir dans ces vastes contrées, aucune trace sensible de foi & de persécution avant le règne des Antonins (2). Les progrès lents du Christianisme sous le climat froid de la Gaule sont bien différens de l'ardeur avec laquelle la prédication de l'Evangile fut reçue au milieu des sables brûlans de l'Afrique. La société des fidèles dans cette dernière province, devint bientôt

(1) *Serius trans Alpes, religione Dei susceptâ:* Sulpice Sévère, l. II. Voyez Eusèbe, v. I, Tillemont, Mém. ecclésiast., tom. II, p. 316. Selon les Donatistes, dont l'assertion est confirmée par l'aveu tacite de S. Augustin, l'Afrique fut la dernière province qui reçut l'Evangile. Tillemont, Mém. ecclésiast., tom. I, p. 754.

(2) *Tum primùm intrà Gallias martyria visa.* Sulpice Sévère, l. II. Ce sont les fameux martyrs de Lyon. Au sujet de l'Afrique, voyez Tertullien, *ad Scapulam*, c. 3. On imagine que les Martyrs Scyllitains furent les premiers (*acta sincera*, Ruinart, p. 34). Un des adversaires d'Apulée paroît avoir été Chrétien. Apolog. p. 496, 497, édit. Delph.

un des principaux membres de l'Egliſe primitive. Ils envoyoient des Evêques dans les plus petites villes, & très-ſouvent dans les villages les plus obſcurs : cette pratique augmenta la ſplendeur & l'importance de leurs Communautés religieuſes, qui, durant le cours du troiſième ſiècle, furent animées par le zèle de Tertullien, dirigées par les talens de Saint Cyprien, & ornées par l'éloquence du célèbre Lactance. D'un autre côté, ſi nous jetons les yeux ſur la Gaule, nous ne voyons, ſous Marc-Aurele, que les congrégations foibles & unies de Lyon & de Vienne. On aſſure même que juſqu'au règne de l'Empereur Dèce, quelques Egliſes éparſes dans les villes d'Arles, de Narbonne, de Toulouſe, de Limoges, de Clermont, de Tours & de Paris, ſe ſoutenoient ſeulement par la dévotion d'un petit nombre de fidèles (1).

---

(1) « Raræ in aliquibus civitatibus eccleſiæ, pau-

Le ſilence, il eſt vrai, convient bien à la dévotion : mais comme il eſt rarement compatible avec le zèle, on peut juger de l'état languiſſant & déplorable du Chriſtianiſme dans les provinces qui avoient abandonné le Celtique pour le Latin, puiſque, durant les trois premiers ſiècles, elles ne produiſirent aucun écrivain eccléſiaſtique. De la Gaule, contrée floriſſante qui l'emportoit, par la ſupériorité du rang & par ſes ſuccès dans les lettres, ſur tous les pays ſitués en-deçà des Alpes, la lumière de l'Evangile réfléchit plus foiblement dans l'Eſpagne & dans la Bretagne ; & s'il faut croire les aſſertions véhémentes de

» eorum Chriſtianorum devotione, reſurgerent ». *Acta ſincera*, p. 130. Grégoire de Tours, l. 1, c. 28. Mosheim, 207, 449. Il y a quelque raiſon de croire que, dans le commencement du quatrième ſiècle, les Diocèſes étendus de Liége, de Trèves & de Cologne, formoient un ſeul Evêché, qui avoit été fondé très-récemment. V. Mémoires de Tillemont, tom. VI, part. 1, p. 43, 411.

Tertullien, ces provinces avoient déjà été éclairées des premiers rayons de la foi, lorsqu'il adressa son apologétique aux Magistrats de l'Empereur Sévère (1). Mais il ne nous est resté sur l'origine des Eglises occidentales de l'Europe, que des monumens obscurs & imparfaits ; &, si nous voulions rapporter l'époque & les circonstances de leur fondation, pour suppléer au silence de l'antiquité, nous serions forcés d'avoir recours à ces légendes que l'avarice ou la superstition dicta long-temps après à des moines fainéans dans la solitude de leurs cloîtres (2). Parmi toutes ces fictions sacrées, les aventures romanes-

(1) La date de l'apologétique de Tertullien, est fixée, dans une dissertation de Mosheim, à l'année 198.

(2) Dans le quinzième siècle, il y avoit peu de personnes qui eussent l'inclination ou le courage de mettre en doute si Joseph d'Arimathie fonda le Monastère de Glastenburg, & si S. Denis l'aréopagite préféra le séjour de Paris à celui d'Athènes.

ques de l'Apôtre Saint Jacques méritent ſeules, par leur extravagance ſingulière, que l'on en faſſe mention. Un pêcheur paiſible du lac de Génézareth eſt transformé en valeureux chevalier : à la tête de la cavalerie Eſpagnole, il charge les Maures dans pluſieurs batailles. Les plus graves hiſtoriens ont célébré ſes exploits. La châſſe miraculeuſe de Compoſtelle a développé ſa puiſſance ; & le tribunal terrible de l'Inquiſition, aſſiſté de l'épée d'un Ordre militaire, ſuffit pour éloigner toutes les objections d'une critique profane (1).

Les progrès du Chriſtianiſme ne furent pas bornés à l'Empire Romain ; &, ſelon les premiers Pères, qui expliquent les faits par les prophéties, la nouvelle religion, un ſiècle après la mort de ſon

Au-delà des limites de l'Empire Romain.

(1) L'étonnante métamorphoſe fut achevée dans le neuvième ſiècle. Voyez Mariana (hiſt. d'Eſpagne, v, 10, 13), qui, en tout ſens, imite Tite Live, & la critique honnête de la légende de S. Jacques, par le Docteur Geddes, Mélanges, vol. II, p. 221.

divin Auteur, avoit déjà visité toutes les parties du globe : « J'en atteste, » s'écrie Justin le martyr, les différens » peuples de la terre, Grecs, Barbares » ou de toute autre race d'hommes ; » quelles que soient leurs dénomina- » tions ou leurs mœurs distinctives ; » quelle que puisse être leur ignorance » des arts ou de l'agriculture ; soit » qu'ils habitent sous des tentes, soit » qu'errans au milieu des déserts, ils » transportent leurs demeures dans des » chariots couverts. Il n'existe point de » nation chez laquelle on n'ait offert, » au nom de Jésus Christ, des prières au » Père & au Créateur de toutes cho- » ses (1) ». Cette exagération pompeuse, que même à présent, il seroit bien difficile de concilier avec l'état réel du genre-humain, doit être regardée comme

(1) S. Justin-le-martyr, Dialog. cum Tryphon., p. 341. S. Irenée advers. hæres., l. 1, c. 10. Tertullien advers. Jud., c. 7. Voyez Mosheim, p. 203.

la saillie d'un écrivain pieux, mais peu exact, qui régloit sa croyance sur ses desirs. Mais ni la croyance ni le desir des Pères ne sauroient altérer la vérité de l'histoire ; il sera toujours incontestable que les Barbares de la Scythie & de la Germanie, qui renversèrent la Monarchie Romaine, étoient plongés dans les ténèbres du Paganisme, & que même en Ibérie, en Arménie & en Ethyopie, la Religion n'eut des succès marqués, que quand le sceptre fut entre les mains d'un Empereur orthodoxe (1). Avant cette époque, la guerre ou le commerce pouvoit bien avoir répandu une connoissance imparfaite de l'Evangile parmi les Tribus de la Calédonie (2) &

(1) Voyez le quatrième siècle de l'histoire de l'Eglise de Mosheim. On peut trouver dans Moyse de Chorene, plusieurs circonstances, à la vérité très-confuses, qui ont rapport à la conversion de l'Ibérie & de l'Arménie, l. II, c. 78-89.

(2) Selon Tertullien, la foi Chrétienne avoit pénétré dans des parties de la Bretagne inaccessibles aux

& parmi celles qui demeuroient sur les bords du Rhin, du Danube & de l'Euphrate (1). Au-delà du dernier de ces fleuves, Edesse se distingua dès les premiers temps, par un attachement ferme à la Foi (2). Les principes du Christianisme passèrent aisément d'Edesse, dans les villes Grecques & Syriennes qui

---

armes Romaines. Environ un siècle après, Ossian, fils de Fingal, disputa, dit-on, dans un âge très-avancé, avec un des Missionaires étrangers; & la dispute existe encore en vers & en langue Erse. Voyez la dissertation de M. Macpherson sur l'antiquité des poésies d'Ossian, p. 10.

(1) Les Goths, qui ravagèrent l'Asie sous le règne de Gallien, emmenèrent avec eux un grand nombre de captifs, dont la plupart étoient Chrétiens & devinrent des Missionnaires. V. Tillemont, Mém. ecclésiast., tom. IV, p. 44.

(2) La légende d'Abgare, toute fabuleuse qu'elle est, prouve, d'une manière décisive, que la plus grande partie des habitans d'Edesse avoient embrassé la Religion Chrétienne, plusieurs années avant qu'Eusèbe écrivît son histoire. Au contraire, leurs rivaux, les Citoyens de Carrhes, restèrent attachés à la cause du Paganisme jusques dans le sixième siècle.

obéissoient aux successeurs d'Aartaxercès; mais il paroît qu'ils ne firent jamais une impression profonde sur l'esprit des Perses, dont le systême religieux, ouvrage d'un Ordre de Prêtres bien disciplinés, avoit été construit avec beaucoup plus d'art & de solidité que la Mythologie incertaine de la Grèce & de Rome (1).

Proportion générale des Chrétiens & des Payens.

En jetant les yeux sur ce tableau fidèle, quoiqu'imparfait, des progrès du Christianisme, il paroîtra peut-être probable que d'un côté la crainte, & de l'autre la dévotion ont singulièrement exagéré le nombre des prosélytes. Selon le témoignage irréprochable d'Origène (2),

---

(1) Selon Bardesanes (ap. Euseb. præpar. evangel.) il y avoit quelques Chrétiens en Perse, avant la fin du second siècle. Du temps de Constantin, (voyez la lettre à Sapor. *vita*, l. IV. c. 13.) ils formoient une Eglise florissante. Voyez Beausobre, histoire critique du Manich., tom. I, p. 180, & la *bibliotheca Orientalis*, d'Assemani.

(2) Origène, contra Celsum, l. VIII, p. 424.

la multitude des fidèles étoit fort peu considérable, comparée à celle des Idolâtres; mais, comme on ne nous a laissé aucun monument certain, il est impossible de fixer avec précision, & il seroit même très-difficile de déterminer par conjecture le véritable nombre des premiers Chrétiens. Le calcul le plus favorable cependant qu'on puisse tirer des exemples d'Antioche & de Rome, ne nous permet pas de supposer que, de tous les Sujets de l'Empire, il s'en soit enrôlé plus de la vingtième partie sous la bannière de la Croix avant la conversion importante de Constantin. Mais la nature de leur foi, de leur zèle & de leur union sembloit les multiplier; & les mêmes causes qui contribuèrent à leur accroissement futur, servirent à rendre leur force actuelle plus apparente & plus formidable.

S'il est vrai que les premiers Chrétiens ayent été ignorans & de basse condition.

Dans toute société civile, tandis que les richesses, les honneurs & la science sont le partage d'un petit nombre de

personnes, le Corps du Peuple est condamné à l'obscurité, à l'ignorance & à la pauvreté. La Religion Chrétienne, qui s'adressoit à tous les hommes, devoit tirer beaucoup plus de prosélytes des derniers rangs que des classes supérieures de la société. Cette circonstance simple & naturelle a été représentée sous un jour très-odieux; & les moyens de défense employés par les Apologistes de la Foi, ne semblent pas aussi forts que les attaques de leurs adversaires. On a prétendu que la nouvelle secte étoit presque entièrement composée de la plus vile populace, de paysans & d'ouvriers, de femmes & d'enfans, de mendians, & sur-tout d'esclaves, dont elle se servoit quelquefois pour s'introduire dans les maisons nobles & opulentes auxquelles ils appartenoient. Ces Prédicateurs obscurs (telles étoient les imputations injustes de la malignité), qui paroissent si muets en public, ne sont occupés en particulier

qu'à parler & à dogmatiser; évitant avec précaution la rencontre des Philosophes, ils s'attachent à une multitude grossière & ignorante; & ils s'insinuent dans l'esprit de ceux que l'âge, le sexe, ou l'éducation a sur-tout disposés à recevoir l'impression des terreurs superstitieuses (1).

Quelques exceptions relativement aux connoissances

Les couleurs sombres & les contours forcés de ce portrait, quoi qu'il ne soit pas tout-à-fait dénué de vraisemblance, décèlent le pinceau d'un ennemi. A mesure que l'humble Foi de Jesus-Christ se répandit dans le monde, elle fut embrassée par plusieurs personnes qui jouissoient de la considération attachée aux talens ou aux richesses. Aristide, qui adressa une apologie éloquente à l'Empereur Adrien, étoit un Philosophe

(1) Minucius Felix, c. 8, avec les notes de Wower. Celsus ap. Origen., l. III, p. 138, 142. Julien, ap. Cyril., l. VI, p. 206, édit. Spanheim.

d'Athènes (1). Juſtin-le-Martyr avoit cherché la vérité dans les écoles de Zénon, d'Ariſtote, de Pythagore & de Platon, avant le moment heureux où il fut abordé par le Vieillard, ou plutôt par l'Ange, qui l'encouragea tout-à-coup à étudier les Prophéties des Juifs (2). Saint Clément d'Alexandrie avoit acquis beaucoup de connoiſſances en grec, & Tertullien dans la langue latine. Jules Africain & Origène avoient embraſſé preſque toutes les ſciences connues de leur temps; & quoique le ſtyle de Saint Cyprien ſoit très-différent de celui de Lactance, on croit s'appercevoir que ces deux Ecrivains avoient enſeigné publiquement la Rhétorique. L'étude

(1) Euſebe, hiſt. eccléſiaſt., IV., 3. S. Jérôme, ép. 83.

(2) L'hiſtoire eſt agréablement contée dans les dialogues de S. Juſtin. Tillemont, (Mém. eccléſiaſt., tom. II, p. 334) qui la rapporte d'après lui, eſt ſûr que le vieillard étoit un Ange déguiſé.

même de la Philosophie s'introduisit enfin parmi les Chrétiens ; mais elle ne produisit pas toujours les effets les plus salutaires ; & les Lettres enfantèrent aussi souvent l'hérésie que la dévotion. Ce que l'on disoit des sectateurs d'Artémon peut s'appliquer, avec une égale justesse, aux différentes sectes qui s'élevèrent contre les successeurs des Apôtres. « Ils osent altérer les saintes Ecri-
» tures ; ils osent abandonner l'ancienne
» règle de la Foi, & former leurs opi-
» nions sur les préceptes subtils de la
» Logique. Ils négligent la science de
» l'Eglise pour l'étude de la Géométrie,
» & ils perdent le Ciel de vue, tandis
» qu'ils sont occupés à mesurer la Terre.
» Euclide est perpétuellement dans leurs
» mains ; Aristote & Théophraste sont
» les objets de leur admiration ; & les
» Ouvrages de Galien leur inspirent une
» vénération extraordinaire. L'abus des
» Arts & des Sciences des Gentils est
» la source de leurs erreurs ; ils corrom-

» pent

» pent la ſimplicité de l'Evangile, en y
» mêlant les rafinemens de la raiſon
» humaine (1) ».

On ne peut pas dire non plus que les avantages de la naiſſance ou de la fortune, ayent toujours été ſéparés de la profeſſion du Chriſtianiſme. Plusieurs Citoyens Romains furent amenés devant le Tribunal de Pline; & il découvrit bientôt que dans la Bithynie une foule de perſonnes, de *tout état*, avoient abandonné la Religion de leurs ancêtres (2). Ce témoignage, qui ne peut être ſuſpect, eſt ici d'un plus grand poids que le défi téméraire de Tertullien,

Relativement au rang & à la fortune.

(1) Euſebe, v. 28. On peut eſpérer que les Hérétiques ſeuls donnèrent lieu à ce reproche de Celſus (ap. Origène, l. II, p. 77) que les Chrétiens étoient perpétuellement occupés à corriger & à altérer leurs Evangiles.

(2) Pline, lettres X, 97. « Fuerunt alii ſimilis » amentiæ, cives Romani..... Multi enim omnis ætatis, *omnis ordinis*, utriuſque ſexûs, etiam vo» cantur in periculum & vocabuntur ».

lorsqu'il excite à la fois les craintes & l'humanité du Proconsul d'Afrique, en l'assurant que s'il persiste dans ses cruelles intentions, il doit décimer Carthage; qu'il trouvera parmi les coupables plusieurs personnes de son rang, des Sénateurs & des dames de la plus noble extraction, & qu'il sera forcé de punir les amis & les parens de ses amis les plus intimes (1). Il paroît cependant qu'environ quarante ans après, l'Empereur Valérien ne doutoit pas de la vérité d'une pareille assertion, puisque dans un de ses Rescrits, il suppose évidemment que des Sénateurs, des Chevaliers Romains & des femmes de qualité avoient embrassé la secte des Chrétiens (2). L'Eglise continua toujours à augmenter sa grandeur extérieure, à

(1) Tertullien *ad Scapulam*. Cependant, malgré même ses déclamations outrées, il se borne à un *dixième* de Carthage.

(2) S. Cyprien, épist. 79.

mesure qu'elle perdoit de sa pureté intérieure ; & sous le règne de Dioclétien, le Palais, les Tribunaux, l'Armée même receloient une multitude de Chrétiens qui s'efforçoient de concilier les intérêts du monde présent avec ceux d'une vie future.

Cependant ces exceptions sont en trop petit nombre ; elles ont eu lieu dans des temps trop éloignés de la naissance du Christianisme pour détruire entièrement l'imputation d'ignorance & d'obscurité que l'on a reprochées avec tant d'arrogance aux premiers Fidèles. Au-lieu de faire servir à notre défense des fictions inventées dans un âge postérieur, il sera plus prudent de convertir l'occasion du scandale en sujet d'édification. Des réflexions sérieuses nous apprendront que les Apôtres eux-mêmes furent choisis par la Providence, au milieu des Pêcheurs de Galilée, & que plus nous abaissons la condition temporelle des premiers Chrétiens, plus

Le Christianisme très-favorablement reçu par les pauvres & par les simples.

nous aurons raison d'admirer leur mérite & leurs succès. Il nous importe, sur-tout, de ne pas oublier que le Royaume des Cieux a été promis aux pauvres d'esprit, & que les ames affligées par les calamités & par le mépris du genre-humain, écoutent avec transport la promesse divine d'un bonheur éternel; tandis qu'au contraire les heureux du siècle se contentent de la possession de ce monde; & que les Sages, livrés à leurs doutes, ou entraînés dans des disputes inutiles, abusent d'une vaine supériorité de raison & de savoir.

Rejeté par quelques personnages éminens du premier & second siècle.

Sans des réflexions si consolantes, nous gémirions sur le sort de quelques personnages illustres, qui nous auroient semblé mériter le plus de recevoir le présent céleste. Les noms de Sénèque, des deux Pline, de Tacite, de Plutarque, de Galien, de l'esclave Epictète, & de l'Empereur Marc-Aurèle, honorent le siècle où ils ont fleuri; & leurs caractères élèvent la dignité de la nature

humaine. Soit dans la vie active, ſoit dans la vie contemplative, ils remplirent avec gloire leurs poſtes reſpectifs; leur jugement excellent fut perfectionné par l'étude. La Philoſophie avoit dégagé leur eſprit des préjugés de la ſuperſtition; & ils paſsèrent leurs jours dans la pourſuite de la vérité & dans la pratique de la vertu. Cependant (ce qui ne cauſe pas moins de ſurpriſe que de douleur) tous ces Sages négligèrent ou rejétèrent la perfection de la doctrine chrétienne. Leur langage ou leur ſilence montre également combien ils avoient de mépris pour la ſecte naiſſante qui, de leur temps, s'étoit répandue dans l'Empire Romain. Ceux d'entr'eux qui ont daigné parler des Chrétiens, les regardent ſeulement comme des Enthouſiaſtes opiniâtres & pervertis qui exigeoient une ſoumiſſion implicite à leurs dogmes myſtérieux, ſans pouvoir produire un ſeul argument capable de

satisfaire un homme sensé & instruit (1).

Leur peu d'égards pour les prophéties.

Il est au-moins douteux qu'aucun de ces Philosophes ait jamais lu les apologies multipliées que les premiers Chrétiens ont publiées en leur faveur & pour la défense de leur Religion. Mais on voit avec peine qu'une pareille cause n'ait pas été soutenue par des défenseurs plus habiles. Ils exposent avec un esprit & une éloquence superflus, l'extravagance du Polythéisme; ils cherchent à émouvoir notre compassion en développant l'innocence & les maux de leurs frères maltraités; mais, lorsqu'ils veulent démontrer l'origine céleste du Christia-

(1) Le Docteur Lardner, dans son premier & dans son second volume des témoignages Juifs & Payens, rassemble & éclaircit ceux de Pline-le-jeune, de Tacite, de Galien, de Marc-Aurele, & peut-être d'Epictete (car il est douteux que ce dernier Philosophe ait voulu parler des Chrétiens). Séneque, Pline l'ancien, & Plutarque, ont entièrement passé sous silence la nouvelle religion.

nisme, ils insistent bien plus fortement sur les prédictions qui ont annoncé le Messie, que sur les miracles qui ont accompagné sa venue. Leur argument favori peut édifier un Chrétien, ou convertir un Juif, puisque l'un & l'autre reconnoissent l'autorité de ces prophéties, & qu'ils sont obligés de les étudier avec vénération & avec piété, pour en trouver le sens & l'accomplissement. Mais cette manière de raisonner perd beaucoup de sa force & de son influence, dès-qu'il s'agit de convaincre ceux qui ne comprennent ni ne respectent les institutions de Moyse & le style prophétique (1). Entre les mains

(1) Si la fameuse prophétie des soixante-dix semaines avoit été alléguée à un Philosophe Romain, n'auroit-il pas répondu comme Cicéron : « Quæ tandem ista auguratio est, annorum potiùs quam aut » mensium aut dierum ? « *de divinatione*, II, 30. Remarquez avec quelle irrévérence Lucien (in Alexandro, c. 13) & son ami Celsus (ap. Origene, l. VII, p. 327), parlent des Prophètes Hébreux.

peu habiles de Justin le-Martyr & des Apologistes suivans, l'esprit sublime des Oracles hébreux s'évapore en types éloignés, en pensées remplies d'affectation & en froides allégories. Leur authenticité même devoit paroître suspecte à un Payen peu éclairé, lorsque sous les noms d'Orphée, d'Hermès & des Sibylles (1), on le forçoit de recevoir de pieuses impostures, comme des vérités célestes. Ce mélange de fraude & de sophisme, que l'on adoptoit pour appuyer la Révélation, nous rappelle trop souvent la conduite peu judicieuse de ces Poëtes qui chargent leurs héros in-

(1) Les Philosophes qui se moquoient des plus anciennes prédictions des Sibylles, auroient facilement découvert les tromperies Juives & Chrétiennes, que les Pères, depuis S. Justin le-Martyr jusqu'à Lactance, ont citées d'un air si triomphant. Lorsque les vers Sibyllins eurent rempli leur tâche, ils furent abandonnés, comme l'avoit été le systême des Millenaires. La Sibylle Chrétienne avoit malheureusement fixé la ruine de Rome pour l'année 195. A. U. C. 948.

vulnérables du poids inutile d'une armure embarrassante & fragile.

Mais comment expliquer ou excuser l'indifférence profonde des Payens & des Philosophes à la vue de ces témoignages que le Tout-Puissant présentoit, non à leur raison, mais à leurs sens? Durant le siècle de Jesus-Christ, de ses Apôtres, & de leurs premiers Disciples, la doctrine qu'ils prêchoient fut confirmée par une foule innombrable de prodiges. Le boiteux marchoit, l'aveugle voyoit, le malade recouvroit la santé, les morts sortoient de leurs tombeaux, les Démons étoient chassés, & la Nature suspendoit perpétuellement ses loix en faveur de l'Eglise. Mais les Sages de la Grèce & de Rome détournèrent leurs regards de ce spectacle auguste. Livrés à l'étude ou aux occupations ordinaires de la vie, ils ne paroissent pas avoir remarqué aucune altération dans le gouvernement physique ou moral de l'Univers. Sous le règne de Et pour les miracles.

Tibère, toute la Terre (1), ou du moins une Province célèbre de l'Empire Romain (2), fut enveloppée pendant trois heures dans des ténèbres surnaturelles. Cet événement miraculeux, si propre à exciter la surprise, la curiosité & la dévotion du genre humain, a été passé sous silence, dans un siècle fécond en Historiens célèbres, & où l'on cultivoit les sciences avec succès (3). Il arriva du

Silence général des anciens concernant les ténèbres de la Passion.

(1) Les Pères rangés en ordre de bataille, comme ils le font, par D. Calmet, (Dissertations sur la Bible, tom. III, p. 295-308) paroissent couvrir toute la terre de ténèbres; en quoi ils sont suivis par la plupart des modernes.

(2) Origène *ad Matth.* c. 27, & un petit nombre de critiques modernes, Beze, Le Clerc, Lardner &c., ne voudroient point étendre ces ténèbres au-delà des limites de la Judée.

(3) On a sagement abandonné aujourd'hui le passage célèbre de Phlegon. Lorsque Tertullien dit aux Payens: il est parlé du prodige *in arcanis* (non pas *archivis*) *vestris*, il en appelle probablement aux vers Sibyllins, qui le rapportent exactement dans les termes de l'Evangile.

temps de Sénèque & de Pline l'ancien, qui ont dû éprouver les effets immédiats de ce prodige ou en être des premiers informés. Ces deux Philosophes ont, chacun dans un Ouvrage plein de recherches, parlé de tous les grands phénomènes de la Nature, des tremblemens de terre, des météores, des comètes & des éclipses, que leur infatigable curiosité pouvoit rassembler (1); ils ont omis l'un & l'autre le plus grand phénomène dont l'homme ait jamais été témoin depuis la création du globe. Pline consacre un Chapitre particulier (2) aux éclipses d'une nature extraordinaire, & dont la durée avoit été peu commune; mais il se contente de décrire ce défaut singulier de lumière, que l'on remarqua après la mort de César, lorsque durant plus d'une année, l'orbe du soleil parut

---

(1) Séneque, quæst. natur., I, I, 15, VI, I, VII, 27. Pline, hist. natur., l. II.

(2) Pline, hist. natur. II, 30.

pâle & sans éclat. Ce temps d'obscurité, qui ne peut certainement être comparé avec les ténèbres surnaturelles de la Passion, avoit déjà été célébré par la plupart des Poëtes (1) & des Historiens de ce siècle mémorable (2).

---

(1) Virgile, Georg. I, 466. Tibulle, l. I. éleg. V. vers. 75. Ovide métamorph. XV, 782. Lucain, Pharsale, I, 540. Le dernier de ces Poëtes place ce prodige avant la guerre civile.

(2) Voyez une lettre publique de M. Antoine, dans les antiquités de Josephe, XIV, 12. Plutarque, vie de César, p. 471. Appien, *bel. civil.* l. IV. Dion Cassius, l. XLV, p. 431. Jules obsequens. c. 128. Son petit traité est un extrait des prodiges de Tite-Live.



CHAPITRE XVI.

Conduite du Gouvernement Romain envers les Chrétiens, depuis le règne de Néron, jusqu'à celui de Constantin.

Le Christianisme persécuté par les Empereurs Romains.

LORSQUE nous considérons la pureté de la Religion Chrétienne, la sainteté de sa morale, la vie innocente & austère du plus grand nombre de ceux qui, durant les premiers siècles, embrassèrent la foi de l'Evangile, nous devrions naturellement supposer qu'une doctrine si bienfaisante auroit été reçue, même par un monde idolâtre, avec tout le respect qu'elle méritoit; que les personnes les plus distinguées par leurs connoissances & par la politesse de leurs mœurs, auroient bien pu tourner en ridicule les miracles de la nouvelle secte, mais qu'elles en auroient estimé les vertus;

que loin de la persécuter, les Magistrats auroient protégé une classe d'hommes qui rendoient une obéissance passive aux Loix, quoiqu'ils se refusassent aux soins actifs de la guerre & du gouvernement. D'un autre côté, si l'on se rappelle la tolérance universelle du Polythéisme, invariablement soutenue par la croyance du Peuple, par l'incrédulité des Philosophes & par la politique du Sénat & des Empereurs Romains, il est difficile de découvrir quelle nouvelle offense les Chrétiens avoient commise; quelle nouvelle injure avoit aigri la douce indifférence de l'antiquité, & avoit pu provoquer les Princes Romains, jusqu'alors insensibles à la vue de toutes les formes variées de la Religion qui subsistoit en paix sous leur gouvernement modéré; quels nouveaux motifs enfin les porta tout-à-coup à infliger des châtimens cruels à quelques-uns de leurs sujets qui avoient adopté une forme singulière, mais innocente, de foi & de culte.

La politique religieuse de l'ancien monde semble avoir pris un caractère plus sévère & plus intolérant pour s'opposer aux progrès du Christianisme. Quatre-vingts ans environ après la mort de Jesus Christ, ses Disciples innocens furent condamnés à mort par la sentence d'un Proconsul humain & philosophe, & en vertu des loix d'un Empereur distingué par la sagesse & par la justice de son administration générale. Les apologies qui furent souvent adressées aux successeurs de Trajan sont remplies des plaintes les plus touchantes: elles peignent le sort infortuné des Chrétiens, qui obéissant aux mouvemens de leur conscience, sollicitoient la permission d'exercer librement leur Religion, & qui seuls, parmi les Sujets de l'Empire Romain, se trouvoient exclus des avantages communs de leur sage gouvernement. On a rapporté avec soin la mort de quelques Martyrs éminens; & depuis que le Christianisme a

été revêtu du pouvoir suprême, les gouverneurs de l'Eglise ne se sont pas moins appliqués à développer la cruauté de leurs adversaires idolâtres, qu'à imiter leur conduite. Notre intention, dans ce Chapitre, est de séparer, s'il est possible, un petit nombre de faits authentiques & intéressans, d'une masse informe de fictions & d'erreurs, & d'exposer avec ordre & avec clarté, les causes, l'étendue, la durée & les circonstances les plus importantes des persécutions que les premiers Chrétiens ont souffertes.

Examen de leurs motifs.

Opprimés par la crainte, animés par le ressentiment, & peut-être échauffés par l'enthousiasme, les sectateurs d'une Religion persécutée sont rarement dans une disposition d'esprit capable d'examiner tranquillement ou d'apprécier de bonne foi les motifs de leurs ennemis, puisque ces motifs échappent souvent à l'œil pénétrant & impartial de ceux que la distance met à l'abri des flammes de la persécution. On a expliqué d'une manière

manière probable la conduite des Empereurs envers les premiers Chrétiens; & la raiſon qui en a été donnée paroît d'autant plus ſpécieuſe, qu'elle eſt tirée de la nature du Polythéiſme. Nous avons déjà obſervé que l'harmonie religieuſe de l'ancien monde étoit principalement ſoutenue par la déférence implicite que les Nations de l'antiquité conſentoient d'avoir pour leurs cérémonies & pour leurs traditions reſpectives. On devoit donc s'attendre qu'elles s'uniroient avec une juſte indignation contre une ſecte ou un peuple qui ſe ſépareroit de la Communion du genre-humain, & qui, prétendant poſſéder ſeul la ſcience divine, traiteroit orgueilleuſement d'idolâtre & d'impie toute forme de culte différente du ſien. Le droit de tolérance étoit fondé ſur une indulgence mutuelle. On ne pouvoit plus le réclamer, dès-que l'on refuſoit le tribut accoutumé. Comme les Juifs, & les Juifs ſeuls, perſiſtèrent opiniâtrément à

ne point payer ce tribut, considérons le traitement qu'ils éprouvèrent de la part des Magistrats de l'Empire : un pareil examen pourra servir à expliquer jusqu'à quel point ces principes sont justifiés par les faits; & nous découvrirons peut-être en même-temps, les véritables causes de la persécution faite au Christianisme.

Esprit rebelle des Juifs

Sans répéter ce que l'on a déjà dit de la vénération des Princes & des Gouverneurs Romains pour le Temple de Jérusalem, nous observerons seulement que la destruction du Temple & de la Ville fut accompagnée & suivie de toutes les circonstances capables d'aigrir l'esprit des Conquérans, & d'autoriser la persécution religieuse par les argumens les plus spécieux de justice, de politique & de sûreté publique. Depuis le règne de Néron jusqu'à celui d'Antonin-le-Pieux, les Juifs montrèrent, pour la domination de Rome, une impatience qui les précipita dans de fré-

quentes révoltes, & qui produisit souvent les plus furieux massacres. L'Humanité est révoltée au récit des cruautés horribles qu'ils commirent dans les villes d'Egypte, de Chypre & de Cyrène, où, sous le voile d'une amitié perfide, ils abusèrent de la confiance des habitans (1); & nous sommes tentés d'applaudir à la vengeance sévère que les armes des Légions tirèrent d'une race de fanatiques qu'une superstition barbare & crédule sembloit rendre les ennemis implacables, non-seulement du gouvernement de Rome, mais encore de tout

(1) Dans Cyrene, ils massacrèrent deux cent vingt mille Grecs, deux cent quarante mille dans l'Isle de Chypre, & en Egypte une très-grande multitude d'habitans. La plupart de ces malheureuses victimes furent sciées en deux, conformément à l'exemple que David avoit autorisé par sa conduite. Les Juifs victorieux dévoroient les membres, léchoient le sang, & entrelaçoient les entrailles autour de leurs corps en forme de ceinture. Voyez Dion Cassius, l. LXVIII, p. 1145.

le genre-humain (1). L'enthousiasme des Juifs avoit pour base l'opinion que la Loi leur défendoit de payer des taxes à un Maître idolâtre ; & ils avoient puisé dans leurs anciens oracles la promesse flatteuse qu'il s'éleveroit bientôt un Messie conquérant, envoyé pour briser leurs chaînes, & pour donner aux favoris du Ciel l'Empire de la Terre. Ce fut en s'annonçant comme le Libérateur si long-temps attendu, & en exhortant tous les descendans d'Abraham à soutenir l'espoir d'Israël, que le fameux Barchochebas trouva le moyen de rassembler une armée formidable, avec laquelle il résista pendant deux ans à la puissance de l'Empereur Adrien (2).

---

(1) Sans parler des faits bien connus, rapportés par Josephe, on peut voir dans Dion (l. LXIX, p. 1162) que, durant la guerre d'Adrien, cinq cent quatre-vingt mille Juifs périrent par l'épée, outre une multitude innombrable, qui fut emportée par la famine, par les maladies & par le feu.

(2) Pour la secte des Zélateurs, voyez Basnage,

Malgré tant d'insultes réitérées, le ressentiment des Princes Romains ne s'étendit point au-delà de leurs victoires; & leurs alarmes se dissipèrent avec la guerre & les dangers. L'indulgence générale du Polythéisme, & la douceur naturelle d'Antonin-le-Pieux, rendirent aux Juifs leurs anciens priviléges. Ils obtinrent encore une fois la liberté de circoncire leurs enfans. On leur imposa seulement la condition facile de ne jamais conférer à un prosélyte étranger cette marque distinctive de la race Hébraïque (1). Les restes nombreux de ce Peuple, quoique toujours exclus de l'enceinte de Jérusalem, eurent la permission de former & d'entretenir des éta-

La religion Juive tolérée.

histoire des Juifs, l. 1, c. 17; pour le caractère du Messie selon les Rabbins, l. v, c. 11, 12, 13; pour les actions de Barchochebas, l. vII, c. 12.

(1) C'est à Modestinus, Jurisconsulte Romain, (l. vI regular.) que nous devons une connoissance distincte de l'Edit d'Antonin. Voyez Casaubon ad hist. Aug., p. 27.

blissemens considérables en Italie & dans les Provinces, d'acquérir le droit de Bourgeoisie Romaine, de jouir des honneurs municipaux, & de pouvoir en même-temps être exempts des charges pénibles & dispendieuses de la société. La modération ou le mépris des Romains donna une sanction légale à la forme d'administration ecclésiastique qui fut instituée par la secte vaincue. Le Patriarche, qui avoit fixé sa résidence à Tibériade, nommoit les Ministres & les Apôtres inférieurs; il exerçoit une jurisdiction domestique; & ses frères dispersés lui donnoient une contribution annuelle (1). De nouvelles Synagogues furent souvent élevées dans les principales villes de l'Empire. Enfin on observoit publiquement & avec la plus grande solemnité les sabbats, les

(1) Voyez Basnage, histoire des Juifs, l. III, c. 2, 3. La dignité de Patriarche fut supprimée par Théodose-le-jeune.

jeûnes & les fêtes qui avoient été ordonnés par la Loi de Moyse ou prescrits par les traditions des Rabbins (1). Un traitement si doux appaisa par degrés la fierté des Juifs. Ils ne se laissèrent plus entraîner par de vaines prédictions ; &, renonçant à toute idée de conquêtes, ils se conduisirent en Sujets paisibles & industrieux. La haine qu'ils nourrissoient contre le genre-humain, au-lieu de les porter à des actes de cruauté & de violence, se déploya d'une manière moins dangereuse. Ils saisirent avidement toutes les occasions de tromper les Idolâtres dans le commerce ; & ils prononcèrent en secret des imprécations équivoques contre le superbe Royaume d'Edom (2).

(1) Il suffit de parler du Purim, ou fête que les Juifs avoient instituée en mémoire de ce qu'ils avoient été délivrés de la rage d'Aman. Jusqu'au règne de Théodore, ils célébrèrent cette fête avec une joie insolente & avec une licence tumultueuse. Basnage, hist. des Juifs, l. VI, c. 17, l. VIII, c. 6.

(2) Selon le faux Josephe, Tsephon, petit-fils

Les Juifs étoient un peuple qui suivoit la religion de leurs Ancêtres : Les Chrétiens étoient une secte qui l'abandonnoit.

Puisque les Juifs, qui rejetoient avec horreur les Divinités adorées par leurs Souverains & par les autres sujets de l'Empire, jouissoient cependant du libre exercice de leur Religion insociable ; il a donc existé quelqu'autre cause qui exposoit les Disciples de Jesus-Christ à des rigueurs que n'éprouvoit pas la postérité d'Abraham. La différence qui se trouvoit entr'eux est simple & facile à saisir : mais aux yeux de l'Antiquité, elle paroissoit de la plus grande importance. Les Juifs étoient une *Nation*, les Chrétiens une *Secte ;* & l'on croyoit que si tout corps politique est obligé de respecter les cérémonies de ses voisins, il est de son devoir de conserver celles de ses ancêtres. La voix des Oracles, les

---

d'Esau, conduisit en Italie l'armée d'Enée, Roi de Carthage. Une autre Colonie d'Iduméens, fuyant l'épée de David, se réfugia sur les terres de Romulus. C'est par ces raisons, ou par d'autres d'une égale force, que les Juifs ont appliqué le nom d'Edom à l'Empire Romain.

préceptes des Philosophes, & l'autorité des Loix concouroient unanimement à fortifier cette obligation nationale. Les prétentions hautaines des Juifs, qui vantoient leur sainteté supérieure, pouvoient porter les Polythéistes à les regarder comme une race odieuse & impure. En dédaignant de se mêler avec les autres peuples, les descendans d'Abraham pouvoient s'attirer leur mépris. Les loix de Moyse pouvoient être, pour la plupart, frivoles ou absurdes; cependant, puisque durant plusieurs siècles elles avoient été reçues par une grande société, ceux qui les pratiquoient alléguoient pour leur justification l'exemple du genre-humain; & l'on convenoit universellement qu'ils avoient le droit d'exercer un culte qu'il ne leur auroit pas été possible de négliger sans être criminels. Mais ce principe, qui devenoit la sauvegarde de la Synagogue des Juifs, ne pouvoit servir à protéger ni à favoriser l'Eglise primitive. Les Chrétiens, en

embrassant la foi de l'Evangile, étoient supposés coupables d'un crime impardonnable & inoui. Ils rompoient les liens sacrés de la coutume & de l'éducation; ils violoient les institutions religieuses de leur pays; & ils méprisoient orgueilleusement tout ce que leurs ancêtres avoient cru comme vrai, avoient révéré comme sacré. Une pareille apostasie (si l'on peut se servir de cette expression) ne tenoit pas seulement à quelque objet ou à quelque lieu particulier: en effet, le pieux déserteur qui fuyoit les Temples de l'Egypte ou de la Syrie, auroit également dédaigné de chercher un asyle dans ceux d'Athènes ou de Carthage. Tout Chrétien rejetoit avec mépris les superstitions de sa famille, de sa ville, de sa province. Le Corps entier des Chrétiens refusoit unanimement de reconnoître les Dieux de Rome, de l'Empire & de l'Univers. En vain le fidèle opprimé réclamoit-il les droits inaliénables, que

tout homme a de disposer de sa conscience & de son jugement particulier : sa situation pouvoit bien exciter la pitié, mais ses argumens ne touchèrent jamais l'esprit des Philosophes ou des Polythéistes de l'Univers Payen. Ils ne concevoient pas que l'on balançât à se conformer au culte établi ; & de pareils scrupules ne leur causoient pas moins d'étonnement, que si l'on eût conçu une soudaine horreur pour les mœurs, l'habillement & le langage de la patrie (1).

Les Philosophes accusent les Chrétiens d'Athéisme & ont une fausse idée de leur religion.

A la surprise des Payens succéda bientôt le ressentiment ; & les plus pieux des hommes furent exposés aux imputations injustes, mais dangereuses, de l'impiété. La malignité & le préjugé se

(1) D'après les argumens de Celsus, qui ont été exposés & réfutés par Origène, (l. V, p. 247-259) on peut appercevoir clairement la distinction qui fut faite entre le *peuple* Juif & la *secte* Chrétienne. Voyez dans le dialogue de Minucius Felix (c. 5, 6) une description exacte & assez élégante des sentimens du peuple, par rapport à la désertion du culte établi.

réunirent pour représenter les Chrétiens comme une société d'Athées, qui avoient osé attaquer la constitution religieuse de l'Empire, & dont l'audace méritoit que le Magistrat civil sévît contre eux selon toute la rigueur des Loix. Ils s'étoient séparés (& ils se glorifioient dans un pareil aveu) de toutes les superstitions que le génie inventif du Polythéisme avoit adoptées dans les différentes parties du globe; mais on ne voyoit pas aussi évidemment quelle divinité ou quelle forme de culte ils avoient substituée aux Dieux & aux Temples de l'antiquité. L'idée pure & sublime qu'ils avoient de l'Être-Suprême, échappoit à l'intelligence grossière du peuple. La multitude des Payens ne pouvoit concevoir un Dieu spirituel & unique qui n'étoit représenté sous aucune figure corporelle, ni sous aucun symbole visible, & que l'on n'adoroit point avec la pompe ordinaire des libations & des fêtes, des autels & des sa-

crifices (1). La raiſon ou la vanité engageoit les Sages de la Grèce & de Rome, qui avoient élevé leur eſprit à la contemplation de l'exiſtence & des attributs d'une cauſe première, à réſerver pour eux-mêmes & pour leurs diſciples choiſis, le privilége de cette dévotion philoſophique (2). Ils étoient bien loin d'admettre les préjugés du genre-humain comme la règle de la vérité ; mais ils croyoient que ces préjugés tenoient à la diſpoſition primitive de notre nature ; & ſelon eux, toute forme de foi & de

(1) » Cur nullas aras habent ? templa nulla ? nulla » nota ſimulacra ?.... Undè autem, vel quis ille, aut » ubi, Deus unicus, ſolitarius, deſtitutus ? » Minucius Felix c. 10. L'interlocuteur Payen va juſqu'à faire une diſtinction en faveur des Juifs, qui avoient autrefois un temple, des autels, des victimes, &c.

(2) Il eſt difficile, dit Platon, de s'élever à la connoiſſance du vrai Dieu, & il eſt dangereux de publier cette découverte. Voyez la théologie des Philoſophes par l'Abbé d'Olivet dans ſa traduction de la nature des Dieux. tom. I, p. 275.

culte qui, faite pour le peuple, prétend n'avoir pas besoin de l'assistance des sens, doit, à mesure qu'elle s'éloigne de la superstition, devenir incapable de restreindre les écarts de l'imagination & les visions du fanatisme. Le coup-d'œil d'indifférence que les gens d'esprit & les Savans daignoient jeter sur la révélation chrétienne, ne servoit qu'à les confirmer dans leur opinion précipitée; ils se persuadoient que ce principe d'unité divine, qui auroit pu leur inspirer de la vénération, se trouvoit dégradé par l'enthousiasme extravagant des nouveaux sectaires, & anéanti par leurs spéculations chimériques. Dans un célèbre Dialogue attribué à Lucien, on affecte de tourner en ridicule & de traiter avec mépris le dogme mystérieux de la Trinité. Cet Ouvrage prouve combien l'Auteur connoissoit peu la foiblesse de la raison humaine & la nature impénétrable des perfections divines (1).

(1) L'Auteur de Philopatria parle perpétuel-

Il auroit paru moins surprenant que le Fondateur du Christianisme eût été non-seulement révéré par ses Disciples, comme un Sage & comme un Prophète, mais encore adoré comme un Dieu. Les Polythéistes étoient disposés à recevoir tout article de foi qui sembloit se rapprocher de la Mythologie du peuple, quelqu'éloignée ou quelqu'imparfaite que fût la ressemblance. Les légendes de Bacchus, d'Hercule & d'Esculape les

---

lement des Chrétiens comme d'une société d'enthousiastes visionnaires δαιμονιοι, αιθεριοι, αιθεροβατειν τις, αεροβατουντες, &c. Il y a un passage, où il fait évidemment allusion à la vision dans laquelle Saint Paul fut transporté au troisième Ciel. Dans un autre endroit Triéphon qui fait le personnage d'un Chrétien, après s'être moqué des Dieux du paganisme, propose un serment mystérieux :

Υψιμεδοντα Θεον, μεγαν, αμβροτον, ουρανιωνα,
Υιον πατρος, πνευμα εκ πατρος εκπορευομενον
Εν εκ τριων, κ̀ εξ ενος τρια

Αριθμεειν με διδασκεις (telle est la réponse profane de Critias) κ̀ ορκος η αριθμητικη· ουκ οιδα γαρ τι λεγεις· εν τρια, τρια εν !

avoient en quelque façon préparés à voir paroître le fils de Dieu sous une forme humaine (1); mais ils s'étonnoient que les Chrétiens abandonnassent les temples de ces anciens héros, qui, dans l'enfance du monde, avoient inventé les arts, établi des loix, & vaincu les monstres ou les tyrans de la terre; & qu'ils eussent choisi pour l'objet exclusif de leur culte religieux, un Prédicateur obscur qui, dans un siècle moderne & chez un peuple barbare, avoit été victime de la méchanceté de ses compatriotes ou de la jalousie du Gouvernement Romain. La multitude des Idolâtres, sensible seulement aux avantages temporels, rejetoit le présent inestima-

(1) Selon Saint Justin-le-Martyr (apolog. major, c. 70-85) le démon, qui avoit acquis quelque connoissance imparfaite des prophéties, se seroit à dessein revêtu de cette ressemblance, qui pouvoit empêcher, quoique par des moyens différens, & le peuple & les philosophes d'embrasser la foi de Jésus-Christ.

ble

ble de la vie & de l'immortalité que Jésus de Nazareth offroit au genre-humain. Ces hommes charnels le voyoient sans renommée, sans Empire, sans succès; & ils ne pensoient pas que de pareilles privations fussent compensées par sa constance & par sa douceur au milieu des maux cruels qu'il avoit soufferts volontairement, par sa bienveillance universelle, & par la simplicité sublime de ses actions & de son caractère; & tandis qu'ils refusoient de reconnoître son triomphe étonnant sur les puissances des ténèbres & du tombeau, ils représentoient avec de fausses couleurs, ou avec dérision, la naissance équivoque, la vie errante & la mort ignominieuse du divin Auteur de la vraie Religion (1).

---

(1) Dans le premier & dans le second livre d'Origene, Celsus parle avec l'irrévérence la plus impie, de la naissance & du caractère de notre Sauveur. L'orateur Libanius loue Porphyre & Julien de ce qu'ils ont réfuté les extravagances d'une secte qui donnoit à un homme mort, de la Palestine, les

L'union & les assemblées des Chrétiens regardées comme une conspiration dangereuse.

Un Chrétien, en préférant ainsi ses sentimens particuliers à la religion nationale, commettoit un crime personnel, qu'aggravoient l'union & le nombre des coupables. On sait, & nous avons déjà dit, que toute association entre les sujets de l'Empire alarmoit la politique de Rome : toujours défiante, toujours prête à concevoir de la jalousie, elle n'accordoit qu'avec la plus grande réserve des priviléges aux sociétés particulières, même à celles qui avoient été formées sur les vues les moins nuisibles & les plus avantageuses (1). Les assemblées religieuses des Chrétiens, qui s'étoient séparés du culte public, parurent bien moins innocentes. Illégales dans leur principe, elles pouvoient avoir

noms de Dieu & de fils de Dieu. Socrate hist. ecclef. III. 23.

(2) Trajan refusa d'établir à Nicodémie une communauté de cent-cinquante pompiers pour l'usage de la ville. Ce prince avoit de la répugnance pour toute espèce d'association. Lettres de Pline. X. 42. 43.

des suites très-dangereuses; & les Empereurs ne croyoient pas violer les loix de la justice, lorsque, dans la vue d'entretenir la paix de l'Etat, ils défendoient ces assemblées secrètes, & quelquefois nocturnes (1). La pieuse désobéissance des Chrétiens faisoit paroître leur conduite & peut-être leurs desseins, sous un jour beaucoup plus sérieux & bien plus criminel. Les Souverains de Rome, qu'une prompte soumission auroit pu désarmer, crurent leur honneur intéressé à l'exécution de leurs ordres; & ils essayèrent plus d'une fois de subjuguer, par des châtimens rigoureux, cet esprit indépendant qui reconnoissoit hautement une autorité supérieure à celle du Magistrat. L'étendue & la

---

(1) Pline, étant Proconsul, avoit publié un édit général contre les assemblées illégitimes. La prudence engagea les Chrétiens à suspendre leurs agapes; mais il ne leur étoit pas possible d'interrompre l'exercice du culte public.

durée de cette conspiration spirituelle sembloit la rendre de jour en jour plus digne d'attirer les regards du Prince. Nous avons déjà observé que le zèle actif & triomphant des Chrétiens s'étoit insensiblement répandu dans toutes les Provinces & dans presque toutes les Villes de l'Empire. Les nouveaux convertis paroissoient renoncer à leur patrie, à leur famille, afin de s'unir par des liens indissolubles à un corps particulier, qui prenoit par-tout un caractère différent de celui du genre-humain. Leur aspect sombre & austère, leur horreur pour les affaires & pour les plaisirs de la vie, leurs prédictions fréquentes des calamités qui menaçoient l'Univers (1), causoient la plus vive in-

(1) Comme les prophéties concernant l'Ante-Christ, la conflagration prochaine, &c. irritoient les Payens qu'elles ne convertissoient pas; les fidèles n'en parloient qu'avec précaution & avec réserve; & les Montanistes furent blâmés pour avoir divulgué trop librement ce dangereux secret. V. Mosheim p. 413.

quiétude ; les Payens craignoient qu'il ne s'élevât du ſein de la nouvelle ſecte, quelque danger d'autant plus alarmant, qu'elle étoit plus obſcure. « Quelle que » puiſſe être leur conduite, dit Pline » en parlant des Chrétiens, leur opi- » niâtreté inflexible paroît mériter » d'être punie (1) ».

Les précautions avec leſquelles les Diſciples de Jéſus-Chriſt rempliſſoient les devoirs de la Religion, avoient d'abord été dictées par la néceſſité & par la crainte ; ce fut enſuite par choix qu'ils les employèrent. En imitant le ſecret auguſte qui régnoit dans les myſtères d'Eleuſis, les Fidèles ſe flattèrent de rendre leurs inſtitutions ſacrées plus reſpectables aux yeux du monde Payen (2). Mais l'événement, comme il

Leurs mœurs ſont calomniées.

(1) *Neque enim dubitabam*, (telles ſont les expreſſions de Pline) *quodcumque eſſet quod faterentur, pervicaciam certè & inflexibilem obſtinationem debere puniri.*

(2) Voyez l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Mosheim

est souvent arrivé dans les opérations d'une politique subtile, trompa leurs vœux & leur attente. On conclut qu'ils cachoient seulement ce qu'ils auroient rougi de montrer. Leur fausse prudence donna lieu à des contes horribles, inventés par la malignité, & que la crédulité soupçonneuse s'empressa d'adopter. On peignoit les Chrétiens comme les plus scélérats de tous les hommes, qui pratiquoient, dans leurs sombres retraites, toutes les abominations que peut enfanter un esprit corrompu, & qui, pour obtenir la faveur de leur Dieu inconnu, sacrifioient toutes les vertus morales. Plusieurs même prétendoient déclarer ou rapporter les cérémonies de cette secte abhorrée. « Un » enfant nouveau né, entièrement cou- » vert de farine, est présenté, disoient- » ils, comme quelque symbole mystique » d'initiation, au couteau du prosélyte

vol. I. p. 101, & Spanheim, remarques sur les Césars de Julien. p. 468. &c.

» qui sans connoître la malheureuse » victime de son erreur, lui porte un » grand nombre de blessures secrètes » & mortelles. Aussi-tôt que le crime » est consommé, les sectaires boivent » le sang, & dans leurs transports fu- » rieux ils déchirent les membres pal- » pitans. Tous également coupables du » même forfait, ils s'engagent mu- » tuellement à un secret éternel. A ce » sacrifice inhumain, ajoutoit-on avec » la même assurance, succède un festin » digne de cette horrible scène, & » dans lequel l'intempérance excite la » débauche la plus révoltante. Au mo- » ment désigné, les lumières sont tout- » à-coup éteintes; la honte est bannie, » la nature oubliée; &, selon les effets » du hasard, les ténèbres de la nuit » sont souillées par le commerce in- » cestueux des frères & des sœurs, des » mères & de leurs fils (1) ».

(1) Voyez Saint Justin-le-martyr, apolog. I. 35. II, 14.

Leur défense imprudente.

Mais la lecture des anciennes apologies ne laissera pas même le plus léger soupçon dans l'esprit d'un adversaire de bonne foi. Les Chrétiens, avec la sécurité intrépide de l'innocence, appeloient de ces bruits vagues & populaires à l'équité des Magistrats. Ils avouent que si l'on peut prouver les crimes qui leur sont imputés par la colomnie, ils méritent les plus sévères punitions. Ils provoquent le châtiment, ils défient la preuve. Ils avancent en même-temps, avec autant de raison que de vérité, que l'accusation n'est pas moins dépourvue de probabilité que dénuée d'évidence. Ils insistent sur la sainteté & sur la pureté de l'Evangile, qui souvent met un frein aux plaisirs les plus légitimes.

Athenagoras in legation. c. 27. Tertullien, apolog. c. 7. 8 9. Minucius Felix. c. 9. 10. 30. 31. Le dernier de ces Ecrivains rapporte l'accusation d'une manière très-élégante & très-circonstanciée. La réponse de Tertullien est la plus hardie & la plus vigoureuse.

Peut-on croire sérieusement, s'écrient-ils, que ces divins préceptes ordonnent la pratique des crimes les plus atroces; qu'une grande société consente à se déshonorer aux yeux de ses propres membres, & qu'une foule de personnes de tout état, de tout âge, de tout sexe, devenues tout-à-coup insensibles à la crainte de la mort ou de l'infamie, ose violer ces principes que la nature & l'éducation ont imprimés si profondément dans leurs ames (1)? Il eût été impossible de répondre à cette justification, & rien ne pouvoit en affoiblir la force ou en détruire l'effet, que la conduite peu judicieuse des Apologistes eux-mêmes, qui trahissoient la cause commune de la Re-

(1) Dans la persécution de Lyon, quelques esclaves payens furent forcés, par la crainte de la torture, d'accuser leur maître Chrétien. Les fidèles de l'Eglise de Lyon, en écrivant à leurs frères d'Asie, parlent de ces horribles accusations, avec toute l'indignation & tout le mépris qu'elles méritent. Eusèbe, Hist. Ecclés. V. 1.

ligion, pour satisfaire leur haine contre les ennemis domestiques de l'Eglise. Tantôt ils insinuoient foiblement, tantôt ils soutenoient à haute voix que les Marcionites, les Carpocratiens & les autres sectes de Gnostiques, célébroient réellement les mêmes sacrifices sanglans, les mêmes fêtes incestueuses, si faussement attribués aux vrais fidèles; cependant tous ces Hérésiarques, quoiqu'égarés dans les sentiers de l'erreur, pensoient toujours en hommes, & se gouvernoient selon les préceptes du Christianisme (1). Les Schismatiques faisoient

(1) Voyez Saint Justin-le-martyr, apolog. I. 35. Saint Irénée, advers. hæres. I. 24. Clément d'Alexandrie, Stromat. l. III. p. 438. Eusèbe IV. 8. Nous serions forcés d'entrer dans des détails ennuyeux & dégoutans, si nous voulions rapporter tout ce que les Ecrivains des temps suivans ont imaginé, tout ce que Saint Epiphane a adopté, tout ce que M. de Tillemont a copié. M. de Beausobre (hist. du Manicheisme l. IX. c. 8. 9.) a exposé avec beaucoup de force les moyens détournés & artificieux qu'ont employés Saint Augustin & le Pape Léon I.

retomber de pareilles accusations sur l'Eglise, dont ils avoient abandonné la communion (1); & l'on reconnoissoit de tous côtés que la licence la plus scandaleuse régnoit parmi un grand nombre de ceux qui affectoient le nom de Chrétiens. Un Magistrat idolâtre, qui n'avoit ni le loisir ni le talent nécessaires pour discerner la nuance presque imperceptible entre la foi orthodoxe & la dépravation hérétique, pouvoit aisément imaginer qu'une animosité mutuelle leur avoit arraché l'aveu d'un crime commun. Heureusement pour le repos, ou du moins pour l'honneur des premiers fidèles, les Magistrats se conduisirent

(1) Lorsque Tertullien devint Montaniste, il diffama la morale de l'Eglise, qu'il avoit si courageusement défendue. « Sed majoris est Agape, quia per hanc adolescentes tui cum sororibus dormiunt, appendices scilicet gulæ lascivia & luxuria ». *De Jejuniis* c. 17. » Le trente-cinquième canon du concile d'Elvire prend des mesures contre les scandales qui souilloient trop souvent les veilles de l'Eglise, & qui déshonoroient le nom Chrétien aux yeux des incrédules.

quelquefois avec une prudence & une modération rarement compatibles avec le zèle religieux; & le résultat impartial de leurs recherches fut que les sectaires qui avoient abandonné le culte établi, leur paroissoient sincères dans leur croyance & irréprochables dans leurs mœurs, quoique d'un autre côté, par l'excès & par l'absurdité de leur superstition, ils pussent encourir toute la rigueur des Loix (1).

Idée de la conduite des Empereurs envers les Chrétiens.

L'Histoire, qui entreprend de rapporter les événemens passés pour l'instruction des siècles futurs, seroit indigne de cet emploi honorable, si elle s'abaissoir à plaider la cause des Tyrans ou à justifier les maximes de la persécution. Cependant, il faut l'avouer, la conduite des Empereurs qui parurent les moins favorables à l'Eglise primitive, n'est cer-

(1) Tertullien (apologet. c. 2) s'étend sur ce témoignage public & honorable de Pline, avec beaucoup de raison & avec quelque déclamation.

tainement pas aussi criminelle que celle des Souverains modernes, qui ont employé l'arme de la terreur & de la violence contre les opinions religieuses d'une partie de leurs sujets. Un Charles-Quint ou un Louis XIV pouvoient puiser dans leurs réflexions, ou même dans leur propre cœur, une juste idée des droits de la conscience, de l'obligation de la foi, & de l'innocence de l'erreur. Mais les Princes & les Magistrats de l'ancienne Rome ne connoissoient point les principes qui inspiroient & qui autorisoient l'opiniâtreté inflexible des Chrétiens dans la cause de la vérité ; & ils n'appercevoient en eux-mêmes aucun motif qui les eût portés à refuser une soumission légale, & pour ainsi dire naturelle, aux institutions sacrées de la patrie. La même raison qui rend leur conduite moins odieuse, contribua, selon toutes les apparences, à ralentir la rigueur de leurs persécutions. Comme ils étoient animés, non par le zèle furieux

des dévots, mais par la politique modérée des Législateurs, le mépris dut souvent relâcher & l'humanité suspendre l'exécution des Loix qu'ils avoient établies contre les Disciples humbles & obscurs de Jésus-Christ. Si l'on considère en général le caractère & les motifs des Empereurs, on conclura naturellement, 1°. qu'il dut s'écouler un temps considérable avant que la nouvelle secte leur parût un objet digne de l'attention du Gouvernement; 2°. qu'ils agirent avec précaution & avec répugnance, quand il fut question de condamner ceux de leurs sujets qui avoient été accusés d'un crime si extraordinaire; 3°. qu'ils furént modérés en infligeant des punitions; 4°. que l'Eglise goûta plusieurs intervalles de paix & de tranquillité. Quoique les Auteurs Payens qui ont traité l'histoire de leurs temps avec le plus d'étendue & avec les plus grands détails, ayent montré une extrême indifference pour les affaires des Chré-

tiens (1), nous pouvons encore appuyer chacune de ces suppositions probables, par des faits authentiques.

Les Chrétiens sont négligés comme une secte de Juifs.

I. La sagesse de la Providence jeta sur le berceau de l'Eglise un voile mystérieux qui servit non-seulement à défendre les Chrétiens de la malignité d'un monde idolâtre, mais encore à les dérober aux yeux des profanes, jusqu'à ce qu'ils eussent été multipliés, & que leur foi fût parvenue à sa maturité. Les cérémonies de Moyse ne furent abolies que lentement & par degrés : tant qu'elles subsistèrent, les Chrétiens trouvèrent un moyen sûr & innocent d'échapper aux regards de leurs ennemis. Les plus anciens prosélytes de l'Evangile, presque tous de la race d'Abra-

(1) Dans les mélanges qui forment la compilation connue sous le nom de l'histoire Auguste, dont une partie fut composée sous le règne de Constantin, on ne trouve pas six lignes qui regardent les Chrétiens. Et le soigneux Xiphilin n'a point découvert leur nom dans la grande histoire de Dion Cassius.

ham, étoient distingués par la marque particulière de la circoncision. Ils offrirent leurs vœux dans le Temple de Jérusalem, jusqu'à la ruine totale de cette ville; & ils reçurent alors la Loi & les Ecrits des Prophètes comme les inspirations véritables de la Divinité. Les Payens convertis, qui, par une adoption spirituelle, avoient été associés à l'espérance d'Israël, furent aussi confondus avec les Juifs (1); & comme les Polythéistes faisoient moins d'attention aux articles de foi qu'au culte extérieur, la nouvelle secte, qui cachoit avec soin, ou qui n'annonçoit que foiblement sa grandeur & son ambition futures, profita de la tolérance universelle que les Romains accordoient depuis long-temps à un peuple ancien & célèbre de leur

(1) Un passage obscur de Suétone (vie de Claude c. 25.) pourroit prouver combien les Juifs & les Chrétiens de Rome étoient singulièrement confondus les uns avec les autres.

Empire.

Empire. Peut-être les Juifs, plus jaloux de leur foi & animés d'un zèle plus violent, ne tardèrent-ils pas à s'appercevoir que leurs frères Nazaréens se séparoient de plus en plus de la Synagogue; ils auroient volontiers éteint cette hérésie dangereuse dans le sang de ceux qui l'avoient embrassée. Mais les décrets du Ciel avoient déjà désarmé leur haine; on leur avoit enlevé l'administration de la justice criminelle; &, quoiqu'ils se portassent quelquefois à la sédition, il ne leur étoit pas facile d'inspirer à l'esprit calme d'un Magistrat Romain, l'aigreur de leur zèle & de leurs préjugés. Les Gouverneurs des Provinces prêtoient l'oreille à toutes les accusations qui pouvoient concerner la sûreté publique; mais dès-qu'ils eurent appris qu'il s'agissoit de mots, non de faits, & que l'on disputoit seulement sur l'interprétation des Loix & des Prophéties Juives, une discussion sérieuse des différences obscures qui pouvoient s'élever au milieu d'un

peuple barbare & superstitieux, leur parut indigne de la majesté de Rome. L'ignorance & le mépris protégèrent l'innocence des premiers Chrétiens; & le Tribunal des Magistrats idolâtres devint souvent leur asyle le plus assuré contre la fureur de la Synagogue (1). Si nous adoptions les traditions d'une antiquité trop crédule, nous pourrions rapporter les longs voyages, les aventures merveilleuses & les différens genres de mort des douze Apôtres; mais des recherches plus exactes nous engagent à douter qu'il ait jamais été permis aux personnes qui avoient vu les miracles de Jésus-Christ, d'aller hors de la Palestine, sceller de leur sang la vérité de leur témoignage (2). Si l'on considère

(1) Voyez dans le dix-huitième & dans le vingt-cinquième chapitre des actes des Apôtres, la conduite de Gallion Pro-Consul d'Achaïe, & celle de Festus Procurateur de la Judée.

(2) Du temps de Tertullien & de Saint-Clément d'Alexandrie, la couronne du martyre étoit donnée

le terme ordinaire de la vie humaine, on présumera naturellement que la plupart n'existoient plus lors de la guerre furieuse, allumée par le mécontentement des Juifs, & qui ne fut terminée que par la ruine de Jérusalem. Durant le long intervalle qui s'écoula entre la mort de Jésus-Christ & cette rebellion mémorable, nous ne décrouvrons aucune trace de l'intolérance des Romains, si ce n'est dans cette persécution subite, momentanée, mais cruelle, de Néron, que souffrirent les Chrétiens de Rome, trente-cinq ans après le premier de ces grands événemens, & deux ans seulement avant le second. Le caractère de

---

seulement à Saint-Pierre, à Saint Paul & à Saint Jacques. Dans la suite, les Grecs l'accordèrent insensiblement aux restes des Apôtres; & l'on choisit prudemment pour le théâtre de leurs prédications & de leurs souffrances, quelque contrée éloignée, située au-delà des limites de l'Empire Romain. Voyez Mosheim. p. 81, & Tillemont, mémoir. ecclésiast. tom. I. part. 3.

l'Historien philosophe qui nous a transmis la connoissance de ce fait singulier, suffiroit seul pour le rendre digne de toute notre attention.

Incendie de Rome sous le règne de Néron.

Dans la dixième année du règne de Néron, le feu ravagea la Capitale de l'Empire avec une fureur dont il n'y avoit point encore eu d'exemple (1). Les monumens des Arts de la Grèce & des exploits du Peuple Romain, les trophées des guerres Puniques & les dépouilles de la Gaule, les Temples les plus sacrés & les plus superbes Palais furent enveloppés dans une destruction commune. Des quatorze quartiers dans lesquels Rome étoit divisée, quatre seulement restèrent entiers; trois furent détruits de fond en comble, & les sept autres, qui avoient été en proie aux flammes, ne présentèrent qu'un triste spectacle

(1) Tacite, annal. XV, 38-44. Suétone, vie de Néron, c. 38. Dion Cassius, l. LXII. p. 1014. Orose VII, 7.

de ruine & de désolation. La vigilance du Gouvernement semble n'avoir négligé aucun des moyens qui pouvoient apporter quelque consolation au milieu d'une calamité si terrible. Les jardins du Prince furent ouverts à la multitude infortunée ; des bâtimens construits à la hâte lui servirent d'asyle, & l'on distribua en abondance du bled & des provisions à un prix très-modéré (1). Il paroît que la police la plus sage dicta les Edits qui régloient la disposition des rues & la construction des maisons particulières ; & comme il arrive ordinairement dans un siècle de prospérité, l'incendie de Rome produisit en peu d'années une nouvelle ville, plus régulière & plus belle que la première. Mais toute la prudence de Néron, & toute l'humanité qu'il affecta, ne purent le

(1) Le prix du bled (probablement du *modius*) fut réduit à *terni nummi* ; ce qui pourroit faire environ quarante-deux sols le boisseau.

mettre à l'abri du soupçon public : il n'étoit point de crime que l'on ne pût imputer à l'assassin de sa femme & de sa mère ; & le Prince qui avoit prostitué sa personne & sa dignité sur le théâtre, paroissoit capable de la folie la plus extravagante. On accusoit hautement l'Empereur d'avoir mis le feu à sa Capitale ; & comme les histoires les plus incroyables sont celles qui conviennent le mieux à un peuple en fureur, on avançoit sérieusement, & on croyoit avec une ferme assurance, que Néron, jouissant d'un désastre qu'il avoit causé, s'amusoit dans ce moment cruel à chanter sur sa lyre la destruction de l'ancienne Troye (1). Pour détourner un soupçon que toute la puissance du despotisme n'auroit point été en état

(1) Nous pouvons observer que Tacite parle de ce bruit avec une défiance & une incertitude très-convenables. Suétone, au contraire, s'empresse de la rapporter ; & Dion le confirme solemnellement.

d'étouffer, l'Empereur prit le parti de substituer à sa place de prétendus criminels. « Dans cette vue, continue Tacite, il fit périr, par les plus cruels » supplices, des hommes détestés à cause » de leurs infamies, nommés vulgairement Chrétiens. Christ, de qui vient » leur nom, avoit été puni de mort » sous Tibère par l'Intendant Ponce-Pilate (1). Cette pernicieuse superstition, réprimée pour un temps, reprenoit vigueur, non-seulement dans la

Punition cruelle infligée aux Chrétiens comme incendiaires de la Ville.

(1) Ce témoignage est seul suffisant pour montrer l'anachronisme des Juifs, qui placent près d'un siècle trop tôt, la naissance de Jésus-Christ, (Basnage hist. des Juifs, l. v. c. 14. 15.) Josephe nous apprend (antiquités XVIII. 3.) que Ponce-Pilate fut Procurateur de la Judée dans les dix dernières années de Tibère. A. D. 27-37. Pour ce qui est du temps particulier de la mort de Jésus-Christ, une très ancienne tradition la fixe au 25 Mars de l'année 29, sous le Consulat des deux Geminus. (Tertullien *adversf. Judaos.* c. 8.) Cette date, qui est adoptée par Pagi, le Cardinal Norris & le Clerc, semble au moins aussi probable que l'Ere vulgaire, que l'on place (par je ne sais quelles conjectures) quatre années plus tard.

» Judée, source du mal, mais à Rome,
» où vient aboutir & se multiplier tout
» ce que les passions inventent d'ailleurs
» d'infâme & de cruel. On arrêta d'abord
» des gens qui s'avouoient coupables,
» & sur leur déposition, une multitude
» de Chrétiens, que l'on convainquit
» moins d'avoir brûlé Rome, que de
» haïr le genre-humain (1). On joignit

(1) *Odio humani generis convicti.* Ces mots peuvent signifier ou la haine du genre-humain contre les Chrétiens, ou la haine des Chrétiens contre le genre-humain. J'ai préféré le dernier sens, comme le plus conforme au style de Tacite & à l'erreur populaire, dont un précepte de l'Evangile (Voyez Saint Luc XIV. 26) avoit peut-être été l'occasion innocente. Mon interprétation est justifiée par l'autorité de Juste-Lipse; des Traducteurs de Tacite Italiens, François & Anglois; de Mosheim (p. 102); de Le Clerc (hist. ecclésiast. 427); du Docteur Lardner (témoignages, vol. I. p. 345); & de l'Evêque de Gloucester (divine légation vol. III. p. 38.) Mais comme le mot *convicti* ne se joint pas fort bien avec le reste de la phrase, Jacques Gronovius a préféré de lire *conjuncti*; ce qui est autorisé par le précieux manuscrit de Florence.

» les insultes aux supplices : les uns, » enveloppés de peaux de bêtes féroces, » furent dévorés par des chiens ; d'au- » tres attachés en croix ; plusieurs brûlés » vifs : on allumoit leurs corps, sur le » déclin du jour, pour servir de flam- » beaux. Néron prêta ses jardins à ce » spectacle, auquel il ajouta les jeux du » Cirque, mêlé parmi la populace en » habit de cocher, ou conduisant lui- » même un char. Ainsi, quoique les » Chrétiens fussent des scélérats dignes » des plus rigoureux châtimens, on ne » pouvoit s'empêcher de les plaindre, » parce qu'ils n'étoient pas immolés à » l'utilité publique, mais à la cruauté » d'un seul (1) ». Ceux qui contemplent d'un œil curieux les révolutions du genre-humain, peuvent observer que les jardins & le cirque de Néron sur le Vatican, qui furent arrosés du sang des pre-

(1) Tacite. annal. XV. 44. *La traduction est du Père Dotteville.*

miers Chrétiens, sont devenus bien plus fameux par le triomphe de la Religion persécutée, & par l'abus qu'elle a fait de ses victoires. Sur le même terrein (1), les Pontifes Chrétiens ont élevé, dans la suite, un Temple qui surpasse de beaucoup les antiques monumens de la gloire du Capitole. Ce sont eux qui, tirant d'un humble Pêcheur de Galilée leurs prétentions à la Monarchie universelle, ont succédé au Trône des Césars; & qui, après avoir donné des loix aux conquérans barbares de Rome, ont étendu leur jurisdiction spirituelle, depuis la côte de la Mer glaciale jusqu'aux rivages de l'Océan Pacifique.

Remarques sur le passage de Tacite concernant la persécution faite aux Chrétiens par Néron.

Avant de perdre entièrement de vue la persécution de Néron, nous croyons devoir ajouter un petit nombre de remarques qui pourront servir à lever les difficultés dont est rempli le récit de cet

(1) Nardini *Roma antica*, p. 387. Donatus *de Româ antiquâ* l. III. p. 449.

événement, & à jeter quelque lumière sur l'histoire postérieure de l'Église.

1°. Le scepticisme le plus hardi est forcé de respecter la vérité & l'intégrité de ce passage célèbre de Tacite. La vérité en est attestée par le témoignage de Suétone. Cet Auteur exact & soigneux parle des châtimens que Néron décerna contre les Chrétiens, secte d'hommes qui avoient embrassé une superstition nouvelle & malfaisante (1). La pureté du texte de Tacite se trouve garantie par la conformité des plus anciens manuscrits, par le caractère inimitable de ce grand Écrivain, par sa réputation, qui préserva ses ouvrages de interpolations d'une pieuse fraude, & par la substance de sa narration, où il accuse les Chrétiens des crimes les plus atroces, sans

(1) Suétone, vie de Néron, c. 16. Quelques ingénieux Commentateurs ont rendu l'épithète de *Malefica* par *magique*; mais Mosheim la regarde seulement, à bien plus juste titre, comme synonyme du mot de Tacite *exitiabilis*.

donner à entendre que le don des miracles, ou même l'art de la magie, les élevoit au-dessus des autres hommes (1). 2°. Quoique vraisemblablement Tacite fût né quelques années avant l'incendie de Rome (2), il ne pouvoit connoître que par la lecture & par la conversation,

---

(1) Le passage concernant Jésus-Christ, qui fut inséré dans le texte de Josephe entre le temps d'Origène & celui d'Eusèbe, peut fournir un exemple d'une falsification peu commune. L'accomplissement des prophéties, les vertus de Jésus-Christ, ses miracles & sa résurrection sont distinctement rapportés. Josephe reconnoit qu'il étoit le Messie ; & il ne sait s'il doit l'appeler un homme. S'il pouvoit rester encore quelque doute sur ce célèbre passage, le Lecteur peut examiner les objections frappantes de Le Fevre, (Havercamp. Joseph. tom. II. p. 267-273) les savantes réponses de Daubuz (p. 187-232) & l'excellente réplique (bibliothèq. ancien. & mod. tom. VII. p. 237-288) d'un critique anonyme, qui est, je crois, le savant Abbé de Longuerue.

(2) Voyez la vie de Tacite par Juste-Lipse & par l'Abbé de la Bletterie, le diction. de Bayle à l'article de *Tacite*, & la bibliothèque latine de Fabricius, tom II. pag. 386. Edit. Ernest.

un fait arrivé dans son enfance. Avant de se montrer en public, il attendit tranquillement que son génie fût parvenu à toute sa maturité; & il avoit plus de quarante ans, lorsqu'un tendre respect pour la mémoire du vertueux Agricola, lui dicta la première de ces productions historiques qui feront les délices & l'instruction de la postérité la plus reculée. Dès-qu'il eut essayé ses forces dans la vie de son beau-père & dans la description de la Germanie, il conçut & il exécuta enfin un ouvrage plus difficile, l'Histoire de Rome en trente Livres, depuis la chûte de Néron jusqu'à l'avénement de Nerva : l'administration du dernier de ces Princes ramenoit un âge de justice & de prospérité, dont Tacite réservoit le tableau pour l'occupation de sa vieillesse (1).

(1) « Principatum Divi Nervæ, & imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti seposui ». Tacite hist. I.

Mais lorsqu'il eut envisagé son sujet de plus près, jugeant peut-être qu'il étoit à la fois plus honorable & moins dangereux de décrire les vices des Tyrans qui n'existoient plus, que de célébrer les vertus d'un Prince vivant, il aima mieux rapporter en forme d'Annales les actions des quatre premiers successeurs d'Auguste. Rassembler les événemens qui se sont passés durant une période de quatre-vingts ans, les disposer, les peindre dans un ouvrage immortel, dont chaque sentence renferme les observations les plus profondes & les images les plus brillantes, c'étoit une entreprise qui devoit suffire pour exercer le génie de Tacite lui-même, pendant la plus grande partie de sa vie. Dans les dernières années du règne de Trajan, tandis que le Monarque victorieux étendoit la puissance de Rome au-delà de ses anciennes limites, l'Historien décrivoit, dans le second & dans le quatrième Livre de ses Annales, la tyrannie de

Tibère (1); & l'Empereur Adrien monta probablement sur le Trône avant que Tacite, selon la marche de son ouvrage, pût parler de l'incendie de Rome, & de la cruauté de Néron envers les malheureux Chrétiens. A soixante ans de distance, l'Annaliste se trouvoit forcé d'adopter les relations des contemporains; mais le Philosophe, en exposant l'origine, les progrès & le caractère de la nouvelle secte, devoit naturellement se conformer moins aux idées du siècle de Néron, qu'aux notions ou aux préjugés du temps d'Adrien. 3°. Tacite laisse très-souvent à la curiosité ou à la pénétration du Lecteur, le soin de suppléer à ces pensées & à ces circonstances intermédiaires que, dans son style concis, il juge à propos de supprimer. Il nous est donc permis d'imaginer quelque cause probable qui ait produit l'animosité de Néron contre les Chrétiens que leur

(1) Voyez Tacite, annal. II. 61. IV. 4.

obscurité & leur innocence sembloient devoir mettre à l'abri de son indignation, & même soustraire à ses regards. Les Juifs qui, opprimés dans leur propre patrie, formoient un peuple nombreux au milieu de la Capitale, paroissoient bien plus exposés aux soupçons de l'Empereur & de ses sujets. On pouvoit croire qu'une Nation vaincue, déjà connue par son horreur pour le joug Romain, avoit eu recours à ce moyen atroce dans la vue de satisfaire sa vengeance implacable. Mais les Juifs avoient de puissans défenseurs dans le Palais, & même dans le cœur du Tyran. La belle Poppée, sa femme & sa maîtresse, & un Comédien de la race d'Abraham, qui avoit gagné sa faveur, avoient déjà intercédé pour des sujets persécutés (1).

(1) Le nom du Comédien étoit Aliturus. C'étoit par le même canal qu'environ deux ans auparavant, Josephe (*de vita sua* c. 3.) avoit obtenu le pardon & la liberté de quelques Prêtres Juifs, qui étoient prisonniers à Rome.

Il falloit offrir en leur place d'autres victimes; & l'on pouvoit facilement insinuer que l'incendie de Rome ne devoit pas être attribué aux véritables Israélites, mais qu'il s'étoit élevé parmi eux une secte nouvelle & dangereuse de *Galiléens*, capables des crimes les plus horribles. Sous le nom de *Galiléens*, on confondoit deux classes d'hommes bien différentes & entièrement opposées l'une à l'autre dans leurs mœurs & dans leurs principes: les Disciples qui avoient embrassé la foi de Jésus de Nazareth (1), & les enthousiastes qui avoient suivi l'étendart de Judas le Gaulonite (2).

(1) Le savant Docteur Lardner (témoignages Juifs & Payens vol. II. 102, 103) a prouvé que le nom de Galiléens fut donné très-anciennement aux Chrétiens, & que ce fut peut-être leur dénomination primitive.

(2) Josephe, antiq. XVIII. I. 2. Tillemont, ruine des Juifs. p. 742. Les fils de Judas furent crucifiés du temps de Claude. Après la prise de Jérusalem, Eléazar, son petit fils, défendit un château très-fort avec

Les premiers étoient les amis, les autres les ennemis du genre-humain ; & s'il se trouvoit entr'eux quelque ressemblance, elle consistoit dans la même constance opiniâtre, qui les rendoit insensibles aux supplices & à la mort, quand il s'agissoit de défendre leur cause. Les partisans de Judas, qui avoient soufflé le feu de la rebellion parmi leurs compatriotes, furent bientôt ensevelis sous les ruines de Jérusalem, tandis que les Disciples de Jésus-Christ, après avoir reçu le nom plus célèbre de Chrétiens, se répandirent dans toutes les parties de l'Empire. Quoi de plus naturel que du temps d'Adrien, Tacite ait rapporté exclusivement à ces mêmes Chrétiens, un crime & une punition qu'il auroit pu attribuer avec bien plus de vérité

---

neuf cent-soixante de ses compagnons les plus désespérés. Lorsque le bélier eut fait une brêche, ils massacrèrent leurs femmes & leurs enfans, & ils se percèrent enfin eux-mêmes. Ils périrent tous jusqu'au dernier homme.

& de justice à une secte dont la mémoire odieuse avoit été presque anéantie? 4°. Quelque opinion que l'on puisse se former de cette conjecture, (car nous ne donnons que comme une conjecture ce que nous venons d'avancer;) il est évident que la cause & les effets de la persécution de Néron ne s'étendirent pas au-delà de l'enceinte de Rome (1). Les dogmes religieux des Galiléens ou des Chrétiens ne furent alors ni punis ni même recherchés. Et comme l'idée de leurs souffrances se trouva liée pendant long-temps à celle de la cruauté & de l'injustice, la modération porta les Princes suivans à épargner une secte opprimée par un tyran qui avoit cou-

(1) Voyez Dodwel. Paucitat. mart. l. XIII. L'inscription espagnole dans Gruter (p. 238, n°. 9) est évidemment fausse & reconnue telle. Elle est de l'invention de ce fameux imposteur Cyriaque d'Ancone, qui vouloit flatter l'orgueil & les préjugés des Espagnols. Voyez Ferreras, histoire d'Espagne, tom. I. pag. 192.

tume de tourner sa fureur contre la vertu & contre l'innocence.

Les Chrétiens & les Juifs opprimés par Domitien.

Il est assez singulier que le feu de la guerre ait consumé, presque dans le même temps, le Temple de Jérusalem & le Capitole de Rome (1). Il ne seroit pas moins extraordinaire qu'un vainqueur insolent eût détourné le tribut consacré par la dévotion à l'entretien du premier de ces édifices sacrés, & qu'il l'eût employé à la construction & à l'ornement du second (2). Les Empereurs

---

(1) Le Capitole fut brûlé, durant la guerre civile entre Vitellius & Vespasien, le dix-neuf Décembre de l'année 69; le dix Août 70; le temple de Jérusalem fut détruit par les mains des Juifs eux-mêmes, plutôt que par celles des Romains.

(2) Le nouveau Capitole fut dédié par Domitien. Suétone, vie de Domitien c. 5. Plutarque, vie de Publicola, tom. I. p. 230. édit. Bryan. Il en coûta, seulement pour le dorer, douze mille talens, environ cinquante-sept millions. Martial prétendoit (l. IX. épigram. 3.) que, si l'Empereur eût voulu retirer son argent, Jupiter lui-même, quand il auroit mis tout l'Olympe en vente, n'auroit point été capable de payer deux sols par livre.

établirent une capitation générale sur le Peuple Juif; & quoique chaque individu payât une très-petite somme, l'usage que l'on faisoit du produit de cette taxe, & la sévérité avec laquelle elle étoit levée, parurent une oppression intolérable (1). Puisque les Officiers du Fisc comprenoient dans leurs réclamations injustes plusieurs personnes qui n'étoient ni du sang ni de la religion des Juifs, les Chrétiens, qui avoient été cachés à l'ombre de la Synagogue, ne purent alors échapper à la sévérité de ces vexations. Evitant avec soin tout ce qui portoit le caractère de l'idolâtrie, leur conscience ne leur permettoit pas de contribuer à la gloire du démon, que l'on adoroit sous le nom de Jupiter-Capitolin. Comme il existoit encore parmi les Chrétiens un parti nombreux,

(1) Au sujet du tribut, Voyez Dion Cassius l. LXVI. p. 1082, avec les notes de Reimar. Spanheim de *Usu numism.* tom. II. pag. 571. & Basnage hist. des Juifs, l. VII. c. 2.

quoique diminuant sans cesse, qui suivoit toujours la loi de Moyse, en vain s'efforçoient-ils de déguiser leur origine : la marque de la circoncision (1) prouvoit d'une manière décisive qu'ils étoient Juifs ; & les Magistrats Romains n'avoient point assez de loisir pour examiner la différence de leurs dogmes religieux. Au milieu des Chrétiens qui furent amenés devant le Tribunal de l'Empereur, ou, ce qui semble plus probable, devant celui du Procurateur de la Judée, on vit paroître deux personnes distinguées par une naissance plus véritablement noble que celle des plus grands Monarques. Ces accusés étoient les petits-fils de l'Apôtre S. Jude, qui étoit lui-même frère de Jésus-Christ (2).

(1) Suétone (vie de Domitien c. 12.) avoit vu un vieillard de quatre-vingt-dix ans, examiné publiquement devant le tribunal de l'Intendant. C'est ce que Martial appelle, *mentula tributis damnata.*

(2) Cette dénomination fut d'abord prise dans le

Leur droit naturel au trône de David, auroit pu leur attirer le respect du Peuple, & exciter la jalousie du Gouverneur. Mais la bassesse de leur extérieur & la simplicité de leurs réponses, lui persuadèrent bientôt qu'ils n'avoient ni le desir, ni le pouvoir de troubler la paix de l'Empire. Ils avouèrent de bonne foi qu'ils descendoient des anciens Rois de la Palestine, & qu'ils étoient proches parens du Messie; mais, renonçant à

---

sens le plus ordinaire; & l'on supposa que les frères de Jésus-Christ étoient les enfans légitimes de Joseph & de Marie. Un respect religieux pour la virginité de la mère de Dieu, suggéra aux Gnostiques, & dans la suite aux Grecs orthodoxes, l'expédient de donner une seconde femme à Saint Joseph. Les Latins (depuis le temps de Saint Jérôme) ont encore été plus loin: prétendant que Saint Joseph garda toujours le célibat, ils ont avancé que Saint Jude, aussi bien que Saint Simon & Saint Jacques, qui étoient appelés les frères de Jésus-Christ, étoient seulement ses cousins-germains; & ils ont justifié cette nouvelle interprétation par plusieurs exemples semblables. Voyez Tillemont, Mem. ecclés. tom. I. part. 3, & Beausobre hist. critique du Manicheisme l. II. c. 2.

toutes vues temporelles, ils déclarèrent que le Royaume dont ils attendoient pieusement la possession, étoit d'une nature purement spirituelle & angélique. Lorsqu'on les interrogea sur leur fortune & sur leurs occupations, ils montrèrent leurs mains endurcies par des travaux journaliers, & ils protestèrent qu'ils tiroient toute leur subsistance de la culture d'une ferme qui, située près du village de Cocaba, avoit environ vingt-quatre acres d'étendue (1), & dont le produit se montoit à neuf mille dragmes, environ sept mille livres. Les petit-fils de S. Jude furent renvoyés avec compassion & avec mépris (2).

(1) Trente-neuf πλεθρα quarrés, de cent pieds chacun, ce qui seroit à peine neuf acres, en prenant cette mesure à la rigueur. Mais la probabilité des circonstances, la pratique des autres Ecrivains Grecs, & l'autorité de M. de Valois me porte à croire, qu'il faut entendre ici par πλεθρον le *jugerum* des Romains.

(2) Eusèbe. III. 20. Cette histoire est prise d'Hégésippe.

L'obſcurité de la Maiſon de David pouvoit la mettre à l'abri des ſoupçons d'un tyran; mais le lâche Domitien, toujours prêt à répandre le ſang des Romains, qu'il craignoit, qu'il haïſſoit, ou qu'il eſtimoit, fut alarmé de la grandeur de ſa propre famille. Des deux fils de Flavius Sabinus (1) ſon oncle, l'aîné fut bientôt convaincu d'avoir eu intention de conſpirer; le plus jeune, nommé Flavius Clémens, dut ſa ſûreté à ſon manque de courage & de talent (2). L'Empereur accorda pendant long-temps ſa faveur & ſa protection à un parent ſi peu dangereux. Après lui avoir fait épouſer ſa propre nièce, Domitilla, il dé-

Exécution du Conſul Clémens.

---

(1) Voyez la mort & le caractère de Sabinus dans Tacite (hiſt. III. 74. 75.) Sabinus étoit le frère aîné; &, juſqu'à l'événement de Veſpaſien, on l'avoit regardé comme le principal appui de la famille Flavienne.

(2) « Flavium Clementem patruelem ſuum *contem-* » *tiſſimæ inertiæ*....... ex tenuiſſimâ ſuſpicione inte- » remit ». Suétone, vie de Domitien. c. 15.

signa pour ses successeurs au trône, les enfans nés de ce mariage. Leur père fut revêtu du Consulat; mais Clemens avoit à peine fini le terme de sa magistrature annuelle, que, sur un léger prétexte, il fut condamné & exécuté. Domitilla fut reléguée dans une isle déserte sur la côte de Campanie (1); & l'on décerna la peine de confiscation ou de mort contre plusieurs personnes enveloppées dans la même accusation. Le crime qu'on leur reprochoit, étoit celui d'*Athéïsme* & de *mœurs Judaïques* (2); association singulière d'idées, qui ne peuvent être

(1) L'Ile de Pandataria selon Dion. Bruttius Præsens (ap. Euseb. III. 18) bannit cette Princesse dans celle de Pontia, qui n'en étoit pas très-éloignée; cette différence, & une méprise ou d'Eusèbe ou de ses Copistes, ont fait imaginer qu'il avoit existé deux Domitilla, l'une femme, l'autre nièce de Clémens. Voyez Tillemont mém. Ecclésiast. tom. II. p. 224.

(2) Dion. l. LXII. p. 1112. Si le Bruttius Præsens, dont il a vraisemblablement tiré cette relation, est celui auquel Pline a écrit (lettres VII. 3.) on peut le regarder comme un Auteur contemporain.

appliquées, avec quelque justesse, qu'aux Chrétiens, puisqu'ils ont été connus d'une manière obscure & fort imparfaite par les Magistrats & par les Ecrivains de ce siècle. Sur la foi d'une interprétation si probable, l'Eglise, trop empressée d'admettre les soupçons d'un tyran comme une preuve du crime honorable des accusés, a placé Clémens & Domitilla parmi ses premiers Martyrs, & la cruauté de Domitien a été flétrie du nom de seconde persécution ; mais cette persécution, si on peut l'appeler ainsi, ne fut pas de longue durée. Peu de mois après la mort de Clémens & le bannissement de sa femme, Etienne, un des affranchis de Domitilla, & qui avoit gagné la faveur de sa maîtresse, mais qui n'en avoit sûrement pas embrassé la foi, assassina l'Empereur dan son Palais (1). Le Sénat condamna la mémoire

(1) Suétone, vie de Domitien c. 17. Philostrate, vie d'Apollonius. l. VIII.

de Domitien ; ses actes furent annullés, les exilés rappelés ; sous l'administration douce de Nerva, les personnes innocentes furent rendues à leur rang & à leur fortune ; & même les plus coupables obtinrent leur pardon ou échappèrent à la rigueur de la Justice(2).

Igoa nce de Pline au sujet des Chrétiens.

II. Dix ans après environ, sous le règne de Trajan, Pline le jeune fut nommé par ce Prince, son maître & son ami, Gouverneur de la Bithynie & du Pont. Pline se trouva bientôt dans un grand embarras, lorsqu'il fut question de déterminer quelle loi, quelle règle d'équité il devoit suivre en exerçant des fonctions qui répugnoient à son humanité. Il n'avoit jamais vu de procédure légale contre les Chrétiens, dont il paroît que le nom seul lui étoit connu ; il n'avoit pas la moindre idée de la nature de leur crime, de la méthode de les convaincre, ni du genre de punition qu'ils

(1) Dion l. LXVIII p. 1118. Pline, Let. IV. 22.

méritoient : dans cette incertitude, il eut recours à son oracle ordinaire, la sagesse de Trajan. En envoyant à ce Prince une description fidelle, & à certains égards favorable, de la nouvelle superstition, il le conjure de daigner résoudre ses doutes & éclairer son ignorance (1). Pline avoit passé sa vie avec les Muses & au milieu des affaires du monde. Dès l'âge de dix-neuf ans, il avoit plaidé avec distinction devant les Tribunaux de Rome (2). Devenu ensuite membre du Sénat, & revêtu de la dignité de Consul, il avoit formé de nombreuses liaisons avec des hommes de tout état,

---

(1) Pline, let. x. 97. Le savant Mosheim, en parlant de Pline (p. 147, 232) donne les plus grands éloges à sa modération & à son impartialité. Malgré les soupçons du Docteur Lardner (V. témoignages, vol. II. p. 46.) je ne puis découvrir aucune bigotterie dans le langage ou dans la conduite de Pline.

(2) Pline, let. v. 8. il plaida sa première cause en 81, l'année d'après la fameuse éruption du Mont-Vésuve, dans laquelle son oncle perdit la vie.

dans l'Italie & dans les Provinces. Cette ignorance dont il parle, peut donc nous donner des éclairciſſemens utiles. Nous ne craindrons pas d'avancer que, lorſqu'il accepta le gouvernement de la Bithynie, il n'exiſtoit aucune Loi générale, aucun Décret porté par le Sénat contre les Chrétiens; que ni Trajan, ni aucun de ſes vertueux prédéceſſeurs, dont les Edits avoient été reçus dans la Juriſprudence civile & criminelle, n'avoient déclaré publiquement leurs intentions au ſujet de la nouvelle ſecte; & que, malgré les procédures faites contre les Chrétiens, il n'y avoit point encore eu de déciſion aſſez reſpectable ni aſſez authentique pour ſervir de modèle à un Magiſtrat Romain.

Trajan & ſes ſucceſſeurs établiſſent une forme légale de procédure contre les Chrétiens.

La réponſe de Trajan, à laquelle, dans les ſiècles ſuivans, les Chrétiens en ont ſouvent appelé, renferme tous les égards pour la juſtice & pour l'humanité, qui pouvoient ſe concilier avec les notions fauſſes de ce Prince ſur l'adminiſ-

tration religieuse (1). Au-lieu de déployer le zèle implacable d'un inquisiteur avide de découvrir les plus légères traces de l'hérésie, & se glorifiant dans le nombre de ses victimes, l'Empereur prend bien plus de soin à protéger l'innocence qu'à empêcher le coupable de s'échapper. Il reconnoît combien il est difficile de former un plan général; mais il établit deux règlemens utiles, qui furent souvent l'appui & la consolation des Chrétiens opprimés. Quoiqu'il ordonne aux Magistrats de punir tout homme convaincu selon les loix; par une sorte de contradiction digne de son humanité, il leur défend de faire aucune perquisition contre ceux que

(1) Pline, let. x, 98. Tertullien (apolog., c 5.) regarde ce rescrit comme un adoucissement des anciennes loix pénales : « Quas Trajanus ex parte frustratus est » ; & cependant Tertullien, dans un autre endroit de son apologétique, montre l'inconséquence qu'il y avoit à défendre les recherches & à prescrire des punitions.

l'on pouvoit soupçonner de ce crime. Il ne leur est pas permis de recevoir toute espèce de dénonciation. L'Empereur rejette les délations anonymes, comme trop opposées à l'équité de son gouvernement ; & pour convaincre les personnes auxquelles on impute le crime de christianisme, il exige expressément le témoignage positif d'un accusateur qui parle ouvertement, & qui se montre en public. Ceux qui jouoient un rôle si odieux étoient vraisemblablement obligés de motiver leurs soupçons, de spécifier, relativement au temps & au lieu, les assemblées secrètes que leurs adversaires chrétiens avoient fréquentées, & de rapporter un grand nombre de circonstances que la jalousie la plus vigilante déroboit à l'œil du profane. S'ils réussissoient dans leur poursuite, ils s'attiroient la haine d'un parti considérable & actif, ils s'exposoient aux reproches de ceux qui avoient des sentimens, & ils se couvroient de l'opprobre attaché, dans

dans tous les siècles & dans tous les pays, au caractère de délateur. Si au contraire ils n'apportoient pas des preuves suffisantes, ils encouroient la peine sévère, & peut-être capitale, décernée en vertu d'une loi de l'Empereur Adrien, contre ceux qui attribuoient faussement à leurs concitoyens le crime de christianisme. La violence de l'animosité personnelle ou superstitieuse pouvoit quelquefois l'emporter sur la crainte plus naturelle du danger & de l'infamie; mais on ne croira sûrement pas que les sujets idolâtres de l'Empire Romain ayent fromé légèrement ou fréquemment des accusations dont ils avoient si peu à espérer (1).

(1) Eusèbe (hist. ecclés., l. IV, c. 9.) a conservé l'édit d'Adrien. Il nous en a aussi donné un, (c. 13) qui est encore plus favorable, sous le nom d'Antonin; l'authenticité de ce second édit n'est pas si universellement reconnue. La seconde apologie de Justin renferme quelques particularités curieuses, relatives aux accusations des Chrétiens.

Clameurs du peuple.

Les moyens que l'on employoit pour éluder la prudence des Loix, prouvent assez combien elles déconcertoient les projets pernicieux de la malignité particulière, ou d'un zèle allumé par la superstition. Dans une assemblée tumultueuse, la crainte & la honte qui agissent si puissamment sur l'esprit des individus, perdent la plus grande partie de leur influence. Le dévot Chrétien, selon qu'il desiroit ou qu'il appréhendoit d'obtenir la couronne du martyre, attendoit avec impatience ou avec terreur le retour des fêtes ou des jeux publics, que l'on célébroit en certains temps fixes. Dans ces occasions, les habitans des grandes villes de l'Empire se rendoient en foule au cirque ou au théâtre. Là, tous les objets qui frappoient leurs regards, toutes les cérémonies auxquelles ils assistoient, contribuoient à enflammer leur dévotion & à étouffer leur humanité. Tandis que de nombreux spectateurs, couronnés de

guirlandes, parfumés d'encens, purifiés par le sang des victimes, & environnés des autels & des statues de leurs Divinités tutélaires, se livroient aux plaisirs qu'ils regardoient comme une partie essentielle de leur culte religieux; ils se rappeloient que les Chrétiens seuls avoient en horreur les Dieux du genre-humain, & que, par leur absence ou par leur sombre aspect au milieu de ces fêtes solemnelles, ils sembloient insulter à la félicité publique, ou ne l'envisager qu'avec peine. Si l'Empire avoit été affligé de quelque calamité récente, d'une peste, d'une famine, ou d'une guerre malheureuse; si le Tybre avoit débordé, ou que le Nil ne se fût point élevé au-dessus de ses rives; si la terre avoit tremblé, si l'ordre des saisons avoit été interrompu, les Payens superstitieux se persuadoient que les crimes & l'impiété des Chrétiens, qu'épargnoit la douceur excessive du Gouvernement, avoient enfin provoqué la justice di-

vine. Ce n'étoit point parmi une populace turbulente & irritée qu'il eût été possible d'observer les formes d'une procédure légale ; ce n'étoit point dans un amphithéâtre teint du sang des bêtes sauvages & des gladiateurs, que la voix de la pitié auroit pu se faire entendre. Les clameurs impatientes de la multitude dénonçoient les Chrétiens comme les ennemis des Dieux & des hommes : elle les condamnoit aux supplices les plus cruels ; & poussant la licence jusqu'à désigner par leur nom les principaux chefs de la nouvelle secte, elle exigeoit impérieusement qu'ils fussent aussitôt saisis & jetés aux lions (1). Les Gouverneurs & les Magistrats des Provinces, qui présidoient aux spectacles publics, étoient assez portés à satisfaire

(1) Voyez Tertullien (apolog., c. 40). On trouve dans les actes du martyre de S. Polycarpe une vive peinture de ces tumultes, qui étoient ordinairement fomentés par la méchanceté des Juifs.

les desirs du peuple & à en appaiser la rage par le sacrifice d'un petit nombre de victimes odieuses. Mais la sagesse des Empereurs mit l'Eglise à l'abri de ces cris tumultueux & de ces accusations irrégulières, qu'ils jugeoient indignes de la fermeté & de la justice de leur administration. Les édits d'Adrien & d'Antonin-le-Pieux, déclarèrent expressément que la voix de la multitude ne seroit jamais admise comme preuve légale pour convaincre ou pour punir ces personnes infortunées qui avoient embrassé l'enthousiasme des Chrétiens (1).

III. Le châtiment n'étoit pas une suite inévitable de la conviction; & quoique le crime eût été clairement prouvé par les témoins ou même par la confession

Jugement des Chrétiens.

(1) Ces Règlemens sont insérés dans les édits d'Adrien & d'Antonin-le-Pieux, dont nous avons parlé ci-dessus. Voyez l'apologie de Meliton (ap. Euseb., l. IV. c. 26).

volontaire du coupable, on lui laissoit toujours l'alternative de la vie ou de la mort. Ce qui excitoit l'indignation du Magistrat, c'étoit moins l'offense passée que la résistance actuelle. On pardonnoit facilement à ceux qui étoient touchés de repentir; &, s'ils consentoient à jeter quelques grains d'encens sur l'autel, ils se retiroient en sûreté, & en recevant des applaudissemens. On croyoit qu'un Juge humain devoit chercher à détromper plutôt qu'à punir ces enthousiastes aveugles. Prenant un ton différent selon l'âge, le sexe ou la situation des prisonniers, il daignoit souvent exposer à leurs yeux tout ce que la vie avoit de plus agréable, tout ce que la mort avoit de plus terrible; souvent il les sollicitoit, il les conjuroit même d'avoir quelque compassion pour leurs personnes, pour leurs familles & pour leurs amis (1). Si

(1) Voyez le rescrit de Trajan & la conduite de Pline. Les actes les plus authentiques des Martyrs, sont remplis de ces exhortations.

les menaces & les exhortations n'avoient aucun effet, ils avoient recours à la violence : les fouets, les tortures venoient suppléer au défaut d'argumens ; & l'on employoit les supplices les plus cruels pour subjuguer une opiniâtreté si inflexible, &, selon les Payens, si criminelle. Les anciens apologistes du Christianisme ont censuré avec autant de rigueur que de vérité, la conduite irrégulière de leurs persécuteurs, qui, contre tout principe de justice, faisoient usage de la question pour arracher, non l'aveu, mais la dénégation du crime qui étoit l'objet de leurs recherches (1). Les Moines des siècles suivans, qui dans leurs solitudes paisibles prenoient plaisir à diversifier la mort & les souffrances des premiers martyrs, ont souvent in-

(1) En particulier, voyez Tertullien (apolog., c. 2, 3.) & Lactance (inst. divin., v, 9) Leurs raisonnemens sont presque les mêmes ; mais il est facile d'appercevoir que l'un de ces apologistes avoit été Jurisconsulte, & l'autre un Rhéteur.

venté des tourmens d'une espèce des plus rafinées & des plus ingénieuses. Il leur a plu, entr'autres, de supposer que les Magistrats Romains, foulant aux pieds toute considération de vertu morale & de décence publique, s'efforçoient de séduire ceux qu'ils ne pouvoient vaincre, & que l'on exerçoit par leurs ordres la violence la plus brutale contre les personnes qui avoient résisté à la séduction. Des femmes que la Religion avoit préparées à mépriser la mort, subissoient quelquefois une épreuve plus dangereuse, & elles se trouvoient réduites à la nécessité de décider si elles mettoient leur foi à un plus haut prix que leur chasteté. Le juge les livroit aux embrassemens impurs de quelques jeunes gens; & il exhortoit solemnellement ces ministres de sa violence, à faire les efforts les plus courageux pour maintenir l'honneur de Vénus contre une vierge impie qui refusoit de brûler de l'encens sur ses autels. Au reste ils ne

parvenoient presque jamais à leur but ; & l'interposition de quelque miracle venoit à propos délivrer les chastes épouses de Jésus-Christ, de la honte d'une défaite même involontaire. Il ne faut pas négliger d'observer que les mémoires les plus anciens & les plus authentiques de l'Eglise sont rarement défigurés par des fictions si folles & si indécentes (1).

Humanité des Magistrats Romains.

C'est par une méprise bien naturelle, que l'on a si peu respecté la vérité & la vraisemblance dans la description des premiers martyres. Les Ecrivains Ecclésiastiques du quatrième & du cinquième siècle, animés d'un zèle implacable & inflexible contre les hérétiques ou les

(1) Voyez deux exemples de cette espèce de torture dans les *acta sincera martyrum*, publiés par Ruinart, p. 160, 399. S. Jérôme, dans sa légende de S. Paul l'hermite, rapporte une étrange histoire d'un jeune homme que l'on avoit enchaîné nud sur un lit de fleurs, & qui étoit exposé aux assauts d'une courtisanne aussi belle que voluptueuse. Il réprima la tentation en se mordant la langue.

idolâtres de leur temps, ont supposé que les Magistrats de Rome avoient été dirigés par les mêmes sentimens. Parmi ceux qui étoient revêtus de quelques dignités dans l'Empire, on en voyoit peut-être quelques-uns qui avoient adopté les préjugés de la populace. La cruauté des autres pouvoit être aigrie par des motifs d'avarice ou de ressentiment personnel (1). Mais on ne sauroit en douter, & les déclarations que la reconnoissance a dictées aux premiers Chrétiens en sont un garant sûr, les Magistrats qui exerçoient dans les Provinces l'autorité de l'Empereur ou du Sénat, & auxquels seuls on avoit confié le droit de vie & de mort, se conduisirent en général comme des hommes qui joignoient à une excellente éducation, des mœurs honnêtes, qui

(1) Claudius Herminianus, Gouverneur de la Cappadoce, irrité de la conversion de sa femme, traita les Chrétiens avec une sévérité extraordinaire. Tertullien, *ad Scapulam*, c. 3.

respectoient les règles de la justice & qui avoient étudié les préceptes de la philosophie; la plupart refusoient le rôle odieux de persécuteur ; souvent ils rejetoient les accusations avec mépris, ou ils suggéroient aux Chrétiens les moyens d'éluder la sévérité des Loix (1). Toutes les fois qu'on leur remettoit un pouvoir illimité (2), ils s'en servoient moins pour opprimer l'Eglise, que pour la protéger & pour la secourir dans son affliction. Ils étoient bien éloignés de condamner tous les Chrétiens accusés devant leur tribunal, & de punir du dernier supplice tous ceux qui avoient été convaincus d'un attachement opiniâtre à la nouvelle

(1) Tertullien, dans sa lettre au Gouverneur d'Afrique, parle de plusieurs exemples remarquables d'indulgence & de douceur, qui étoient venus à sa connoissance.

(2) *Neque enim in universum aliquid quod quasi certam formam habeat, constitui potest* : ces paroles de Trajan donnoient un pouvoir très-étendu aux Gouverneurs des Provinces.

ſuperſtition. Se contentant d'infliger des châtimens plus doux, tels que les emprisonnemens, l'exil ou l'eſclavage dans les mines (1), ils laiſſoient aux victimes infortunées de leur juſtice, quelque raiſon d'eſpérer qu'un événement heureux, l'élévation, le mariage ou le triomphe d'un Empereur, les rendroit peut-être bientôt, en vertu d'un pardon général, à leur premier état. Ceux que le Magiſtrat dévouoit immédiatement à la mort, ſemblent avoir été tirés des rangs les plus oppoſés ; ces Martyrs étoient ou des Evêques & des Prêtres, les perſonnages les plus diſtingués par leur rang & par leur influence, & dont l'exemple pouvoit imprimer la terreur à toute la ſecte (2), ou bien on ſacrifioit les der-

Nombre peu conſidérable des Martyrs.

(1) *In metalla damnamur, in inſulas relegamur*. Tertullien, apolog., c. 12. Les mines de Numidie renfermoient neuf Evêques avec un nombre proportionné d'Eccléſiaſtiques & de fidèles de leurs Diocèſes. Saint Cyprien les loue & les conſole dans une pieuſe épître qu'il leur adreſſe. Voyez S. Cyprien Epiſtol., 76, 77.

(2) Quoique nous ne puiſſions admettre avec une

niers & les plus vils d'entre les Chrétiens, & particulièrement des esclaves dont on estimoit peu la vie, & dont les Anciens contemploient les maux avec trop d'indifférence (1). Le savant Origène, qui avoit étudié & qui connoissoit par expérience l'Histoire de l'Eglise, déclare dans les termes les plus formels, qu'il existoit un très-petit nombre de Martyrs (2). Son autorité suffiroit seule

---

entière confiance les épitres & les actes de S. Ignace (on les trouve dans le second volume des Pères Apostoliques) cependant nous pouvons citer cet Evêque d'Antioche, comme un de ces martyrs exemplaires. Il fut envoyé, chargé de chaînes, à Rome, pour y être donné publiquement en spectacle; & lorsqu'il arriva à Troas, il reçut la nouvelle agréable que la persécution d'Antioche étoit déjà finie.

(1) Parmi les martyrs de Lyon (Eusèbe, l. v, c. 1.) l'esclave Blandine est remarquable par les tourmens inouïs qu'on lui fit subir. Des cinq martyrs qui ont été tant célébrés dans les actes de Ste. Félicité & de Ste. Perpétue, deux étoient esclaves, & il y en avoit deux autres d'une très-basse condition.

(2) Origène, *adversf. Celsum*, l. III, p. 116: ses mots méritent d'être transcrits.

Ολιγοι κατα καιρους, και σφοδρα ευαριθμητοι περι τῶν Χριστιανῶν θεοσεβειας τεθνηκασι.

pour détruire cette armée innombrable de Confesseurs dont les reliques, tirées pour la plupart des Catacombes de Rome, ont rempli tant d'Eglises (1), &

(1) Si nous nous rappelons que *tous* les plébéiens de Rome n'étoient pas chrétiens, & que tous les Chrétiens n'étoient pas des saints & des martyrs ; nous pourrons juger des honneurs religieux que méritent les os ou les urnes qui ont été tirés indifféremment des cimetières publics. Après dix siècles d'un commerce libre & ouvert, quelques soupçons se sont élevés parmi les Catholiques les plus instruits. Ils exigent maintenant pour preuve de sainteté & de martyre, les lettres B. M., une fiole remplie de liqueur rouge, que l'on suppose être du sang, ou la figure d'un palmier. Mais les deux premiers signes sont de peu de poids ; & à l'égard du dernier, les critiques ont observé, 1°. que ce que l'on appelle la figure d'un palmier, pourroit bien être celle d'un cyprès. Peut-être aussi n'est-ce qu'une de ces figures dont on se servoit dans les inscriptions des tombeaux, pour orner une virgule. 2°. Que le palmier étoit le symbole de la victoire chez les Payens. 3°. Que parmi les Chrétiens, il étoit l'emblême, non-seulement du martyre, mais en général d'une résurrection glorieuse. Voyez la lettre du P. Mabillon sur le culte des Saints inconnus, & Muratori *sopra le antichità italiane* dissertat. LVIII.

dont les aventures merveilleuſes ont été le ſujet de tant de Romans ſacrés (1). Mais l'aſſertion générale d'Origène eſt expliquée & confirmée par le témoignage particulier de S. Denis, ſon ami, qui dans la ville immenſe d'Alexandrie, & du temps de la perſécution rigoureuſe de l'Empereur Dèce, compte ſeulement dix hommes & ſept femmes exécutés pour avoir profeſſé la Religion Chrétienne (2).

Pendant cette même perſécution, le zélé, l'éloquent, l'ambitieux Cyprien gouvernoit l'Egliſe, non-ſeulement de Exemple de Saint Cyprien Evêque de Carthage.

(1) Pour donner une idée de ces légendes, nous nous bornerons aux dix mille ſoldats chrétiens, crucifiés dans un ſeul jour, ſur le Mont Ararat, par ordre de Trajan ou d'Adrien. Voyez Baronius *ad Martyrologium Romanum*. Tillemont, Mém. eccléſiaſt., tom. II., part. II, p. 438; & Geddes, mélang., vol. II. p. 203. L'abbréviation de MIL., qui peut ſignifier ou *ſoldats* ou *Mille*, a occaſionné, dit-on, quelques mépriſes extraordinaires.

(2) Denys, ap. Euſeb., l. VI, c. 45. Un de ces dix-ſept fut auſſi accuſé de vol.

Carthage, mais encore de l'Afrique; il avoit toutes les qualités qui pouvoient lui attirer le respect des fidèles, ou exciter les soupçons & le ressentiment des Magistrats Payens. Le caractère de ce saint Prélat, & le poste qu'il occupoit, sembloient le montrer à l'envie comme la victime la plus digne de tomber sous ses coups (1). Cependant l'histoire de la vie de S. Cyprien prouve assez que notre imagination a exagéré la situation périlleuse dans laquelle se trouvoit un Evêque Chrétien, & que s'il étoit exposé à des dangers, l'ambition en court de plus grands dans la poursuite des honneurs temporels. Quatre Empereurs Romains avec leurs familles, leurs amis

(1) Les lettres de S. Cyprien sont une peinture originale & très-curieuse de l'*homme* & des *temps*. Voyez aussi les deux vies de S. Cyprien composées avec une égale exactitude, quoiqu'avec des vues très-différentes; l'une par le Clerc (Bibliotheq. univers. tom. XII, p. 208-378) l'autre par Tillemont, Mém. eccléf., tom. IV. part. I, p. 76-459.

&

& leurs partiſans, furent maſſacrés dans l'eſpace de dix années, pendant leſquelles S. Cyprien guida, par ſon autorité & par ſon éloquence, les conſeils de l'Egliſe de Carthage. Ce fut là troiſième année ſeulement de ſon adminiſtration qu'il eut lieu de redouter les Edits ſévères de Dèce, la vigilance des Magiſtrats, & les clameurs de la multitude. Le Peuple demandoit à grands cris que S. Cyprien, ce Chef des Chrétiens, fût déchiré par les lions. La prudence lui conſeilloit de ſe mettre à couvert pendant quelque temps : la voix de la prudence fut écoutée. Il ſe retira dans une ſolitude obſcure, d'où il pouvoit entretenir une correſpondance ſuivie avec le Clergé & avec le Peuple de Carthage; & ſe dérobant à la fureur de la tempête juſqu'à ce qu'elle fût diſſipée, il conſerva ſa vie, ſans abandonner ſa réputation ou ſon pouvoir. Malgré toutes ſes précautions, il ne put éviter les reproches de ſes ennemis

Danger qu'il court. Sa fuite.

personnels, qui insultoient à sa conduite, ni la censure des Chrétiens plus rigides qui la déploroient. On l'accusa d'avoir manqué lâchement, & par une désertion criminelle aux devoirs les plus sacrés (1). S. Cyprien allégua pour sa justification, la juste nécessité de se réserver pour les besoins futurs de l'Eglise, l'exemple de plusieurs saints Evêques (2), & les avertissemens divins, qui lui avoient souvent été communiqués, comme il le déclare lui-même dans des visions & dans des extases (3). Mais sa meilleure apologie est la fermeté avec laquelle, huit ans après, il

(1) Voyez la lettre polie, mais sévère, écrite par le Clergé de Rome à l'Evêque de Carthage. (S. Cyprien, epist. 8, 9.) Pontius met tout en œuvre & prend les plus grands soins pour justifier son maître contre la censure générale.

(2) En particulier, l'exemple de Denys d'Alexandrie & de S. Grégoire-le-Thaumaturge de Neo-Césarée. Voyez Eusèbe. hist. eccléf., l. VI, c. 40, & Mémoires de Tillemont, tom. IV, part II, p. 685.

(3) V. S. Cyprien. epist. 16, & sa vie par Pontius.

ſouffrit la mort, en défendant la cauſe de la Religion. L'hiſtoire authentique de ſon martyre a été écrite avec une ſincérité & une impartialité peu ordinaires : nous en rapporterons les circonſtances les plus intéreſſantes, perſuadés qu'elles donneront les plus grands éclairciſſemens ſur l'eſprit & ſur la forme des perſécutions des Romains (1).

Lorſque Valérien étoit Conſul pour la troiſième fois, & Galien pour la quatrième, Saint Cyprien eut ordre de ſe rendre dans la chambre du Conſeil privé de Paternus, Proconſul d'Afrique. Ce Magiſtrat lui fit part du mandement

Il eſt exilé. An. 257.

(1) Nous avons une vie originale de S. Cyprien, faite par le Diacre Pontius, qui l'accompagna dans ſon exil, & qui aſſiſta à ſa mort. Nous poſſédons auſſi les anciens actes proconſulaires de ſon martyre. Ces deux relations s'accordent l'une avec l'autre, & elles paroiſſent toutes les deux vraiſemblables ; &, ce qui eſt en quelque ſorte remarquable, elles ne ſont déſigurées par aucune circonſtance miraculeuſe.

impérial qu'il venoit de recevoir (1), & par lequel il étoit enjoint à tous ceux qui avoient abandonné la religion Romaine, de reprendre immédiatement la pratique des cérémonies de leurs ancêtres. Saint Cyprien répliqua, sans hésiter, qu'il étoit Chrétien & Evêque, & qu'il resteroit attaché au culte du Dieu véritable & unique, qu'il prioit tous les jours pour la sûreté & pour la prospérité des deux Empereurs ses légitimes souverains. Il réclama avec une confiance modeste, le privilége d'un Citoyen, en refusant de répondre à quelques questions captieuses, & même illégales, que le Proconsul lui avoit

(1) Il sembleroit que l'on avoit envoyé, dans le même temps, des ordres circulaires à tous les Gouverneurs. Denys (ap. Euseb., l. VII, c. II.) rapporte, presque de la même manière, l'histoire de son bannissement, lorsqu'il fut obligé de sortir d'Alexandrie. Mais comme il échappa & qu'il survécut à la persécution, nous devons le trouver plus ou moins heureux que S. Cyprien.

proposées. Saint Cyprien fut condamné au bannissement, comme coupable de désobéissance. On le mena sans délai à Curubis, ville libre & maritime de la Zeugitane, agréablement située dans un terrain fertile, & à quarante milles environ de Carthage (1). L'Evêque exilé jouit de toutes les commodités de la vie & de la conscience de la vertu. Sa réputation étoit répandue en Afrique & en Italie. On publia une relation de sa conduite pour l'édification du Monde

(1) Voyez Pline, hist. nat., v. 3. Cellarius Geograp. ancien, p. 111, p. 96. Voyages de Shaw, p. 90; & pour le pays adjacent (qui est terminé par le Cap Bone ou promontoire de Mercure). Voyez l'Afrique de Marmol, tom. II, p. 474. Il existe des restes d'un aqueduc, près de Curubis ou Curbis, changé aujourd'hui en Gurbes; & le Docteur Shaw connoît une inscription où cette Ville est nommée *Colonia Fulvia*. Le Diacre Pontius (vie de S. Cyprien, c. 12) l'appelle : (Apricum & competentem locum, hospitium » pro voluntate secretum, & quicquid apponi eis » antè promissum est, qui regnum & justitiam Dei » quærunt ».

Chrétien (1) & sa solitude fut souvent interrompue par les lettres, les visites & les félicitations des fidèles. A l'arrivée d'un nouveau Proconsul dans la province, la fortune parut, pendant quelque temps, encore plus favorable à Saint Cyprien ; il fut rappelé d'exil ; & quoiqu'on ne lui permît pas d'abord de retourner à Carthage, les jardins qu'il possédoit aux environs de cette Capitale, lui furent assignés pour le lieu de sa résidence (2).

Et condamné à mort.

Enfin, précisément une année (3) après que Saint Cyprien avoit comparu

(1) Voyez S. Cyprien, epist. 77, édit. Fell.

(2) Lorsque S. Cyprien s'étoit converti, il avoit vendu ses jardins pour le soutien des pauvres. La bonté de Dieu (probablement la libéralité de quelque ami chrétien) les lui rendit. Voyez Pontius, c. 15.

(3) Quand S. Cyprien, douze mois auparavant, fut envoyé en exil, il songea qu'il seroit mis à mort le jour suivant. L'événement a obligé d'expliquer ce mot de jour, & de lui faire signifier une année. Pontius, c. 12.

pour la première fois devant le Magiſtrat, Galère Maxime, Proconſul d'Afrique, reçut l'Ordonnance impériale pour procéder à l'exécution de ceux qui prêchoient la religion chrétienne. L'Evêque de Carthage ſavoit qu'il ſeroit immolé des premiers, & la fragilité de la nature humaine le portoit à ſe dérober, par une fuite ſecrette, au danger & à l'honneur du martyre; mais rappelant bientôt la fermeté qui convenoit à ſon caractère, il retourna dans ſes jardins, où il attendit patiemment les miniſtres de la mort. Deux officiers de rang, qui avoient été chargés de cette commiſſion, placèrent Saint Cyprien au milieu d'eux ſur un char; &, comme le Proconſul avoit alors d'autres occupations, ils le conduiſirent, non en priſon, mais dans une maiſon particulière de Carthage, qui appartenoit à l'un d'entr'eux. On ſervit un repas élégant à l'Evêque; & ſes amis eurent la permiſſion de jouir

encore une fois de sa société, tandis que les rues étoient remplies d'une multitude de Chrétiens inquiets & alarmés du sort prochain de leur père spirituel (1). Le matin, il parut devant le tribunal du Proconsul, qui, après s'être informé du nom & de la situation de Saint Cyprien, lui ordonna de sacrifier aux Dieux, l'avertit de réfléchir sur les suites de sa désobéissance. Le refus de Saint Cyprien fut ferme & décisif; & le Magistrat, lorsqu'il eut pris l'avis de son Conseil, prononça, quoiqu'avec répugnance, la sentence de mort; elle étoit conçue en ces termes : « Que » Thascius Cyprianus soit immédiate- » ment décapité, comme l'ennemi des

(1) Pontius, (c. 15) avoue que S. Cyprien, avec lequel il soupa, passa la nuit *custodiâ delicatâ*. L'Evêque exerça un dernier acte de Jurisdiction très-convenable, en ordonnant, fort-à-propos, que les jeunes femmes qui veilloient dans la rue au milieu de la foule, ne restassent point exposées pendant la nuit aux dangers & aux tentations. Ab. précédent, c. 2.

» Dieux de Rome, & comme chef » d'une aſſociation criminelle, qu'il a » entraînée dans une réſiſtance ſacri- » lége aux loix des très-ſacrés Empe- » reurs Valérien & Galien (1) ». Le genre de ſon ſupplice étoit le plus doux & le moins douloureux que l'on pouvoit infliger à une perſonne convaincue d'un crime capital; & l'on n'employa point la queſtion pour forcer l'Evêque de Carthage à renoncer à ſes principes ou à découvrir ſes complices.

Dès-que la ſentence eut été proclamée, les Chrétiens, qui s'étoient aſſemblés en foule devant les portes du Palais, s'écrièrent tous: *nous mourrons avec lui*. Les effuſions généreuſes de leur zèle & de leur affection, ne leur devinrent point funeſtes, & ne furent d'aucune utilité à Saint Cyprien. Il fut Son Martyre.

(1) Voyez la Sentence originale dans les actes, c. 4, & dans Pontius, c. 17. Celui-ci la rend d'une manière plus déclamatoire.

mené sans résistance, sans insulte, sous une escorte de Tribuns & de Centurions, dans une plaine vaste & unie, située près de la ville, & qui étoit déjà remplie d'un grand nombre de spectateurs. On avoit permis aux Diacres & aux Prêtres d'accompagner leur saint Evêque; ils lui aidèrent à défaire le haut de sa robe, & ils étendirent des linges sur la terre pour recevoir les gouttes précieuses de son sang. Lorsque le martyr leur eut commandé de donner au bourreau vingt pièces d'or, il se couvrit le visage avec ses mains; & d'un seul coup, la tête fut séparée.

Son corps resta, durant quelques heures, exposé à la curiosité des Gentils; mais on l'enleva pendant la nuit, & il fut transporté en pompe, & au milieu d'une illumination brillante, au cimetière des Chrétiens. Les funérailles de S. Cyprien furent célébrées publiquement sans aucune opposition de la part des Magistrats. Ceux d'entre les

fidèles qui avoient rendu ces derniers honneurs à sa personne & à sa mémoire, ne furent ni recherchés ni punis. Il est singulier que de tous les Evêques qui étoient en si grand nombre dans la province d'Afrique, Saint Cyprien ait été le premier jugé digne d'obtenir la couronne du martyre (1).

Divers motifs qui portoient les Chrétiens à rechercher le martyre.

Il avoit le choix de mourir martyr ou de vivre apostat; mais de ce choix dépendoit l'alternative de l'honneur ou de l'infamie. Quand nous pourrions même supposer que l'Evêque de Carthage eût employé la profession de la foi chrétienne, comme l'instrument de son avarice ou de son ambition, il lui importoit toujours de soutenir le rôle qu'il avoit pris (2); & s'il possédoit le moin-

---

(1) Pontius, c. 19. M. de Tillemont (Mém. ecclés., tom. IV, part. 1, p. 450, note 50) est fâché de voir assurer si positivement qu'il n'y ait point eu un seul Evêque parmi les martyrs des premiers siècles.

(2) Quelque opinion que l'on puisse se former du

dre degré de courage, il devoit s'exposer aux plus cruels tourmens, plutôt que de changer, par un seul acte, la réputation d'une vie entière contre l'horreur de ses frères chrétiens, & contre le mépris du monde idolâtre. Mais si le zèle de Saint Cyprien avoit pour base la conviction sincère de la vérité des dogmes qu'il prêchoit, loin de contempler avec effroi la couronne du martyre, il la regardoit sans doute comme l'objet de ses desirs.

Les déclamations vagues, quoique éloquentes, des Pères, ne nous présentent aucune idée distincte; & il seroit difficile d'assigner le degré de gloire & de bonheur immortels, qu'ils promettoient avec assurance aux personnes assez heureuses pour répandre

---

caractère ou des principes de Thomas Becket, nous devons avouer qu'il souffrit la mort avec une constance digne des premiers martyrs. Voyez l'Histoire de Henri II, par Mylord Littleton, vol. II, p. 592, &c.

leur ſang dans la cauſe de la religion (1). Ils avoient ſoin d'inculquer que le feu du martyre tenoit lieu de tout, & qu'il expioit tous les péchés; que, bien différens des Chrétiens ordinaires, dont les ames ſont obligées de ſubir une purification lente & pénible, les confeſſeurs triomphans entroient immédiatement dans le ſéjour du bonheur éternel, où, jouiſſant de la ſociété des Patriarches, des Apôtres & des Prophètes, ils régnoient avec Jéſus-Chriſt, & aſſiſtoient au jugement univerſel du genre-humain. L'aſſurance d'une réputation durable ſur la terre, motif ſi propre à flatter la vanité de l'homme, animoit ſouvent le courage des martyrs. Les honneurs que Rome ou Athènes accordoit aux ci-

---

(1) Voyez en particulier le traité de S. Cyprien *de Lapſis*, 87-98, édit. Fell. L'érudition de Dowell (differtat. Cyprian. XII, XIII) & la ſagacité de Midleton (*free inquyri*, p. 162, &c.) ne nous laiſſent rien à deſirer concernant le mérite, les honneurs & les motifs des martyrs.

toyens morts pout la patrie, n'étoient que de froides démonſtrations, que de vaines marques de reſpect, ſi on leur oppoſe la gratitude, la dévotion ardente avec laquelle l'Egliſe primitive célébroit les glorieux champions de l'Evangile. On faiſoit tous les ans commémoration de leurs vertus & de leurs ſouffrances; & cette cérémonie, d'abord ſacrée, fut convertie, dans la ſuite, en culte religieux. Il arrivoit fréquemment que les Magiſtrats payens ne puniſſoient pas du dernier ſupplice ceux qui avoient confeſſé publiquement la foi : après être ſortis de leurs priſons, ces Chrétiens obtenoient les honneurs que méritoient leur martyre imparfait & leur généreuſe réſolution. Les femmes les plus pieuſes ſollicitoient la permiſſion d'appliquer leurs bouches ſur les fers qu'ils avoient portés, ſur les bleſſures qu'ils avoient reçues. Leurs perſonnes étoient réputées ſacrées, leurs déciſions admiſes avec déférence.

Ils n'abusèrent que trop ſouvent, par leur orgueil ſpirituel & par leurs mœurs licencieuſes, de la prééminence qu'ils devoient à leur zèle & à leur intrépidité (1). En developpant le mérite exalté des martyrs, de pareilles diſtinctions décèlent le petit nombre de ceux qui ſouffrirent & qui moururent pour la profeſſion du chriſtianiſme.

Ardeur des premiers Chrétiens.

Aujourd'hui que l'enthouſiaſme a fait place à une circonſpection réſervée, au-lieu d'admirer la ferveur des anciens fidèles, on ſeroit plutôt diſpoſé à la critiquer; mais il nous paroît encore plus facile de l'admirer que de l'imiter. Les premiers Chrétiens, ſelon l'expreſſion vive de Sulpice-Sévère, deſiroient le martyre avec plus d'ardeur que ſes con-

(1) S. Cyprien, epiſt. 5, 6, 7, 22, 24, & le traité *de unitate Eccleſiæ*. Le nombre des prétendus martyrs a été fort multiplié, par la coutume, qui s'introduiſit, de donner aux Confeſſeurs ce nom honorable.

temporains ne sollicitoient un Evêché (1).
Les Epîtres que Saint Ignace composa, lorsque, chargé de chaînes, il traversoit les villes de l'Asie, respirent les sentimens les plus opposés aux sensations ordinaires de l'homme. Il dédaigne la pitié des Romains; il les conjure instamment de ne point le priver, par leur intercession, de la couronne du martyre, quand il sera exposé dans l'amphithéâtre; & il déclare que son intention est d'irriter & de provoquer les bêtes sauvages qui pourroient être l'instrument de sa mort (2.) On rapporte

---

(1) *Certatim gloriosa in certamina ruebatur; multique avidiùs tum martyria gloriosis motibus quærebantur, quàm nunc episcopatus pravis ambitionibus appetuntur.* Sulpice Sévère, l. 11. Il auroit pu omettre le mot *nunc*.

(2) Voyez *epist. ad Roman.* c. 4, 5; *ap. Patres Apostol.*, tom. II, p. 27. Il entroit dans le systême de l'Evêque Pearson, (Voyez ses *vindiciæ Ignatianæ*, part. II, c. 9, de justifier les sentimens de S. Ignace, par une foule d'exemples & d'autorités.

plusieurs

plusieurs traits du courage de quelques martyrs, qui exécutèrent réellement ce que Saint Ignace avoit résolu, qui irritèrent la fureur des lions; qui, exhortant les bourreaux à se hâter, s'élancèrent avec joie dans les flammes allumées pour les consumer, & qui donnèrent des marques de plaisir & de satsfaction au milieu des tourmens les plus cruels. On vit souvent le zèle impatient des Chrétiens, forcer les barrières que le gouvernement avoit posées pour la sûreté de l'Église; ils suppléoient, par leurs déclarations volontaires, au manque d'accusations; ils troubloient, sans ménagement, le service public du paganisme (1); &, se

(1) L'histoire de Polieucte, qui a fourni au grand Corneille le sujet d'une belle tragédie, est un des exemples les plus célèbres de ce zèle outré, quoiqu'il ne soit peut-être pas des plus authentiques. Il faut observer que le soixantième canon du Concile d'Elvire, refuse le titre de martyr à ceux qui s'exposoient à la mort, en détruisant publiquement les idoles.

précipitant en foule autour du Tribunal des Magistrats, ils les sommoient de prononcer la sentence de condamnation, & de leur infliger les peines décernées par la loi. Une conduite si remarquable ne pouvoit échapper à l'attention des anciens philosophes; mais il paroît qu'elle leur inspira bien moins d'admiration que d'étonnement. Incapables de concevoir les motifs qui transportoient quelquefois le courage des fidèles au-delà des bornes de la prudence ou de la raison, ils attribuoient ce desir de la mort à un résultat étrange de désespoir obstiné, d'insensibilité stupide ou du frénésie superstitieuse (1). « Malheureux! » s'écrioit le Proconsul Antonin en parlant aux Chrétiens d'Asie, » malheureux! » puisque vous êtes si las de la vie,

(1) Voyez Epictete, l. IV, c. 7. (quoique l'on doute qu'il fasse allusion aux Chrétiens). Marc-Aurele *de rebus suis*, l. XI, c. 3. Lucien *in Peregrin*.

» vous est-il si difficile de trouver des » cordes & des précipices (1) » ? Il étoit (comme l'a observé un pieux & savant Historien) fort réservé à punir des coupables qui n'avoient d'accusateurs qu'eux-mêmes, les loix impériales n'ayant point encore pourvu à un cas si extraordinaire. Se bornant donc à condamner un petit nombre, pour servir d'exemple aux autres Chrétiens, il renvoyoit la multitude avec indignation & avec mépris (2). Malgré ce dédain réel ou affecté, la constance intrépide des fidèles produisit les effets les plus salutaires sur les esprits que la nature ou la grace avoit heureusement disposés à recevoir les vérités de la religion.

---

(1) Tertullien. *ad Scapulam*, c. 5. Les Savans sont divisés entre trois personnes du même nom, qui toutes ont été Proconsuls d'Asie. Je suis porté à croire qu'il est ici question d'Antonin-le-Pieux, qui fut Empereur dans la suite, & qui pouvoit avoir gouverné l'Asie sous le règne de Trajan.

(2) Mosheim *de rebus christ. ante Constant.*, p. 23.

Dans ces spectacles affligeans, il se trouvoit beaucoup de Gentils qui éprouvoient de la compassion, qui admiroient & qui étoient convertis. L'enthousiasme généreux se communiquoit du martyr aux spectateurs; &, comme on l'a souvent observé, le sang des martyrs devint la semence de l'Eglise.

Le relâchement s'introduit par degrés.

Mais, quoique la dévotion eût causé cette fièvre de l'ame, & que l'éloquence cherchât toujours à l'entretenir, les espérances & les craintes plus naturelles du cœur humain, l'amour de la vie, l'appréhension de la douleur, l'horreur de la dissolution, reprirent insensiblement leurs droits. Les sages directeurs de l'Eglise se trouvoient obligés de restraindre l'ardeur indiscrette des Chrétiens, & de se méfier d'une constance qui les abandonnoit trop souvent au moment du danger (1). A mesure que

(2) Voyez l'Epître de l'Eglise de Smyrne, ap. Euseb., hist. Ecclés., l. IV, c. 15.

les fidèles renoncèrent aux mortifications, & que leur vie devint moins austère, ils se montrèrent de jour en jour plus insensibles à l'honneur du martyre. Les soldats de Jésus-Christ, au-lieu de se distinguer par des actes volontaires d'héroïsme, abandonnoient fréquemment leurs postes, & fuyoient avec confusion devant un ennemi auquel il eût été de leur devoir de résister. Il y avoit cependant, pour échapper aux flammes de la persécution, trois moyens qui n'étoient pas tous également condamnables. Le premier, en effet, avoit été déclaré innocent; le second, dont l'espèce paroissoit plus incertaine, étoit au moins une offense vénielle; mais en suivant le troisième, on se rendoit coupable d'une apostasie criminelle & directe.

Trois moyens d'éviter le martyre.

I. Un inquisiteur moderne seroit bien étonné d'apprendre que, chez les Romains, toutes les fois que l'on dénonçoit aux Magistrats une personne de la

secte des Chrétiens, on communiquoit les charges à l'accusé, & qu'on lui laissoit toujours un temps convenable pour arranger ses affaires domestiques, & pour répondre au crime qui lui avoit été imputé (1). S'il doutoit de sa propre constance, un pareil délai lui procuroit la facilité de conserver sa vie & son honneur par la fuite, de se cacher dans quelque retraite obscure ou dans quelque province éloignée, & d'attendre patiemment le retour de la paix & de la tranquillité. Des démarches si conformes à la raison, furent bientôt autorisées par l'avis & par l'exemple des plus saints Prélats; & il paroît qu'elles furent généralement approuvées, excepté par les Montanistes, qu'un attachement

---

(1) Dans la seconde apologie de S. Justin, on trouve un exemple particulier & très-curieux d'un pareil délai donné par la loi. La même indulgence fut accordée aux Chrétiens accusés dans la persécution de l'Empereur Dèce; & S. Cyprien (*de lapsis*) en parle positivement : *dies negantibus præstitutus*.

ſtrict & opiniâtre à la rigueur de l'ancienne diſcipline, jeta enfin dans l'héréſie (1). II. Les gouverneurs des Provinces, dont l'avarice l'emportoit ſur le zèle, avoient coutume de vendre des certificats, (ou *libelles*, comme on les appeloit alors). Ces certificats atteſtoient que les perſonnes qui y étoient nommées, s'étoient ſoumiſes aux loix, & qu'elles avoient ſacrifié aux Divinités Romaines. En produiſant ces fauſſes déclarations, les Chrétiens opulens & timides, pouvoient impoſer ſilence aux délateurs, & concilier, en quelque ſorte, leur ſûreté avec leur religion. Une légère pénitence expioit la faute

(1) Tertullien regarde la fuite, dans un temps de perſécution, comme une apoſtaſie imparfaite, mais très-criminelle, comme une tentative impie pour éluder la volonté de Dieu, &c. &c. Il a écrit, ſur ce ſujet, (Voyez p. 536-544., édit. Rigalt.) un traité qui eſt rempli du fanatiſme le plus extravagant, & des déclamations les plus ridicules. Il eſt cependant aſſez ſingulier que Tertullien n'ait pas ſouffert lui-même le martyre.

de cette dissimulation profane (1).
Dans toutes les persécutions, il y eut un grand nombre d'indignes Chrétiens qui désavouèrent ou abandonnèrent publiquement leur religion, & qui confirmèrent la sincérité de leur abjuration par quelque acte légal, soit en brûlant de l'encens, soit en offrant des sacrifices. Parmi ces Apostats, les uns avoient cédé à la première menace ou à la premiere exhortation des Magistrats. La patience des autres n'avoit pu être subjuguée que par la lenteur & par le redoublement des supplices. Ceux-ci ne s'avançoient qu'en tremblant; l'épouvante peinte dans leurs regards déceloit leurs remords intérieurs, tandis que ceux-là marchoient avec confiance & avec joie aux autels

(1) Les *libellatici*, qui sont principalement connus par les écrits de S. Cyprien, sont décrits avec la dernière précision dans le Commentaire étendu de Mosheim, 483-489.

des Dieux (1). Mais le déguisement, que la crainte avoit forcé de prendre, tomboit avec le danger. Dès-que la rigueur de la persécution se ralentissoit, les portes de l'Eglise étoient assaillies d'une multitude de pénitens qui détestoient leur soumission sacrilége, & qui sollicitoient, avec une égale ardeur, mais avec des succès différens, la permission de rentrer dans le sein de la société des fidèles (2).

IV. Malgré les règles générales éta- Le Gouverne-

(1) Pline, lettres x, 97. Denys d'Alexandrie, ap. Euseb., l. VI, c. 41. « Ad prima statim verba mi-» nantis inimici maximus fratrum numerus fidem » suam prodidit : nec prostratus persecutionis impetu, » sed voluntario lapsu se-ipsum prostravit. » Œuvres de S. Cyprien, p. 89. Parmi les déserteurs, il y avoit plusieurs Prêtres, & même des Evêques.

(2) C'est dans cette occasion que S. Cyprien composa son traité *de lapsis* & plusieurs de ses épîtres. La controverse concernant le traitement qu'il falloit infliger aux apostats pénitens, ne se trouve point parmi les Chrétiens du siècle précédent. En attribuerons-nous la cause à la supériorité de leur foi & de leur courage ? ou bien ne seroit-ce pas parce que nous

ment emploie tour-à-tour la févérité & la tolérance.

blies pour le jugement & pour la punition des Chrétiens dans un gouvernement étendu & arbitraire, leur sort devoit toujours dépendre, en grande partie, de leur propre conduite, des circonstances des temps, & du caractère des principaux chefs & des administrateurs subordonnés qui les gouvernoient. Le zèle pouvoit quelquefois provoquer la fureur superstitieuse des Payens. La prudence pouvoit quelquefois aussi détourner ou appaiser l'orage. Une foule de motifs différens portoit les Gouverneurs des Provinces à user de toute la rigueur des loix, ou à se relâcher dans leur exécution. Le plus puissant de ces motifs étoit leur empressement à se conformer, non-seulement aux édits publics, mais encore aux intentions secrètes de l'Empereur, dont un seul coup-d'œil suffisoit pour

---

avons une connoissance moins parfaite de leur histoire ?

allumer ou pour éteindre les flammes de la persécution. Toutes les fois que l'on exerça quelques actes de sévérité dans les diverses parties de l'Empire, les premiers Chrétiens déplorèrent, & peut-être exagérèrent leurs propres souffrances. Mais le nombre célèbre des *dix* persécutions a été fixé par les Ecrivains ecclésiastiques du cinquième siècle, qui voyoient, d'une manière plus distincte, l'état florissant ou malheureux de l'Eglise, depuis Néron jusqu'à Dioclétien. Les parallèles ingénieux des *dix* plaies de l'Egypte & des *dix* cornes de l'Apocalypse, leur donnèrent la première idée de ce calcul : en appliquant à la vérité de l'histoire, la croyance qu'exigent les prophéties, ils eurent soin de choisir les règnes qui avoient en effet été les plus funestes à la cause du Christianisme (1). Mais ces persé-

Les dix persécutions.

(1) Voyez Mosheim, p. 97. Sulpice Sévère est le premier qui ait imaginé ce nombre, quoi qu'il pa-

cutions passagères servirent seulement à ranimer le zèle des fidèles, & à rétablir leur discipline; & les momens de rigueur excessive furent compensés par de plus longs intervalles de paix & de sécurité. L'indifférence de quelques Princes, & l'indulgence de plusieurs autres, permirent aux Chrétiens d'exercer leur culte, à la faveur d'une tolérance publique, quoiqu'elle ne fût peut-être pas autorisée par la loi.

Edits supposés de Tibère & de Marc-Aurèle.

L'apologétique de Tertullien renferme deux exemples très-anciens, très-singuliers, & en même temps très-suspects, de la clémence des Empereurs : ce sont les édits de Tibère & de Marc-Aurele publiés non-seulement pour protéger l'innocence des Chrétiens, mais encore pour annoncer ces miracles surprenans, qui attestoient la vérité de leur doctrine. Le premier de

roisse vouloir réserver la dixième & la plus grande persécution pour l'avenue de l'Ante-Christ.

ces exemples est accompagné de quelques difficultés capables d'embarrasser un esprit sceptique (1). Il faudroit supposer que Ponce-Pilate informa l'Empereur de la sentence de mort injustement prononcée par lui-même, contre une personne innocente, & qui paroissoit revêtue d'un caractère divin; que, sans avoir le mérite du martyre, il en courut le danger; que Tibère, connu par son mépris affecté pour toute espèce de religion, conçut aussi-tôt le dessein de placer le Messie des Juifs parmi les Dieux de Rome; qu'un Sénat composé d'esclaves, osa désobéir aux

---

(1) S. Justin est le premier qui ait fait mention du témoignage rendu par Ponce-Pilate. Les embellissemens successifs que cette histoire a reçus, en passant par les mains de Tertullien, d'Eusèbe, de S. Epiphane, de S. Chrysostôme, d'Orose, de Grégoire de Tours, & des auteurs qui ont donné les différentes éditions des actes de Pilate, sont très-ingénuement représentés par Don Calmet. Dissert. sur l'Ecriture, tom. III, p. 651, &c.

ordres de son maître ; que Tibère, au lieu de s'offenser d'un pareil refus, se contenta de protéger les Chrétiens contre la sévérité des loix, plusieurs années avant que ces loix eussent été portées, avant que l'Eglise eût pris un nom particulier, ou qu'elle eût acquis quelque consistance. Enfin nous serions forcés de croire que le souvenir de ce fait extraordinaire auroit été conservé dans des registres publics & très-authentiques, qui auroient échappé aux recherches des historiens de la Grèce & de Rome ; & qu'ils auroient été connus seulement d'un Chrétien d'Afrique, qui composa son Apologétique cent soixante ans après la mort de Tibère. On prétend aussi que l'édit de Marc-Aurele fut l'effet de la dévotion & de la gratitude de ce Prince pour sa délivrance miraculeuse dans la guerre des Marcomans. La situation déplorable des légions, la pluie qui tomba si à propos,

la grêle, les éclairs & le tonnerre, l'effroi & la défaite des Barbares ont été célébrés par la plume éloquente de plusieurs auteurs Payens. S'il se trouvoit des Chrétiens dans l'armée, il étoit bien naturel qu'ils attachassent quelque mérite aux prières ferventes qu'ils avoient offertes, à l'instant du danger, pour leur propre conservation, & pour la sûreté publique. Mais les monumens d'airain & de marbre, les médailles des Empereurs, & la colonne Antonine, nous assurent aussi que ni le Prince ni le Peuple ne furent touchés de ce service signalé, puisqu'ils attribuèrent leur salut à la providence de Jupiter & à l'interposition de Mercure. Dans tout le cours de son règne, Marc-Aurele méprisa les Chrétiens comme philosophe ; & il les punit comme souverain (1).

(1) Sur ce miracle, que l'on appelle communément le miracle de la Légion fulminante, voyez l'excellente critique de M. Moyle, vol II. p. 81-390.

Etat des Chrétiens sous le règne de Commode & sous celui de Sévère.

A. 180.

Par une fatalité singulière, les maux qu'ils avoient endurés sous le gouvernement d'un prince vertueux, cessèrent tout-à-coup à l'avénement d'un tyran; & comme ils avoient seuls éprouvé l'injustice de Marc-Aurele, ils furent seuls protégés par la douceur de Commode. La célèbre Marcia qui tenoit le premier rang parmi ses concubines, & qui conspira contre les jours de son amant, avoit conçu une affection particulière pour l'Eglise opprimée; & quoiqu'il ne lui eût pas été possible de concilier la pratique du vice avec les préceptes de l'Evangile, elle pouvoit se flatter qu'elle expieroit les foiblesses de son sexe & de sa profession, en se déclarant patrone des Chrétiens (1). Sous la protection favorable de Marcia, ils passèrent en sûreté les treize années

(1) Dion Cassius, ou plutôt son abréviateur Xiphilin, l. LXXII, p. 1206. M. Moyle (p. 266) a représenté l'état de l'Eglise sous le règne de Commode

d'une

d'une tyrannie cruelle ; & lorſque l'Empire eut été établi dans la maiſon de Sévère, ils formèrent avec la nouvelle Cour des liaiſons particulières, mais plus honorables. On avoit perſuadé à l'Empereur que, dans une maladie dangereuſe, il avoit tiré quelque ſecours, ſoit phyſique ſoit ſpirituel, de l'huile ſainte dont il avoit été oint par un de ſes eſclaves. Il traita toujours avec une diſtinction particulière, pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui avoient embraſſé la nouvelle religion. La nourrice & le Précepteur de Caracalla étoient chrétiens ; & ſi ce jeune Prince montra jamais quelque ſentiment d'humanité, ce fut dans une circonſtance qui, quoique peu intéreſſante en elle-même, avoit rapport à la cauſe du Chriſtianiſme (1). Sous le

(1) Comparez la vie de Caracalla, dans l'hiſtoire Auguſte, avec la lettre de Tertullien à Scapula. Le Docteur Jortin (remarques ſur l'hiſt. eccléſiaſt., vol. II, p. 5, &c.) en examinant l'effet de l'huile ſainte

règne de Sévère, la fureur de la populace fut réprimée, & la rigueur des anciennes loix suspendue pendant quelque temps. Les gouverneurs des provinces se contentèrent d'un présent annuel, que les Eglises de leurs districts leur donnoient, comme le prix ou comme la récompense de leur modération (1). La dispute qui s'éleva au sujet du temps précis où l'on devroit célébrer la fête de Pâques, arma les Evêques de l'Italie & de l'Asie les uns contre les autres; & il ne se passa point d'événement plus important dans cette période de repos
A. 198. & de tranquillité (2). Enfin, la paix

sur la maladie de Sévère, a le plus fort desir de convertir en miracle la guérison de ce Prince.

(1) Tertullien *de fuga*, c. 13. Le présent fut fait durant la fête des Saturnales; & Tertullien voit avec peine que la société des fidèles est confondue avec les professions les plus infâmes, qui achetoient la connivence du Gouvernement.

(2) Eusèbe, L. V. c. 23, 24. Mosheim, p. 435-447.

de l'Eglise ne fut interrompue que lorsque le nombre, sans cesse augmentant, des prosélytes, eut attiré l'attention de Sévère & aliéné l'esprit de ce Prince. Dans la vue d'arrêter les progrès du Christianisme, il publia un édit, qui, selon les intentions du Prince, ne devoit concerner que les nouveaux convertis, mais qui ne pouvoit être rigoureusement exécuté sans affecter les plus zélés de leurs prédicateurs & de leurs missionnaires. Il est facile de découvrir dans cette persécution adoucie, le génie indulgent de Rome & du Polythéisme, qui admettoit si promptement toute espèce d'excuse en faveur de ceux qui pratiquoient les cérémonies religieuses de leurs ancêtres (1).

Mais les loix que Sévère avoit établies, expirèrent bientôt avec l'auto- Sous le règne des successeurs de Sévère. A. 211-249.

(1) « Judæos fieri sub gravi pœna vetuit. Idem « etiam de Christianis sanxit ». Hist. Aug., p. 79.

rité de cet Empereur. Les Chrétiens, après cet orage passager, jouirent d'un calme de trente-huit ans (1). Jusqu'à cette époque, ils avoient ordinairement tenu leurs assemblées dans des maisons particulières & dans des lieux retirés. Il leur fut alors permis d'élever & de consacrer des édifices convenables pour célébrer leur culte religieux (2), de faire, à Rome même, des acquisitions destinées à l'usage de leur société, de nommer publiquement leurs Ministres ecclésiastiques; & ils se conduisirent,

(1) Sulpice Sévère, l. 11, p. 384. Ce calcul (en y faisant une seule exception) est confirmé par l'histoire d'Eusèbe & par les écrits de Saint Cyprien.

(2) L'antiquité des Eglises des Chrétiens a été discutée par Tillemont (Mém. ecclésiast., tom. III, part. II, p. 68-72) & par Moyle, vol. 1, p. 378-398). Ce fut du temps d'Alexandre-Sévère, selon M. de Tillemont, & suivant M. Moyle, sous Gallien, que les premières Eglises furent construites pendant la paix que les fidèles goûtèrent durant le règne de ces deux Princes.

dans ces élections, d'une manière si exemplaire, qu'ils méritèrent le respect des Gentils (1). Durant ce long repos, l'Eglise obtint de la considération. Les règnes de ces Princes qui tiroient leur origine des provinces Asiatiques, furent les plus favorables aux Chrétiens. Les personnages éminens de la secte, au lieu d'être réduits à la nécessité d'implorer la protection d'une esclave ou d'une concubine, furent admis dans le Palais, revêtus du caractère honorable de Prêtres & de Philosophes, & leur doctrine mystérieuse, qui avoit déjà été répandue parmi le peuple, attira insensiblement la curiosité des Souverains. Lorsque l'Impératrice Mammée passa par Antioche, elle parut desirer

(1) Voyez l'histoire Auguste, p. 130. L'Empereur Alexandre adopta leur méthode d'exposer publiquement le nom de ceux qui se présentoient pour être revêtus de quelque emploi. Il est vrai que l'on attribue aussi à la Nation Juive l'honneur de cette coutume.

de s'entretenir avec le célèbre Origène, dont tout l'Orient vantoit la piété & les connoiſſances. Origène ſe rendit à une invitation ſi flatteuſe ; &, quoiqu'il ne dût pas eſpérer de pouvoir convertir une femme ruſée & ambitieuſe, ſes exhortations éloquentes furent écoutées avec plaiſir ; & Mammée le renvoya honorablement dans ſa retraite en Paleſtine (1): Alexandre adopta les ſentimens de ſa mère ; & la dévotion philoſophique de ce Prince, ſe manifeſta par un reſpect ſingulier, mais peu judicieux, pour la religion chrétienne. Il plaça dans ſa chapelle domeſtique les ſtatues d'Abraham, d'Orphée, d'Apollonius & de Jéſus-Chriſt, qu'il regardoit comme les plus vénérables de ces ſages qui avoient appris

(1) Euſèbe, hiſt. eccleſiaſt., l. VI. c. 21, S. Jérôme de ſcript. eccleſ. ; c. 54. Mammée fut appelée une femme ſainte & pieuſe par les Chrétiens & par les Payens. Elle n'avoit donc pas mérité que les premiers lui donnaſſent ce titre honorable.

aux hommes à rendre leur hommage à la Divinité suprême & universelle (1). Une foi & un culte plus purs furent professés & pratiqués ouvertement dans son Palais. Ce fut peut-être alors, pour la première fois, que l'on vit des Evêques à la Cour. Après la mort d'Alexandre, lorsque le barbare Maximin faisoit tomber sa rage sur les serviteurs & sur les favoris de son infortuné bienfaiteur, un grand nombre de Chrétiens de tout rang & de tout sexe, se trouva enveloppé dans le massacre tumultueux qui, pour cette raison, a été appelé, fort impropre-

(1) V. l'histoire Auguste, p. 123. Il paroît que Mosheim rafine beaucoup trop sur la religion particulière d'Alexandre. Le dessein qu'il avoit de bâtir un Temple public à Jesus-Christ (hist. Aug., p. 129) & l'objection que l'on fit à ce Prince ou à l'Empereur Adrien, dans une circonstance semblable, paroissent n'avoir d'autre fondement qu'un conte dénué de vraisemblance, inventé par les Chrétiens, & adopté par un Historien crédule du siècle de Constantin.

ment, du nom de persécution (1).

Sous le regne des Empereurs Maximien, Philippe & Dece. A. 244.

Malgré l'humeur cruelle du tyran, les effets de sa haine contre les Chrétiens furent circonscrits dans des limites étroites, & n'eurent qu'une courte durée. Le pieux Origène, qui avoit été proscrit comme une victime dévouée à la mort, étoit encore destiné à porter la vérité de l'Evangile à l'oreille des Rois (2). Il adressa plusieurs

(1) Eusèbe, l. VI, c. 28. On peut présumer que les succès du Christianisme avoient irrité les Payens, dont la dévotion augmentoit de jour en jour. Dion Cassius, qui écrivoit sous le premier règne, vouloit, selon toutes les apparences, que son maître profitât des conseils de persécution qu'il place dans un meilleur siècle, & qu'il met dans la bouche du favori d'Auguste. Concernant ce discours de Mécène, ou plutôt de Dion, je puis renvoyer à l'opinion impartiale que j'ai moi-même adoptée (note 25 du second chapitre de cet Ouvrage) & à l'Abbé de la Bleterie (Mémoires de l'Académie, tom. XXIV, p. 303, tom. XXV, p. 432).

(2) Orose (l. VII, c. 19) prétend qu'Origène étoit l'objet de la haine de Maximin; & Firmilianus, qui, dans le même siècle, étoit un Evêque de Cap...

lettres édifiantes à Philippe, à la femme & à la mère de cet Empereur; & dès que ce Prince, né dans le voisinage de la Palestine, eut usurpé le trône, les Chrétiens acquirent un ami & un protecteur. La faveur déclarée de Philippe, sa partialité même envers les sectateurs de la nouvelle religion, & le respect qu'il eut constamment pour les Ministres de l'Eglise, donnent un air de vraisemblance aux soupçons que l'on avoit formés de son temps. On conjecturoit que l'Empereur lui-même avoit embrassé la foi (1). C'est aussi ce

padoce, restreint cette persécution, & nous en donne une idée juste (ap. Cyprian. epist. 75.

(1) Ce que nous trouvons dans une épître de Denys d'Alexandrie (ap. Euseb., l. VII, c. 10) concernant ces Princes, que l'on supposoit publiquement être Chrétiens, se rapporte évidemment à Philippe & à sa famille : ce témoignage d'un contemporain prouve qu'un pareil bruit avoit prévalu; mais l'Evêque Egyptien, qui vivoit dans l'obscurité & à quelque distance de la Cour de Rome, s'exprime, sur la vérité de ce fait, avec une réserve convenable. Les épîtres d'Ori

qui a fait imaginer dans la suite, la fable qu'il avoit été purifié par la confession & par la pénitence, du crime dont il s'étoit rendu coupable en faisant périr l'innocent Gordien (1). Avec le changement de maître, la chûte de Philippe amena un nouveau systême de gouvernement, si oppressif pour les Chrétiens, que leur condition antérieure, depuis le temps de Domitien, paroissoit un état parfait de liberté & de sécurité, lorsqu'on le comparoit avec le traitement rigoureux qu'ils éprouvèrent pendant le peu d'années du règne de l'Empereur Dèce (2). Les-

A. 249.

gène, (qui existoient encore du temps d'Eusèbe, Voyez l. VI, c. 36) auroient très-probablement décidé cette question, plus curieuse qu'importante.

(1) Eusèbe. l. VI, c. 34. L'histoire, comme c'est l'ordinaire, a été embellie par les Ecrivains des siècles suivans, & réfutée avec une érudition très-superflue, par Frédéric Spanheim. (*opera varia*, tom. II, p. 400).

(2) Lactance *de mort. persec.*, c. 3. 4. après avoir

vertus de ce Prince ne nous permettent pas d'imaginer qu'il ait été animé par un esprit de vengeance contre les favoris de son prédécesseur. Il est plus raisonnable de croire qu'avec le projet de rétablir en général les mœurs Romaines, il vouloit délivrer l'Empire de ce qu'il appeloit une superstition nouvelle & criminelle. Les Evêques des villes les plus considérables, furent enlevés à leurs troupeaux par l'exil ou par la mort. La vigilance des Magistrats empêcha, durant seize mois, le clergé de Rome, de procéder à une nouvelle élection : les Chrétiens disoient que l'Empereur souffriroit plus patiemment un compétiteur pour la pourpre, qu'un Evêque dans sa capitale (1). S'il étoit possible

---

célébré la félicité & les progrès de l'Eglise sous une longue suite de bons Princes, il ajoute : *extitit post annos plurimos, execrabile animal, Decius, qui vexaret Ecclesiam.*

(1) Eusèb. l. VI, c. 39. S. Cyprien, epist. 55.

de supposer que la pénétration de Dèce avoit apperçu l'orgueil sous le manteau de l'humilité, ou qu'il avoit entrevu la domination temporelle, que les prétentions de l'autorité spirituelle pouvoient insensiblement former, il paroîtroit moins surprenant que ce Prince considérât les successeurs de S. Pierre comme les rivaux les plus formidables des successeurs d'Auguste.

Sous le règne de Valérien, de Gallien & de ses successeurs.

A. 253-260.

L'administration de Valérien eut un caractère de légèreté & d'inconstance, peu digne de la gravité du *Censeur Romain*. Au commencement de son règne, il surpassa en clémence ces Princes qui avoient été soupçonnés d'attachement à la foi chrétienne. Dans les trois dernières années & demie,

---

Le Siége de Rome resta vacant depuis le 20 Janvier 250, jour du martyre de S. Fabien, jusqu'à l'élection de Corneille, le 4 Juin 251. Dèce avoit probablement alors quitté Rome, puisqu'il fut tué avant la fin de cette année.

écoutant les insinuations d'un Ministre livré aux superstitions de l'Egypte, il adopta les maximes de son prédécesseur (1), & il en imita la sévérité. L'avénement de Gallien, en augmentant les calamités de l'Empire, rendit la paix à l'Eglise. Les Chrétiens obtinrent le libre exercice de leur religion, par un édit adressé aux Evêques, & conçu en termes qui sembloient reconnoître leur état & leur caractère public (2). Sans être formellement annullées, les anciennes loix tombèrent en oubli; &, si l'on en excepte quelques intentions, attribuées à l'Empereur Aurélien (3),

(1) Eusèbe, l. VII, c 10. Mosheim (p. 548) a montré très-clairement que le Préfet Macrien, & l'Egyptien *Magus*, étoient une seule & même personne.

(2) Eusèbe, (l. VII, c. 13.) nous donne une traduction grecque de cet édit latin, qui paroît avoir été très-concis. Par un autre édit, Gallien ordonna que les *Cimetières* fussent rendus aux Chrétiens.

(3) Eusèbe, l. VII, c. 30. Lactance de M. P, c. 6

qui auroient pu être funestes à l'Eglise, les Chrétiens jouirent, pendant plus de quarante ans, d'une prospérité bien plus dangereuse pour leur vertu, que les épreuves les plus cruelles de la persécution.

Paul de Samosate. Ses mœurs. A. 260.

L'histoire de Paul de Samosate, qui remplissoit le siége Métropolitain d'Antioche, tandis que l'Orient étoit entre les mains d'Odenat & de Zénobie, peut servir à faire connoître la condition & l'esprit des temps. Les richesses de ce Prélat prouvoient suffisamment combien il étoit coupable, puisqu'elles ne lui venoient point de l'héritage de ses ancêtres, & qu'il ne les avoit point ac-

S. Jérôme, Chron., p. 177. Orose, l. VII, c. 23. Leur langage est en général si ambigu & si incorrect, que nous ne sommes point en état de déterminer quelles étoient les intentions d'Aurélien, avant qu'il fût assassiné. La plupart des modernes (excepté Dodwell, dissert. Cyprian. XI, 64) ont saisi cette occasion pour gagner un petit nombre de Martyrs extraordinaires.

quises par une honnête industrie. Mais Paul regardoit le service de l'Eglise comme une profession très-lucrative (1). Tout étoit vénal dans sa Jurisdiction ecclésiastique. Il tiroit de fréquentes contributions des fidèles les plus opulens ; & il s'approprioit une partie considérable du revenu public. Son orgueil & son luxe avoient rendu la religion chrétienne odieuse aux Gentils. La chambre du Conseil & le trône de ce fier Métropolitain, sa magnificence, lorsqu'il paroissoit en public, la foule de supplians qui briguoient un de ses regards, la multitude de lettres & de

(1) Paul aimoit mieux le titre de *Ducenarius*, que celui d'Evêque. Le *Ducenarius* étoit un Intendant de l'Empereur (ainsi appelé de ses appointemens qui se montoient à deux cens sesterces, environ trente-six mille livres. (Voyez Saumaise & l'histoire Auguste, p. 124). Quelques critiques supposent que l'Evêque d'Antioche obtint effectivement cet emploi de Zénobie. D'autres regardent seulement cette dénomination comme une expression figurée, pour désigner le faste & l'insolence du Prélat.

placets auxquels il dictoit ses réponses, & le tourbillon des affaires qui l'entraînoient sans cesse, convenoient bien mieux à l'état d'un Magistrat civil (1), qu'à l'humilité d'un Evêque de l'Eglise primitive. Quand il haranguoit le peuple, du haut de la chaire de vérité, il affectoit le style figuré & les gestes peu naturels d'un sophiste de l'Asie, pendant que les voûtes de la Cathédrale retentissoient des acclamations les plus extravagantes à la louange de son éloquence divine. Arrogant, rigide, inexorable envers ceux qui résistoient à son pouvoir, ou qui refusoient de flatter sa vanité, le Prélat d'Antio-

(1) La Simonie n'étoit point inconnue dans ce siècle; & le Clergé achetoit quelquefois ce qu'il avoit intention de vendre. Il paroît qu'une riche dame, nommée Lucilla, fit l'acquisition de l'Evêché de Carthage, pour Majorin, un de ses serviteurs. Le prix fut de quatre cens *Folles* (*monum. antiquit. ad calcem Optati*, p. 263). Chaque *Follis* contenoit cent-vingt-cinq pièces d'argent; & toute la somme pouvoit valoir environ cinquante cinq mille livres.

cho

che relâchoit la discipline de l'Eglise en faveur de son Clergé, & il lui en prodiguoit les trésors. Les Prêtres qui lui étoient soumis, avoient la permission d'imiter leur chef, en satisfaisant tous les appétits sensuels; car Paul se livroit, sans scrupule, aux plaisirs de la table; & il avoit reçu dans le palais épiscopal, deux jeunes femmes d'une grande beauté, qui lui servoient ordinairement de compagnes dans ses momens de loisir (1).

Malgré ces vices scandaleux, si Paul de Samosate eût conservé la pureté de la foi orthodoxe, son règne sur la Capitale de la Syrie, n'auroit été terminé qu'avec sa vie; &, qu'il se fût élevé par hasard une persécution, un effort de

Il est dégradé de la dignité Episcopale.
A. 270.

(1) Si l'on vouloit diminuer les vices de Paul, il faudroit supposer que les Evêques assemblés de l'Orient se portèrent aux plus méchantes calomnies, & qu'ils les publièrent dans des lettres circulaires, adressées à toutes les Eglises de l'Empire. (ap. Euseb., VII, c. 30).

courage l'auroit peut-être placé au rang des Saints & des Martyrs. Il avoit eu l'imprudence d'adopter quelques erreurs subtiles & délicates concernant la doctrine de la Trinité : son opiniâtreté à les soutenir, excita l'indignation & le zèle des Eglises orientales (1). De l'Egypte au Pont-Euxin, les Evêques furent en armes & se donnèrent les plus grands mouvemens. On tint plusieurs Conciles ; on publia des réfutations ; les excommunications ne furent pas épargnées : après des explications équivoques, tour-à-tour acceptées & rejetées ; après des traités violés presqu'aussi-tôt que conclus, Paul de Samosate fut enfin dégradé de son caractère épiscopal, par une Sentence de soixante-dix ou quatre-vingts Evêques, qui s'assemblèrent, à ce sujet,

(1) Son hérésie (semblable à celle de Noetus & de Sabellius dans le même siècle) tendoit à confondre la distinction mystérieuse des personnes divines. V. Mosheim, p. 702, &c.

dans la ville d'Antioche, & qui, sans consulter les droits du Clergé ou du peuple, nommèrent un successeur de leur propre autorité. L'irrégularité manifeste de cette procédure, augmenta le nombre des mécontens; &, comme Paul, qui n'ignoroit pas les intrigues de Cour, avoit su se rendre agréable à Zénobie, il se maintint, pendant plus de quatre ans, en possession de son palais & de sa dignité épiscopale. La victoire d'Aurélien changea la face de l'Orient. Les deux partis, qui se donnoient les noms de schismatiques & d'hérétiques, eurent ordre ou permission de plaider leur cause devant le tribunal du vainqueur. Ce procès public, & très-singulier, fournit une preuve convaincante que l'existence, les propriétés, les priviléges & la police intérieure des Chrétiens, étoient reconnus, sinon par les loix, du moins par les Magistrats de l'Empire. Comme Payen & comme soldat, on ne devoit

pas s'attendre qu'Aurélien entreprît de discuter les sentimens de Paul & de ses adversaires, & de déterminer ceux qui étoient le plus conformes à la vérité de la foi orthodoxe. Cependant sa décision fut fondée sur les principes généraux de la raison & de l'équité. Les Evêques de l'Italie lui paroissoient les Juges les plus intègres & les plus respectables parmi les Chrétiens. Dès-qu'il eut appris qu'ils avoient unanimement approuvé la Sentence du Concile, il suivit leur avis; & Paul fut bientôt obligé, par son ordre, d'abandonner des possessions temporelles, attachées à une dignité, dont, au jugement de ses frères, il avoit été justement dépouillé. Mais, en applaudissant à la justice d'Aurélien, il ne faut pas négliger d'observer sa politique : pour rendre à la Capitale sa supériorité sur toutes les parties de l'Empire, & pour cimenter la dépendance des provinces, il n'épargnoit aucun des moyens qui pouvoient en-

Aurélien fait exécuter la sentence.

A. 274.

chaîner l'intérêt ou les préjugés de tous ses sujets (1).

Paix & prospérité de l'Eglise sous Dioclétien. 280-303.

Au milieu des révolutions fréquentes de l'Empire, les Chrétiens fleurirent toujours dans un état de paix & de prospérité; & malgré cette Era fameuse de martyrs, qui commence à l'avénement de Dioclétien (2), le nouveau systême d'administration établi & maintenu par la sagesse de ce Prince, fut, pendant plus de dix-huit ans, très-favorable au Christianisme. Le gouvernement sembloit avoir alors adopté les principes les plus doux & les plus étendus de tolérance. A la vérité, l'esprit

---

(1) Eusèbe, hist. eccléf., l. VII, c. 30. C'est à lui que nous sommes entièrement redevables de l'histoire curieuse de Paul de Samosate.

(2) L'ère des martyrs, qui est encore en usage parmi les Cophtes & les Abyssiniens, doit être comptée depuis le 29 Août de l'année 284, puisque l'année Egyptienne commence dix-neuf jours plus tôt que l'avénement de Dioclétien. Voyez la dissertation préliminaire à l'Art de vérifier les dates.

de Dioclétien lui-même étoit moins propre aux recherches spéculatives, qu'aux travaux actifs de la guerre & du gouvernement. Sa prudence le rendoit ennemi de toute grande innovation; & quoique son caractère ne fût pas très-susceptible de zèle ni d'enthousiasme, il eut toujours un respect habituel pour les anciennes Divinités de l'Empire. Mais le loisir dont jouissoient les deux Impératrices, Prisca sa femme & sa fille Valérie, leur permit de recevoir, avec plus d'attention & de déférence, les vérités du Christianisme, auquel, dans tous les siècles, la dévotion des femmes a rendu des services si importans (1). Les principaux eunuques, Lucien (2) &

(1) L'expression de Lactance (*de M. P.*, c. 15) *sacrificio pollui coegit*, suppose qu'elles avoient été auparavant converties à la foi; mais elle ne paroît pas justifier cette assertion de Mosheim (p. 912), qu'elles avoient été baptisées en particulier.

(2) M. de Tillemont (Mém. ecclésiast. tom. v,

Dorothée, Gorgonius & André, qui, accompagnant la personne de Dioclétien, possédoient sa faveur & gouvernoient sa maison, protégèrent par leur influence puissante, la foi qu'ils avoient embrassée. Leur exemple fut imité par un grand nombre des Officiers les plus considérables du Palais, qui, dans leurs postes respectifs, avoient soin des ornemens, des habits, des bijoux, des meubles & même du trésor particulier; &, quoiqu'ils fussent quelquefois obligés de suivre l'Empereur lorsqu'il alloit sacrifier dans le Temple (1), ils jouissoient, avec leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves, du libre exercice de

part. 1, p. 11, 12) a tiré du *spicileg.* de Dom. Luc d'Acheri, une instruction très-curieuse, que l'Evêque Theonas composa pour l'usage de Lucien. Voyez la nouvelle édition, Paris, 1723, tom. III, p. 297. Ce morceau paroît n'être qu'une traduction latine; &, quoique je ne sache pas où il a été pris, il est certainement authentique.

(1) Lactance de M. P., c. 10.

la Religion Chrétienne. Dioclétien & ses Collègues conféroient souvent les emplois les plus importans, à ceux qui ne dissimuloient pas leur horreur pour le culte des Dieux, mais qui avoient développé des talens propres au service de l'Etat. Les Evêques tenoient un rang considérable dans les provinces où ils étoient placés. Le peuple & les Magistrats eux-mêmes les traitoient avec distinction & avec respect. Presque dans chaque ville, les Eglises ne pouvoient déjà plus contenir la multitude des prosélytes, dont le nombre se multiplioit tous les jours. On érigea des édifices plus magnifiques & plus vastes pour célébrer le culte public des fidèles. La corruption des mœurs & des principes, dont Eusebe se plaint avec tant de force (1), peut être considérée,

(1) Eusèbe, hist. ecclés., l. VIII, c. I. Ceux qui consulteront l'original, ne m'accuseront pas de charger le tableau. Eusèbe avoit environ seize ans, lorsque Dioclétien monta sur le trône.

non-ſeulement comme une ſuite, mais encore comme une preuve de la liberté dont les Chrétiens jouiſſoient & abuſoient ſous le règne de Dioclétien. La proſpérité avoit relâché les liens de la diſcipline. La fraude, l'envie, la méchanceté règnoient dans toutes les congrégations. Les Prêtres aſpiroient à la dignité épiſcopale, qui devenoit de jour en jour un objet plus digne de leur ambition. Les Evêques, qui ſe diſputoient les uns aux autres la prééminence eccléſiaſtique, paroiſſoient, par leurs actions, vouloir uſurper dans l'Egliſe une puiſſance temporelle & tyrannique; & la foi vive qui diſtinguoit toujours les Chrétiens des Gentils, brilloit bien moins dans leur conduite, que dans leurs écrits ſur des matières de controverſe.

Malgré ce calme apparent, un obſervateur attentif pouvoit diſcerner quelques avant-coureurs de l'orage qui menaçoit l'Egliſe : elle alloit bientôt éprou- *Progrès du zèle & de la ſuperſtition des Payens.*

ver une persécution plus violente que toutes celles qui jusqu'alors avoient déchiré son sein. Le zèle & les progrès rapides du Christianisme tirèrent les Polythéistes de leur profond assoupissement; ils songèrent à défendre la cause de ces divinités que la coutume & l'éducation leur avoient appris à respecter. Les outrages réciproquement reçus dans le cours d'une guerre religieuse, qui avoit déjà duré plus de deux cens ans, irritoient l'animosité des différens partis. Les payens s'indignoient de la témérité d'une secte nouvelle & obscure, qui osoit accuser les hommes d'erreur, & dévouer leurs ancêtres à des peines éternelles. L'habitude de justifier la mythologie payenne contre les invectives d'un ennemi implacable, leur avoit inspiré quelques sentimens de foi & de vénération pour un systême qu'ils avoient été accoutumés à considérer avec la plus grande indifférence. Les pouvoirs surnaturels dont l'église

prétendoit avoir la jouissance, excitoient à la fois la terreur & l'émulation. Les partisans de la religion établie se retranchèrent derrière une semblable fortification de prodiges. Ils inventèrent de nouvelles formes de sacrifices, d'expiation & d'initiation (1); & s'efforçant de ranimer le crédit expirant de leurs oracles (2), ils écoutèrent avec une crédulité avide tout imposteur qui flattoit leurs préjugés par des contes

(1) Nous pouvons citer parmi un grand nombre d'exemples, le culte mystérieux de Mythras & les Tauroboles, sacrifices qui devinrent à la mode sous le règne des Antonins. (Voyez une dissertation de M. de B., dans les Mém. de l'Académie, tom. II, p. 443). Le roman d'Apulée n'est pas moins rempli de dévotion que de satyre.

(2) L'imposteur Alexandre recommandoit très-fortement l'oracle de Trophonius à Mallos, & ceux d'Apollon à Claros & à Milet. (Lucien, tom. II, p. 236, édit. Reitz). Le dernier de ces oracles, dont l'histoire singulière fourniroit une digression très-curieuse, fut consulté par Dioclétien, avant qu'il publiât ses édits de persécution. (Lactance de M. P., c. 11.).

merveilleux (1). Les deux partis sembloient reconnoître la vérité des miracles que réclamoient leurs adversaires; & tandis qu'ils se contentoient de les attribuer à l'art de la magie ou à la puissance des démons, ils concouroient réciproquement à rétablir & à étendre le règne de la superstition (2). La philosophie, qui en est l'ennemi le plus dangereux, devint le plus puissant de ses alliés. Les bosquets de l'Académie,

(1) Outre les anciennes histoires de Pythagore & d'Aristée, on a souvent opposé aux miracles de Jésus-Christ les guérisons opérées devant l'autel d'Esculape) & les fables que l'on raconte d'Apollonius de Tyane; quoique je convienne avec le Docteur Lardner (V. ses témoignages, vol. III, p. 252, 352) que Philostrate n'eut point une pareille intention quand il composa la vie d'Apollonius.

(2) On ne sauroit trop regretter que les Pères de l'Eglise, en reconnoissant que le Paganisme renfermoit des choses surnaturelles ou infernales, comme ils le croyoient, ayent détruit, de leurs propres mains, le grand avantage que, sans cet aveu, nous aurions pu retirer des concessions importantes de nos adversaires.

les jardins d'Epicure, & même le Portique des Stoïciens furent presque abandonnés, comme autant d'écoles différentes de septicisme ou d'impiété (1); & plusieurs parmi les Romains, desirèrent que les écrits de Cicéron fussent condamnés & supprimés par l'autorité du Sénat (2). La secte dominante des nouveaux Platoniciens, crut devoir s'unir avec les prêtres, que peut-être

(1) Julien (p. 301, édit. Spanheim) témoigne une pieuse joie de ce que la Providence des Dieux a éteint ces sectes impies des Pyrrhoniens & des Epicuriens, & de ce qu'elle a détruit la plus grande partie de leurs livres, qui ont été très-nombreux, puisqu'Epicure lui-même avoit composé trois cents volumes. Voyez Diogène-Laerce, l. x. c. 26.

(2) « Cumque alios audiam mussitare indignanter, » & dicere oportere statui per Senatum, aboleantur » ut hæc scripta, quibus Christiana Religio comprobetur, & vetustatis opprimatur auctoritas ». Arnobe *adversùs gentes*, l. III, p. 103, 104. Il ajoute avec beaucoup de justesse : « Erroris convincite Ciceronem... » nam intercipere scripta, & publicatam velle submergere lectionem, non est Deum defendere, sed » veritatis testificationem timere ».

elle méprisoit, contre les Chrétiens qu'elle avoit raison de redouter. Ces philosophes si répandus s'attachèrent à tirer des fictions de la poésie grecque la sagesse allégorique ; ils instituèrent des rits mystérieux de dévotion à l'usage de leurs disciples choisis ; & recommandant le culte des anciens Dieux qu'ils appeloient les emblêmes ou les ministres de la Divinité suprême, ils composèrent avec le plus grand soin, contre la foi de l'Evangile, plusieurs traités (1), qui depuis ont été livrés aux flammes par la prudence des Empereurs orthodoxes (2).

Maximien & Quoique la politique de Dioclétien

(1) Lactance (instit. divin. l. v. c. 2. 3.) parle avec beaucoup de chaleur & de clarté de deux de ces Philosophes qui combattoient la foi. Le grand traité de Porphyre, contre les Chrétiens, étoit en trente livres : il fut composé en Sicile vers l'année 270.

(2) Voyez Socrate, hist. ecclef. l. 1. c. 9. & le code Théodosien. l. 1. tit. 1. l. 3.

Galere punisseat un petit nombre de soldats Chrétiens.

& l'humanité de Constance, les portassent à ne point s'éloigner des maximes d'une tolérance universelle, on découvrit bientôt que leurs associés, Maximien & Galere, nourrissoient une haine implacable contre le nom & le culte des Chrétiens. Lesprit de ces deux derniers Princes n'avoit jamais été éclairé par la science; l'éducation n'avoit point adouci leur caractère. Ils devoient leur grandeur à leur épée; & lorsqu'ils furent parvenus au plus haut point de leur gloire, ils conservèrent toujours les préjugés superstitieux des paysans & des soldats. Dans l'administration générale des provinces, ils obéissoient aux loix que leurs bienfaiteurs avoient établies; mais ils eurent souvent occasion d'exercer, dans l'enceinte de leurs camps & de leurs palais, une persécution secrette (1), à laquelle

(1) Eusèbe, l. VIII. c. 4. 17. Il limite le nombre des martyrs militaires par une expression remarquable

le zèle imprudent des Chrétiens fournissoit quelquefois les prétextes les plus spécieux. Maximilien, jeune paysan de la province d'Afrique, fut puni du dernier supplice. Son père l'avoit présenté au Magistrat, comme ayant pour le service des armes toutes les qualités que la loi exigeoit. Mais Maximilien persista opiniâtrément à déclarer que

(σπανιὰς τουτων εις πυρ και δευτερον) dont aucun traducteur, ni latin, ni françois n'a rendu l'énergie. Malgré l'autorité d'Eusebe, & le silence de Lactance, de Saint Ambroise, de Sulpice Sévère, d'Orose, &c., on a long-temps cru que la légion Thébéenne, composée de 6000 Chrétiens, souffrit le martyre par ordre de Maximien, dans la vallée des Alpes Pennines. L'histoire en fut publiée pour la première fois, vers le milieu du cinquième siècle par Eucher Evêque de Lyon, qui la tenoit de certaines personnes, qui la tenoient d'Isaac Evêque de Genève, qui la tenoit, dit-on, de Théodore Evêque d'Octodurum. L'abbaye de Saint Maurice, qui subsiste encore, est un riche monument de la crédulité de Sigismond roi de Bourgogne. Voyez une excellente dissertation dans le trente-sixième volume de la bibliothèque raisonnée. p. 427-454.

sa

ſa conſcience ne lui permettoit pas d'embraſſer la profeſſion de ſoldat (1). On trouveroit peu de gouvernemens qui laiſſaſſent impunie l'action de Marcellus, centurion. Un jour de fête publique, cet Officier, après avoir jeté ſon baudrier, ſon épée & les marques de ſa dignité, s'écria hautement qu'il n'obéiroit qu'à Jéſus-Chriſt, Roi éternel, & qu'il renonçoit pour jamais à des armes indignes d'un Chrétien & au ſervice d'un maître idolâtre. Les ſoldats, dès-qu'ils furent revenus de leur étonnement, s'aſſurèrent de la perſonne de Marcellus. Il fut examiné dans la ville de Tingis, par le Préſident de cette partie de la Mauritanie; & convaincu par ſon propre aveu, il fut condamné & décapité pour crime de dé-

(1) Voyez les *acta ſincera* p. 299. La relation de ſon martyre & de celui de Marcellus ont tous les caractères de la vérité & de l'authenticité.

sertion (1). Il s'agit bien moins ici de persécution religieuse que de loi militaire ou même civile; mais des exemples de cette nature, aliénoient l'esprit des Empereurs, justifioient la cruauté de Galere, qui cassa un grand nombre d'Officiers Chrétiens; & ils autorisoient l'opinion qu'une secte d'enthousiastes, dont les principes étoient si contraires au bien public, devoit rester inutile dans l'Empire, ou devenir bientôt dangereuse,

Galere détermine Dioclétien à commencer une persécution générale.

Lorsque le succès de la guerre de Perse eut élevé les espérances & la réputation de Galere, il passa un hiver avec Dioclétien dans le Palais de Nicomédie; & le sort du Christianisme fut l'objet de leurs délibérations secrettes (2). L'Empereur expérimenté

(1) *Acta sincera*, p. 302.

(2) De M. P. c. 11. Lactance, ou l'auteur, quel qu'il soit, de ce petit traité, demeuroit alors à Ni-

penchoit toujours pour la douceur; &, quoiqu'il fût prêt à consentir que l'on forçat les Chrétiens de quitter leurs emplois à la Cour & à l'armée, il représentoit dans les termes les plus forts, combien il seroit cruel & dangereux de verser le sang de ces fanatiques aveugles. Enfin, Galere lui arracha la permission de convoquer un Conseil composé des personnes les plus distinguées par le rang qu'elles occupoient dans les départemens civils & militaires de l'Etat. Cette importante question fut agitée en leur présence; & ces courtisans ambitieux s'apperçurent aisément qu'il falloit seconder, par leur éloquence, la violence importune du César. On peut présumer qu'ils insistèrent sur tous les points capables d'intéresser l'orgueil,

comédie. Mais on conçoit difficilement comment il a pu se procurer une connoissance si exacte de ce qui se passoit dans le cabinet des Princes.

la pitié, ou les craintes de leur maître, & de le déterminer à la destruction du Christianisme. Ils lui remontrèrent peut-être, qu'après avoir délivré l'Empire de tous ses ennemis, il ne pouvoit se vanter d'avoir terminé ce glorieux ouvrage, tant qu'il laisseroit un peuple indépendant subsister & se multiplier dans le cœur des Provinces. Les Chrétiens (tel étoit l'argument spécieux dont ils pouvoient se servir) ont renoncé aux Divinités & aux institutions de Rome. Ils ont formé une République distincte, qu'il est encore possible de détruire, avant qu'elle ait acquis aucune force militaire; mais elle se gouverne déjà par ses propres loix & par ses Magistrats; déjà elle posséde un trésor public; & toutes ses parties sont intimement liées entr'elles par ces assemblées fréquentes d'Evêques, dont les congrégations nombreuses & opulentes reçoivent les décrets avec une obéissance implicite. On pour-

roit croire que de pareils argumens firent impression sur l'esprit de Dioclétien, & qu'ils l'engagèrent, malgré sa répugnance, à suivre un nouveau systême de persécution. Mais quelles que soient nos conjectures, il n'est pas en notre pouvoir de rapporter les intrigues secrètes du Palais, les vues & les haines particulières, la jalousie des femmes & des Eunuques, & tous ces motifs frivoles, mais décisifs, qui influent si souvent sur le destin des Empires & dans les conseils des plus sages Monarques (1).

Les Empereurs signifièrent enfin leur volonté aux Chrétiens, qui durant tout le cours de cet hiver fatal, avoient

Destruction de l'Eglise de Nicomédie. A. 303. 23 Février.

(1) La seule circonstance que nous pouvons découvrir, est la dévotion & la jalousie de la mère de Galère; elle étoit selon Lactance *Deorum montium cultrix; mulier admodùm superstitiosa.* Elle avoit beaucoup d'influence sur l'esprit de son fils, & elle étoit choquée du peu d'égards que lui témoignoient quelques-uns de ses officiers chrétiens.

attendu avec la plus cruelle inquiétude le résultat de tant de délibérations secrètes. Le vingt-trois de Février, jour où l'on célébroit la fête des Terminales (1), fut désigné, soit à dessein, soit par un effet du hasard, pour mettre des bornes aux progrès du Christianisme. Le Préfet du Prétoire (2), suivi de plusieurs Généraux, Tribuns & Officiers du Fisc, se rendit de très-grand matin à la principale Eglise de Nicomédie, située sur une hauteur, dans le quartier le plus peuplé & le plus magnifique de la ville. A l'instant les portes furent enfoncées en leur présence; ils se précipitèrent dans le sanctuaire; mais ils cherchèrent

(1) Le culte & la fête du Dieu Terme sont agréablement décrits par M. de Boze, mémoire de l'acad. tom. I. p. 50.

(2) Dans le seul manuscrit que nous ayons de Lactance, on lit *profectus*; mais la raison & l'autorité de tous les critiques nous permettent, au-lieu de ce mot qui détruit le sens du passage, de substituer *præfectus*.

en vain quelque objet visible de culte ; & ils ne purent que livrer aux flammes les livres des saintes Ecritures. Les Ministres de Dioclétien étoient suivis d'une troupe nombreuse de gardes & de pionniers, qui marchoient en ordre de bataille, & qui étoient pourvus de tous les instrumens dont on se servoit pour détruire les villes fortifiées. Après un travail de quelques heures, un édifice sacré, dont le faîte s'élevoit au-dessus du Palais impérial, & qui avoit excité si long-temps l'envie & l'indignation des Gentils, fut détruit de fond en comble (1).

On publia le lendemain l'Edit général de persécution (2). Galère vouloit que toutes les personnes qui refuseroient

Premier édit contre les Chrétiens. 24 Février.

(1) Lactance (de M. P. c. 12.) fait une peinture très-vive de la destruction de l'Eglise.

(2) Mosheim (p. 922-926) a puisé dans différens passages de Lactance & d'Eusèbe, une notion très-juste & très-exacte de cet édit, quoiqu'il veuille quelquefois rafiner, & qu'il donne dans des conjectures.

de sacrifier aux Dieux, fussent brûlées vives. Quoique Dioclétien, toujours éloigné de répandre le sang, eût modéré la fureur de son collègue, les châtimens infligés aux Chrétiens paroîtront suffisans & assez rigoureux. Il fut ordonné que leurs Eglises seroient entièrement démolies dans toutes les Provinces de l'Empire, & l'on décerna la peine de mort contre ceux qui oseroient tenir des assemblées secrètes pour exercer leur culte religieux. Les Philosophes, qui ne rougirent point alors de diriger le zèle aveugle de la superstition, avoient étudié soigneusement la nature & le génie de la Religion Chrétienne: ils savoient que les dogmes spéculatifs de la foi étoient censés contenus dans les écrits des Prophètes, des Evangélistes & des Apôtres; ce fut probablement à leur instigation que l'on voulut obliger les Evêques & les Prêtres de remettre leurs livres sacrés entre les mains des Magistrats, qui avoient ordre,

sous les peines les plus sévères, de les brûler solemnellement en public. Par le même Edit, toutes les propriétés de l'Eglise furent à la fois confisquées, & ses biens furent ou vendus à l'encan, ou remis au domaine impérial, ou donnés aux Villes & aux Communautés, ou enfin accordés aux sollicitations des courtisans avides. Après avoir pris des mesures si efficaces pour abolir le culte des Chrétiens, & pour dissoudre leur gouvernement, on crut nécessaire d'imposer les charges les plus intolérables à ces opiniâtres qui persisteroient toujours à rejeter la religion de la Nature, de Rome & de leurs ancêtres. Les personnes d'une naissance illustre furent déclarées incapables de posséder aucune dignité ou aucun emploi, les esclaves furent privés pour jamais de l'espoir de la liberté; & le corps entier du Peuple fut exclus de la protection des Loix. On autorisa les Juges à recevoir & à décider toute action intentée contre un

Chrétien. Mais les Chrétiens n'avoient pas la permission de se plaindre des injures qu'ils avoient souffertes : ainsi ces infortunés se trouvoient exposés à la sévérité de la justice publique, sans pouvoir en partager les avantages. Cette nouvelle espèce de martyre, si pénible & si lent, si obscur & si ignominieux, étoit peut-être le moyen le plus propre de lasser la constance des fidèles ; & l'on ne peut douter que les passions & l'intérêt des hommes ne fussent disposés dans cette occasion à seconder les vues des Empereurs. Mais certainement la politique d'un gouvernement sage intervint quelquefois en faveur des Chrétiens opprimés ; & les Princes Romains ne pouvoient éloigner entièrement la crainte du châtiment, ni favoriser tous les actes de fraude & de violence, sans exposer leur propre autorité & le reste de leurs sujets aux plus grands dangers (1).

---

(1) Plusieurs siècles après, Edouard I. employa

Cet Edit avoit à peine été affiché dans le lieu le plus apparent de Nicomédie, qu'un Chrétien le mit aussi-tôt en pièces; & il marqua en même-temps, par les invectives les plus sanglantes, le mépris & l'horreur qu'il avoit pour des Souverains si impies & si tyranniques. Suivant les Loix les moins rigoureuses, son offense étoit un crime de haute trahison & méritoit la mort; & s'il est vrai que ce fut un homme de rang & de naissance, ces circonstances ne pouvoient servir qu'à le rendre plus coupable. Il fut brûlé vif, ou plutôt grillé par un feu lent. Ses bourreaux, empressés de venger l'injure personnelle faite aux Empereurs, épuisèrent sur son corps tous les rafinemens de la cruauté; mais ils ne furent pas capables de subjuguer sa patience, ni d'altérer la ser-

Zèle & supplice d'un Chrétien.

---

avec beaucoup de succès, le même genre de persécution contre le clergé d'Angleterre. Voyez Hume hist. d'Angleterre vol. 1. p. 300. La dernière édition in-4°.

méré inébranlable & le sourire insultant qu'il conserva toujours au milieu des agonies les plus douloureuses. Les Chrétiens, quoiqu'ils avouassent que sa conduite n'avoit point été strictement conforme aux loix de la prudence, admirèrent la ferveur divine de son zèle; & les louanges excessives qu'ils prodiguèrent à la mémoire de leur héros & de leur martyr, laissèrent dans l'esprit de Dioclétien une impression profonde de terreur & de haine (1).

Les Chrétiens sont accusés d'avoir mis le feu au Palais de Nicomédie.

Ses craintes redoublèrent bientôt à la vue du danger auquel il n'échappa qu'avec peine. Dans l'espace de quinze jours le feu prit deux fois au Palais de Nicomédie; & quoique ces deux fois on l'éteignît avant qu'il eût causé quelque

(1) Lactance l'appelle seulement *quidam, etsi non rectè, magno tamen animo*, &c. c. 12. Eusebe (l. VIII. c. 5.) lui donne des dignités. Ni l'un ni l'autre n'ont daigné rapporter son nom; mais les Grecs célébrent sa mémoire sous celui de Jean. Voyez Tillemont, mém. ecclésiast. tom. V. part. II. p. 320.

dommage considérable, ce renouvellement singulier du même accident, parut avec raison une preuve évidente qu'il n'avoit point été l'effet du hasard ou de la négligence. Le soupçon tomboit naturellement sur les Chrétiens. On insinua, non sans quelque degré de probabilité, que ces fanatiques, animés par le désespoir, irrités par leurs souffrances, & redoutant de nouvelles calamités, avoient conspiré, avec leurs frères les Eunuques du Palais, contre la vie des deux Empereurs, qu'ils détestoient comme les ennemis irréconciliables de l'Eglise de Dieu. La jalousie & le ressentiment s'emparèrent de tous les esprits, & particulièrement de celui de Dioclétien. Plusieurs personnes distinguées par les emplois qu'elles avoient occupés, ou par la faveur dont elles avoient joui, furent jetées en prison. On employa toute sorte de tourmens ; & la Cour, aussi-bien que la Ville, fut fouil-

lée de plusieurs exécutions sanglantes (1). Mais puisqu'il ne fut pas possible d'arracher aucun éclaircissement sur ce complot ténébreux, il paroît que nous devons présumer les Chrétiens innocens, ou admirer leur résolution. Peu de jours après, Galère sortit avec précipitation de Nicomédie, déclarant que s'il différoit plus long-temps de quitter un lieu si funeste, il tomberoit bientôt victime de la rage des Chrétiens. Les Historiens Ecclésiastiques qui nous ont seuls laissé des notions partiales & imparfaites sur cette persécution, ne savent comment expliquer les craintes & le danger des Empereurs. Deux de ces

(1) Lactance de M. P. c. 13. 14. *Potentissimi quondam Eunuchi necati, per quos Palatium & ipse constabat.* Eusebe (l. VIII. c. 6.) parle des cruelles exécutions des Eunuques Gorgonius & Dorothée, & d'Anthimius Evêque de Nicomédie. Ces deux écrivains décrivent d'une manière vague, mais pathétique, les scènes horribles qui se passèrent en présence même des Empereurs.

Ecrivains, un Prince & un Rhéteur avoient été témoins de l'incendie de Nicomédie : l'un l'attribue à la foudre & à la colère divine ; l'autre assure qu'il fut allumé par la méchanceté de Galère lui-même (1).

L'Edit contre les Chrétiens devoit avoir force de loi dans tout l'Empire. Dioclétien & Galère, quoiqu'ils n'eussent pas besoin du consentement des Princes d'Occident, étoient persuadés qu'ils l'approuveroient. Il nous sembleroit donc, selon nos idées d'administration, que les Gouverneurs de toutes les Provinces auroient dû recevoir des instructions secrètes pour publier le même jour cette déclaration de guerre dans leurs départemens respectifs. On imagineroit du moins que les grands chemins & les postes établies sur toutes les Exécution du dernier édit.

(1) Voyez Lactance, Eusèbe & Constantin *ad cætum sanctorum* c. 25. Eusèbe avoue qu'il ignore la cause de l'incendie.

routes, auroient donné aux Empereurs la facilité de transmettre leurs ordres avec la plus grande diligence depuis le Palais de Nicomédie jusqu'aux extrémités du Monde Romain. N'est il pas étonnant que cinquante jours se soient passés avant que l'Edit eût été publié en Syrie, & qu'il n'ait été signifié que quatre mois après environ, aux villes de l'Afrique (1). Ce délai venoit peut-être du caractère réservé de Dioclétien, qui souscrivant avec peine à la persécution, vouloit en faire l'épreuve sous ses yeux, avant de donner entrée aux désordres & au mécontentement qu'un pareil acte devoit nécessairement produire dans les Provinces éloignées. A la vérité on défendit d'abord aux Magistrats de répandre le sang; mais on leur permit, on leur recommanda même d'employer toute autre voie de rigueur.

(1) Tillemont; mem. ecclef. tom. V. part. 1. p. 43.

Les

Les Chrétiens, quoique prêts à résigner les ornemens de leurs Eglises, ne pouvoient se résoudre à interrompre leurs assemblées religieuses, ni à livrer aux flammes leurs livres sacrés. La pieuse opiniâtreté de Saint Félix, Evêque d'Afrique, paroît avoir embarrassé les Ministres subordonnés du Gouvernement. L'Intendant de la Ville l'envoya chargé de fers au Proconsul; celui-ci l'adressa au Préfet du Prétoire de l'Italie; & Saint Félix, qui dans ses réponses dédaignoit même d'avoir recours à des subterfuges, fut enfin décapité à Vénuse en Lucanie, ville célèbre par la naissance d'Horace (1). Cet exemple, & peut-être quelque rescrit impérial qui en fut la suite, paroissoit autoriser les Gouverneurs des Provinces à punir

(1) Voyez les *Acta sincera* de Ruinart. p. 353. Les actes de Felix de Thibara, ou Tibiur, paroissent bien moins corrompus que dans les autres éditions, qui fournissent un modele frappant de la licence des Légendaires.

routes, auroient donné aux Empereur
la facilité de transmettre leurs ordre
avec la plus grande diligence depuis
Palais de Nicomédie jusqu'aux ext
mités du Monde Romain. N'est il
étonnant que cinquante jours se fu
passés avant que l'Edit eût été publi
Syrie, & qu'il n'ait été signifié
quatre mois après environ, aux
de l'Afrique (1). Ce délai venoit
être du caractère réservé de Dioc
qui souscrivant avec peine à la p
tion, vouloit en faire l'épreuv
ses yeux, avant de donner en
désordres & au mécontenteme
pareil acte devoit nécessairem
duire dans les Provinces éloig
vérité on défendit d'abord a
trats de répandre le sang; m
permit, on leur recomm
d'employer toute autre voi

(1) Tille ... eccl

e des livres
.aque congré-
c, exigeoit la
gne Chrétien.
vernement, &
parvinrent faci-
lifes. Dans quel-
nt les Magiftrats
fermer les places
la Religion; dans
rmèrent plus ftric-
de l'Edit; &, après
rtes, les bancs & la
ient, comme fi c'eût
néraire, ils démolif-
t le refte de l'édi-
t peut-être ici le lieu

umens, publiés à la fin d'Optat,
, avec le plus grand détail,
ler des gouverneurs dans la
s. Ils faifoient un inventaire
&c. qu'ils y trouvoient. Celui
Numidie, exifte encore. Les
ius, font deux calices d'or,

de mort les Chrétiens qni refuseroient de donner leurs livres sacrés. Plusieurs fidèles embrassèrent sans doute une occasion si favorable d'obtenir la couronne du martyre ; mais il y en eut aussi beaucoup trop qui rachetèrent ignominieusement leur vie en découvrant les saintes Ecritures, & en les remettant aux mains des Idolâtres. Un grand nombre même d'Evêques & de Prêtres mérita, par cette condescendance criminelle, le surnom de *Traditeurs ;* & leur offense, qui avoit d'abord causé beaucoup de scandale dans l'Eglise d'Afrique, enfanta par la suite une foule de discordes (1).

Destruction des Eglises.

Les exemplaires & les versions de l'Ecriture avoient déjà été si multipliés dans l'Empire, que la plus sévère inquisition ne pouvoit avoir aucune suite

(1) Voyez le premier livre d'Optat de Mileve contre les Donatistes, à Paris 1700, édit. de Dupin. Cet Evêque vivoit sous le règne de Valens.

fatale ; & même le facrifice des livres que l'on confervoit dans chaque congrégation pour l'ufage public, exigeoit la perfidie de quelque indigne Chrétien. Mais l'autorité du Gouvernement, & les travaux des Gentils parvinrent facilement à détruire les Eglifes. Dans quelques Provinces cependant les Magiftrats fe contentèrent de fermer les places destinées au culte de la Religion ; dans d'autres ils fe conformèrent plus ftrictement à la teneur de l'Edit ; &, après avoir enlevé les portes, les bancs & la chaire, qu'ils brûloient, comme fi c'eût été un bûcher funéraire, ils démoliffoient entièrement le refte de l'édifice (1). Ce feroit peut-être ici le lieu

(1) Les anciens monumens, publiés à la fin d'Optat, p. 261. &c. décrivent, avec le plus grand détail, la manière de procéder des gouverneurs dans la deftruction des Eglifes. Ils faifoient un inventaire très-exact des vafes, &c. qu'ils y trouvoient. Celui de l'Eglife de Cirta, en Numidie, exifte encore. Les effets qui y font contenus, font deux calices d'or,

de placer une histoire très-remarquable, dont les circonstances ont été rapportées si diversement & avec tant d'improbabilité, qu'elle sert plutôt à exciter notre curiosité qu'à la satisfaire. Dans une petite ville de Phrygie, dont on nous a laissé ignorer le nom aussi bien que la situation, les Magistrats & le corps entier du peuple avoient, à ce qu'il paroîtroit, embrassé la Foi chrétienne. Comme le Gouverneur de la Province pouvoit appréhender quelque résistance, il se fit accompagner d'un nombreux détachement de Légionaires. A leur approche, les Citoyens se retirèrent dans l'Eglise, avec la résolution ou de défendre par les armes cet édifice sacré, ou de s'ensevelir sous ses ruines. Ils rejetèrent avec indignation l'avis & la permission qu'on leur donna de se retirer. Enfin les soldats,

& six d'argent; six urnes, un vase, sept lampes, le tout aussi d'argent; outre une grande quantité d'habits & d'ustensiles de cuivre.

irrités d'un refus si opiniâtre, mirent le feu de tous côtés au bâtiment ; & un grand nombre de Phrygiens, consumés avec leurs femmes & leurs enfans, perdit la vie dans cette espèce extraordinaire de martyre (1).

Quelques légers troubles qui s'élevèrent en Syrie & sur les frontières d'Arménie, & qui furent étouffés presqu'aussitôt qu'excités, donnèrent de nouvelles armes aux ennemis de l'Eglise. Ils profitèrent d'un prétexte si plausible, pour insinuer que ces dissentions avoient été fomentées en secret par les intrigues des Autres édits.

(1) Lactance (instit. divin. v. 11) ne parle que de la ruine du conventicule qui fut brûlé avec tous les assistans. Eusèbe (VIII. 11) étend cette calamité à toute la ville ; & il parle d'une opération qui ressemble beaucoup à un siége régulier. Son ancien traducteur latin, Rufin, ajoute la circonstance importante que l'on avoit permis aux habitans de se retirer. Comme la Phrygie touchoit aux confins de l'Isaurie, il est possible que le caractère indomptable des Barbares indépendans qui habitoient cette dernière Province, ait contribué à ce malheur.

Evêques, qui avoient déjà oublié leurs protestations fastueuses d'obéissance passive & illimitée (1). Le ressentiment ou la crainte transporta enfin Dioclétien au-delà des bornes de la modération qu'il s'étoit toujours prescrite ; & il déclara dans une suite d'Edits cruels, son intention d'abolir le nom chrétien. Le premier de ces Edits enjoignoit aux Gouverneurs des Provinces de faire arrêter tous les Ecclésiastiques ; & les prisons destinées aux plus vils criminels, furent remplies d'une multitude d'Evêques, de Prêtres, de Diacres, de Lecteurs &

---

(1) Eusebe. l. VIII. c. 6. M. de Valois pense, non sans quelque probabilité, avoir trouvé la rebellion de Syrie dans un discours de Libanius ; & il croit que ce fut une entreprise téméraire du Tribun Eugène, qui avec cinq cens hommes seulement, s'étoit emparé d'Antioche, & qui pouvoit espérer d'attirer les Chrétiens dans son parti par la promesse d'une tolérance religieuse. D'après Eusèbe (l. IX. c. 8.) & d'après Moyse de Chorene (hist. d'Arménie l. II). c. 77. &c.) on peut conclure que le Christianisme étoit déjà introduit en Arménie.

d'Exorciſtes. En vertu d'un ſecond Edit, le Magiſtrat eut ordre d'employer tous les moyens de ſévérité qui pouvoient les faire renoncer à leur ſuperſtition odieuſe, & les ramener au culte des Dieux. Cette rigueur s'étendit, par un troiſième Edit, au corps entier des Chrétiens, qui ſe trouvèrent expoſés à une perſécution générale & violente (1). Au-lieu de ces reſtrictions ſalutaires qui avoient exigé le témoignage direct & ſolemnel d'un accuſateur, il étoit du devoir auſſi-bien que de l'intérêt des Officiers impériaux, de découvrir, de pourſuivre, de condamner aux ſupplices les plus coupables d'entre les fidèles. On décerna des peines terribles contre ceux qui

(1) Voyez Mosheim. p. 938. Le texte d'Euſèbe montre clairement que les gouverneurs, dont les pouvoirs avoient été augmentés, & non pas reſtreints par les nouvelles loix, pouvoient punir de mort les Chrétiens les plus opiniâtres pour donner un exemple à leurs frères.

oseroient dérober un proscrit à la juste colère des Dieux & des Empereurs. Cependant, malgré la sévérité de cette loi, le courage vertueux de plusieurs Payens qui cachèrent leurs parens & leurs amis, est une preuve honorable, que la rage de la superstition n'avoit pas éteint dans leur ame les sentimens de la nature ou de l'humanité (1).

Idée générale de la persécution.

Dioclétien n'eut pas plutôt publié ses Édits contre les Chrétiens, que ce Prince, comme s'il eût voulu remettre en d'autres mains l'ouvrage de la persécution, résigna la pourpre impériale. Le caractère aussi-bien que la situation de ses collègues & de ses successeurs les porta, tantôt à presser, tantôt à suspendre l'exécution de ces loix rigoureuses. Pour nous former une idée juste & distincte de cette période importante de l'Histoire Ecclésiastique, il est nécessaire de consi-

(1) Athanase p. 833. ap. Tillemont, mém. ecclés. tom. V. part. 1. p. 90.

dérer séparément l'état du Christianisme dans les différentes parties de l'Empire, durant les dix années qui s'écoulèrent entre les premiers Édits de Dioclétien, & le temps où la paix fut enfin rendue à l'Eglise.

Dans les provinces occidentales sous Constance & sous Constantin.

Le caractère doux & affable de Constance répugnoit à tout ce qui pouvoit opprimer quelques-uns de ses sujets. Les principales charges de son palais étoient exercées par des Chrétiens. Il chérissoit leurs personnes; il estimoit leur fidélité, & il n'avoit aucune aversion pour leurs principes religieux. Mais tant que ce Prince resta dans le rang subordonné de César, il ne lui fut pas possible de rejeter ouvertement les édits de Dioclétien, ni de désobéir aux commandemens de Maximien. L'autorité de Constance adoucit cependant les maux qu'il détestoit & qui excitoient sa compassion. Il consentit avec peine à la destruction des Eglises; mais ils ne craignit pas de protéger les Chrétiens

contre la fureur de la populace, & contre la rigueur des loix. Les provinces de la Gaule, & vraisemblablement celles de la Bretagne, furent redevables de la tranquillité dont elles jouirent, à la douce interposition de leur Souverain (1). Mais Datien, Président ou Gouverneur d'Espagne, aima mieux, par zèle ou par politique, exécuter les édits publics des Empereurs, que de comprendre les intentions secrètes de Constance; l'on ne sauroit douter que, sous son administration, l'Espagne n'eût été teinte du sang d'un petit nombre de martyrs (2). L'élévation de

(1) Eusèbe l. VIII. c. 13. Lactance de M. P. c. 15. selon Dodwel (dissert. Cyprian. XI. 75) ces deux auteurs ne s'accordent point l'un avec l'autre. Mais le premier parle évidemment de Constance dans le poste de César, & le second du même Prince au rang d'Auguste.

(2) Datien est cité dans les inscriptions de Gruter, pour avoir déterminé les limites des territoires de *Pax Julia* & d'*Ebora*, villes situées toutes les

Conſtance à la dignité ſuprême & indépendante d'Auguſte, donna un libre champ à l'exercice de ſes vertus; & la brièveté de ſon règne ne l'empêcha pas d'établir un ſyſtême de tolérance dont il laiſſa le précepte & l'exemple à Conſtantin. Son heureux fils, qui, à peine monté ſur le trône, ſe déclara le protecteur de l'Egliſe, a mérité enfin d'être appelé le premier Empereur qui ait profeſſé publiquement & qui ait établi la religion Chrétienne. Les motifs de ſa converſion, qui peuvent

deux dans la partie méridionale de la Luſitanie. Si l'on fait réflexion que ces deux Places ſont dans le voiſinage du cap Saint-Vincent, on ſera porté à croire que le célèbre Diacre de ce nom, qui endura le martyre, n'étoit point de Sarragoſe ni de Valence, comme l'ont prétendu Prudence & quelques autres. Voyez l'hiſtoire pompeuſe de ſes ſouffrances, dans les mémoires de Tillemont tom. V. part. II. p. 58-85. Quelques critiques penſent que le département de Conſtance, comme Céſar, ne renfermoit pas l'Eſpagne, & que cette province fut toujours gouvernée ſous la juriſdiction immédiate de Maximien.

être diversement attribués à la dévotion, à la vertu, à la politique, ou aux remords, & les progrès de la révolution qui, sous l'influence puissante de ce Prince & de ses fils, ont rendu le Christianisme la religion dominante de l'Empire Romain, formeront dans la suite de cette Histoire un chapitre très-intéressant, & de la plus grande importance. Il nous suffit maintenant d'observer que chaque victoire de Constantin apportoit quelque secours ou quelque avantage à l'Eglise.

En Italie & en Afrique sous Maximien & sous Sévère.

Les Provinces de l'Italie & de l'Afrique éprouvèrent une persécution courte, mais violente. Maximien haïssoit depuis long-temps les Chrétiens ; & il se plaisoit à des actes de sang & de violence : il exécuta rigoureusement & avec joie les édits de son collègue. Pendant l'Automne de la première année de la persécution, les deux Empereurs se rendirent à Rome pour célébrer leur triomphe. Il paroît que plusieurs loix

oppressives furent le résultat de leurs délibérations secrètes ; & la présence des Souverains anima la vigilance des Magistrats. Lorsque Dioclétien eut abdiqué le sceptre, l'Italie & l'Afrique, gouvernées au nom de Sévère, furent laissées, sans défense, en proie au ressentiment implacable de Galère son maître. Parmi les martyrs de Rome, Adanétus mérite de fixer les regards de la Postérité. Descendu d'une famille très-noble d'Italie, il avoit passé successivement par toutes les dignités du Palais, & il avoit obtenu l'emploi important de trésorier des domaines particuliers. Ce qui rend Adanétus plus remarquable, c'est qu'il paroît avoir été la seule personne de rang & de naissance, qui ait souffert la mort pendant tout le cours de cette persécution générale (1).

(1) Eusèbe l. VIII. c. 11. Gruter, inscript. p. 1171. n°. 18. Rufin s'est trompé sur l'emploi d'Adanétus, aussi-bien que sur le lieu de son martyre.

Sous Maxence. La révolte de Maxence rendit tout-à-coup la paix aux Eglises de l'Italie & de l'Afrique ; & le même tyran qui opprimoit toutes les autres classes de ses sujets, se montra juste, humain & même partial envers les Chrétiens affligés. Il comptoit sur leur reconnoissance & sur leur affection ; & il présumoit naturellement que les maux dont ils avoient été accablés, & les dangers qu'ils avoient encore à craindre de son implacable ennemi, lui assureroient la fidélité d'un parti déjà considérable par le nombre & par l'opulence de ses membres (1). La conduite même de Maxence envers les Evêques de Rome & de Carthage, peut être regardée comme une preuve de sa tolérance, puisque les Princes les plus orthodoxes

(1) Eusèbe, l. VIII. c. 14. Mais comme Maxence fut vaincu par Constantin, il entroit dans les vues de Lactance de placer sa mort parmi celles des persécuteurs.

auroient vraisemblablement adopté les mêmes mesures à l'égard du Clergé de leurs États. Marcel, le premier de ces Prélats avoit mis la Capitale en combustion par une pénitence sévère, imposée à un grand nombre de Chrétiens, qui, durant la dernière persécution, avoient abjuré ou dissimulé leur foi. La rage de la discorde enfanta des séditions fréquentes & cruelles. Les fidèles trempèrent leurs mains dans le sang les uns des autres; enfin l'exil de Marcel, qui semble avoir eu moins de prudence que de zèle, parut, après tant d'agitations, le seul moyen capable de rendre la paix à l'Eglise de Rome (1).

---

(1) On peut voir l'épitaphe de Marcel dans Gruter, inscrip. p. 1172. n°. 3; elle contient tout ce que nous savons de son histoire. Plusieurs critiques ont supposé que Marcellin & Marcel, dont les noms se suivent dans la liste des Papes, étoient deux personnes différentes; mais le savant Abbé de Longuerue étoit persuadé que c'étoit le même Pape.

Veridicus rector, lapsis quia crimina flere

La conduite de Mensurius, Evêque de Carthage, semble avoir été plus répréhensible. Un Diacre de cette ville avoit publié un libelle contre l'Empereur. Le coupable se réfugia dans le Palais épiscopal: quoique ce ne fût pas tout-à-fait le temps de réclamer les immunités ecclésiastiques, l'Evêque refusa de le livrer aux Officiers de la Justice. Une résistance si contraire aux loix méritoit d'être punie: Mensurius fut mandé à la Cour: au-lieu de le condamner à mort ou au bannissement, on lui accorda, après un court examen, la permission

---

Prædixit miseris, fuit omnibus hostis amarus;
Hinc furor, hinc odium; sequitur discordia, lites,
Seditio, cædes; solvuntur fœdera pacis.
Crimen ob alterius, Christum qui in pace negavit,
Finibus expulsus patriæ est feritate Tyranni.
Hæc breviter Damasus voluit comperta referre:
Marcelli populus meritum cognoscere posset.

Nous pouvons observer que Damase fut fait Evêque de Rome en 366.

de

de retourner à son Diocèse (1). Telle étoit la condition heureuse des Chrétiens soumis à Maxence, que lorsqu'ils desiroient de se procurer le corps de quelques martyrs, ils se trouvoient obligés de les acheter dans les Provinces de l'Orient les plus éloignées. On rapporte une histoire d'Aglaé, Dame Romaine, qui descendoit d'une famille consulaire, & dont les biens étoient si considérables, que, pour les diriger, elle avoit besoin de soixante-treize Intendans. Boniface, l'un d'entr'eux, avoit gagné les bonnes graces de sa maîtresse ; & comme Aglaé mêloit l'amour à la dévotion, on prétend qu'elle l'admit à partager son lit. Elle vouloit avoir quelques reliques sacrées de l'Orient ; & sa fortune la mettoit en état de satisfaire ses pieux desirs. Elle confia à son amant une somme d'or considérable & une grande quantité d'aro-

(1) Optat contre les Donatistes l. 1. c. 17. 18.

Dans l'Illyrie & en Orient sous Galère & sous Maximin

mates ; & Boniface, accompagné de douze hommes à cheval, & de trois chariots couverts, entreprit un pélerinage éloigné, jusqu'à la ville de Tarse en Cilicie (1).

L'humeur sanguinaire de Galère, le premier & le principal auteur de la persécution, le rendoit redoutable aux Chrétiens qu'un sort malheureux avoit placés dans les limites de ses États. Il est à croire que plusieurs personnes d'un rang médiocre, & qui n'étoient retenues ni par les chaînes de l'opulence, ni par celles de la pauvreté, désertèrent leur pays natal & cherchèrent un asyle dans les climats moins orageux de l'Occident. Tant que Galère ne commanda qu'aux armées & aux provinces de l'Illyrie, il ne lui fut pas facile de trouver ni de faire

(1) Les Actes de la passion de Saint Boniface, qui sont remplis de miracles & de déclamation, ont été publiés, en grec & en latin, par Ruinart, (p. 283-291) d'après l'autorité de manuscrits très-anciens.

un nombre considérable de martyrs, dans une province belliqueuse où les Missionnaires de l'Évangile avoient été reçus avec plus de froideur & de répugnance que dans aucune autre partie de l'Empire (1). Mais lorsque Galère eut obtenu la puissance suprême & le gouvernement de l'Orient, il put se livrer à l'ardeur de son zèle & satisfaire toute sa cruauté, non-seulement dans les provinces de Thrace & d'Asie, qui reconnoissoient son autorité immédiate, mais encore dans celles de la Syrie, de la Palestine & de l'Égypte, où Maximin satisfaisoit sa propre inclination, en obéissant rigoureusement aux ordres violens de son bienfaiteur (2). Les traverses que Galère

(1) Durant les quatre premiers siècles, on trouve peu de traces d'Evêques ou d'Evêchés dans l'Illyrie occidentale. On s'est imaginé que le Primat de Milan étendoit sa jurisdiction sur Sirmium, capitale de cette grande province. Voyez la géographie sacrée de Charles de Saint Paul. p. 68-76, avec les observations de Lucas Holsterius.

(2) Le huitième livre d'Eusebe, aussi-bien que

essuya souvent dans l'exécution de ses projets ambitieux ; l'expérience de six années de persécution, & les réflexions salutaires qu'une maladie lente & douloureuse fit naître dans son esprit, le convainquirent que les plus violens efforts du despotisme ne suffisent pas pour extirper tout un peuple, ou pour subjuguer ses préjugés religieux. Comme il desiroit de réparer les maux qu'il avoit causés, on publia, par ses ordres, au nom de Galère, de Licinius & de Constantin, un édit, qui après une énumération fastueuse des titres impériaux, étoit conçu en ces termes :

Galère publie un édit de tolérance.

« Parmi les soins importans dont » nous sommes occupés pour l'utilité

---

le supplément concernant les martyrs de la *Palestine*, traitent principalement de la persécution de Galère & de Maximin. Les plaintes générales par lesquelles Lactance commence le cinquième livre de ses institutions divines, font allusion à la cruauté de ces Princes.

» & pour la conservation de l'État, » nous nous étions proposé de rétablir » l'ordre & de corriger tous les abus » contraires aux anciennes loix & à la » discipline publique des Romains. Nous » avions principalement intention de » ramener dans les voies de la raison » & de la nature, les Chrétiens aveu- » glés, qui avoient abandonné la reli- » gion & les cérémonies de leurs an- » cêtres, & qui, méprisant audacieu- » sement les pratiques de l'antiquité, » avoient inventé des loix & des opi- » nions extravagantes, sans autre règle » que leur fantaisie, & avoient formé » diverses sociétés dans les différentes » provinces de notre Empire. Comme » les édits que nous avons publiés » pour maintenir le culte des Dieux, » ont exposé plusieurs Chrétiens aux » périls & aux calamités; comme quel- » ques-uns d'entr'eux ont souffert la » mort, & que d'autres, en bien plus » grand nombre, qui persistent toujours

» dans leurs folles impiétés, se trouvent
» privés de *tout* exercice public de reli-
» gion, nous sommes disposés à étendre
» jusques sur ces malheureux, les effets
» de notre clémence ordinaire. Nous
» leur permettons donc de professer
» librement leur doctrine particulière,
» & de s'assembler dans leurs conven-
» ticules sans crainte & sans danger,
» pourvu qu'ils conservent toujours le
» respect dû aux loix & au gouverne-
» ment établi. Nous ferons savoir notre
» volonté par un autre rescrit aux
» Juges & aux Magistrats; & nous
» espérons que notre indulgence enga-
» gera les Chrétiens à offrir leurs prières
» à la Divinité qu'ils adorent, pour
» notre sûreté & pour notre prospérité,
» pour leur propre conservation & pour
» celle de la République (1) ». *Ce n'est*

---

(1) Eusebe (l. VIII. c. 17) a traduit en grec cet édit mémorable; & Lactance (de M. P. c. 34) nous en a donné l'original latin. Ces deux écrivains

point ordinairement dans le langage des édits & des manifestes, qu'il faut chercher le caractère réel ou les motifs secrets des Princes. Mais puisque ce sont ici les expressions d'un Empereur mourant, sa situation pourroit être admise comme un garant de sa sincérité.

Lorsqu'il souscrivit cet édit de tolérance, il étoit bien persuadé que Licinius rempliroit avec empressement les desirs d'un ami & d'un bienfaiteur, & que toute mesure prise en faveur du Christianisme, obtiendroit l'approbation de Constantin. Mais Galère n'avoit point voulu insérer dans le préambule le nom de Maximin, dont le consentement étoit de la plus grande importance, & Paix de l'Eglise.

ne paroissent pas avoir remarqué combien il contredit ouvertement tout ce qu'ils viennent d'avancer, avec tant d'assurance, touchant les remords & le repentir de Galère.

qui succéda, peu de jours après, au commandement des provinces de l'Asie. Dans les six premiers mois de son nouveau règne, Maximin affecta cependant d'adopter les conseils prudens de son prédécesseur; & quoiqu'il ne daignât point assurer, par un édit public, la tranquillité de l'Église, Sabinus, son Préfet du Prétoire, adressa aux Gouverneurs & aux Magistrats des Provinces une lettre circulaire, où, s'étendant sur la clémence impériale, & reconnoissant l'opiniâtreté invincible des Chrétiens, il enjoignoit aux Officiers de la justice de cesser les poursuites inutiles & de fermer les yeux sur les assemblées secrètes de ces enthousiastes. En vertu de ces ordres, on mit en liberté un grand nombre de Chrétiens qui avoient été détenus dans les prisons ou condamnés aux mines. Les Confesseurs retournèrent dans leur patrie, chantant des cantiques de victoire; & ceux qui avoient

cédé à la violence de la tempête, sollicitèrent avec des larmes de pénitence, la permission de rentrer dans le sein de l'Église (1).

Maximin se prépare à renouveler la persécution.

Mais ce calme trompeur fut de courte durée; il n'étoit pas possible que les Chrétiens de l'Orient prissent aucune confiance dans le caractère de leur souverain. La cruauté & la superstition dominoient dans l'ame de Maximin: la première de ces deux passions lui suggéra des moyens de persécution; l'autre lui en désigna les objets. L'Empereur, livré aux cérémonies du paganisme, & à l'étude de la magie, ajoutoit la plus grande foi aux oracles. Les Prophètes ou les Philosophes, qu'il respectoit comme les favoris du Ciel, furent souvent élevés au gouvernement des provinces, & admis dans ses plus secrets conseils. Ils lui persuadèrent

(1) Eusebe l. IX. c. I. Il rapporte la lettre du Préfet.

aisément que les Chrétiens avoient été redevables de leur victoire à leur discipline régulière, & que la foiblesse du polythéïsme venoit principalement d'un manque d'union & de subordination parmi les ministres des Dieux : on institua donc un nouveau systême de gouvernement religieux, qui fut manifestement copié sur l'administration de l'Église. Dans toutes les grandes villes de l'Empire, les Temples furent réparés & embellis par ordre de Maximin ; les Prêtres chargés du culte des différentes divinités, furent soumis à l'autorité d'un Pontife supérieur, créé pour s'opposer à l'Evêque, & pour soutenir la cause du paganisme. Ces Pontifes reconnoissoient à leur tour la suprématie des métropolitains ou grands Prêtres de la province, qui agissoient comme les vice-Gérens immédiats de l'Empereur lui-même. Ils portoient une robe blanche pour marque de leur dignité ; & on avoit soin de choisir ces nou-

veaux Prélats dans les familles les plus nobles & les plus opulentes. Par l'influence des Magiſtrats & de l'Ordre ſacerdotal, le Prince obtint de pluſieurs villes, & particulièrement de Nicomédie, d'Antioche & de Tyr, un grand nombre de requêtes reſpectueuſes, où les intentions bien connues de la Cour, étoient adroitement repréſentées comme le ſentiment géneral des peuples. Les habitans ſollicitoient l'Empereur de conſulter les loix de la juſtice, plutôt que les mouvemens de ſa clémence; ils exprimoient leur horreur pour les Chrétiens; & ils ſupplioient humblement que ces ſectaires impies fuſſent au moins exclus des limites de leur territoire reſpectif. La réponſe de Maximin à la requête qui lui avoit été adreſſée par les citoyens de Tyr, exiſte encore. Il loue leur zèle & leur dévotion dans les termes les plus magnifiques; il s'étend ſur l'impiété opiniâtre des Chrétiens; & la facilité avec laquelle il

consent à les bannir, prouve qu'il se regardoit plutôt comme recevant que comme accordant une faveur. Il donna aux prêtres aussi-bien qu'aux Magistrats le pouvoir d'exécuter dans toute leur rigueur, ses édits, qui furent gravés sur des tables d'airain; & quoiqu'on leur recommandât de ne point répandre le sang, les Chrétiens rebelles éprouvèrent les châtimens les plus cruels & les plus ignominieux (1).

Fin des persécutions.

Les fidèles de l'Asie avoient tout à redouter d'un Monarque superstitieux, qui préparoit ses actes de violence avec une politique si réfléchie. Mais à peine quelques mois s'étoient-ils écoulés, que les édits publiés par les deux Empereurs d'Occident, obligèrent Maximin de

(1) Voyez Eusebe. l. VIII. c. 14. l. IX. c. 2-8. Lactance de M. P. c. 36. Ces écrivains s'accordent à représenter les artifices de Maximin; mais le premier rapporte l'exécution de plusieurs martyrs, tandis que le dernier affirme positivement: *occidi servos Dei vetuit.*

ſuſpendre l'exécution de ſes projets. La guerre civile qu'il entreprit avec tant de témérité contre Licinius, exigeoit toute ſon attention. Enfin la défaite & la mort de Maximin délivrèrent bientôt l'Egliſe du dernier & du plus implacable de ſes ennemis (1).

Relation probable des ſouffrances des martyrs & des confeſſeurs.

Dans cet expoſé général de la perſécution que les édits de Dioclétien avoient d'abord autoriſée, j'ai omis à deſſein la deſcription des ſouffrances particulières & de la mort des martyrs. Il m'auroit été facile de tirer de l'hiſtoire d'Euſèbe, des déclamations de Lactance, & des plus anciens actes, une longue ſuite de tableaux affreux & révoltans. J'aurois pu parler avec

(1) Peu de jours avant ſa mort, il publia un édit fort étendu de tolérance, dans lequel il impute toute la rigueur que les Chrétiens ont éprouvée, aux gouverneurs & aux juges, qui n'avoient pas bien compris ſes intentions. Voyez l'édit dans Euſèbe, l. IX. c. 10.

étendue des chevalets & des fouets, des crochets de fer, des lits embrasés, & de toute cette diversité de tourmens que le fer & le feu, que les bêtes sauvages & des bourreaux plus sauvages encore, peuvent faire subir au corps humain. Ces tristes scènes auroient pu être animées par une foule de visions & de miracles destinés à retarder la mort des martyrs, à célébrer leur triomphe, ou à découvrir les reliques des Saints canonisés. Mais je ne peux déterminer ce que je dois écrire, tandis que j'ignore ce que je dois croire. Un des plus graves Auteurs de l'histoire ecclésiastique, Eusebe lui-même, avoue de bonne foi qu'il a rapporté tout ce qui pouvoit ajouter à la gloire de l'Église, & qu'il a supprimé tout ce qui pouvoit tendre à la déshonorer (1). Une pareille

(1) Telle est l'induction que l'on peut tirer de deux passages remarquables dans Eusebe l. VIII. c. 2. & *de Mart. palest.* c. 12. La prudence de l'historien a

déclaration nous porte naturellement à soupçonner qu'un Écrivain qui a violé si ouvertement une des deux loix fondamentales de l'Histoire, n'a pas observé l'autre avec beaucoup d'exactitude ; & ce soupçon acquerra de nouvelles forces, si l'on considère le caractère d'Eusèbe qui avoit moins de crédulité, & qui connoissoit mieux la cour que la plupart de ses contemporains. Dans quelques occasions particulières, lorsque le Magistrat avoit été irrité par des motifs de haine ou d'intérêt personnel ; lorsque le zèle faisoit oublier aux martyrs les règles de la prudence, & peut-être de la décence ; lorsqu'il les portoit à renverser les autels, à charger les

exposé son caractère au blâme & au soupçon. Personne n'ignoroit qu'il avoit été mis lui-même en prison, & l'on insinuoit qu'il avoit acheté sa liberté par quelque lâches complaisances. On lui en fit reproche durant sa vie & même en sa présence au Concile de Tyr. Voyez Tillemont, mém. ecclés. tom. VIII. part. I. p. 67.

Empereurs d'imprécations, ou à frapper le Juge, quand il étoit assis sur son Tribunal : vraisemblablement alors on épuisoit sur ces victimes dévouées tous les tourmens que pouvoit inventer la cruauté, ou que la constance pouvoit souffrir (1). Deux circonstances cependant, qui ont été rapportées sans dessein, donnent lieu de croire qu'en général, le traitement des Chrétiens livrés à la Justice, n'a pas été aussi rigoureux qu'on l'imagine communément. I. Les confesseurs condamnés aux mines, avoient, par un effet de l'humanité ou de la négligence de leurs gardes, la permission de bâtir des cha-

(1) La relation ancienne & peut-être authentique, des souffrances de Tarachus & de ses compagnons (*acta sincera* Ruinart p. 419-448) est remplie d'expressions fortes, dictées par le ressentiment & par le mépris, & qui ne pouvoient manquer d'irriter le Magistrat. La conduite d'Ædesius envers Hiérocles, Préfet d'Egypte, fut encore plus extraordinaire : λογοις τε και εργοις τον δικαστην... περιβαλων. Eusebe. de mart. Palest. c. 5.

pelles & de professer librement leur religion dans le fond de ces tristes demeures (1). II. Les Évêques étoient obligés de réprimer, & de censurer le zèle emporté de ceux qui se jettoient volontairement entre les mains des Magistrats. Parmi ces Chrétiens, les uns, perdus de dettes & accablés sous le poids de la pauvreté, cherchoient dans leur désespoir à terminer, par une mort glorieuse, une existence misérable, les autres se flattoient qu'un emprisonnement, de peu de durée, expieroit les péchés de leur vie entière. Il y en avoit enfin, qui, dirigés par des vues bien moins honorables, espéroient tirer une subsistance abondante, & peut-être un profit considérable des aumônes, que la charité des fidèles accordoit aux prisonniers (2). Lorsque

(1) Eusebe de mart. Palest. c. 13.

(2) Saint Augustin. Collat. Carthag. Dei, III. c. 13. ap. Tillemont, mem. ecclés. tom. V. part. I. p.

l'Egliſe eut triomphé de tous ſes ennemis, l'intérêt & la vanité des Chrétiens, qui avoient été perſécutés, les engagèrent à exagérer le mérite de leurs ſouffrances reſpectives. Une diſtance commode de temps ou de lieu ouvrit un champ vaſte à la fiction; & les exemples fréquens, que l'on pouvoit citer, de ſaints martyrs, dont les bleſſures avoient été guéries tout-à-coup, dont la force avoit été renouvelée, & dont les membres perdus avoient été miraculeuſement rétablis, ſuffirent pour lever toute difficulté, & pour détruire toute objection. Les légendes les plus extravagantes, dès qu'elles contribuoient à l'honneur de l'Egliſe furent reçues avec applaudiſſement par la multitude crédule, ſoutenues par le pouvoir du

46. La controverſe avec les Donatiſtes a jeté quelque jour ſur l'hiſtoire de l'Egliſe d'Afrique, quoique peut-être de pareils éclairciſſemens ſe reſſentent de l'eſprit de parti.

Clergé, & atteſtées par le témoignage ſuſpect de l'hiſtoire eccléſiaſtique.

Un orateur adroit ſait exagérer ou adoucir ſi facilement des deſcriptions vagues d'empriſonnement & d'exil, de ſouffrances & de tourmens, que nous ſommes naturellement portés à rechercher des traits plus marqués, & qu'il ſoit plus difficile d'altérer. Il eſt donc à propos d'examiner le nombre des perſonnes, qui périrent victimes des édits de Dioclétien, de ſes aſſociés & de ſes ſucceſſeurs. Les Légendaires, des temps moins reculés, parlent de villes détruites, d'armées entières moiſſonnées à la fois par la rage aveugle de la perſécution. Des Ecrivains plus anciens ſe contentent de répandre, ſans ordre & avec profuſion, des invectives pathétiques ; & ils ne daignent pas fixer le nombre de ceux qui eurent le bonheur de ſceller de leur ſang la croyance de l'Evangile. Cependant l'hiſtoire d'Euſèbe nous apprend qu'il n'y eut que neuf

Nombre des Martyrs.

Evêques punis de mort; & l'on voit par son énumération particulière des martyrs de la Palestine, que quatre-vingts deux Chrétiens seulement eurent droit à cette dénomination honorable (1).

---

(1) Eusebe. de mart Palest. c. 13. Il termine sa narration en nous assurant que tels furent les martyres endurés en Palestine durant *tout* le cours de la persécution. Le cinquième chapitre de son huitième livre, qui traite de la province de Thebaïde en Egypte, pourroit paroître contredire le calcul modéré que nous avons adopté; mais il ne servira qu'à nous faire admirer les ménagemens adroits de l'historien. Choisissant pour la scène de la cruauté la plus inouïe, le pays de tout l'Empire le plus éloigné & le plus isolé, il rapporte que, dans la Thébaïde, il y eut souvent depuis dix jusqu'à cent personnes qui souffrirent le martyre le même jour. Mais lorsqu'ensuite il parle de son voyage en Egypte, son langage devient insensiblement plus circonspect & plus modéré. Au-lieu d'un nombre considérable & en même temps défini, il parle de beaucoup de Chrétiens (πλειους), & il employe avec le plus grand art deux mots équivoques (ἱστορησαμεν, & υπομειναντας), qui peuvent signifier ou qu'il avoit vu, ou qu'il avoit entendu, & qui expriment soit l'attente, soit l'exécution du châtiment. S'étant ainsi procuré un moyen sûr de

Comme nous ne connoissons pas le degré du zèle & du courage, qui régnoit alors parmi les Evêques, il ne nous est pas possible de tirer aucune induction utile du premier de ces faits; mais le dernier peut servir à justifier une conclusion très-importante & très-probable. Selon la distribution des provinces Romaines, il paroît que la Palestine formoit la seizième partie de l'Empire d'Orient (1), & puisqu'il y eut des Gouverneurs,

se mettre à couvert, il laisse le passage équivoque à ses lecteurs & à ses traducteurs, imaginant bien que leur piété les engageroit à préférer le sens le plus favorable. Il y avoit peut-être quelque malice dans cette remarque de Théodore Metochita, que tous ceux qui, comme Eusèbe, avoient conversé avec les Egyptiens, se plaisoient à écrire dans un style obscur & embarrassé. (Voyez Valois ad loc.)

(1) Lorsque la Palestine fut divisée en trois provinces, la préfecture de l'Orient en contenoit quarante-huit. Comme les anciennes distinctions de nations étoient depuis long-temps abolies, les Romains partagèrent les provinces selon la proportion générale de leur étendue & de leur opulence.

qui, par une clémence réelle ou affectée, s'abstinrent de tremper leurs mains dans le sang des fidèles (1), il est raisonnable de croire que le pays, où le Christianisme avoit pris naissance, produisit au moins la seizième partie des martyrs qui souffrirent la mort dans les états de Galère & de Maximin. Le tout se montera donc environ à quinze cens; & si l'on divise ce nombre par les dix années de la persécution, le résultat donnera cent cinquante martyrs par an. Si l'on applique la même proportion aux Provinces de l'Italie, de l'Afrique, & peut-être de l'Espagne, dans lesquelles, au bout de deux ou trois ans, la rigueur des loix pénales fut, ou suspendue ou abolie, la multitude des Chrétiens, condamnés à mort, par une Sentence juridique, dans toute l'étendue de l'Em-

(1) « Ut gloriari possint nullum se innocentium » peremisse, nam & ipse audivi aliquos gloriantes, » quia administratio sua, in hâc parte, fuerit in» cruenta ». Lactance, Institut. divin. v. 11.

pire Romain, sera réduite à un peu moins de deux mille personnes; & puisque du temps de Dioclétien, les Chrétiens étoient certainement plus nombreux, & leurs ennemis plus irrités, qu'ils ne l'avoient jamais été, dans toute autre persécution antérieure, ce calcul probable & modéré, peut apprendre à se former une idée juste du nombre des saints & des martyrs, qui, dans les anciens temps, ont sacrifié leur vie, pour répandre dans le monde, la lumière de l'Evangile.

Nous terminerons ce Chapitre par une vérité triste, que, malgré notre répugnance, nous sommes forcés de reconnoître; c'est que, même en admettant, sans hésiter ou sans faire aucun examen, tout ce que l'Histoire a rapporté, tout ce que la dévotion a inventé au sujet des martyrs; on doit encore l'avouer, les Chrétiens, dans le cours de leurs dissentions intestines, se sont causés les uns aux autres de bien plus Conclusion.

grands maux que ne leur en avoit fait éprouver le zèle des Payens. Durant les siécles d'ignorance, qui suivirent la destruction de l'Empire Romain en Occident, les Evêques de la ville impériale étendirent leur domination sur les Laïques, aussi-bien que sur le Clergé de l'Église latine. L'édifice de la superstition qu'ils avoient élevé, & qui auroit pu défier long-temps les foibles efforts de la raison, fut enfin attaqué par une foule de fanatiques audacieux, qui, depuis le douzième siécle, jusqu'au seizième, prirent, pour en imposer au peuple, le rôle de réformateurs. L'Eglise de Rome défendit, par la violence, l'empire qu'elle avoit acquis par la fraude. Des proscriptions, des guerres, des massacres & l'institution du saint Office, défigurèrent bientôt un systême de bienfaisance & de paix; & comme les réformateurs étoient animés par l'amour de la liberté civile, aussi-bien que de la liberté religieuse, les Princes

Catholiques lièrent leurs propres intérêts à ceux du Clergé, & ils secondèrent, par le fer & par le feu, les terreurs des armes spirituelles. Dans les Pays-Bas seuls, plus de cent mille des sujets de Charles-Quint, souffrirent, dit-on, par la main du bourreau. Ce nombre extraordinaire est consigné dans les ouvrages de Grotius (1), homme de génie, célebre par l'étendue de ses connoissances, qui conserva sa modération au milieu des fureurs des sectes ennemies, & qui composa les annales de son siècle & de sa patrie, dans un temps où l'invention de l'imprimerie avoit facilité les moyens de s'instruire, & augmentoit le danger d'être découvert lorsqu'on s'éloignoit de la vérité. Si nous étions obligés de nous soumettre à l'autorité de Grotius; il faudroit convenir que le nombre des Protestans, exécutés dans une seule province & sous un seul

(1) Grotius, annal. *de rebus Belgicis*, l. 1. p. 12. édit. fol.

règne, surpassa de beaucoup celui des premiers martyrs, qui, pendant une période de trois cent ans, & dans la vaste étendue de la Monarchie Romaine, avoient subi le dernier supplice. Mais si l'improbabilité du fait l'emportoit sur le témoignage; si Grotius étoit convaincu d'avoir exagéré le mérite & les souffrances des Réformés (1), ne serions-nous pas en droit de demander quelle confiance on peut avoir dans les monumens douteux & imparfaits de la crédulité ancienne; & jusqu'à quel point il est possible d'ajouter foi au récit d'un Evêque courtisan, & d'un déclamateur passionné, qui, sous la protection de Constantin, jouissoient du privilége

(1) Fra-paolo (histoire du Concile de Trente l. III.) réduit le nombre des martyrs des Pays-Bas à cinquante mille. En savoir & en modération, Fra-Paolo ne le cédoit pas à Grotius. La priorité de temps donne au témoignage du premier quelque avantage, qu'il perd d'un autre côté par la distance qui sépare Venise des Pays-Bas.

exclusif de décrire les persécutions faites aux Chrétiens par les compétiteurs vaincus, ou par les prédécesseurs méprisés du Souverain dont ils possédoient la faveur ?

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Esprit

Fin de la Table des Matières.

